
JOURNAL OFFICIEL

DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

SERVICE DE L'IMPRIMERIE – 18 AVENUE PAUL DOUMER – 98800 NOUMÉA

PARAIT LES MARDI ET JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

LE NUMERO : 140 FRANCS

NUMERO SPECIAL

SOMMAIRE

NOUVELLE-CALEDONIE

Gouvernement

Textes généraux

Arrêté n° 2020-1287/GNC du 18 août 2020 fixant la liste des normes et des textes à caractère technique applicables en Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et du génie civil (p. 12980).

Arrêté n° 2020-1289/GNC du 18 août 2020 fixant la nomenclature des activités de la construction prévue par la délibération n° 63 du 18 février 2020 portant sur les conditions d'exercice des métiers de la construction (p. 13334).

Arrêté n° 2020-1291/GNC du 18 août 2020 portant procédure d'agrément et listant les catégories d'agrément des contrôleurs techniques de la construction et du génie civil en Nouvelle-Calédonie (p. 13334).

Arrêté n° 2020-1293/GNC du 18 août 2020 fixant la procédure de demande, de modification et de prolongation d'agrément provisoire de matériaux et procédés de construction en Nouvelle-Calédonie (p. 13338).

Mesures nominatives (Extraits)

Arrêté n° 2020-1191/GNC du 11 août 2020 portant nomination de M. Camille Kupisz en qualité de directeur des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM) (p. 13344).

NOUVELLE-CALÉDONIE

GOVERNEMENT

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2020-1287/GNC du 18 août 2020 fixant la liste des normes et des textes à caractère technique applicables en Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et du génie civil

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 115 du 24 mars 2016, relative aux normes applicables en Nouvelle-Calédonie et à la création d'un comité technique d'évaluation dans le domaine du bâtiment, des travaux publics et du génie civil ;

Vu la délibération n° 4 du 5 juin 2019 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2019-91D/GNC du 9 juillet 2019 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2019-8270/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8276/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8440/GNC-Pr du 9 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis favorable du comité technique d'évaluation du 15 novembre 2016,

Arrête :

Article 1^{er} : Les normes et textes à caractère technique annexés au présent arrêté font partie du référentiel de la construction de la Nouvelle-Calédonie (RCNC).

Ils fixent les niveaux d'exigence et de qualité technique attendus en Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et du génie civil.

Article 2 : Pour tout calcul de structure relatif à l'action du vent sur les bâtiments, au sens de la norme Eurocode 1 Actions sur les structures - Partie 1-4 mentionnée en annexe 1, la valeur de base de la vitesse de référence du vent (Vb0) en Nouvelle-Calédonie est fixée à 36 m/s.

Article 3 : Sont applicables en Nouvelle-Calédonie, dans leur version mise en ligne sur le site internet du gouvernement, concernant les matériaux de construction et leurs procédés de mise en œuvre :

- les recommandations, avis et prescriptions issus des normes européennes et françaises homologuées et expérimentales et leurs guides d'application, ainsi que les documents techniques unifiés, leurs fascicules et notices associées ;

- les avis techniques, certifications, homologations, recommandations et guides ;

- les textes à caractère technique issus d'organismes professionnels sectoriels.

En cas de contradiction ou de divergence entre les prescriptions des normes citées à l'annexe 1 et des textes à caractère technique cités à l'annexe 2, les indications des normes, dans leur version mise en ligne, prévalent.

Si des écarts importants sont identifiés entre les prescriptions de deux textes traitant d'un même sujet ou si la mise en application des exigences formulées est soumise à interprétation, le comité technique d'évaluation peut être saisi pour avis.

Article 4 : La liste des normes et textes à caractère technique applicables en Nouvelle-Calédonie est fixée comme suit :

- Annexe 1 : Liste des normes applicables en Nouvelle-Calédonie ;

- Annexe 2 : Liste des textes à caractère technique applicables en Nouvelle-Calédonie.

L'ensemble des normes et textes à caractère technique applicables en Nouvelle-Calédonie est d'application volontaire.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
THIERRY SANTA*

*Le membre du gouvernement
chargé des constructions publiques,
du patrimoine immobilier, du logement et de
l'urbanisme, de la fonction publique, de la
transformation numérique et de
l'évaluation des politiques publiques,
VAIMU'A MULIAVA*

*Le membre du gouvernement
chargé du budget et des finances,
des assurances, de droit civil et du
droit commercial, des questions monétaires,
du suivi des grands projets et de la francophonie,
et des relations avec le congrès, les provinces et
les communes de la Nouvelle-Calédonie,
YOANN LECOURIEUX*

**Annexe 1 à l'arrêté n° 2020-1287/GNC du 18 août 2020
listant les normes applicables en Nouvelle-Calédonie dans les secteurs
du bâtiment, des travaux publics et du génie civil**

Sommaire

1 – cadre général de la construction	
2 – diagnostics.....	
3 – dessins techniques.....	
4 – prévention des risques naturels et technologiques	
Sècheresse.....	
Sismique	
5 – maçonnerie gros œuvre.....	
Béton coulé en œuvre	
Matériaux et produits	
Béton	
Ciment et chaux.....	
Granulats	
Eau.....	
Adjuvants	
Fibres.....	
Armatures	
Précontraintes	
Accessoires.....	
Règles de calcul.....	
Base de calcul des structures.....	
Action sur les structures	
Structures en béton.....	
Structures mixtes acier - béton.....	
Calcul géotechnique	
Résistance aux séismes.....	
Fondations et soutènements	
Sols et terrassements	
Tirants d'ancrage.....	
Fondations superficielles.....	
Exécution des ouvrages en béton	
Dallage	
Cuvelage.....	
Murs en béton banché	
Toitures-terrasses	
Chapes, dalles, planchers	
Chapes et dalles à base de liants hydrauliques	
Planchers réversibles, chauffants, rayonnants.....	
Canalisations incorporées.....	
Fumisterie.....	
Protection et réparation des structures	
Eléments de béton préfabriqué	
Règles de calcul.....	
Base de calcul des structures.....	
Action sur les structures	
Structures en béton.....	
Structures mixtes acier - béton.....	
Calcul géotechnique	
Résistance aux séismes.....	
Exécution des ouvrages en béton	
Pieux de fondation.....	

Eléments de structures.....	
Murs en panneaux préfabriqués	
Planchers	
Dalles de toitures-terrasses.....	
Encadrements de baies et d'ouvertures	
Escaliers	
Fumisterie.....	
Maçonnerie de petits éléments	
Règles de calcul.....	
Base de calcul des structures	
Action sur les structures	
Calcul des ouvrages en maçonnerie	
Résistance aux séismes.....	
Eléments et accessoires de maçonnerie.....	
Briques de terre cuite.....	
Briques en béton de granulat.....	
Blocs en béton cellulaire autoclavé.....	
Blocs en pierre reconstituée	
Pierres naturelles	
Blocs en silico-calcaire.....	
Accessoires.....	
Pose traditionnelle : produits et mise en œuvre.....	
Mise en œuvre	
Ciments et chaux	
Mortiers	
Pose à joints minces : produits et mise en œuvre.....	
Mise en œuvre	
Mortiers	
Escaliers	
Atrerie-fumisterie	
Conduits de cheminée et de raccords.....	
Cheminées et âtres.....	
Installations d'assainissement non collectif (ANC).....	
Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif.....	
Contrôle, diagnostic et entretien des installations.....	
Enduits extérieurs d'imperméabilisation.....	
Enduit épais vertical et sous-face.....	
Enduit monocouche d'imperméabilisation.....	
Sécurité incendie.....	
Résistance et réaction au feu	
Règle de calcul	
Prévention du risque sismique	
Perméabilité à l'air de l'enveloppe	
6 – structures métalliques	
Matériaux et produits	
Règles de calcul.....	
Base de calcul des structures	
Actions sur les structures.....	
Structures en acier	
Structures en aluminium.....	
Calcul géotechnique	
Résistance aux séismes.....	
Exécution des structures métalliques	
7– structures mixtes acier-béton	
Règles de calcul.....	
Base de calcul des structures	

Actions sur les structures.....
Calcul des structures mixtes acier-béton.....
Calcul géotechnique.....
Résistance aux séismes.....
8 – structures en bois.....
Matériaux et produits.....
Vocabulaire du bois.....
Caractéristiques physiques ou mécaniques du bois.....
Panneaux à base de bois.....
Contreplaqué.....
Bois de structure.....
Règles de calcul.....
Base de calcul des structures.....
Actions sur les structures.....
Conception et calcul des structures bois.....
Calcul géotechnique.....
Résistance aux séismes.....
Charpentes et escaliers.....
9 – âtrerie et fumisterie.....
Conduits de cheminée et de raccordement.....
Cheminées et âtres.....
10 – façades et bardages.....
Façades porteuses.....
Façades en maçonnerie de petits éléments.....
Façades en béton banché.....
Façades en panneaux préfabriqués.....
Façades légères.....
Façades rideaux, semi-rideaux et panneaux.....
Façades en verre.....
Façades en verre extérieur collé.....
Revêtements extérieurs de façade.....
Doublage extérieur en maçonnerie de petits éléments.....
Revêtements d'imperméabilité de façade à base de polymères.....
Enduits extérieurs d'imperméabilisation.....
Enduit épais vertical et sous face.....
Enduit monocouche d'imperméabilisation.....
Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique.....
Revêtements décoratifs.....
Peintures et lasures.....
Peintures à films minces.....
Revêtements plastiques épais et semi-épais.....
Pierres agrafées.....
Revêtements durs collés (en carreaux céramiques ou analogues).....
Systèmes d'isolation thermique des façades par l'extérieur.....
Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique.....
11 – étanchéité.....
Conception, règles de calcul.....
Étanchéité des toitures.....
Eléments porteurs.....
Maçonnerie.....
Bois massif et panneaux dérivés du bois.....
Tôle d'acier nervurée.....
Panneaux isolants.....
Revêtement d'étanchéité.....
Produits et mise en œuvre.....
Réfection des anciens revêtements d'étanchéité.....

Étanchéité des planchers intermédiaires et parois verticales	
Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique	
Évacuation des eaux pluviales	
Accessoires de toitures	
Accessoires de couverture	
Capteurs solaires	
Systèmes photovoltaïques	
Récupération et utilisation des eaux de pluie	
12 – menuiserie, miroiterie, serrurerie	
Fenêtres, portes-fenêtres	
Essais et classifications	
Caractéristiques communes.....	
Confort thermique et acoustique	
Choix du matériau	
Fenêtres bois.....	
Fenêtres PVC.....	
Fenêtres métalliques	
Choix du matériau	
Fenêtres de toit	
Quincaillerie	
Étanchéité	
Manœuvre motorisée.....	
Portes	
Essais et classifications	
Caractéristiques communes.....	
Choix du matériau	
Portes en bois	
Portes en PVC	
Portes métalliques	
Destination des portes	
Portes extérieures	
Portes piétonnes.....	
Portes intérieures	
Portes pare-flammes et coupe-feu	
Quincaillerie	
Étanchéité	
Accessibilité handicapés	
Manœuvres motorisées.....	
Volets et stores	
Essais et classifications	
Caractéristiques communes.....	
Volets roulants et coffres.....	
Stores extérieurs	
Stores intérieurs.....	
Étanchéité	
Manœuvre manuelle ou motorisée	
Portes de garages, portes commerciales et industrielles, portails	
Essais et classifications	
Caractéristiques des produits.....	
Mise en œuvre	
Manœuvre motorisée.....	
Vérandas	
Volets et stores pour véranda	
Vitrages et vitrerie	
Mise en œuvre	
Propriétés des vitrages.....	

Verres	
Verres de sécurité	
Étanchéité	
Accessibilité handicapés	
Confort thermique et acoustique	
Performances acoustiques	
Performances thermiques	
Sécurité	
Sécurité d'utilisation	
Sécurité des automatismes	
Sécurité incendie	
Garde-corps	
Résistance aux agressions	
Résistance à l'effraction	
13 – plâtrerie et enduits de plâtre	
Enduits de plâtre	
Ouvrages en plaques de plâtre	
Produits et matériaux	
Mise en œuvre	
Ouvrages en staff	
Produits et matériaux	
Mise en œuvre	
Ouvrages en carreaux de plâtre	
Mise en œuvre	
14 – revêtements sols et murs	
Carrelage	
Classements et certifications	
Sols	
Carreaux céramiques	
Pose collée	
Pose collée sur murs intérieurs en travaux neufs	
Pose collée sur murs extérieurs	
Pose collée sur sols intérieurs	
Pose collée sur sols extérieurs	
Pose scellée	
Revêtements muraux attachés	
Supports muraux	
Parois et murs en maçonnerie de petits éléments	
Murs en béton	
Cloisons et enduits en plâtre	
Autres enduits	
Supports en sol	
Dallages	
Chapes et dalles à base de liants hydrauliques	
Chapes fluides à base de sulfate de calcium	
Chapes fluides ciment	
Planchers en béton	
Planchers en bois ou en panneaux à base de bois	
Autres supports, enduits, sous-couches	
Planchers chauffants	
Matériaux	
Colles à carrelage	
Mortiers de jointoiement	
Mortiers	
Carreaux et dalles céramiques	
Pierre naturelle	

Pierre agglomérée.....	
Plaquettes de terre cuite.....	
Mosaïque de marbre.....	
Mosaïque de pâte de verre.....	
Etanchéité sous carrelage.....	
Etanchéité sous carrelage.....	
Sécurité des circulations – Glissance.....	
Peinture et papier peint.....	
Revêtements à base de bois.....	
Platelages extérieurs en bois.....	
Parquet stratifié et lambris.....	
Textiles.....	
PVC - Sols souples.....	
Sols en résines coulées.....	
Sols sportifs.....	
Dispositions particulières aux revêtements muraux.....	
Exigences.....	
Résistance à la glissance.....	
Acoustique.....	
Sécurité incendie.....	
15 – réseaux d'eau.....	
Réseaux d'eau intérieurs.....	
Conception des réseaux d'eau sanitaire.....	
Organisation.....	
Protection contre la pollution.....	
Dimensionnement.....	
Principes généraux de mise en œuvre.....	
Mise en œuvre des canalisations.....	
Mise en service et livraison.....	
Mise en œuvre selon le type de matériau.....	
Cuivre.....	
Acier.....	
Matériaux de synthèse.....	
Flexibles de raccordement.....	
Production d'eau chaude sanitaire.....	
Appareils à combustion.....	
Appareils électriques.....	
Energie solaire.....	
Robinetterie de bâtiment et équipements annexes.....	
Robinetterie de réglage et de sécurité.....	
Dispositifs de protection contre la pollution.....	
Surpresseurs.....	
Compteurs d'eau.....	
Robinetterie et appareils sanitaires.....	
Robinetterie sanitaire.....	
Eviers.....	
Lavabos.....	
Baignoires et douches.....	
Bidets.....	
WC et urinoirs.....	
Mastics sanitaires.....	
Evacuation des eaux à l'intérieur du bâtiment.....	
Organisation des réseaux.....	
Dimensionnement.....	
Principes généraux de mise en œuvre.....	
Mise en œuvre du cuivre.....	

Mise en œuvre de la fonte	
Mise en œuvre des matériaux de synthèse	
Hygiène, santé et sécurité	
Qualité de l'eau - Systèmes et procédés de traitement de l'eau	
Qualité des matériaux en contact avec l'eau (plomb, cuivre, nickel...)	
Lutte contre la corrosion et l'entartrage	
Protection contre la légionellose	
Entretien, réparation et maintenance	
Réseaux d'eau extérieurs et d'assainissement	
Glossaire	
Contrôle des installations	
Mise en œuvre	
Assainissement non collectif (ANC)	
Canalisations, tuyauteries et matériaux	
Récupération et utilisation des eaux de pluie.....	
16 - installations électriques et de communication.....	
Branchements électriques à basse tension	
Installations électriques à basse tension	
NF C 15-100	
Règles applicables à l'ensemble des installations	
Choix du matériel	
Protection des personnes contre les chocs électriques	
Coupure d'urgence – sectionnement	
Circuits de mise à la terre	
Liaisons équipotentielles	
Dispositifs différentiels	
TBTS	
Protection des circuits contre les surintensités	
Protection contre les perturbations de tension et perturbations électromagnétiques	
Canalisations électriques	
Appareillages électriques	
Règles particulières applicables aux bâtiments d'habitation	
Généralités	
GTL - Tableau de répartition - Tableau de communication	
Protection des personnes contre les chocs électriques	
Protection contre les surintensités	
Protection contre la foudre	
Points d'utilisation - Equipement minimal	
Equipements de chauffage électrique	
Réseaux et équipements de communication	
Locaux contenant une douche ou une baignoire	
Règles particulières aux parties communes des locaux d'habitation	
Règles particulières applicables aux ERP	
Règles particulières applicables aux IGH	
Règles particulières applicables aux autres emplacements spéciaux	
Installations de recharge des véhicules électriques	
Production locale de l'énergie électrique	
Autres matériels	
Installations électriques à haute tension.....	
Equipements de chauffage électrique	
Chauffage par effet Joule	
Chauffage - climatisation à l'aide de machines thermodynamiques	
Réseaux et équipements de communication.....	
Eclairage des lieux de travail et des ERP	
Eclairage des lieux de travail	
Eclairage des ERP	

Eclairage de sécurité	
Travaux d'éclairage public	
Protection contre la foudre	
Exigences de conformité	
Conformité des matériels électriques	
Mise en sécurité de l'installation électrique existante	
Protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques.....	
Sécurité des travaux à proximité des réseaux en service	
Accessibilité aux personnes handicapées	
Cas des bâtiments d'habitation	
17 – installations de gaz	
Installations domestiques de gaz individuelles ou collectives	
Exigences applicable aux transformations et à l'habitat ancien	
Généralités.....	
Etat de l'installation de gaz.....	
Sécurité des travaux à proximité des réseaux en service	
Contrôle, vérifications et entretien des installations	
NF DTU 61.1 - Installations de gaz dans les locaux d'habitation	
Stockage et distribution de gaz.....	
Branchement et installation des compteurs, détendeurs-régulateurs, organes de sécurité, organes de coupure.....	
Local technique gaz et placard technique gaz.....	
Conduites et tuyauteries, robinets	
Conduites et tuyauteries	
Robinets de commande d'appareils	
Tubes souples et tuyaux flexibles.....	
Alvéoles techniques gaz et chaufferies	
Alvéoles techniques gaz	
Chaufferies de puissance supérieure à 70 kW	
Ventilation du logement et évacuation des produits de combustion.....	
Evacuation des produits de combustion	
VMC-Gaz	
18 – Chauffage – ventilation – climatisation	
Installations de chauffage des locaux	
Exigences relatives aux installations de chauffage	
Limitation de la température du chauffage	
Comptage et répartition d'énergie thermique	
Aération et ventilation des locaux	
Exigences acoustiques.....	
Installations de ventilation	
Exigences relatives aux installations de ventilation	
Débit	
Sécurité incendie	
Consommation et performance des composants et produits pour la ventilation.....	
Vérification, entretien et maintenance	
Dispositions facilitant l'aération des locaux	
Installations de ventilation	
VMC Gaz	
Traitement de l'air et climatisation	
Exigences relatives aux installations de climatisation	
Consommation et performance des appareils de climatisation	
Vérification, maintenance, entretien	
Systèmes de climatisation	
Systèmes thermodynamiques réversibles.....	
Travaux d'isolation thermique des circuits, accessoires et appareils	

19 – équipements spécialisés
Boîtes aux lettres
Evacuation des ordures ménagères
20 – accessibilité handicapés
Voirie et transports
Bâtiments d'habitation
Etablissements recevant du public (ERP)
Lieux de travail
Equipements
21 – sécurité incendie
Règles de calcul et ingénierie
Dispositions applicables aux bâtiments d'habitation
Principes de sécurité.....
Dispositions applicables aux Etablissements recevant du public (ERP)
Dispositions générales.....
Principes de sécurité.....
Dispositions applicables aux bâtiments accueillant des travailleurs
Principes de sécurité.....
Résistance et réaction au feu
Systèmes de sécurité incendie (SSI)
Détection et alarme
Lutte contre l'incendie
Signalisation, plans et consignes
Eclairage de sécurité
22- sécurité des circulations (ascenseurs, escaliers, garde-corps...)
Escaliers et rampes
Garde-corps
Accès aux toits
Ascenseurs et monte-charges
Lieux de travail.....
Construction et installation.....
Amélioration et mise en conformité.....
Entretien, maintenance, contrôle technique
Escaliers mécaniques
Circulations horizontales
Portes et volets motorisés
23 - performance énergétique et thermique des bâtiments
Bâtiments neufs
Normes : méthodes de calcul, valeurs.....
Bâtiments existants
Normes : méthodes de calcul, valeurs.....
Détection des irrégularités thermiques
Exigences applicables par type d'élément du bâtiment
Isolation des parois opaques.....
Bâtiments neufs
Bâtiments existants.....
Parois vitrées
Bâtiments neufs
Bâtiments existants.....
Perméabilité à l'air de l'enveloppe.....
Bâtiments neufs
Bâtiments existants.....
Chauffage et eau chaude sanitaire.....
Bâtiments neufs
Bâtiments existants.....
Refroidissement.....

Bâtiments neufs	
Bâtiments existants	
Ventilation	
Bâtiments neufs	
Bâtiments existants	
Eclairage des locaux	
Bâtiments neufs	
Bâtiments existants	
Utilisation des énergies renouvelables	
Bâtiments neufs	
Bâtiments existants	
Autres usages	
24 – isolation thermique	
Prescriptions générales liées à la conception thermique des bâtiments	
Performance thermique et hygrothermique des bâtiments	
Détermination des ponts thermiques	
Matériaux et produits d'isolation	
Définition	
Spécification des produits isolants thermiques	
Isolants à base de mousses plastiques alvéolaires	
Isolants à base de minéraux	
Isolants à base végétale ou animale	
Déclarations environnementales et sanitaires sur les produits	
Isolation thermique des toitures et des combles	
Mise en œuvre de l'isolation thermique des toitures inclinées par type d'élément de couverture	
Écrans de sous-toiture	
Isolation thermique des toitures-terrasses	
Mise en œuvre des isolants thermiques suivant le type d'élément porteur	
Maçonnerie	
Bois massif et panneaux dérivés du bois	
Tôle d'acier nervurée	
Caractéristiques et fixation des isolants	
Isolation thermique des menuiseries extérieures et des parois vitrées	
Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures	
Performance thermique des fenêtres, portes, fermetures et façades légères	
Vitrages isolants	
Isolation thermique des parois verticales	
Perméabilité à la pluie des murs de façade	
Isolation rapportée par l'intérieur	
Cloisons de doublage	
Complexes isolants	
Isolation répartie	
Isolation des constructions à ossature bois	
Isolation thermique par l'extérieur	
Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique	
Isolation thermique des planchers bas	
Mise en œuvre de l'isolation thermique sous dallage	
Mise en œuvre de l'isolation thermique sous chape et sous carrelage	
Isolation thermique des bâtiments frigorifiques et des locaux à ambiance régulée	
25 - confort acoustique et lutte contre le bruit	
Généralités	
Acoustique de certains locaux	
Caractéristiques acoustiques de certains ouvrages	
Calcul et mesurage acoustique des bâtiments	
Bruits liés à certains équipements techniques	

Nuisances sonores liées à l'environnement extérieur	
26 – qualité de l'air intérieur	
Audit et surveillance de la qualité de l'air	
Composés organiques volatils (COV)	
Amiante	
Repérage et évaluation	
Confinement et retrait.....	
Plomb dans les revêtements	
Monoxyde de carbone	
Installations de ventilation	
VMC-gaz	
27 – éclairage	
Eclairage des lieux de travail	
Eclairage des ERP	
Eclairage de sécurité	
Installations des appareils d'éclairage	
Exigences énergétiques pour l'éclairage des locaux	
Dispositifs d'éclairage pour l'accessibilité des personnes handicapées	
Travaux d'éclairage public	
28 - salubrité et habitabilité des locaux	
29 - termites et insectes xylophages	
30 - aménagements extérieurs	
Aires de jeux	
Equipements	
Hygiène des bacs à sable	
Aires de stationnement	
Voirie et réseaux divers (VRD)	
Espaces verts	
Sécurité des piscines	
Qualité de l'air.....	
Dispositifs de sécurité	
Mise en œuvre	
31 - maintenance et entretien du bâtiment	

1 – cadre général de la construction

- P00-002 (FD ISO 6707-2) (septembre 1994) : Bâtiment et génie civil - Vocabulaire - Partie 2 : Termes relatifs aux marchés (Indice de classement : P00-002) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 91.010.20 - Aspects contractuels
- ISO 6707-1 (novembre 2017) : Bâtiments et ouvrages de génie civil - Vocabulaire - Partie 1 : Termes généraux
- NF P03-001 (décembre 2000) : Marchés privés - Cahiers types - Cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés + Amendement A1 (novembre 2009) (Indice de classement : P03-001 + P03-001/A1) - 91.010.20 - Aspects contractuels
- NF P03-002 (octobre 2014) : Marchés privés - Cahiers types - Cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable aux travaux de génie civil faisant l'objet de marchés privés (Indice de classement : P03-002) - 93.010 - Génie civil en général
- NF P03-100 (septembre 1995) : Critères généraux pour la contribution du contrôle technique à la prévention des aléas techniques dans le domaine de la construction (Indice de classement : P03-100) - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF P03-700 (décembre 2002) : Bâtiment - Marchés privés - Qualité des services associés aux prestations de travaux de bâtiment dans les marchés privés (Indice de classement : P03-700) - 03.080.30 - Services aux consommateurs - 91.010.20 - Aspects contractuels
- P05-100 (septembre 1991) : Conditions d'usage normal d'un logement (Indice de classement : P05-100) - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation
- NF P93-322 (décembre 1994) : Equipement de chantier - Poutrelles industrialisées pour l'étalement et le coffrage (Indice de classement : P93-322) - 91.220 - Matériel de construction
- NF P93-350 (juin 1995) : Equipement de chantier - Banches industrialisées pour ouvrages en béton (Indice de classement : P93-350) - 91.220 - Matériel de construction
- NF P93-351 (mars 2014) : Equipement de chantier - Plates-formes de travail en encorbellement et supports - Définitions - Caractéristiques - Calculs - Essais (Indice de classement : P93-351) - 91.220 - Matériel de construction
- NF P93-355 (octobre 2010) : Équipements de chantier - Protection périphérique temporaire pour travaux d'étanchéité en toiture - Spécification du produit, méthode d'essai + Amendement A1 (avril 2012) (Indice de classement : P93-355 + P93-355/A1) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 91.060.20 - Toitures - 91.220 - Matériel de construction
- NF EN 12810-1 (septembre 2004) : Échafaudages de façade à composants préfabriqués - Partie 1 : spécifications de produits (Indice de classement : P93-500-1) - 91.220 - Matériel de construction
- NF EN 12810-2 (septembre 2004) : Échafaudages de façade à composants préfabriqués - Partie 2 : méthodes particulières de calcul des structures (Indice de classement : P93-500-2) - 91.220 - Matériel de construction
- NF EN 12811-1 (août 2004) : Équipements temporaires de chantiers - Partie 1 : échafaudages - Exigences de performance et étude, en général (Indice de classement : P93-501-1) - 91.220 - Matériel de construction
- NF EN 12811-2 (août 2004) : Équipements temporaires de chantiers - Partie 2 : information concernant les matériaux (Indice de classement : P93-501-2) - 91.220 - Matériel de construction
- NF EN 12811-3 (août 2003) : Équipements temporaires de chantiers - Partie 3 : essais de charges (Tirage 2 (2005-01-01)) (Indice de classement : P93-501-3) - 91.220 - Matériel de construction

- NF EN 12812 (décembre 2008) : Étaisements - Exigences de performance et méthodes de conception et calculs (Indice de classement : P93-502) - 91.220 - Matériel de construction
- NF P98-331 (février 2005) : Chaussées et dépendances - Tranchées : ouverture, remblayage, réfection (Indice de classement : P98-331) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain - 93.080.10 - Construction des routes
- NF S70-003-1 (juillet 2012) : Travaux à proximité de réseaux - Partie 1 : prévention des dommages et de leurs conséquences (Indice de classement : S70-003-1) - 91.200 - Techniques de construction - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain. NF S70-003-2 (décembre 2019) : Travaux à proximité de réseaux - Partie 2 : techniques de détection sans fouille
- NF EN 795 (mars 2016) : Équipement de protection individuelle contre les chutes - Dispositifs d'ancrage (Indice de classement : S71-513) - 13.340.60 - Protection contre les chutes
- NF S71-515, NF EN 1496 (février 2017) : Équipement de protection personnel contre les chutes - Dispositifs de sauvetage par élévation
- NF P01-010 (décembre 2004) : Qualité environnementale des produits de construction - Déclaration environnementale et sanitaire des produits de construction (Indice de classement : P01-010) - 13.020.40 - Pollution, maîtrise de la pollution et protection de l'environnement - 91.060.01 - Éléments de construction en général - 91.100.01 - Matériaux de construction en général
- NF EN 15804+A1 (avril 2014) : Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction (Indice de classement : P01-064)
- NF P01-064, NF EN 15804+A2 (octobre 2019) : Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction
- NF EN 15978 (mai 2012) : Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Évaluation de la performance environnementale des bâtiments - Méthode de calcul (Indice de classement : P01-067) - 91.040.01 - Bâtiments en général
- NF X46-010 (août 2012) : Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises - Exigences générales (Tirage 2 (2012-10-01)) (Indice de classement : X46-010) - 03.120.20 - Certification des produits et des entreprises. Évaluation de la conformité - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique.

2 – diagnostics

- FD C16-600 (juin 2015) : Etat des installations électriques des immeubles à usage d'habitation (Tirage 2 (2015-11-01)) (Indice de classement : C16-600) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF P45-500 (janvier 2013) : Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - État des installations intérieures de gaz – Diagnostic (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P45-500) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF X46-020 (août 2017) : Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie
- NF X46-021 (août 2010) : Traitement de l'amiante dans les immeubles bâtis - Examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante - Mission et méthodologie (Indice de classement : X46-021) - 13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- GA X46-034 (août 2009) : Guide d'application de la norme NF X 46-020:2008 pour la réalisation des repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis dans le cadre de la mission vente (Indice de classement : X46-034) - 13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF P41-021 (janvier 2004) : Repérage du plomb dans les réseaux intérieurs de distribution d'eau potable (Indice de classement : P41-021) - 13.060.20 - Eau potable - 13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF X46-030 (avril 2008) : Diagnostic plomb - Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb (Indice de classement : X46-030) - 13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 87.040 - Peintures et vernis - 91.010.10 - Aspects légaux
- NF X46-031 (avril 2008) : Diagnostic plomb - Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb (Indice de classement : X46-031) - 13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 87.040 - Peintures et vernis - 91.010.10 - Aspects légaux
- NF X46-032 (avril 2008) : Diagnostic plomb - Méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol (Indice de classement : X46-032) - 13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 87.040 - Peintures et vernis - 91.010.10 - Aspects légaux.
- NF X46-040 (février 2011) : Traitement du radon dans les immeubles bâtis - Référentiel de diagnostic technique relatif à la présence de radon dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie (Indice de classement : X46-040) - 13.280 - Protection contre les rayonnements - 91.010.10 - Aspects légaux
- NF P03-200 (mai 2016) : Agents de dégradation biologique du bois - Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis et sur les ouvrages : Modalités générales (Indice de classement : P03-200) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.020 - Procédés technologiques du bois - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.120.99 - Autres normes relatives à la protection extérieure et intérieure des bâtiments
- NF P03-201 (février 2016) : Diagnostic technique - État du bâtiment relatif à la présence de termites (Indice de classement : P03-201) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.040.01 - Bâtiments en général - 91.120.99 - Autres normes relatives à la protection extérieure et intérieure des bâtiments
- NF P16-008 (janvier 2016) : Installations d'assainissement non collectif – Entretien (Indice de classement P16-008) - 03.080.30 - Services aux consommateurs - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées

- AC P16-635 (octobre 2011) : Référentiel de Diagnostic des installations d'Assainissement Non Collectif (Tirage 2 (2011-10-01)) (Indice de classement : P16-635) - 13.060.30 - Eaux usées

3 – dessins techniques

- NF P02-001 (septembre 1985) : Dessins d'architecture, de bâtiment et de génie civil - Principes généraux - Principes de représentation (Indice de classement : P02-001) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- NF EN ISO 9431 (octobre 1999) : Dessins de construction - Zones réservées au dessin et au texte, et cartouches d'inscription sur les feuilles de dessin (Indice de classement : P02-003) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- NF P02-005 (juin 1986) : Dessins d'architecture, de bâtiment et de génie civil - Cotation (Indice de classement : P02-005) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- NF P02-006 (juin 1986) : Dessins d'architecture, de bâtiment et de génie civil - Formats et pliage (Indice de classement : P02-006) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- NF EN ISO 3766 (décembre 2004) : Dessins de construction - Représentation simplifiée des armatures en béton (Indice de classement : P02-015) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- NF EN ISO 7518 (octobre 1999) : Dessins techniques - Dessins de construction - Représentation simplifiée de démolition et de reconstruction (Indice de classement : P02-020) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- NF EN ISO 6284 (octobre 1999) : Dessins de génie civil - Indication des écarts limites (Indice de classement : P02-023) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- NF P02-025, NF EN ISO 8560 (mai 2019) : Dessins techniques - Dessins de construction - Représentation des dimensions, lignes et quadrillages modulaires
- NF EN ISO 4157-1 (mai 1999) : Dessins de bâtiment - Systèmes de désignation - Partie 1 : Bâtiments et parties de bâtiments (Indice de classement : P02-200-1) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- NF EN ISO 4157-2 (mai 1999) : Dessins de bâtiment - Systèmes de désignation - Partie 2 : Noms et numéros de pièces (Indice de classement : P02-200-2) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- NF EN ISO 4157-3 (mai 1999) : Dessins de bâtiment - Systèmes de désignation - Partie 3 : Identificateurs de pièces (Indice de classement : P02-200-3) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- NF EN ISO 4172 (février 1997) : Dessins techniques - Dessins de construction - Dessins d'assemblage des structures préfabriquées (Indice de classement : P02-201) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- NF EN ISO 7519 (février 1997) : Dessins techniques - Dessins de construction - Principes généraux de présentation pour des dessins d'ensemble et d'assemblage (Indice de classement : P02-202) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- NF EN ISO 11091 (octobre 1999) : Dessins de construction - Pratique en matière de dessins de paysages (Indice de classement : P02-050) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- NF EN ISO 7437 (août 1996) : Dessins techniques - Dessins de construction - Règles générales pour l'élaboration de dessins d'exécution pour des composants de structure préfabriqués (Indice de classement : P02-203) - 01.100.30 - Dessins de bâtiment
- ISO 8048 (décembre 1984) : Dessins techniques. Dessins de construction. Représentation des vues, des sections et des coupés - 01.100.30 - Dessins de bâtiment

4 – prévention des risques naturels et technologiques

Sècheresse

- NF P94-500 (novembre 2013) : Missions d'ingénierie géotechnique - Classification et spécifications (Tirage 2 (2014-02-01)) (Indice de classement : P94-500) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain

Sismique

- NF EN 1998-1 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments (Tirage 2 (2010-10-01)) + Amendement A1 (mai 2013) (Indice de classement : P06-030-1 + P06-030-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-1/NA (décembre 2013) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-1 (Indice de classement : P06-030-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-2 (décembre 2006) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 2 : Ponts (Tirage 2 (2010-02-01)) + Amendement A1 (septembre 2012) + Amendement A2 (septembre 2012) (Indice de classement : P06-032 + P06-032/A1+ P06-032/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1998-2/NA (avril 2013) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 2 : ponts - Annexe nationale à la NF EN 1998-2:2006 (Indice de classement : P06-032/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1998-3 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-033-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-3/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-3 (Indice de classement : P06-033-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-4 (mars 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations (Indice de classement : P06-034) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-4/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations - Annexe nationale à la NF EN 1998-4 (Indice de classement : P06-034/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-5 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-035-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations

- NF EN 1998-5/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques - Annexe nationale à la NF EN 1998-5 (Indice de classement : P06-035-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-6 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées (Tirage 2 (2006-11-01)) (Indice de classement : P06-036-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-6/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées - Annexe nationale à la NF EN 1998-6 (Indice de classement : P06-036-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF P11-212-2 (novembre 1994) : DTU 13.2. Travaux de bâtiment - Travaux de fondations profondes pour le bâtiment - Partie 2 : cahier des clauses spéciales
- NF DTU 23.2 P3 (août 2008) : Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton - Partie 3 : Règles de calcul (Indice de classement : P19-201-3) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF DTU 57.1 P1-1 (septembre 2007) : Planchers surélevés (à libre accès) - Eléments constitutifs - Exécution - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P67-103-1-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF DTU 58.1 P1-1 (juin 2019) : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus modulaires - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types
- NF E90-020-1 (septembre 2015) : Vibrations et chocs mécaniques - Méthode de mesurage et d'évaluation - Partie 1 : mesurages et évaluation des réponses des structures aux vibrations générées par les activités humaines (Indice de classement : E90-020-1) - 17.160 - Vibrations, chocs et mesurage des vibrations - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF E90-020-2 (septembre 2015) : Vibrations et chocs mécaniques - Méthode de mesurage et d'évaluation - Partie 2 : vibrations induites dans les équipements sensibles qui se trouvent sur ou à l'intérieur des structures (Indice de classement : E90-020-2) - 17.160 - Vibrations, chocs et mesurage des vibrations - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF C13-100 (avril 2015) : Postes de livraison établis à l'intérieur d'un bâtiment et alimentés par un réseau de distribution publique HTA (jusqu'à 33 kV) (Indice de classement : C13-100) - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF EN 12512 (mars 2002) : Structures en bois - Méthodes d'essai - Essais cycliques d'assemblages réalisés par organes mécaniques + Amendement A1 (Indice de classement : P21-380 + P21-380/A1) - 91.080.20 - Structures en bois 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 15319 (décembre 2007) : Principes généraux de conception des ouvrages en staff (Indice de classement : P72-701) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF T47-700, NF EN 15129 (mai 2018) : Dispositifs anti-sismiques
- NF ISO 8569 (septembre 1996) : Vibrations et chocs mécaniques - Mesurage et évaluation des effets des chocs et des vibrations sur les équipements sensibles dans les bâtiments (Indice de classement : E90-510) - 17.160 - Vibrations, chocs et mesurage des vibrations - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- ISO 10137 (novembre 2007) : Bases du calcul des constructions - Aptitude au service des bâtiments et des passerelles sous vibrations (Indice de classement : RAS – en anglais uniquement) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- ISO 13033 (août 2013) : Bases du calcul des constructions - Charges, forces et autres actions - Actions sismiques sur les composants non structurels destinés aux

applications du bâtiment (Indice de classement : RAS – en anglais uniquement) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations

- ISO 22762-3 (octobre 2018) : Appareils d'appuis structuraux en élastomère pour protection sismique - Partie 3: Applications pour bâtiments – Spécifications
- ISO/TS 22762-4 (novembre 2017) : Appareils d'appuis structuraux en élastomère pour protection sismique -Partie 4: Lignes directrices pour l'application de l'ISO 22762-3
- ISO 3010 (mars 2017) : Bases du calcul des constructions - Actions sismiques sur les structures
- ISO 630-6 (septembre 2014) : Aciers de construction - Partie 6 : conditions techniques de livraison pour aciers de construction améliorés sismiques pour bâtiment (Indice de classement : RAS – en anglais uniquement) - 77.140.70 - Profilés en acier - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations

5 – maçonnerie gros œuvre

Béton coulé en œuvre

Matériaux et produits

Béton

- FD P18-011 (mars 2016) : Béton - Définition et classification des environnements chimiquement agressifs - Recommandations pour la formulation des bétons (Indice de classement : P18-011) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 450-1 (octobre 2012) : Cendres volantes pour béton - Partie 1 : définition, spécifications et critères de conformité (Indice de classement : P18-050-1) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 206 (novembre 2014) : Béton - Spécification, performances, production et conformité (Indice de classement : P18-325) - 91.080.40 - Structures en béton - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 206/CN (décembre 2014) : Béton - Spécification, performance, production et conformité - Complément national à la norme NF EN 206 (Indice de classement : P18-325/CN) - 91.080.40 - Structures en béton - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- FD P18-326 (novembre 2004, en cours de révision) : Béton - Zones de gel en France (Indice de classement : P18-326) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF P18-500 (juin 1995) : Béton - Béton de sable (Indice de classement : P18-500) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 13263-1+A1 (mai 2009) : Fumée de silice pour béton - Partie 1 : définitions, exigences et critères de conformité (Indice de classement : P18-502-1) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- P18-503 (novembre 1989) : Surfaces et parements de béton - Eléments d'identification (Indice de classement : P18-503) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- P18-504 (juin 1990) : Béton - Mise en œuvre des bétons de structure (Indice de classement : P18-504) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF P18-508 (janvier 2012) : Additions pour béton hydraulique - Additions calcaires - Spécifications et critères de conformité (Tirage 2 (2012-02-01)) (Indice de classement : P18-508) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF P18-509 (septembre 2012) : Additions pour béton hydraulique - Additions siliceuses - Spécifications et critères de conformité (Indice de classement : P18-509) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 15167-1 (septembre 2006) : Laitier granulé de haut-fourneau moulu pour utilisation dans le béton, mortier et coulis - Partie 1 : définitions, exigences et critères de conformité (Indice de classement : P18-512-1) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 15167-2 (septembre 2006) : Laitier granulé de haut-fourneau moulu pour utilisation dans le béton, mortier et coulis - Partie 2 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P18-512-2) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF P18-513 (août 2012) : Addition pour béton hydraulique - Métakaolin - Spécifications et critères de conformité (Indice de classement : P18-513) - 91.100.30 - Béton et produits en béton

Ciment et chaux

- NF EN 197-1 (avril 2012) : Ciment - Partie 1 : composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants (Indice de classement : P15-101-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier

- NF EN 197-2 (mai 2014) : Ciment - Partie 2 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P15-101-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 459-1 (août 2015) : Chaux de construction - Partie 1 : définitions, spécifications et critères de conformité (Indice de classement : P15-104-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 459-2 (août 2012) : Chaux de construction - Partie 2 : méthodes d'essai (Indice de classement : P15-104-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 459-3 (décembre 2015) : Chaux de construction - Partie 2 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P15-104-3) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 14647 (décembre 2006) : Ciment d'aluminates de calcium - Composition, spécifications et critères de conformité (Indice de classement : P15-111) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF P15-302 (septembre 2006) : Liants hydrauliques – Ciments à usage tropical UT (indice de classement : P15-302) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF P15-314 (février 1993) : Liants hydrauliques - Ciment prompt naturel CPN (Indice de classement : P15-314) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF P15-317 (septembre 2006) : Liants hydrauliques - Ciments pour travaux à la mer PM (Indice de classement : P15-317) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF P15-318 (septembre 2006) : Liants hydrauliques – Ciments à teneur en sulfures limitée pour béton précontraint CP (indice de classement : P15-318) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF P15-319 (janvier 2014) : Liants hydrauliques - Ciments pour travaux en eaux à haute teneur en sulfates ES (Indice de classement : P15-319) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 12878 (mai 2014) : Pigments de coloration des matériaux de construction à base de ciment et/ou de chaux - Spécifications et méthodes d'essai (Indice de classement : T31-209) - 87.060.10 - Pigments et matières de charge - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF P12-311, NF EN 1015-11 (novembre 2019) : Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 11 : détermination de la résistance en flexion et en compression du mortier durci

Granulats

- NF P18-309 (décembre 1982) : Granulats d'argile ou de schiste expansés fabriqués en four rotatif destinés à la confection de bétons (Indice de classement : P18-309) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF P18-545 (septembre 2011) : Granulats - Éléments de définition, conformité et codification (Indice de classement : P18-545) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 12620+A1 (juin 2008) : Granulats pour béton (Indice de classement : P18-601) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 93.080.20 - Matériaux de construction des routes
- NF EN 13055-1 (décembre 2002) : Granulats légers - Partie 1 : granulats légers pour bétons et mortiers (Tirage 2 (2003-08-01)) (Indice de classement : P18-603-1) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux

Eau

- NF EN 1008 (juillet 2003) : Eau de gâchage pour bétons - Spécifications d'échantillonnage, d'essais et d'évaluation de l'aptitude à l'emploi, y compris les eaux des processus de l'industrie du béton, telle que l'eau de gâchage pour béton (Tirage 2 (2006-06-01)) (Indice de classement : P18-211) - 91.100.30 - Béton et produits en béton

Adjuvants

- NF EN 934-1 (avril 2008) : Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Partie 1 : exigences communes (Indice de classement : P18-341-1) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 934-2+A1 (août 2012) : Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Partie 2 : adjuvants pour bétons - Définitions, exigences, conformité, marquage et étiquetage (Indice de classement : P18-341-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 934-5 (décembre 2007) : Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Partie 5 : adjuvants pour bétons projetés - Définitions, exigences, conformité, marquage et étiquetage (Indice de classement : P18-341-5) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.30 - Béton et produits en béton

Fibres

- NF EN 14889-1 (novembre 2006) : Fibres pour béton - Partie 1 : fibres d'acier - Définitions, spécifications et conformité (Indice de classement : P18-328-1) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 14889-2 (novembre 2006) : Fibres pour béton - Partie 2 : fibres de polymère - Définition, spécifications et conformité (Indice de classement : P18-328-2) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 14845-1 (septembre 2007) : Méthodes d'essai des fibres dans le béton - Partie 1 : bétons de référence (Indice de référence : P18-327-1) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 14845-2 (septembre 2007) : Méthodes d'essai des fibres du béton - Partie 2 : effets sur le béton (Indice de référence : P18-327-2) - 91.100.30 - Béton et produits en béton

Armatures

- NF EN 10080 (septembre 2005) : Aciers pour l'armature du béton - Aciers soudables pour béton armé - Généralités (Indice de classement : A35-010) - 77.140.15 - Aciers pour béton armé - 91.080.40 - Structures en béton
- NF A35-027 (décembre 2015) : Produits en acier pour béton armé - Armatures (Indice de classement : A35-027) - 77.140.15 - Aciers pour béton armé - 91.080.40 - Structures en béton
- NF A35-080-1 (décembre 2013) : Aciers pour béton armé - Aciers soudables - Partie 1 : barres et couronnes (Tirage 2 (2014-01-01)) (Indice de classement : A35-080-1) - 77.140.15 - Aciers pour béton armé - 91.080.40 - Structures en béton
- NF A35-080-2 (décembre 2013) : Aciers pour béton armé - Aciers soudables - Partie 2 : treillis soudés (Indice de classement : A35-080-2) - 77.140.15 - Aciers pour béton armé - 91.080.40 - Structures en béton
- NF A35-020-2-1 (novembre 2017) : Produits en acier - Dispositifs de raboutage et dispositifs d'ancrage d'aciers pour béton armé à verrous ou à empreintes - Partie 2-1 : méthodes d'essai pour dispositifs de raboutage
- NF A35-020-2-2 (novembre 2017) : Produits en acier - Dispositifs de raboutage et dispositifs d'ancrage d'aciers pour béton armé à verrous ou à empreintes - Partie 2-2 : méthodes d'essai pour les dispositifs d'ancrage et les coupleurs à souder

Précontraintes

- NF EN 447 (décembre 2007) : Coulis pour câbles de précontrainte - Prescriptions pour les coulis courants (Indice de classement : P18-140) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 523 (janvier 2004) : Gains en feuillard d'acier pour câbles de précontrainte - Terminologie, prescriptions, contrôle de qualité (Indice de classement : P18-160) - 77.140.75 - Canalisations et tubes en acier pour usage spécifique - 91.080.40 - Structures en béton

- NF EN 934-4 (août 2009) : Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Partie 4 : adjuvants pour coulis de câble de précontrainte - Définitions, exigences, conformité, marquage et étiquetage (Indice de classement : P18-341-4) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 445 (décembre 2007) : Coulis pour câble de précontrainte - Méthodes d'essai (Indice de classement : P18-141) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 446 (décembre 2007) : Coulis pour câble de précontrainte - Procédures d'injection de coulis (Indice de classement : P18-142) - 91.100.30 - Béton et produits en béton

Accessoires

- XP CEN/TS 1992-4-1 (juillet 2009) : Conception-calcul des éléments de fixation pour béton - Partie 4-1 : généralités (Indice de classement : E27-817-1) - 21.060.01 - Éléments de fixation en général - 91.080.40 - Structures en béton
- XP CEN/TS 1992-4-2 (juillet 2009) : Conception-calcul des éléments de fixation pour béton - Partie 4-2 : éléments de fixation à tête (Indice de classement : E27-817-2) - 21.060.10 - Boulons, vis, goujons - 91.080.40 - Structures en béton
- XP CEN/TS 1992-4-3 (juillet 2009) : Conception-calcul des éléments de fixation pour béton - Partie 4-3 : rails d'ancrage (Indice de classement : E27-817-3) - 21.060.01 - Éléments de fixation en général - 91.080.40 - Structures en béton
- XP CEN/TS 1992-4-4 (juillet 2009) : Conception-calcul des éléments de fixation pour béton - Partie 4-4 : chevilles de fixation - Systèmes mécaniques (Indice de classement : E27-817-4) - 21.060.99 - Autres éléments de fixation - 91.080.40 - Structures en béton
- XP CEN/TS 1992-4-5 (juillet 2009) : Conception-calcul pour les éléments de fixation pour béton - Partie 4-5 : chevilles de fixation - Systèmes chimiques (Indice de classement : E27-817-5) - 21.060.99 - Autres éléments de fixation - 91.080.40 - Structures en béton

Règles de calcul

Base de calcul des structures

- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990 (mars 2003) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures (Tirage 2 (2003-04-01)) (Indice de classement : P06-100-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1 (juillet 2006) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Amendement A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1/NA (décembre 2007) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990/A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/NA (décembre 2011) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990 (Indice de classement : P06-100-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général

Action sur les structures

- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : Actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général

- NF P06-111-2 (juin 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments - Partie 2 : Annexe nationale à la NF EN 1991-1-1 + Amendement A1 (mars 2009) (Indice de classement : P06-111-2 + P06-111-2/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-2 (juillet 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu (Tirage 4 (2014-04-01)) (Indice de classement : P06-112-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-2/NA (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-2 (Indice de classement : P06-112-2/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-3 (avril 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige (Tirage 2 (2009-10-01)) + Amendement A1 (octobre 2015) (Indice de classement : P06-113-1 + P06-113-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-3/NA (mai 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-3 + Amendement A1 (juillet 2011) (Indice de classement : P06-113-1/NA + P06-113-1/NA/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-4 (novembre 2005) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent (Tirage 2 (2010-03-01)) + Amendement A1 (octobre 2010) (Indice de classement : P06-114-1 + P06-114-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-4/NA (mars 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4 + Amendement A1 (juillet 2011) + Amendement A2 (septembre 2012) (Indice de classement : P06-114-1/NA + P06-114-1/NA/A1 + P06-114-1/NA/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF P06-114-1/NA/A3, NF EN 1991-1-4/NA/A3 (avril 2019) : Eurocode 1 : Actions sur les structures - Parties 1-4 : actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4:2005 - Actions générales - Actions du vent
- NF EN 1991-1-5 (mai 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-5 : Actions générales - Actions thermiques (Tirage 2 (2009-10-01)) (Indice de classement : P06-115-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-5/NA (février 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Parties 1-5 : Actions générales - Actions thermiques - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-5 (Indice de classement : P06-115-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-6 (novembre 2005) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-6 : Actions générales - Actions en cours d'exécution (Tirage 3 (2012-12-01)) (Indice de classement : P06-116-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-6/NA (mars 2009) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-6 : Actions générales - Actions en cours d'exécution - Annexe nationale de la NF EN 1991-1-6 (Indice de classement : P06-116-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-7 (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-7 : Actions générales - Actions accidentelles + Amendement A1 (août 2014) (Indice de classement : P06-117 + P06-117/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général

- NF EN 1991-1-7/NA (septembre 2008) : Eurocode 1 : Actions sur les structures - Parties 1-7 : Actions générales - Actions accidentelles - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-7 (Indice de classement : P06-117/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-2 (mars 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 2 : Actions sur les ponts, dues au trafic (Tirage 2 (2010-05-01)) (Indice de classement : P06-120-1) - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1991-2/NA (mars 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 2 : Actions sur les ponts, dues au trafic - Annexe nationale à la NF EN 1991-2 (Indice de classement : P06-120-1/NA) - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1991-3 (avril 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 3 : Actions induites par les appareils de levage et les machines (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P06-130) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1991-3/NA (janvier 2010) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 3 : actions induites par les appareils de levage et les machines - Annexe nationale à la NF EN 1991-3 (Indice de classement : P06-130/NA) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1991-4 (mai 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 4 : Silos et réservoirs (Tirage 3 (2012-12-01)) (Indice de classement : P06-140) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-4/NA (novembre 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 4 : Silos et réservoirs - Annexe nationale à la NF EN 1991-4 (Indice de classement : P06-140/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général

Structures en béton

- NF EN 1992-1-1 (octobre 2005) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments (Tirage 4 (2013-05-01)) + Amendement A1 (février 2015) (Indice de classement : P18-711-1 + P18-711-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1992-1-1/NA (mars 2016) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1992-1-1 (Indice de classement : P18-711-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1992-1-2 (octobre 2005) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu (Tirage 3 (2013-12-01)) (Indice de classement : P18-712-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1992-1-2/NA (octobre 2007) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale à la NF EN 1992-1-2 (Indice de classement : P18-712-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF P18-712-1/NA/A1, NF EN 1992-1-2/NA/A1 (mars 2017) : Eurocode 2 : Calcul des structures en béton - Partie 1-2 : règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe Nationale à la NF EN 1992-1-2:2005 - Calcul du comportement au feu
- NF P18-712-1/A1, NF EN 1992-1-2/A1 (mai 2019) : Eurocode 2 : calcul des structures en béton - Partie 1-2 : règles générales - Calcul du comportement au feu
- NF EN 1992-2 (mai 2006) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 2 : Ponts en béton - Calcul des dispositions constructives (Indice de classement : P18-720-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton - 93.040 - Construction des ponts

- NF EN 1992-2/NA (avril 2007) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 2 : Ponts en béton - Calcul et dispositions constructives - Annexe nationale à la NF EN 1992-2 (Indice de classement : P18-720-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1992-3 (décembre 2006) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 3 : Silos et réservoirs (Indice de classement : P18-730) - 23.020.10 - Réservoirs et conteneurs fixes - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1992-3/NA (juillet 2008) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 3 : Silos et réservoirs - Annexe nationale à la NF EN 1992-3 (Indice de classement : P18-730/NA) - 23.020.10 - Réservoirs et conteneurs fixes - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1992-4 (septembre 2018) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 4 : conception et calcul des éléments de fixation pour béton
- NF EN 1992-1-1 (octobre 2010) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : règles générales et règles pour les bâtiments (Tirage 4 (2013-05-01)) (Indice de classement : P18-711-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton

Structures mixtes acier - béton

- NF EN 1993-1-1 (octobre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments (Tirage 3 (2010-01-01)) + Amendement A1 (juillet 2014) (Indice de classement : P22-311-1 + P22-311-1/A1) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-1/NA (août 2013) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-1 (Tirage 2 (2016-02-01)) (Indice de classement : P22-311-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-2 (novembre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu (Tirage 3 (2010-06-01)) (Indice de classement : P22-312-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-2/NA (octobre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-2 (Indice de classement : P22-312-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-3 (mars 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-3 : règles générales - Règles supplémentaires pour les profilés et plaques formés à froid (Tirage 2 (2013-02-01)) (Indice de classement : P22-313) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-3/NA (octobre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-3 : Règles générales - Règles supplémentaires pour les profilés et plaques formés à froid - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-3 (Indice de classement : P22-313/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-4 (février 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en aciers - Partie 1-4 : Règles générales - Règles supplémentaires pour les aciers inoxydables + Amendement A1 (Indice de classement : P22-314 + P22-314/A1) - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-4/NA (mars 2008) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-4 : Règles générales - Règles supplémentaires pour les aciers inoxydables - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-4 (Indice de classement : P22-314/NA) - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-5 (juillet 2017) : Eurocode 3 Calcul des structures en acier - Partie 1-5 : plaques planes

- NF EN 1993-1-5/NA (octobre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-5 : Plaques planes - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-5 (Indice de classement : P22-315/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-6 (juillet 2017) : Eurocode 3 Calcul des structures en acier - Partie 1-6 : résistance et stabilité des structures en coque
- NF EN 1993-1-8 (décembre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-8 : Calcul des assemblages (Tirage 4 (2010-11-01)) (Indice de classement : P22-318-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-8/NA (juillet 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-8 : Calcul des assemblages - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-8 (Indice de classement : P22-318-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-9 (décembre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-9 : Fatigue (Tirage 3 (2011-03-01)) (Indice de classement : P22-319-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-9/NA (avril 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-9 : Fatigue - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-9 (Indice de classement : P22-319-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-10 (décembre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-10 : Choix des qualités d'acier (Tirage 3 (2009-08-01)) (Indice de classement : P22-380-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-10/NA (avril 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-10 : Choix des qualités d'acier - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-10 (Indice de classement : P22-380-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1994-1-1 (juin 2005) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments (Tirage 3 (2010-01-01)) (Indice de classement : P22-411-1) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1994-1-1/NA (avril 2007) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1994-1-1 (Indice de classement : P22-411-1/NA) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1994-1-2 (février 2006) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu (Tirage 2 (2009-02-01)) + Amendement A1 (juin 2014) (Indice de classement : P22-412-1 + P22-412-1/A1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1994-1-2/NA (octobre 2007) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale à la NF EN 1994-1-2 (Indice de classement : P22-412-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1994-2 (février 2006) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 2 : Règles générales et règles pour les ponts (Tirage 2 (2009-01-01)) (Indice de classement : P22-420-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1994-2/NA (mai 2007) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 2 : Règles générales et règles pour les ponts - Annexe nationale à la NF EN 1994-2 (Indice de classement : P22-420-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton - 93.040 - Construction des ponts

Calcul géotechnique

- NF EN 1997-1 (juin 2005) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales (Tirage 2 (2011-08-01)) + Amendement A1 (avril 2014) (Indice de classement : P94-251-1 + P94-251-1/A1) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 1997-1/NA (septembre 2006) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales - Annexe nationale à la NF EN 1997-1 (Indice de classement : P94-251-1/NA) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-261 (juin 2013) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles + Amendement 1 en cours (Indice de classement : P94-261) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-261/A1 (février 2017) : Justification des ouvrages géotechniques - Norme d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles - Amendement 1
- NF P94-262 (juillet 2012) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P94-262) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-262/A1 (juillet 2018) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes - Amendement 1
- NF P94-500 (novembre 2013) : Missions d'ingénierie géotechnique - Classification et spécifications (Tirage 2 (2014-02-01)) (Indice de classement : P94-500) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain

Résistance aux séismes

- NF P06-013 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Règles PS applicables aux bâtiments, dites règles PS 92 + Amendement A1 (février 2001) + Amendement A2 (novembre 2004) (Indice de classement P06-013 + P06-013/A1 + P06-013/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations.
- NF P06-014 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Construction parasismique des maisons individuelles et des bâtiments assimilés - Règles PS-MI 89 révisées 92 - Domaine d'application - Conception - Exécution + Amendement A1, en cours de révision, (février 2001) + Amendement A2 (janvier 2011) (Indice de classement : P06-014 + P06-014/A1 + P06-014/A2).
- NF EN 1998-1 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments (Tirage 2 (2010-10-01)) + Amendement A1 (mai 2013) (Indice de classement : P06-030-1 + P06-030-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-1/NA (décembre 2013) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-1 (Indice de classement : P06-030-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-3 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-033-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-3/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-3 (Indice de classement : P06-033-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations

- NF EN 1998-4 (mars 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations (Indice de classement : P06-034) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-4/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations - Annexe nationale à la NF EN 1998-4 (Indice de classement : P06-034/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-5 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-035-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-5/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques - Annexe nationale à la NF EN 1998-5 (Indice de classement : P06-035-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-6 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées (Tirage 2 (2006-11-01)) (Indice de classement : P06-036-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-6/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées - Annexe nationale à la NF EN 1998-6 (Indice de classement : P06-036-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations

Fondations et soutènements

Sols et terrassements

Reconnaitances des sols et travaux géotechniques

- XP P94-011 (août 1999) : Sols : reconnaissance et essais - Description - Identification - Dénomination des sols - Terminologie - Éléments de classification (Indice de classement : P94-011) - 01.040.93 - Génie civil (Vocabulaires) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 1997-1 (juin 2005) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales (Tirage 2 (2011-08-01)) + Amendement A1 (avril 2014) (Indice de classement : P94-251-1 + P94-251-1/A1) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 1997-1/NA (septembre 2006) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales - Annexe nationale à la NF EN 1997-1 (Indice de classement : P94-251-1/NA) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 1997-2 (septembre 2007) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 2 : Reconnaissance des terrains et essais (Tirage 2 (2010-10-01)) (Indice de classement : P94-252) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-261 (juin 2013) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles + Amendement 1 en cours (Indice de classement : P94-261) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-261/A1 (février 2017) : Justification des ouvrages géotechniques - Norme d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles - Amendement 1
- NF P94-262 (juillet 2012) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes (Tirage 2 (2013-01-

- 01)) (Indice de classement : P94-262) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-262/A1 (juillet 2018) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes - Amendement 1
 - NF EN 1536+A1 (novembre 2015) : Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Pieux forés (Indice de classement : P94-310) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
 - NF EN 12699 (juillet 2015) : Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Pieux avec refoulement du sol (Indice de classement : P94-311) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
 - NF EN 14199 (septembre 2015) : Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Micropieux (Tirage 2 (2015-10-01)) (Indice de classement : P94-313) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
 - NF EN 1538+A1 (novembre 2015) : Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Parois moulées (Indice de classement : P94-320) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
 - NF EN 12715 (octobre 2000) : Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Injection (Indice de classement : P94-330) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
 - NF P94-331, NF EN 12716 (décembre 2018) : Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Jet-grouting
 - NF EN 14679 (septembre 2005) : Exécution de travaux géotechniques spéciaux - Colonnes de sol traité (Tirage 2 (2006-07-01)) (Indice de classement : P94-334) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
 - NF P94-500 (novembre 2013) : Missions d'ingénierie géotechnique - Classification et spécifications (Tirage 2 (2014-02-01)) (Indice de classement : P94-500) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain

Exécution des terrassements

- NF P11-301 (décembre 1994) : Exécution des terrassements - Terminologie (Indice de classement : P11-301) - 01.040.93 - Génie civil (Vocabulaires) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-282 (mars 2009) : Calcul géotechnique - Ouvrages de soutènement - Écrans + Amendement 1 (février 2015) (Indice de classement : P94-282 + P94-282/A1) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 12063 (août 1999) : Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Rideaux de palplanches (Indice de classement : P94-322) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 14475 (janvier 2007) : Exécution de travaux géotechniques spéciaux - Remblais renforcés (Indice de classement : P94-326) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 14490 (septembre 2010) : Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Clouage (Indice de classement : P94-328) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain

Fondations profondes

- DTU 13.2 (NF P11-212-2) (novembre 1994) : Travaux de fondations profondes pour le bâtiment - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P11-212-2) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 1992-1-1 (octobre 2005) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments (Tirage 4 (2013-05-01)) + Amendement A1 (février 2015) (Indice de classement : P18-711-1 + P18-711-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1992-1-1/NA (mars 2016) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF

- EN 1992-1-1 (Indice de classement : P18-711-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1992-4 (septembre 2018) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 4 : conception et calcul des éléments de fixation pour béton
 - NF EN 1993-5 (août 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 5 : Pieux et palplanches (Tirage 2 (2013-12-01)) (Indice de classement : P22-350) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-5/NA (août 2008) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 5 : Pieux et palplanches - Annexe nationale à la NF EN 1993-5 (Indice de classement : P22-350/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1998-5 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-035-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-5/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques - Annexe nationale à la NF EN 1998-5 (Indice de classement : P06-035-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN ISO 13793 (mai 2001) : Performance thermique des bâtiments - Conception thermique des fondations pour éviter les poussées dues au gel (Indice de classement : P50-745) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
 - NF P94-262 (juillet 2012) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P94-262) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
 - NF P94-262/A1 (juillet 2018) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes - Amendement 1
 - NF P94-282 (mars 2009) : Calcul géotechnique - Ouvrages de soutènement - Écrans + Amendement 1 (février 2015) (Indice de classement : P94-282 + P94-282/A1) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain

Tirants d'ancrage

- NF EN 1537 (avril 2000 et septembre 2013) : Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Tirants d'ancrage (Indice de classement : P94-321) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-282 (mars 2009) : Calcul géotechnique - Ouvrages de soutènement - Écrans + Amendement 1 (février 2015) (Indice de classement : P94-282 + P94-282/A1) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain

Fondations superficielles

- (DTU 13.1) NF P11-201-1-1, NF DTU 13.1 P1-1 (septembre 2019) Travaux de bâtiment - Fondations superficielles - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
- (DTU 13.1) NF P11-201-1-2, NF DTU 13.1 P1-2 (septembre 2019) Travaux de bâtiment - Fondations superficielles - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- (DTU 13.1) NF P11-201-2, NF DTU 13.1 P2 (septembre 2019) Travaux de bâtiment - Fondations superficielles - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF EN 1997-1 (juin 2005) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales (Tirage 2 (2011-08-01)) + Amendement A1 (avril 2014) (Indice de classement : P94-251-1 + P94-251-1/A1) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 1997-1/NA (septembre 2006) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales - Annexe nationale à la NF EN 1997-1 (Indice de classement : P94-

- 251-1/NA) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 1997-2 (septembre 2007) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 2 : Reconnaissance des terrains et essais (Tirage 2 (2010-10-01)) (Indice de classement : P94-252) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
 - NF P94-261 (juin 2013) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles + Amendement 1 en cours (Indice de classement : P94-261) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
 - NF P94-261/A1 (février 2017) : Justification des ouvrages géotechniques - Norme d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles - Amendement 1
 - NF P94-262 (juillet 2012) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P94-262) - Annexe D (informative) Détermination de la hauteur d'encastrement équivalente D - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
 - NF P94-262/A1 (juillet 2018) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes - Amendement 1
 - NF P94-270 (juillet 2009) : Calcul géotechnique - Ouvrages de soutènement - Remblais renforcés et massifs en sol cloué (Tirage 2 (2010-06-01)) (Indice de classement : P94-270) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
 - NF EN 1998-5 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-035-1) - Annexe F (informative) Capacité portante sismique des fondations superficielles - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-5/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques - Annexe nationale à la NF EN 1998-5 (Indice de classement : P06-035-1/NA) - AN 5 Application Nationale de l'Annexe F : Capacité portante sismique des fondations superficielles (informative) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations

Exécution des ouvrages en béton

- (DTU 21) NF P18-201-1-1, NF DTU 21 P1-1 (juin 2017) Travaux de bâtiment - Exécution des ouvrages en béton - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
- (DTU 21) NF P18-201-1-2, NF DTU 21 P1-2 (juin 2017) Travaux de bâtiment - Exécution des ouvrages en béton - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM)
- NF EN 13670 (février 2013) : Exécution des structures en béton + Complément national (février 2013) (Indice de classement : P18-450) - 91.080.40 - Structures en béton

Dallage

- DTU 13.3 (NF P11-213-1) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 1 : cahier des clauses techniques des dallages à usage industriel ou assimilés + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-1) - 91.080.40 - Structures en béton
- DTU 13.3 (NF P11-213-2) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 2 : cahier des clauses techniques des dallages à usage autre qu'industriel ou assimilés + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-2) - 91.080.40 - Structures en béton

- DTU 13.3 (NF P11-213-3) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 3: cahier des clauses techniques des dallages de maisons individuelles + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-3) - 91.080.40 - Structures en béton
- DTU 13.3 (NF P11-213-4) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 4 : cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P11-213-4) - 91.080.40 - Structures en béton

Cuvelage

- DTU 14.1 (NF P11-221-1) (mai 2000) : Travaux de bâtiment - Travaux de cuvelage - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Tirage 2 (2000-09-01)) + Erratum (novembre 2000) (Indice de classement : P11-221) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- DTU 14.1 (NF P11-221-2) (mai 2000) : Travaux de bâtiment - Travaux de cuvelage - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P11-221) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- DTU 20.12 (NF P10-203-1) (septembre 1993) : Maçonnerie des toitures et d'étanchéité - Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Erratum (février 1994) + Amendement A1 (juillet 2000) + Amendement A2 (novembre 2007) (Indice de classement : P10-203-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.30 - Maçonneries
- DTU 20.12 (NF P10-203-2) (septembre 1993) : Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P10-203-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.30 - Maçonneries

Murs en béton banché

- DTU 23.1 (NF P18-210) (mai 1993) : Murs en béton banché - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (changement de statut du DTU 23.1 de février 1990) (Indice de classement : P18-210) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.40 - Structures en béton

Toitures-terrasses

- DTU 20.12 (NF P10-203-1) (septembre 1993) : Maçonnerie des toitures et d'étanchéité - Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Erratum (février 1994) + Amendement A1 (juillet 2000) + Amendement A2 (novembre 2007) (Indice de classement : P10-203-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.30 - Maçonneries
- DTU 20.12 (NF P10-203-2) (septembre 1993) : Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P10-203-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.30 - Maçonneries

Chapes, dalles, planchers

Chapes et dalles à base de liants hydrauliques

- NF DTU 26.2 P1-1 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (mai 2015) (Indice de classement : P14-201-1-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton
- NF DTU 26.2 P1-2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux + Amendement A1 (mai 2015) (Indice de classement : P14-201-1-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton

- NF DTU 26.2 P2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Marchés privés - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types + Amendement A1 (mai 2015) (Indice de classement : P14-201-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton
- NF DTU 52.10 P1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P61-203-1-1) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF DTU 52.10 P1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P61-203-1-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF DTU 52.10 P2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 2 : Cahier des clauses administratives types (Indice de classement : P61-203-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN 13318 (août 2000) : Matériau pour chape et chapes - Terminologie (Indice de classement : P14-202) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 13813 (juin 2003) : Matériaux de chape et chapes - Matériaux de chapes - Propriétés et exigences (Indice de classement : P14-203) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- FD P15-010 (octobre 1997) : Liants hydrauliques - Guide d'utilisation des ciments (Indice de classement : P15-010) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier

Planchers réversibles, chauffants, rayonnants

- DTU 65.7 (NF P52-302-1) (mai 1993) : Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (septembre 1999) (Indice de classement : P52-302-1) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- DTU 65.7 (NF P52-302-2) (mai 1993) : Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P52-302-2) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF DTU 65.14 P1 (juillet 2006) : Travaux de bâtiment - Exécution de planchers chauffants à eau chaude - Partie 1 : Cahier des clauses techniques - Dalles désolidarisées isolées (Indice de classement : P52-307-1) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF DTU 65.14 P2 (septembre 2006) : Travaux de bâtiment - Exécution de planchers chauffants à eau chaude - Partie 2 : Cahier des clauses techniques - Autres dalles que les dalles désolidarisées isolées (Indice de classement : P52-307-2) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF DTU 65.14 P3 (septembre 2006) : Travaux de bâtiment - Exécution de planchers chauffants à eau chaude - Partie 3 : Cahier des clauses spéciales - Dalles désolidarisées isolées et autres dalles (Indice de classement : P52-307-3) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central

Canalisations incorporées

- DTU 65.10 (NF P52-305-1) (mai 1993) : Travaux de bâtiment - Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation des eaux usées et des

- eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments - Règles générales de mise en œuvre - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (juin 1999) + Amendement A2 (octobre 2000) (Indice de classement : P52-305-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- DTU 65.10 (NF P52-305-2) (mai 1993) : Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments - Règles générales de mise en œuvre - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P52-305-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

Fumisterie

- NF EN 13084-2 (décembre 2007) : Cheminées autoportantes - Partie 2 : cheminées en béton (Indice de classement : P51-502) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits

Protection et réparation des structures

- NF EN 14487-1 (mars 2006) : Béton projeté - Partie 1 : définitions, spécifications et conformité (Indice de classement : P18-510-1) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 14487-2 (août 2007) : Béton projeté - Partie 2 : exécution (Indice de classement : P18-510-2) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 1504-1 (décembre 2005) : Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Définitions, prescriptions, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Partie 1 : définitions (Indice de classement : P18-901-1) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires)- 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1504-2 (avril 2005) : Produits et systèmes pour la protection et la réparation de structures en béton - Définitions, prescriptions, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Partie 2 : systèmes de protection de surface pour le béton (Indice de classement : P18-901-2) - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1504-3 (février 2006) : Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Définitions, exigences, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Partie 3 : réparation structurale et réparation non structurale (Tirage 3 (2010-09-01)) (Indice de classement : P18-901-3) - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1504-4 (mars 2005) : Produits et systèmes pour la protection et la réparation de structures en béton - Définitions, prescriptions, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Partie 4 : collage structural (Tirage 2 (2010-09-01)) (Indice de classement : P18-901-4) - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1504-5 (juillet 2013) : Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Définitions, exigences, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Partie 5 : produits et systèmes d'injection du béton (Indice de classement : P18-901-5) - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1504-6 (novembre 2006) : Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Définitions, exigences, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Partie 6 : ancrage de barres d'acier d'armature (Indice de classement : P18-901-6) - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1504-7 (novembre 2006) : Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Définitions, prescriptions, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Partie 7 : protection contre la corrosion des armatures (Indice de classement : P18-901-7) - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1504-8 (juin 2016) : Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Définitions, prescriptions, maîtrise de la qualité et EVCP - Partie 8 : maîtrise de la qualité et évaluation et vérification de la constance des performances (EVCP) (Indice de classement : P18-901-8) - 91.080.40 - Structures en béton

- NF EN 1504-9 (novembre 2008) : Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Définitions, exigences et maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Partie 9 : Principes généraux d'utilisation des produits et systèmes (Tirage 2 (2010-09-01)) (Indice de classement : P18-901-9) - 91.080.40 - Structures en béton
- NF P18-901-10, NF EN 1504-10 (octobre 2017) : Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Définitions, exigences, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité - Partie 10 : Application sur site des produits et systèmes et contrôle de la qualité des travaux
- NF P95-101 (juin 2017) : Ouvrages d'art - Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie - Reprise du béton dégradé superficiellement - Spécifications relatives à la technique et aux matériaux utilisés
- NF P95-102 (avril 2002) : Ouvrages d'art - Réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie - Béton projeté - Spécifications relatives à la technique et aux matériaux utilisés (Indice de classement : P95-102) - 93.010 - Génie civil en général

Eléments de béton préfabriqué

Règles de calcul

Base de calcul des structures

- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990 (mars 2003) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures (Tirage 2 (2003-04-01)) (Indice de classement : P06-100-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1 (juillet 2006) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Amendement A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1/NA (décembre 2007) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990/A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/NA (décembre 2011) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990 (Indice de classement : P06-100-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général

Action sur les structures

- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : Actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF P06-111-2 (juin 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments - Partie 2 : Annexe nationale à la NF EN 1991-1-1 + Amendement A1 (mars 2009) (Indice de classement : P06-111-2 + P06-111-2/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-2 (juillet 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu (Tirage 4 (2014-04-01)) (Indice de classement : P06-112-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-2/NA (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu - Annexe nationale

- à la NF EN 1991-1-2 (Indice de classement : P06-112-2/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-3 (avril 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige (Tirage 2 (2009-10-01)) + Amendement A1 (octobre 2015) (Indice de classement : P06-113-1 + P06-113-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-3/NA (mai 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-3 + Amendement A1 (juillet 2011) (Indice de classement : P06-113-1/NA + P06-113-1/NA/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-4 (novembre 2005) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent (Tirage 2 (2010-03-01)) + Amendement A1 (octobre 2010) (Indice de classement : P06-114-1 + P06-114-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-4/NA (mars 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4 + Amendement A1 (juillet 2011) + Amendement A2 (septembre 2012) (Indice de classement : P06-114-1/NA + P06-114-1/NA/A1 + P06-114-1/NA/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF P06-114-1/NA/A3, NF EN 1991-1-4/NA/A3 (avril 2019) : Eurocode 1 : Actions sur les structures - Parties 1-4 : actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4:2005 - Actions générales - Actions du vent
 - NF EN 1991-1-5 (mai 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-5 : Actions générales - Actions thermiques (Tirage 2 (2009-10-01)) (Indice de classement : P06-115-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-5/NA (février 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Parties 1-5 : Actions générales - Actions thermiques - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-5 (Indice de classement : P06-115-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-6 (novembre 2005) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-6 : Actions générales - Actions en cours d'exécution (Tirage 3 (2012-12-01)) (Indice de classement : P06-116-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-6/NA (mars 2009) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-6 : Actions générales - Actions en cours d'exécution - Annexe nationale de la NF EN 1991-1-6 (Indice de classement : P06-116-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-7 (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-7 : Actions générales - Actions accidentelles + Amendement A1 (août 2014) (Indice de classement : P06-117 + P06-117/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-7/NA (septembre 2008) : Eurocode 1 : Actions sur les structures - Parties 1-7 : Actions générales - Actions accidentelles - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-7 (Indice de classement : P06-117/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-2 (mars 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 2 : Actions sur les ponts, dues au trafic (Tirage 2 (2010-05-01)) (Indice de classement : P06-120-1) - 93.040 - Construction des ponts
 - NF EN 1991-2/NA (mars 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 2 : Actions sur les ponts, dues au trafic - Annexe nationale à la NF EN 1991-2 (Indice de classement : P06-120-1/NA) - 93.040 - Construction des ponts
 - NF EN 1991-3 (avril 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 3 : Actions induites par les appareils de levage et les machines (Tirage 2 (2013-01-01))

- (Indice de classement : P06-130) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1991-3/NA (janvier 2010) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 3 : actions induites par les appareils de levage et les machines - Annexe nationale à la NF EN 1991-3 (Indice de classement : P06-130/NA) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1991-4 (mai 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 4 : Silos et réservoirs (Tirage 3 (2012-12-01)) (Indice de classement : P06-140) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-4/NA (novembre 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 4 : Silos et réservoirs - Annexe nationale à la NF EN 1991-4 (Indice de classement : P06-140/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général

Structures en béton

- NF EN 1992-1-1 (octobre 2005) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments (Tirage 4 (2013-05-01)) + Amendement A1 (février 2015) (Indice de classement : P18-711-1 + P18-711-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1992-1-1/NA (mars 2016) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1992-1-1 (Indice de classement : P18-711-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1992-1-2 (octobre 2005) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu (Tirage 3 (2013-12-01)) (Indice de classement : P18-712-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1992-1-2/NA (octobre 2007) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale à la NF EN 1992-1-2 (Indice de classement : P18-712-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton

- NF P18-712-1/NA/A1, NF EN 1992-1-2/NA/A1 (mars 2017) : Eurocode 2 : Calcul des structures en béton - Partie 1-2 : règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe Nationale à la NF EN 1992-1-2:2005 - Calcul du comportement au feu
- NF P18-712-1/A1, NF EN 1992-1-2/A1 (mai 2019) : Eurocode 2 : calcul des structures en béton - Partie 1-2 : règles générales - Calcul du comportement au feu
- NF EN 1992-2 (mai 2006) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 2 : Ponts en béton - Calcul des dispositions constructives (Indice de classement : P18-720-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1992-2/NA (avril 2007) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 2 : Ponts en béton - Calcul et dispositions constructives - Annexe nationale à la NF EN 1992-2 (Indice de classement : P18-720-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1992-4 (septembre 2018) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 4 : conception et calcul des éléments de fixation pour béton

Structures mixtes acier - béton

- NF EN 1993-1-1 (octobre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments (Tirage 3 (2010-01-01)) + Amendement A1 (juillet 2014) (Indice de classement : P22-311-1 + P22-311-1/A1) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-1/NA (août 2013) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-1 (Tirage 2 (2016-02-01)) (Indice de classement : P22-311-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-2 (novembre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu (Tirage 3 (2010-06-01)) (Indice de classement : P22-312-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-2/NA (octobre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-2 (Indice de classement : P22-312-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-3 (mars 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-3 : règles générales - Règles supplémentaires pour les profilés et plaques formés à froid (Tirage 2 (2013-02-01)) (Indice de classement : P22-313) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-3/NA (octobre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-3 : Règles générales - Règles supplémentaires pour les profilés et plaques formés à froid - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-3 (Indice de classement : P22-313/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-4 (février 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en aciers - Partie 1-4 : Règles générales - Règles supplémentaires pour les aciers inoxydables + Amendement A1 (Indice de classement : P22-314 + P22-314/A1) - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-4/NA (mars 2008) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-4 : Règles générales - Règles supplémentaires pour les aciers inoxydables - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-4 (Indice de classement : P22-314/NA) - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-5 (juillet 2017) : Eurocode 3 Calcul des structures en acier - Partie 1-5 : plaques planes
- NF EN 1993-1-5/NA (octobre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-5 : Plaques planes - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-5 (Indice de

- classement : P22-315/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-6 (juillet 2017) : Eurocode 3 Calcul des structures en acier - Partie 1-6 : résistance et stabilité des structures en coque
 - NF EN 1993-1-8 (décembre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-8 : Calcul des assemblages (Tirage 4 (2010-11-01)) (Indice de classement : P22-318-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-1-8/NA (juillet 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-8 : Calcul des assemblages - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-8 (Indice de classement : P22-318-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-1-9 (décembre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-9 : Fatigue (Tirage 3 (2011-03-01)) (Indice de classement : P22-319-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-1-9/NA (avril 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-9 : Fatigue - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-9 (Indice de classement : P22-319-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-1-10 (décembre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-10 : Choix des qualités d'acier (Tirage 3 (2009-08-01)) (Indice de classement : P22-380-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-1-10/NA (avril 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-10 : Choix des qualités d'acier - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-10 (Indice de classement : P22-380-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1994-1-1 (juin 2005) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments (Tirage 3 (2010-01-01)) (Indice de classement : P22-411-1) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
 - NF EN 1994-1-1/NA (avril 2007) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1994-1-1 (Indice de classement : P22-411-1/NA) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
 - NF EN 1994-1-2 (février 2006) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu (Tirage 2 (2009-02-01)) + Amendement A1 (juin 2014) (Indice de classement : P22-412-1 + P22-412-1/A1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
 - NF EN 1994-1-2/NA (octobre 2007) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale à la NF EN 1994-1-2 (Indice de classement : P22-412-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
 - NF EN 1994-2 (février 2006) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 2 : Règles générales et règles pour les ponts (Tirage 2 (2009-01-01)) (Indice de classement : P22-420-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton - 93.040 - Construction des ponts
 - NF EN 1994-2/NA (mai 2007) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 2 : Règles générales et règles pour les ponts - Annexe nationale à la NF EN 1994-2 (Indice de classement : P22-420-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton - 93.040 - Construction des ponts

Calcul géotechnique

- NF EN 1997-1 (juin 2005) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales (Tirage 2 (2011-08-01)) + Amendement A1 (avril 2014) (Indice de classement : P94-251-1 + P94-251-1/A1) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 1997-1/NA (septembre 2006) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales - Annexe nationale à la NF EN 1997-1 (Indice de classement : P94-251-1/NA) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-261 (juin 2013) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles + Amendement 1 en cours (Indice de classement : P94-261) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-261/A1 (février 2017) : Justification des ouvrages géotechniques - Norme d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles - Amendement 1
- NF P94-262 (juillet 2012) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P94-262) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-262/A1 (juillet 2018) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes - Amendement 1

Résistance aux séismes

- NF P06-013 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Règles PS applicables aux bâtiments, dites règles PS 92 + Amendement A1 (février 2001) + Amendement A2 (novembre 2004) (Indice de classement P06-013 + P06-013/A1 + P06-013/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations.
- NF P06-014 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Construction parasismique des maisons individuelles et des bâtiments assimilés - Règles PS-MI 89 révisées 92 - Domaine d'application - Conception - Exécution + Amendement A1, en cours de révision, (février 2001) + Amendement A2 (janvier 2011) (Indice de classement : P06-014 + P06-014/A1 + P06-014/A2).
- NF EN 1998-1 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments (Tirage 2 (2010-10-01)) + Amendement A1 (mai 2013) – (Indice de classement : P06-030-1 + P06-030-1/A1) – 91.080.01 - Structures de construction en général – 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-1/NA (décembre 2013) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-1 – (Indice de classement : P06-030-1/NA) – 91.080.01 - Structures de construction en général – 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-3 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments (Tirage 3 (2013-10-01)) - (Indice de classement : P06-033-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-3/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-3 (Indice de classement : P06-033-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-4 (mars 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations (Indice de classement : P06-

- 034) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-4/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations - Annexe nationale à la NF EN 1998-4 (Indice de classement : P06-034/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-5 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-035-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-5/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques - Annexe nationale à la NF EN 1998-5 (Indice de classement : P06-035-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-6 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées (Tirage 2 (2006-11-01)) (Indice de classement : P06-036-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-6/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées - Annexe nationale à la NF EN 1998-6 (Indice de classement : P06-036-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations

Exécution des ouvrages en béton

- NF P18-201 (JUIN 2017) : DTU 21 - Travaux de bâtiment - Exécution des ouvrages en béton
- NF EN 13670 (février 2013) : Exécution des structures en béton + Complément national (février 2013) (Indice de classement : P18-450) - 91.080.40 - Structures en béton
- FD CEN/TR 15739 (février 2010) : Produits préfabriqués en béton - Surface et parements de béton - Éléments d'identification (Indice de classement : P19-852) - 91.100.30 - Béton et produits en béton

Pieux de fondation

- NF P11-212-2 (novembre 1994) : DTU 13.2. Travaux de bâtiment - Travaux de fondations profondes pour le bâtiment - Partie 2 : cahier des clauses spéciales
- NF EN 12794+A1 (juillet 2007) : Produits préfabriqués en béton - Pieux de fondation (Indice de classement : P19-802) - 91.100.30 - Béton et produits en béton - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain

Eléments de structures

- NF DTU 23.3 P1-1 (juin 2008) : Travaux de bâtiment - Ossatures en éléments industrialisés en béton - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P19-202-1-1) - 91.080.40 - Structures en béton - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF DTU 23.3 P1-2 (juin 2008) : Travaux de bâtiment - Ossatures en éléments industrialisés en béton - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P19-202-1-2) - 91.080.40 - Structures en béton - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF DTU 23.3 P2 (juin 2008) : Travaux de bâtiment - Ossatures en éléments industrialisés en béton - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P19-202-2) - 91.080.40 - Structures en béton - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations

- NF DTU 23.3 P3 (juin 2008) : Travaux de bâtiment - Ossatures en éléments industrialisés en béton - Partie 3 : Règles de calcul (Indice de classement : P19-202-3) - 91.080.40 - Structures en béton - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 12602+A1 (novembre 2013) : Éléments préfabriqués armés en béton cellulaire autoclavé (Indice de classement : P19-101) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 1520 (mai 2011) : Composants préfabriqués en béton de granulats légers à structure ouverte avec des armatures structurales et non-structurales (Indice de classement : P19-102) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF P19-800, NF EN 13369 (avril 2018) : Règles communes pour les produits préfabriqués en béton
- NF EN 13225 (août 2013) : Produits préfabriqués en béton - Éléments de structure linéaires (Indice de classement : P19-812) - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 15258 (janvier 2009) : Produits préfabriqués en béton - Éléments de murs de soutènement (Indice de classement : P19-824) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 14844 +A1 (décembre 2008) +A2 (janvier 2012) : Produits préfabriqués en béton - Cadres enterrés (Indice de classement : P19-825) - 91.100.30 - Béton et produits en béton

Murs en panneaux préfabriqués

- DTU 22.1 (NF P10-210-1) (mai 1993) : Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire - Partie 1 : Cahier des charges (Indice de classement : P10-210-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- DTU 22.1 (NF P10-210-2) (mai 1993) : Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P10-210-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- DTU 22.1 (DTU P10-210/MEM) (juin 1980) : Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire - Mémento pour la conception des ouvrages (Tirage 2 (2009-05-01)) + Erratum (septembre 1980) + Additif 1 (octobre 1984) (Indice de classement : P10-210) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF P19-800, NF EN 13369 (avril 2018) : Règles communes pour les produits préfabriqués en béton
- NF EN 14992+A1 (août 2012) : Produits préfabriqués en béton - Éléments de mur (Indice de classement : P19-816) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 15258 (janvier 2009) : Produits préfabriqués en béton - Éléments de murs de soutènement (Indice de classement : P19-824) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.100.30 - Béton et produits en béton

Planchers

- NF DTU 23.2 P1-1 (août 2008) : Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P19-201-1-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF DTU 23.2 P1-2 (août 2008) : Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P19-201-1-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF DTU 23.2 P2 (août 2008) : Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types

- (Indice de classement : P19-201-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF DTU 23.2 P3 (août 2008) : Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton - Partie 3 : Règles de calcul (Indice de classement : P19-201-3) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.30 - Béton et produits en béton
 - NF DTU 57.1 P1-1 (septembre 2007) : Planchers surélevés (à libre accès) - Eléments constitutifs - Exécution - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P67-103-1-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
 - NF DTU 57.1 P1-2 (septembre 2007) : Planchers surélevés (à libre accès) - Eléments constitutifs - Exécution - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P67-103-1-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
 - NF DTU 57.1 P2 (septembre 2007) : Planchers surélevés (à libre accès) - Eléments constitutifs - Exécution - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P67-103-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
 - NF EN 1168+A3 (avril 2012) : Produits préfabriqués en béton - Dalles alvéolées (Indice de classement : P19-801) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.30 - Béton et produits en béton
 - NF EN 15037-3 (novembre 2009) : Produits préfabriqués en béton - Systèmes de planchers à poutrelles et entrevous - Partie 3 : entrevous en terre cuite (Indice de classement : P19-810-3) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton - 91.100.30 - Béton et produits en béton
 - NF EN 772-1+A1 (décembre 2015) : Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 1 : détermination de la résistance à la compression (Indice de classement : P12-101-1) - 91.080.30 - Maçonneries - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
 - NF EN 772-13 (janvier 2001) : Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 13 : détermination de la masse volumique absolue sèche et de la masse volumique apparente sèche des éléments de maçonnerie (excepté les pierres naturelles) (Indice de classement : P12-113) - 91.080.30 - Maçonneries
 - NF EN 772-16 (août 2011) : Méthodes d'essai des éléments de maçonnerie - Partie 16 : détermination des dimensions (Indice de classement : P12-101-16) - 91.080.30 - Maçonneries - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
 - NF EN 15037-2+A1 (juin 2011) : Produits préfabriqués en béton - Systèmes de planchers à poutrelles et entrevous - Partie 2 : entrevous en béton (Indice de classement : P19-810-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton - 91.100.30 - Béton et produits en béton
 - NF P38-401 (octobre 1980) : Entrevous en polystyrène expansé pour planchers en béton à poutrelles préfabriquées avec dalle de répartition coulée en œuvre (Indice de classement : P38-401)
 - NF EN 1520 (mai 2011) : Composants préfabriqués en béton de granulats légers à structure ouverte avec des armatures structurales et non-structurales (Indice de classement : P19-102) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
 - NF P19-800, NF EN 13369 (avril 2018) : Règles communes pour les produits préfabriqués en béton
 - NF EN 13747+A2 (mai 2010) : Produits préfabriqués en béton - Prédalles pour systèmes de planchers (Tirage 2 (2011-09-01)) (Indice de classement : P19-809) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.30 - Béton et produits en béton
 - NF EN 15037-1 (septembre 2008) : Produits préfabriqués en béton - Systèmes de planchers à poutrelles et entrevous - Partie 1 : poutrelles (Indice de classement : P19-810-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton - 91.100.30 - Béton et produits en béton
 - NF EN 15037-2+A1 (juin 2011) : Produits préfabriqués en béton - Systèmes de planchers à poutrelles et entrevous - Partie 2 : entrevous en béton (Indice de classement : P19-810-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton - 91.100.30 - Béton et produits en béton

- NF EN 15037-3+A1 (juin 2011) : Produits préfabriqués en béton - Systèmes de planchers à poutrelles et entrevous - Partie 3 : entrevous en terre cuite (Indice de classement : P19-810-3) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 15037-4+A1 (septembre 2013) : Produits préfabriqués en béton - Systèmes de planchers à poutrelles et entrevous - Partie 4 : entrevous en polystyrène expansé (Indice de classement : P19-810-4) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 13224 (mars 2012) : Produits préfabriqués en béton - Éléments de plancher nervurés (Indice de classement : P19-811) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 12602+A1 (novembre 2013) : Éléments préfabriqués armés en béton cellulaire autoclavé (Indice de classement : P19-101) - 91.100.30 - Béton et produits en béton

Dalles de toitures-terrasses

- DTU 20.12 (NF P10-203-1) (septembre 1993) : Maçonnerie des toitures et d'étanchéité - Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Erratum (février 1994) + Amendement A1 (juillet 2000) + Amendement A2 (novembre 2007) (Indice de classement : P10-203-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.30 - Maçonneries
- DTU 20.12 (NF P10-203-2) (septembre 1993) : Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P10-203-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.30 - Maçonneries
- NF EN 12602+A1 (novembre 2013) : Éléments préfabriqués armés en béton cellulaire autoclavé (Indice de classement : P19-101) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 1520 (mai 2011) : Composants préfabriqués en béton de granulats légers à structure ouverte avec des armatures structurales et non-structurales (Indice de classement : P19-102) - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF P19-800, NF EN 13369 (avril 2018) : Règles communes pour les produits préfabriqués en béton
- NF EN 13224 (mars 2012) : Produits préfabriqués en béton - Éléments de plancher nervurés (Indice de classement : P19-811) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 13693+A1 (septembre 2009) : Produits préfabriqués en béton - Éléments spéciaux de toiture (Indice de classement : P19-815) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.40 - Structures en béton

Encadrements de baies et d'ouvertures

- DTU 22.1 (DTU P10-210/MEM) (juin 1980) : Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire - Mémento pour la conception des ouvrages (Tirage 2 (2009-05-01)) + Erratum (septembre 1980) + Additif 1 (octobre 1984) (Indice de classement : P10-210) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF EN 845-2+A1 (septembre 2016) : Spécifications pour composants accessoires de maçonnerie - Partie 2 : linteaux (Indice de classement : P12-521-2) - 91.080.30 - Maçonneries
- NF P98-052 (juillet 2002) : Produits préfabriqués en béton - Appuis de fenêtre préfabriqués en béton (Indice de classement : P98-052) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.100.30 - Béton et produits en béton

Escaliers

- NF EN 14843 (juillet 2007) : Produits préfabriqués en béton - Escaliers (Indice de classement : P19-814) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.30 - Béton et produits en béton

- NF P01-011 (mai 1945) : Dimensions des constructions - Escaliers droits en maçonnerie (Tirage 8 (1976-03-01)) (Indice de classement : P01-011) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers

Fumisterie

- NF EN 13084-2 (décembre 2007) : Cheminées autoportantes - Partie 2 : cheminées en béton (Indice de classement : P51-502) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits

Maçonnerie de petits éléments

Règles de calcul

Base de calcul des structures

- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990 (mars 2003) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures (Tirage 2 (2003-04-01)) (Indice de classement : P06-100-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1 (juillet 2006) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Amendement A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1/NA (décembre 2007) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990/A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/NA (décembre 2011) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990 (Indice de classement : P06-100-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général

Action sur les structures

- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : Actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF P06-111-2 (juin 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments - Partie 2 : Annexe nationale à la NF EN 1991-1-1 + Amendement A1 (mars 2009) (Indice de classement : P06-111-2 + P06-111-2/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-2 (juillet 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu (Tirage 4 (2014-04-01)) (Indice de classement : P06-112-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-2/NA (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-2 (Indice de classement : P06-112-2/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-3 (avril 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige (Tirage 2 (2009-10-01)) + Amendement A1 (octobre 2015) (Indice de classement : P06-113-1 + P06-113-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-3/NA (mai 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-3 +

- Amendement A1 (juillet 2011) (Indice de classement : P06-113-1/NA + P06-113-1/NA/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-4 (novembre 2005) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent (Tirage 2 (2010-03-01)) + Amendement A1 (octobre 2010) (Indice de classement : P06-114-1 + P06-114-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-4/NA (mars 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4 + Amendement A1 (juillet 2011) + Amendement A2 (septembre 2012) (Indice de classement : P06-114-1/NA + P06-114-1/NA/A1 + P06-114-1/NA/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF P06-114-1/NA/A3, NF EN 1991-1-4/NA/A3 (avril 2019) : Eurocode 1 : Actions sur les structures - Parties 1-4 : actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4:2005 - Actions générales - Actions du vent
 - NF EN 1991-1-5 (mai 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-5 : Actions générales - Actions thermiques (Tirage 2 (2009-10-01)) (Indice de classement : P06-115-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-5/NA (février 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Parties 1-5 : Actions générales - Actions thermiques - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-5 (Indice de classement : P06-115-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-6 (novembre 2005) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-6 : Actions générales - Actions en cours d'exécution (Tirage 3 (2012-12-01)) (Indice de classement : P06-116-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-6/NA (mars 2009) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-6 : Actions générales - Actions en cours d'exécution - Annexe nationale de la NF EN 1991-1-6 (Indice de classement : P06-116-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-7 (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-7 : Actions générales - Actions accidentelles + Amendement A1 (août 2014) (Indice de classement : P06-117 + P06-117/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-7/NA (septembre 2008) : Eurocode 1 : Actions sur les structures - Parties 1-7 : Actions générales - Actions accidentelles - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-7 (Indice de classement : P06-117/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-2 (mars 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 2 : Actions sur les ponts, dues au trafic (Tirage 2 (2010-05-01)) (Indice de classement : P06-120-1) - 93.040 - Construction des ponts
 - NF EN 1991-2/NA (mars 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 2 : Actions sur les ponts, dues au trafic - Annexe nationale à la NF EN 1991-2 (Indice de classement : P06-120-1/NA) - 93.040 - Construction des ponts
 - NF EN 1991-3 (avril 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 3 : Actions induites par les appareils de levage et les machines (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P06-130) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1991-3/NA (janvier 2010) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 3 : actions induites par les appareils de levage et les machines - Annexe nationale à la NF EN 1991-3 (Indice de classement : P06-130/NA) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1991-4 (mai 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 4 : Silos et réservoirs (Tirage 3 (2012-12-01)) (Indice de classement : P06-140) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général

- NF EN 1991-4/NA (novembre 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 4 : Silos et réservoirs - Annexe nationale à la NF EN 1991-4 (Indice de classement : P06-140/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général

Calcul des ouvrages en maçonnerie

- NF EN 1996-1-1+A1 (mars 2013) : Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 1-1 : règles générales pour ouvrages en maçonnerie armée et non armée (Indice de classement : P10-611-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.30 - Maçonneries
- NF EN 1996-1-1/NA (décembre 2009) : Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 1-1 : règles générales pour ouvrages en maçonnerie armée et non armée - Annexe Nationale à la NF EN 1996-1-1 (Indice de classement : P10-611-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.30 - Maçonneries
- NF EN 1996-1-2 (septembre 2006) : Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu (Tirage 2 (2011-03-01)) (Indice de classement : P10-612-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.30 - Maçonneries
- NF EN 1996-1-2/NA (septembre 2008) : Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale à la NF EN 1996-1-2 (Indice de classement : P10-612-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.30 - Maçonneries
- NF EN 1996-2 (juin 2006) : Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 2 : Conception, choix des matériaux et mise en œuvre des maçonneries (Tirage 2 (2010-01-01)) (Indice de classement : P10-620) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.30 - Maçonneries
- NF EN 1996-2/NA (décembre 2007) : Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 2 : Conception, choix des matériaux et mise en œuvre des maçonneries - Annexe nationale à la NF EN 1996-2 (Indice de classement : P10-620/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.30 - Maçonneries
- NF EN 1996-3 (juin 2006) : Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 3 : Méthodes de calcul simplifiées pour les ouvrages de maçonnerie non armée (Tirage 3 (2014-09-01)) (Indice de classement : P10-630) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.30 - Maçonneries
- NF EN 1996-3/NA (décembre 2009) : Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 3 : méthodes de calcul simplifiées pour les ouvrages de maçonnerie non armée - Annexe nationale à la NF EN 1996-3 (Indice de classement : P10-630/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.30 - Maçonneries

Résistance aux séismes

- NF P06-013 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Règles PS applicables aux bâtiments, dites règles PS 92 + Amendement A1 (février 2001) + Amendement A2 (novembre 2004) (Indice de classement P06-013 + P06-013/A1 + P06-013/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations.
- NF P06-014 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Construction parasismique des maisons individuelles et des bâtiments assimilés - Règles PS-MI 89 révisées 92 - Domaine d'application - Conception - Exécution + Amendement A1, en cours de révision, (février 2001) + Amendement A2 (janvier 2011) (Indice de classement : P06-014 + P06-014/A1 + P06-014/A2).
- NF EN 1998-1 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments (Tirage 2 (2010-10-01)) + Amendement A1 (mai 2013) (Indice de

- classement : P06-030-1 + P06-030-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général – 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-1/NA (décembre 2013) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-1 (Indice de classement : P06-030-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général – 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-3 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-033-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-3/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-3 (Indice de classement : P06-033-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-4 (mars 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations (Indice de classement : P06-034) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-4/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations - Annexe nationale à la NF EN 1998-4 (Indice de classement : P06-034/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-5 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-035-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-5/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques - Annexe nationale à la NF EN 1998-5 (Indice de classement : P06-035-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-6 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées (Tirage 2 (2006-11-01)) (Indice de classement : P06-036-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-6/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées - Annexe nationale à la NF EN 1998-6 (Indice de classement : P06-036-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations

Eléments et accessoires de maçonnerie

Briques de terre cuite

- NF EN 771-1+A1 (octobre 2015) : Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 1 : briques de terre cuite (Indice de classement : P12-121-1) - 91.080.30 - Maçonneries - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- NF P12-121-1/CN, NF EN 771-1+A1/CN (décembre 2017) : Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 1 : briques de terre cuite - Complément national à la NF EN 771-1+A1:2015
- NF P13-301 (décembre 1974) : Céramique - Briques creuses de terre cuite (Tirage 5 (1979-05-01)) (Indice de classement : P13-301) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux

- NF P13-304 (mars 2018) : Briques en terre cuite destinées à rester apparentes
- NF P13-306 (octobre 1983) : Blocs perforés en terre cuite destinés à rester apparents (Indice de classement : P13-306) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux

Briques en béton de granulat

- NF EN 771-3+A1 (octobre 2015) : Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 3 : éléments de maçonnerie en béton de granulats (granulats courants et légers) (Indice de classement : P12-121-3) - 91.080.30 - Maçonneries - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF P12-121-3/CN, NF EN 771-3+A1/CN (décembre 2017) : Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 3 : éléments de maçonnerie en béton de granulats (granulats courants et légers) - Complément national à la NF EN 771-3+A1:2015

Blocs en béton cellulaire autoclavé

- NF EN 771-4+A1 (octobre 2015) : Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 4 : éléments de maçonnerie en béton cellulaire autoclavé (Indice de classement : P12-121-4) - 91.080.30 - Maçonneries - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF P12-121-4/CN, NF EN 771-4+A1/CN (décembre 2017) : Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 4 : éléments de maçonnerie en béton cellulaire autoclavé - Complément national à la NF EN 771-4+A1:2015

Blocs en pierre reconstituée

- NF EN 771-5+A1 (octobre 2015) : Spécification pour éléments de maçonnerie - Partie 5 : éléments de maçonnerie en pierre reconstituée (Indice de classement : P12-121-5) - 91.080.30 - Maçonneries - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF P12-121-5/CN, NF EN 771-5+A1/CN (décembre 2017) : Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 5 : éléments de maçonnerie en pierre reconstituée - Complément national à la NF EN 771-5+A1:2015

Pierres naturelles

- NF B10-601 (septembre 2019) : Produits de carrière - Pierres naturelles - Prescriptions générales d'emploi des pierres naturelles

Blocs en silico-calcaire

- NF EN 771-2+A1 (octobre 2015) : Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 2 : éléments de maçonnerie en silico-calcaire (Indice de classement : P12-121-2) - 91.080.30 - Maçonneries - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux

Accessoires

- NF EN 845-1+A1 (septembre 2016) : Spécifications pour composants accessoires de maçonnerie - Partie 1 : attaches, brides de fixation, étriers de support et consoles (Indice de classement : P12-521) - 91.080.30 - Maçonneries
- NF EN 845-2+A1 (septembre 2016) : Spécifications pour composants accessoires de maçonnerie - Partie 2 : linteaux (Indice de classement : P12-521-2) - 91.080.30 - Maçonneries
- NF EN 845-3+A1 (septembre 2016) : Spécifications pour composants accessoires de maçonnerie - Partie 3 : treillis d'armature en acier pour joints horizontaux (Indice de classement : P12-521-3) - 91.080.30 - Maçonneries

Pose traditionnelle : produits et mise en œuvre

Mise en œuvre

- NF DTU 20.1 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2009-01-01)) + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P10-202-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P3 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 3 : Guide pour le choix des types de murs de façades en fonction du site + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P4 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 4 : Règles de calcul et dispositions constructives minimales + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-4) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.13 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Cloisons en maçonnerie de petits éléments - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (juillet 2016) (Indice de classement : P10-204-1-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.13 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Cloisons en maçonnerie de petits éléments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux + Amendement A1 (juillet 2016) (Indice de classement : P10-204-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.13 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Cloisons en maçonnerie de petits éléments - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P10-204-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.13 P3 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Cloisons en maçonnerie de petits éléments - Partie 3 : mémento + Amendement A1 (juillet 2016) (Indice de classement : P10-204-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries

Ciments et chaux

- NF EN 197-1 (avril 2012) : Ciment - Partie 1 : composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants (Indice de classement : P15-101-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 197-2 (mai 2014) : Ciment - Partie 2 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P15-101-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 413-1 (septembre 2012) : Ciment à maçonner - Partie 1 : composition, spécifications et critères de conformité (Indice de classement : P15-102-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 459-1 (août 2015) : Chaux de construction - Partie 1 : définitions, spécifications et critères de conformité (Indice de classement : P15-104-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 459-2 (août 2012) : Chaux de construction - Partie 2 : méthodes d'essai (Indice de classement : P15-104-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier

- NF EN 459-3 (décembre 2015) : Chaux de construction - Partie 2 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P15-104-3) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF P12-311, NF EN 1015-11 (novembre 2019) : Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 11 : détermination de la résistance en flexion et en compression du mortier durci

Mortiers

- NF EN 998-2 (décembre 2010) : Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie - Partie 2 : mortiers de montage des éléments de maçonnerie (Indice de classement : P12-221-2) - 91.080.30 - Maçonneries - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 13139 (janvier 2003) : Granulats pour mortiers (Indice de classement : P18-139) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 934-3+A1 (octobre 2012) : Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Partie 3 : adjuvants pour mortier de montage - Définitions, exigences, conformité, marquage et étiquetage (Indice de classement : P18-341-3) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF P18-370 (juillet 2013) : Adjuvants - Produits de cure pour bétons et mortiers - Définition, spécifications et marquage (Indice de classement : P18-370) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF P18-371 (juillet 2013) : Adjuvants - Produits de cure pour bétons et mortiers - Détermination du coefficient de protection (Indice de classement : P18-371) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF P18-545 (septembre 2011) : Granulats - Éléments de définition, conformité et codification (Indice de classement : P18-545) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF P12-311, NF EN 1015-11 (novembre 2019) : Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 11 : détermination de la résistance en flexion et en compression du mortier durci

Pose à joints minces : produits et mise en œuvre

Mise en œuvre

- NF DTU 20.1 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2009-01-01)) + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P10-202-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P3 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 3 : Guide pour le choix des types de murs de façades en fonction du site + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P4 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 4 : Règles de calcul et dispositions constructives minimales + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-4) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries

- NF DTU 20.13 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Cloisons en maçonnerie de petits éléments - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (juillet 2016) (Indice de classement : P10-204-1-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.13 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Cloisons en maçonnerie de petits éléments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux + Amendement A1 (juillet 2016) (Indice de classement : P10-204-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.13 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Cloisons en maçonnerie de petits éléments - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P10-204-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.13 P3 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Cloisons en maçonnerie de petits éléments - Partie 3 : mémento + Amendement A1 (juillet 2016) (Indice de classement : P10-204-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries

Mortiers

- NF EN 998-2 (décembre 2010) : Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie - Partie 2 : mortiers de montage des éléments de maçonnerie (Indice de classement : P12-221-2) - 91.080.30 - Maçonneries - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier

- NF P12-311, NF EN 1015-11 (novembre 2019) : Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 11 : détermination de la résistance en flexion et en compression du mortier durci

Escaliers

- NF P01-011 (mai 1945) : Dimensions des constructions - Escaliers droits en maçonnerie (Tirage 8 (1976-03-01)) (Indice de classement : P01-011) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers

Atrerie-fumisterie

Conduits de cheminée et de raccordements

- NF DTU 24.1 P1 (février 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de fumisterie - Systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils - Partie 1 : Cahier des clauses techniques - Règles générales + Amendement A1 (décembre 2011) + Amendement A2 (décembre 2012) (Indice de classement : P51-201-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- NF DTU 24.1 P2 (février 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de fumisterie - Systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils - Partie 2 : Cahier des clauses techniques - Règles spécifiques d'installation des systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils raccordés dits de type B utilisant des combustibles gazeux + Amendement A1 (décembre 2011) (Indice de classement : P51-201-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF DTU 24.1 P3 (février 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de fumisterie - Systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils - Partie 3 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P51-201-3) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF DTU 24.2 P1-1 (décembre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux d'âtrerie - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (décembre 2011) (Indice de classement : P51-202-1-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF P51-001, NF EN 1443 (avril 2019) : Conduits de fumée - Exigences générales
- NF EN 13384-1 (mai 2015) : Conduits de fumée - Méthodes de calcul thermo-aéroulrique - Partie 1 : conduits de fumée ne desservant qu'un seul appareil (Indice de classement : P51-002-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF P51-002-2, NF EN 13384-2+A1 (juillet 2017) : Conduits de fumée - Méthodes de calcul thermo-aéroulrique - Partie 2 : conduits de fumée desservant plus d'un appareil à combustion
- NF EN 15287-1+A1 (novembre 2010) : Conduits de fumée - Conception, installation et mise en œuvre des conduits de fumée - Partie 1 : conduits de fumée pour appareils de combustion qui prélèvent l'air comburant dans la pièce (Indice de classement : P51-020-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 15287-2 (mai 2008) : Conduits de fumée - Conception, installation et mise en service des conduits de fumée - Partie 2 : conduits de fumée pour chaudières étanches (Indice de classement : P51-020-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13384-3 (mai 2007) : Conduits de fumée - Méthodes de calcul thermo-aéroulrique - Partie 3 : méthodes d'élaboration de diagrammes et de tableaux pour les conduits de fumée desservant un seul appareil de chauffage (Indice de classement : P51-002-3) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF P51-301 (septembre 1974) : Briques de terre cuite pour la construction de conduits de fumée (Indice de classement : P51-301) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux

- NF P51-302 (novembre 1975) : Briques réfractaires pour la construction de conduits de fumée (Indice de classement : P51-302) - 81.080 - Matériaux réfractaires - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 1806 (octobre 2006) : Conduits de fumée - Boisseaux en terre cuite/céramique pour conduits de fumée simple paroi - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P51-311) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- NF EN 1857 (septembre 2010) : Conduits de fumée - Composants - Conduits intérieurs en béton (Indice de classement : P51-322) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 1858+A1 (août 2011) : Conduits de fumée - Composants - Conduits de fumée simple et multiparois en béton (Indice de classement : P51-323) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 12446 (août 2011) : Conduits de fumée - Composants - Enveloppes externes en béton (Indice de classement : P51-324) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 1457-1 (mai 2012) : Conduits de fumée - Conduits intérieurs en terre cuite/céramique - Partie 1 : exigences et méthodes d'essai pour utilisation en conditions sèches (Indice de classement : P51-401-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 1457-2 (mai 2012) : Conduits de fumée - Conduits intérieurs en terre cuite/céramique - Partie 2 : exigences et méthodes d'essai pour utilisation en conditions humides (Indice de classement : P51-401-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13069 (décembre 2005) : Conduits de fumée - Enveloppes externes en terre cuite/céramique pour systèmes de conduits de fumée - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P51-404) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13502 (février 2003) : Conduits de fumée - Terminaux en terre cuite/céramique - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P51-405) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13084-4 (décembre 2005) : Cheminées indépendantes - Partie 4 : conduits intérieurs en briques de terre cuite - Conception et mise en œuvre (Tirage 2 (2006-07-01)) (Indice de classement : P51-504) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- XP CEN/TS 16134 (novembre 2011) : Terminaux de conduits de fumée - Exigences générales et méthodes d'essai indépendantes des matériaux (Indice de classement : P51-600) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits

Cheminées et âtres

- NF DTU 24.2 P1-1 (décembre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux d'âtre - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (décembre 2011) (Indice de classement : P51-202-1-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF DTU 24.2 P1-2 (décembre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux d'âtre - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P51-202-1-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF DTU 24.2 P2 (décembre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux d'âtre - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P51-202-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13084-1 (septembre 2007) : Cheminées auto-portantes - Partie 1 : exigences générales (Indice de classement : P51-501) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13084-2 (décembre 2007) : Cheminées autoportantes - Partie 2 : cheminées en béton (Indice de classement : P51-502) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13084-4 (décembre 2005) : Cheminées indépendantes - Partie 4 : conduits intérieurs en briques de terre cuite - Conception et mise en œuvre (Tirage 2 (2006-07-

- 01)) (Indice de classement : P51-504) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- NF EN 13084-5 (octobre 2005) : Cheminées autoportantes - Partie 5 : matériaux pour conduits intérieurs en terre cuite - Spécification du produit (Tirage 2 (2006-07-01)) (Indice de classement : P51-505) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
 - NF EN 13084-6 (janvier 2016) : Cheminées autoportantes - Partie 6 : parois intérieures en acier - Conception et mise en œuvre (Indice de classement : P51-501-6) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
 - NF EN 13084-7 (février 2013) : Cheminées autoportantes - Partie 7 : spécifications de produit applicables aux fabrications cylindriques en acier pour cheminées en acier à paroi simple et parois intérieures en acier (Indice de classement : P51-501-7) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
 - NF EN 13084-8 (octobre 2005) : Cheminées autoportantes - Partie 8 : conception et mise en œuvre des mâts intégrant des conduits systèmes métalliques (Indice de classement : P51-508) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits

Installations d'assainissement non collectif (ANC)

Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif

- NF DTU 64.1 P1-1 (août 2013) : Dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) - Pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-08-01)) (Indice de classement : P16-603-1-1) - 13.060.30 - Eaux usées - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF DTU 64.1 P1-2 (août 2013) : Dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) - Pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P16-603-1-2) - 13.060.30 - Eaux usées - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF DTU 64.1 P2 (août 2013) : Dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) - Pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P16-603-2) - 13.060.30 - Eaux usées - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- AC P16-634-1 (septembre 2008) : Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) - Filière avec filtre compact à massif de zéolithe - Partie 1 : maisons d'habitation individuelle jusqu'à 5 pièces principales (Indice de classement : P16-634-1) - 13.060.30 - Eaux usées - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- AC P16-634-2 (septembre 2008) : en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) - Filière avec filtre compact à massif de zéolithe - Partie 2 : maisons d'habitation individuelle de 6 à 10 pièces principales (Indice de classement : P16-634-2) - 13.060.30 - Eaux usées - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées

Contrôle, diagnostic et entretien des installations

- NF P16-008 (janvier 2016) : Installations d'assainissement non collectif – Entretien (Indice de classement P16-008) 03.080.30 - Services aux consommateurs - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- AC P16-635 (octobre 2011) : Référentiel de Diagnostic des installations d'Assainissement Non Collectif (Tirage 2 (2011-10-01)) (Indice de classement : P16-635) - 13.060.30 - Eaux usées

Enduits extérieurs d'imperméabilisation

Enduit épais vertical et sous-face

- NF DTU 26.1 P1-1 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P15-201-1-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF DTU 26.1 P1-2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P15-201-1-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF DTU 26.1 P2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P15-201-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF P12-223, NF EN 15824 (août 2017) : Spécifications pour enduits de maçonnerie organiques extérieurs et intérieurs
- NF EN 13914-1 (avril 2016) : Conception, préparation et application des enduits extérieurs et intérieurs - Partie 1 : enduits extérieurs (Indice de classement : P12-901-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier

Enduit monocouche d'imperméabilisation

- NF DTU 26.1 P1-1 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P15-201-1-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF DTU 26.1 P1-2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P15-201-1-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF DTU 26.1 P2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P15-201-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 998-1 (décembre 2010) : Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie - Partie 1 : mortiers d'enduits minéraux extérieurs et intérieurs (Indice de classement : P12-221-1) - 91.080.30 - Maçonneries - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier

Sécurité incendie

Résistance et réaction au feu

- NF P92-507 (février 2004) : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu (Indice de classement : P92-507) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction
- NF EN 13501-1+A1 (février 2013) : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1 : classement à partir des données d'essais de réaction au feu (Indice de classement : P92-800-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction
- NF EN 13501-2+A1 (juillet 2016) : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 2 : classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation (Indice de classement : P92-800-2) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction
- NF P92-800-1, NF EN 13501-1 (décembre 2018) : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1 : classement à partir des données d'essais de réaction au feu

Règle de calcul

- Règles FB (P92-701) (décembre 1993) : Règles de calcul - Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton + Amendement A1

- (décembre 2000) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.40 - Structures en béton
- Règles FPM 88 (DTU P92-704) (septembre 1988) : Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des poteaux mixtes (acier béton) (Règle DTU de calcul retirée) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton

Prévention du risque sismique

- NF P06-014 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Construction parasismique des maisons individuelles et des bâtiments assimilés - Règles PS-MI 89 révisées 92 - Domaine d'application - Conception - Exécution + Amendement A1, en cours de révision, (février 2001) + Amendement A2 (janvier 2011) (Indice de classement : P06-014 + P06-014/A1 + P06-014/A2).
- NF P06-013 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Règles PS applicables aux bâtiments, dites règles PS 92 + Amendement A1 (février 2001) + Amendement A2 (novembre 2004) (Indice de classement P06-013 + P06-013/A1 + P06-013/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations.
- NF EN 1998-1 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments (Tirage 2 (2010-10-01)) + Amendement A1 (mai 2013) (Indice de classement : P06-030-1 + P06-030-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-1/NA (décembre 2013) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-1 (Indice de classement : P06-030-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations

Perméabilité à l'air de l'enveloppe

- NF EN ISO 9972 (octobre 2010) : Performance thermique des bâtiments - Détermination de la perméabilité à l'air des bâtiments - Méthode de pressurisation par ventilateur (Indice de classement : P50-759) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- FD P50-784 (juillet 2016) : Performance thermique des bâtiments - Guide d'application de la norme NF EN ISO 9972 (Indice de classement : P50-784)

6 – structures métalliques

Matériaux et produits

- NF EN 10060 (juin 2004) : Ronds laminés à chaud - Dimensions et tolérances sur la forme et les dimensions (Indice de classement : A45-003) - 77.140.60 - Barres et ronds en acier
- NF A45-005, NF EN 10058 (novembre 2018) : Plats et larges plats en acier laminés à chaud pour usages généraux - Dimensions et tolérances sur la forme et les dimensions
- NF EN 10051 (février 2011) : Bandes laminées à chaud en continu, bandes et tôles issues de larges bandes laminées à chaud en aciers alliés et non alliés - Tolérances sur les dimensions et la forme (Indice de classement : A46-501) - 77.140.50 - Produits et semi-produits plats en acier
- NF EN 10029 (février 2011) : Tôles en acier laminées à chaud, d'épaisseur égale ou supérieure à 3 mm - Tolérances sur les dimensions et la forme (Indice de classement : A46-503) - 77.140.50 - Produits et semi-produits plats en acier
- NF P34-601 (décembre 1981) : Bandes et tôles d'aluminium prélaquées en continu - Spécifications (Indice de classement : P34-601) - 77.150.10 - Produits en aluminium - 91.060.20 - Toitures

Règles de calcul

Base de calcul des structures

- NF EN 1990 (mars 2003) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures (Tirage 2 (2003-04-01)) (Indice de classement : P06-100-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1 (juillet 2006) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Amendement A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1/NA (décembre 2007) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990/A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/NA (décembre 2011) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990 (Indice de classement : P06-100-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général

Actions sur les structures

- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : Actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF P06-111-2 (juin 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments - Partie 2 : Annexe nationale à la NF EN 1991-1-1 + Amendement A1 (mars 2009) (Indice de classement : P06-111-2 + P06-111-2/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-2 (juillet 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu (Tirage 4 (2014-04-01)) (Indice de classement : P06-112-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général

- NF EN 1991-1-2/NA (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-2 (Indice de classement : P06-112-2/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-3 (avril 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige (Tirage 2 (2009-10-01)) + Amendement A1 (octobre 2015) (Indice de classement : P06-113-1 + P06-113-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-3/NA (mai 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-3 + Amendement A1 (juillet 2011) (Indice de classement : P06-113-1/NA + P06-113-1/NA/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-4 (novembre 2005) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent (Tirage 2 (2010-03-01)) + Amendement A1 (octobre 2010) (Indice de classement : P06-114-1 + P06-114-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-4/NA (mars 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4 + Amendement A1 (juillet 2011) + Amendement A2 (septembre 2012) (Indice de classement : P06-114-1/NA + P06-114-1/NA/A1 + P06-114-1/NA/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF P06-114-1/NA/A3, NF EN 1991-1-4/NA/A3 (avril 2019) : Eurocode 1 : Actions sur les structures - Parties 1-4 : actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4:2005 - Actions générales - Actions du vent
-
- NF EN 1991-1-5 (mai 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-5 : Actions générales - Actions thermiques (Tirage 2 (2009-10-01)) (Indice de classement : P06-115-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-5/NA (février 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Parties 1-5 : Actions générales - Actions thermiques - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-5 (Indice de classement : P06-115-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-6 (novembre 2005) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-6 : Actions générales - Actions en cours d'exécution (Tirage 3 (2012-12-01)) (Indice de classement : P06-116-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-6/NA (mars 2009) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-6 : Actions générales - Actions en cours d'exécution - Annexe nationale de la NF EN 1991-1-6 (Indice de classement : P06-116-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-7 (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-7 : Actions générales - Actions accidentelles + Amendement A1 (août 2014) (Indice de classement : P06-117 + P06-117/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-7/NA (septembre 2008) : Eurocode 1 : Actions sur les structures - Parties 1-7 : Actions générales - Actions accidentelles - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-7 (Indice de classement : P06-117/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-2 (mars 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 2 : Actions sur les ponts, dues au trafic (Tirage 2 (2010-05-01)) (Indice de classement : P06-120-1) - 93.040 - Construction des ponts

- NF EN 1991-2/NA (mars 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 2 : Actions sur les ponts, dues au trafic - Annexe nationale à la NF EN 1991-2 (Indice de classement : P06-120-1/NA) - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1991-3 (avril 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 3 : Actions induites par les appareils de levage et les machines (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P06-130) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1991-3/NA (janvier 2010) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 3 : actions induites par les appareils de levage et les machines - Annexe nationale à la NF EN 1991-3 (Indice de classement : P06-130/NA) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1991-4 (mai 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 4 : Silos et réservoirs (Tirage 3 (2012-12-01)) (Indice de classement : P06-140) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-4/NA (novembre 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 4 : Silos et réservoirs - Annexe nationale à la NF EN 1991-4 (Indice de classement : P06-140/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général

Structures en acier

- NF EN 1993-1-1 (octobre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments (Tirage 3 (2010-01-01)) + Amendement A1 (juillet 2014) (Indice de classement : P22-311-1 + P22-311-1/A1) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-1/NA (août 2013) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-1 (Tirage 2 (2016-02-01)) (Indice de classement : P22-311-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-2 (novembre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu (Tirage 3 (2010-06-01)) (Indice de classement : P22-312-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-2/NA (octobre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-2 (Indice de classement : P22-312-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-3 (mars 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-3 : règles générales - Règles supplémentaires pour les profilés et plaques formés à froid (Tirage 2 (2013-02-01)) (Indice de classement : P22-313) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-3/NA (octobre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-3 : Règles générales - Règles supplémentaires pour les profilés et plaques formés à froid - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-3 (Indice de classement : P22-313/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-4 (février 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en aciers - Partie 1-4 : Règles générales - Règles supplémentaires pour les aciers inoxydables + Amendement A1 (Indice de classement : P22-314 + P22-314/A1) - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-4/NA (mars 2008) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-4 : Règles générales - Règles supplémentaires pour les aciers inoxydables - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-4 (Indice de classement : P22-314/NA) - 91.080.10 - Structures métalliques

- NF EN 1993-1-5 (juillet 2017) : Eurocode 3 Calcul des structures en acier - Partie 1-5 : plaques planes
- NF EN 1993-1-5/NA (octobre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-5 : Plaques planes - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-5 (Indice de classement : P22-315/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-6 (juillet 2017) : Eurocode 3 Calcul des structures en acier - Partie 1-6 : résistance et stabilité des structures en coque
- NF EN 1993-1-6/NA (mai 2010) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-6 : résistance et stabilité des structures en coque - Annexe Nationale à la NF EN 1993-1-6 (Indice de classement : P22-316/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-7 (septembre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-7 : Structures en plaques chargées hors de leur plan (Tirage 2 (2009-10-01)) (Indice de classement : P22-317) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-7/NA (août 2008) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-7 : Structures en plaques chargées hors de leur plan - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-7 (Indice de classement : P22-317/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-8 (décembre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-8 : Calcul des assemblages (Tirage 4 (2010-11-01)) (Indice de classement : P22-318-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-8/NA (juillet 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-8 : Calcul des assemblages - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-8 (Indice de classement : P22-318-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-9 (décembre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-9 : Fatigue (Tirage 3 (2011-03-01)) (Indice de classement : P22-319-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-9/NA (avril 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-9 : Fatigue - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-9 (Indice de classement : P22-319-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-10 (décembre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-10 : Choix des qualités d'acier (Tirage 3 (2009-08-01)) (Indice de classement : P22-380-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-10/NA (avril 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-10 : Choix des qualités d'acier - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-10 (Indice de classement : P22-380-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-11 (avril 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-11 : Calcul des structures à câbles ou éléments tendus (Tirage 2 (2009-11-01)) (Indice de classement : P22-381) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1993-1-11/NA (décembre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-11 : Calcul des structures à câbles ou éléments tendus - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-11 (Indice de classement : P22-381/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1993-1-12 (août 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-12 : Règles additionnelles pour l'utilisation de l'EN 1993 jusqu'à la nuance d'acier S 700 (Tirage 2 (2010-01-01)) (Indice de classement : P22-382) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-12/NA (août 2008) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-12 : règles additionnelles pour l'utilisation de l'EN 1993 jusqu'à la nuance

- d'acier S 700 - Annexe Nationale à la NF EN 1993-1-12 (Indice de classement : P22-382/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-2 (mars 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 2 : Ponts métalliques (Tirage 2 (2010-10-01)) (Indice de classement : P22-320) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 93.040 - Construction des ponts
 - NF EN 1993-2/NA (décembre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 2 : Ponts métalliques - Annexe nationale à la NF EN 1993-2 (Indice de classement : P22-320/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 93.040 - Construction des ponts
 - NF EN 1993-3-1 (mars 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 3-1 : Tours, mâts et cheminées - Pylônes et mâts haubanés (Tirage 3 (2010-10-01)) (Indice de classement : P22-331) - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-3-1/NA (juillet 2008) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 3-1 : Tours, mâts et cheminées - Pylônes et mâts haubannés - Annexe nationale à la NF EN 1993-3-1 (Indice de classement : P22-331/NA) - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-3-2 (avril 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 3-2 : Tours, mâts et cheminées - Cheminées (Indice de classement : P22-332) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-3-2/NA (juillet 2008) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 3-2 : Tours, mâts et cheminées - Cheminées - Annexe nationale à la NF EN 1993-3-2 (Indice de classement : P22-332/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-4-1 (novembre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 4-1 : Silos (Tirage 2 (2009-10-01)) (Indice de classement : P22-341) - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF P22-341/A1, NF EN 1993-4-1/A1 (juin 2017) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 4-1 : silos
 - NF EN 1993-4-1/NA (septembre 2010) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 4-1 : Silos - Annexe nationale à la NF EN 1993-4-1 (Indice de classement : P22-341/NA) - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-4-2 (juillet 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 4-2 : Réservoirs (Tirage 2 (2010-07-01)) (Indice de classement : P22-342) - 23.020.10 - Réservoirs et conteneurs fixes - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF P22-342/A1, NF EN 1993-4-2/A1 (septembre 2017) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 4-2 : réservoirs
 - NF EN 1993-4-3 (juillet 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 4-3 : Canalisations (Tirage 2 (2010-10-01)) (Indice de classement : P22-343) - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-5 (août 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 5 : Pieux et palplanches (Tirage 2 (2013-12-01)) (Indice de classement : P22-350) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-5/NA (août 2008) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 5 : Pieux et palplanches - Annexe nationale à la NF EN 1993-5 (Indice de classement : P22-350/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-6 (septembre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 6 : Chemins de roulement (Tirage 2 (2010-10-01)) (Indice de classement : P22-360) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-6/NA (décembre 2011) : Eurocode 3 : calcul des structures en acier - Partie 6 : chemins de roulement - Annexe Nationale à la NF EN 1993-6:2007 (Indice de classement : P22-360/NA) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1993-1-3 (mars 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-3 : règles générales - Règles supplémentaires pour les profilés et plaques formés à froid

(Tirage 2 (2013-02-01)) (Indice de classement : P22-313) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques

Structures en aluminium

- NF EN 1999-1-1 (août 2007) : Eurocode 9 - Calcul des structures en aluminium - Partie 1-1 : Règles générales + Amendement A1 (juillet 2010) (Indice de classement : P22-151) - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1999-1-2 (juin 2007) : Eurocode 9 - Calcul des structures en aluminium - Partie 1-2 : Calcul du comportement au feu (Tirage 2 (2009-11-01)) (Indice de classement : P22-152) - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1999-1-3 (septembre 2007) : Eurocode 9 - Calcul des structures en aluminium - Partie 1-3 : Structures sensibles à la fatigue + Amendement A1 (février 2012) (Indice de classement : P22-153) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1999-1-4 (juin 2007) : Eurocode 9 - Calcul des structures en aluminium - Partie 1-4 : tôles de structure formées à froid (Tirage 3 (2009-11-01)) + Amendement A1 (octobre 2011) (Indice de classement : P22-154) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1999-1-5 (juin 2007) : Eurocode 9 - Calcul des structures en aluminium - Partie 1-5 : Coques (Tirage 2 (2009-12-01)) (Indice de classement : P22-155) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques

Calcul géotechnique

- NF EN 1997-1 (juin 2005) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales (Tirage 2 (2011-08-01)) + Amendement A1 (avril 2014) (Indice de classement : P94-251-1 + P94-251-1/A1) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 1997-1/NA (septembre 2006) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales - Annexe nationale à la NF EN 1997-1 (Indice de classement : P94-251-1/NA) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-261 (juin 2013) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles + Amendement 1 en cours (Indice de classement : P94-261) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-261/A1 (février 2017) : Justification des ouvrages géotechniques - Norme d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles - Amendement 1
- NF P94-262 (juillet 2012) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P94-262) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-262/A1 (juillet 2018) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes - Amendement 1

Résistance aux séismes

- NF EN 1998-1 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments (Tirage 2 (2010-10-01)) + Amendement A1 (mai 2013) (Indice de classement : P06-030-1 + P06-030-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-1/NA (décembre 2013) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-1 (Indice de classement : P06-030-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations

- NF EN 1998-2 (décembre 2006) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 2 : Ponts (Tirage 2 (2010-02-01)) + Amendement A1 (septembre 2012) + Amendement A2 (septembre 2012) (Indice de classement : P06-032 + P06-032/A1 + P06-032/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1998-2/NA (avril 2013) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 2 : ponts - Annexe nationale à la NF EN 1998-2:2006 (Indice de classement : P06-032/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1998-3 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-033-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-3/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-3 (Indice de classement : P06-033-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-4 (mars 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations (Indice de classement : P06-034) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-4/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations - Annexe nationale à la NF EN 1998-4 (Indice de classement : P06-034/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-5 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-035-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-5/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques - Annexe nationale à la NF EN 1998-5 (Indice de classement : P06-035-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-6 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées (Tirage 2 (2006-11-01)) (Indice de classement : P06-036-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-6/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées - Annexe nationale à la NF EN 1998-6 (Indice de classement : P06-036-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF P06-014 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Construction parasismique des maisons individuelles et des bâtiments assimilés - Règles PS-MI 89 révisées 92 - Domaine d'application - Conception - Exécution + Amendement A1, en cours de révision, (février 2001) + Amendement A2 (janvier 2011) (Indice de classement : P06-014 + P06-014/A1 + P06-014/A2).
- NF P06-013 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Règles PS applicables aux bâtiments, dites règles PS 92 + Amendement A1 (février 2001) + Amendement A2 (novembre 2004) (Indice de classement P06-013 + P06-013/A1 + P06-013/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations.

Exécution des structures métalliques

- NF EN 1090-1+A1 (février 2012) : Exécution des structures en acier et des structures en aluminium - Partie 1 : exigences pour l'évaluation de la conformité des éléments structuraux (Indice de classement : P22-101-1) - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF P22-101-2, NF EN 1090-2 (juin 2018) : Exécution des structures en acier et des structures en aluminium - Partie 2 : exigences techniques pour les structures en acier
- NF P22-101-2/CN (juillet 2009) : Exécutions des structures en acier et des structures en aluminium - Partie 2 : exigences techniques pour les structures en acier - Complément national à la NF EN 1090-2:2009 (Indice de classement : P22-101-2/CN) - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1090-3 (février 2009) : Exécution des structures en acier et des structures en aluminium - Partie 3 : exigences techniques pour l'exécution des structures en aluminium (Indice de classement : P22-101-3) - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF DTU 32.1 P1 (octobre 2009) : Travaux de bâtiment - Charpente en acier - Partie 1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P22-201-1) - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF DTU 32.1 P2 (octobre 2009) : Travaux de bâtiment - Charpente en acier - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS) (Indice de classement : P22-201-2) - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF DTU 59.5 P1-1 (janvier 2013) : Travaux de bâtiment - Exécution des peintures intumescentes sur structures métalliques - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P22-204-1-1) - 87.040 - Peintures et vernis
- NF DTU 59.5 P1-2 (janvier 2013) : Travaux de bâtiment - Exécution des peintures intumescentes sur structures métalliques - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P22-204-1-2) - 87.040 - Peintures et vernis
- NF DTU 59.5 P2 (janvier 2013) : Travaux de bâtiment - Exécution des peintures intumescentes sur structures métalliques - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS) (Indice de classement : P22-204-2) - 87.040 - Peintures et vernis

7– structures mixtes acier-béton

Règles de calcul

Base de calcul des structures

- NF EN 1990 (mars 2003) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures (Tirage 2 (2003-04-01)) (Indice de classement : P06-100-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1 (juillet 2006) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Amendement A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1/NA (décembre 2007) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990/A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/NA (décembre 2011) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990 (Indice de classement : P06-100-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général

Actions sur les structures

- NF EN 1991-1-2 (juillet 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu (Tirage 4 (2014-04-01)) (Indice de classement : P06-112-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-2/NA (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-2 (Indice de classement : P06-112-2/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : Actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF P06-111-2 (juin 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments - Partie 2 : Annexe nationale à la NF EN 1991-1-1 + Amendement A1 (mars 2009) (Indice de classement : P06-111-2 + P06-111-2/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-3 (avril 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige (Tirage 2 (2009-10-01)) + Amendement A1 (octobre 2015) (Indice de classement : P06-113-1 + P06-113-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-3/NA (mai 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-3 + Amendement A1 (juillet 2011) (Indice de classement : P06-113-1/NA + P06-113-1/NA/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-4 (novembre 2005) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent (Tirage 2 (2010-03-01)) + Amendement A1 (octobre 2010) (Indice de classement : P06-114-1 + P06-114-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général

- NF EN 1991-1-4/NA (mars 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4 + Amendement A1 (juillet 2011) + Amendement A2 (septembre 2012) (Indice de classement : P06-114-1/NA + P06-114-1/NA/A1 + P06-114-1/NA/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF P06-114-1/NA/A3, NF EN 1991-1-4/NA/A3 (avril 2019) : Eurocode 1 : Actions sur les structures - Parties 1-4 : actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4:2005 - Actions générales - Actions du vent
- NF EN 1991-1-5 (mai 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-5 : Actions générales - Actions thermiques (Tirage 2 (2009-10-01)) (Indice de classement : P06-115-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-5/NA (février 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Parties 1-5 : Actions générales - Actions thermiques - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-5 (Indice de classement : P06-115-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-6 (novembre 2005) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-6 : Actions générales - Actions en cours d'exécution (Tirage 3 (2012-12-01)) (Indice de classement : P06-116-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-6/NA (mars 2009) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-6 : Actions générales - Actions en cours d'exécution - Annexe nationale de la NF EN 1991-1-6 (Indice de classement : P06-116-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-7 (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-7 : Actions générales - Actions accidentelles + Amendement A1 (août 2014) (Indice de classement : P06-117 + P06-117/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-7/NA (septembre 2008) : Eurocode 1 : Actions sur les structures - Parties 1-7 : Actions générales - Actions accidentelles - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-7 (Indice de classement : P06-117/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-2 (mars 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 2 : Actions sur les ponts, dues au trafic (Tirage 2 (2010-05-01)) (Indice de classement : P06-120-1) - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1991-2/NA (mars 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 2 : Actions sur les ponts, dues au trafic - Annexe nationale à la NF EN 1991-2 (Indice de classement : P06-120-1/NA) - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1991-3 (avril 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 3 : Actions induites par les appareils de levage et les machines (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P06-130) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1991-3/NA (janvier 2010) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 3 : actions induites par les appareils de levage et les machines - Annexe nationale à la NF EN 1991-3 (Indice de classement : P06-130/NA) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1991-4 (mai 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 4 : Silos et réservoirs (Tirage 3 (2012-12-01)) (Indice de classement : P06-140) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-4/NA (novembre 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 4 : Silos et réservoirs - Annexe nationale à la NF EN 1991-4 (Indice de classement : P06-140/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général

Calcul des structures mixtes acier-béton

- NF EN 1994-1-1 (juin 2005) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments (Tirage 3 (2010-01-01)) (Indice de classement : P22-411-1) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1994-1-1/NA (avril 2007) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1994-1-1 (Indice de classement : P22-411-1/NA) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1994-1-2 (février 2006) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu (Tirage 2 (2009-02-01)) + Amendement A1 (juin 2014) (Indice de classement : P22-412-1 + P22-412-1/A1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1994-1-2/NA (octobre 2007) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale à la NF EN 1994-1-2 (Indice de classement : P22-412-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1994-2 (février 2006) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 2 : Règles générales et règles pour les ponts (Tirage 2 (2009-01-01)) (Indice de classement : P22-420-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton - 93.040 - Construction des ponts
- NF EN 1994-2/NA (mai 2007) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 2 : Règles générales et règles pour les ponts - Annexe nationale à la NF EN 1994-2 (Indice de classement : P22-420-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton - 93.040 - Construction des ponts
- Règles FPM 88 (DTU P92-704) (septembre 1988) : Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des poteaux mixtes (acier béton) (Règle DTU de calcul retirée) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton

Calcul géotechnique

- NF EN 1997-1 (juin 2005) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales (Tirage 2 (2011-08-01)) + Amendement A1 (avril 2014) (Indice de classement : P94-251-1 + P94-251-1/A1) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 1997-1/NA (septembre 2006) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales - Annexe nationale à la NF EN 1997-1 (Indice de classement : P94-251-1/NA) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-261 (juin 2013) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles + Amendement 1 en cours (Indice de classement : P94-261) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-261/A1 (février 2017) : Justification des ouvrages géotechniques - Norme d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles - Amendement 1
- NF P94-262 (juillet 2012) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P94-262) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-262/A1 (juillet 2018) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes - Amendement 1

Résistance aux séismes

- NF EN 1998-1 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments (Tirage 2 (2010-10-01)) + Amendement A1 (mai 2013) (Indice de classement : P06-030-1 + P06-030-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-1/NA (décembre 2013) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-1 (Indice de classement : P06-030-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-3 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-033-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-3/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-3 (Indice de classement : P06-033-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-4 (mars 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations (Indice de classement : P06-034) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-4/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations - Annexe nationale à la NF EN 1998-4 (Indice de classement : P06-034/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-5 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-035-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-5/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques - Annexe nationale à la NF EN 1998-5 (Indice de classement : P06-035-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-6 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées (Tirage 2 (2006-11-01)) (Indice de classement : P06-036-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-6/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées - Annexe nationale à la NF EN 1998-6 (Indice de classement : P06-036-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF P06-014 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Construction parasismique des maisons individuelles et des bâtiments assimilés - Règles PS-MI 89 révisées 92 - Domaine d'application - Conception - Exécution + Amendement A1, en cours de révision, (février 2001) + Amendement A2 (janvier 2011) (Indice de classement : P06-014 + P06-014/A1 + P06-014/A2).
- NF P06-013 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Règles PS applicables aux bâtiments, dites règles PS 92 + Amendement A1 (février 2001) + Amendement A2 (novembre 2004) (Indice de classement P06-013 + P06-013/A1 +

P06-013/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 -
Protection contre les séismes et les vibrations.

8 – structures en bois

Matériaux et produits

Vocabulaire du bois

- NF B50-001 (janvier 1971) : Bois - Nomenclature (Tirage 2 (1974-07-01)) (Indice de classement : B50-001) - 01.040.79 - Technologie du bois (Vocabulaires) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF B50-002 (août 1961) : Bois - Vocabulaire (Tirage 4 (1974-02-01)) (Indice de classement : B50-002) - 01.040.79 - Technologie du bois (Vocabulaires) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF B50-003 (avril 1985) : Bois - Vocabulaire (seconde liste) (Indice de classement : B50-003) - 01.040.79 - Technologie du bois (Vocabulaires) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF EN 313-2 (janvier 2000) : Contreplaqué - Classification et terminologie - Partie 2 : terminologie (Indice de classement : B54-151-2) - 01.040.79 - Technologie du bois (Vocabulaires) - 79.060.10 - Contreplaqué
- NF P20-102 (juillet 1963) : Charpente - Menuiserie - Vocabulaire du bois (extrait de NF B 50-002, août 1961) (Tirage 6 (1979-06-01)) (Indice de classement : P20-102) - 01.040.79 - Technologie du bois (Vocabulaires) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés

Caractéristiques physiques ou mécaniques du bois

- NF EN 335 (mai 2013) : Durabilité du bois et des matériaux à base de bois - Classes d'emploi : définitions, application au bois massif et aux matériaux à base de bois (Indice de classement : B50-100) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF B50-105-3 (octobre 2014) : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois - Bois et matériaux à base de bois traités avec un produit de préservation préventif - Partie 3 : spécifications de préservation des bois et matériaux à base de bois et attestation de traitement - Adaptation à la France Métropolitaine et aux DOM (Indice de classement : B50-105-3) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF EN 350-2 (juillet 1994) : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois - Durabilité naturelle du bois massif - Partie 2 : Guide de la durabilité naturelle du bois et de l'imprégnabilité d'essences de bois choisies pour leur importance en Europe (Indice de classement : B50-103-2) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF EN 351-1 (septembre 2007) : Durabilité du bois et des produits à base de bois - Bois massif traité avec produit de préservation - Partie 1 : classification des pénétrations et rétentions des produits de préservation (Indice de classement : B50-105-1) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.020 - Procédés technologiques du bois
- NF EN 351-2 (septembre 2007) : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois - Bois massif traité avec produit de préservation - Partie 2 : guide d'échantillonnage pour l'analyse du bois traité avec un produit de préservation (Indice de classement : B50-105-2) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.020 - Procédés technologiques du bois
- NF B50-105-3 (octobre 2014) : Durabilité du bois et des produits à base de bois - Bois massif traité avec produit de préservation - Partie 3 : performances de préservation des bois et attestation de traitement - Adaptation à la France métropolitaine et aux DOM (Indice de classement : B50-105-3) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés

- NF B51-001 (août 1941) : Caractéristiques technologiques et chimiques des bois (Indice de classement : B51-001) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF B51-002 (février 1942) : Caractéristiques physiques et mécaniques des bois (Tirage 9 (1977-10-01)) (Indice de classement : B51-002) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF B52-001-1 (avril 2018) : Règles d'utilisation du bois dans la construction - Classement visuel pour l'emploi en structures des bois sciés résineux et feuillus - Partie 1 : bois massif
- NF B52-001-2 (avril 2018) : Règles d'utilisation du bois dans la construction - Classement visuel pour l'emploi en structures des bois sciés résineux et feuillus - Partie 2 : méthode alternative pour le bois massif entrant dans la fabrication de bois lamellé collé BLC et bois massif reconstitué BMR
- FD P20-651 (juin 2011) : Durabilité des éléments et ouvrages en bois (Indice de classement : P20-651) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF EN 1912 (juin 2012) : Bois de structure - Classes de résistance - Affectation des classes visuelles et des essences (Tirage 2 (2013-09-01)) (Indice de classement : P21-395) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 14080 (août 2013) : Structures en bois - Bois lamellé collé et bois massif reconstitué - Exigences (Indice de classement : P21-501) - 79.060.99 - Autres panneaux à base de bois - 91.080.20 - Structures en bois

Panneaux à base de bois

- NF EN 324-1 (juin 1993) : Panneaux à base de bois - Détermination des dimensions des panneaux - Partie 1 : Détermination de l'épaisseur, de la largeur et de la longueur (Indice de classement : B51-240-1) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général
- NF EN 324-2 (juin 1993) : Panneaux à base de bois - Détermination des dimensions des panneaux - Partie 2 : Détermination de l'équerrage et de la rectitude des bords (Indice de classement : B51-240-2) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général
- NF EN 316 (mai 2009) : Panneaux de fibres de bois - Définition, classification et symboles (Indice de classement : B54-050) - 79.060.20 - Panneaux de particules et de fibres
- NF EN 12871 (août 2013) : Panneaux à base de bois - Détermination des caractéristiques de performance des panneaux travaillants utilisés en planchers, toitures et murs (Indice de classement : B54-074) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général
- FD CEN/TR 12872 (mars 2015) : Panneaux à base de bois - Guide pour l'utilisation des panneaux structurels en planchers, murs et toitures (Indice de classement : B54-075) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général
- NF EN 309 (juillet 2005) : Panneaux de particules - Définitions et classification (Indice de classement : B54-101) - 79.060.20 - Panneaux de particules et de fibres
- NF EN 312 (novembre 2010) : Panneaux de particules - Exigences (Indice de classement : B54-114) - 79.060.20 - Panneaux de particules et de fibres
- NF EN 300 (octobre 2006) : Panneaux de lamelles minces, longues et orientées (OSB) - Définitions, classification et exigences (Indice de classement : B54-115) - 79.060.20 - Panneaux de particules et de fibres

Contreplaqué

- NF EN 315 (juin 2001) : Contreplaqué - Tolérances sur dimensions (Indice de classement : B51-357) - 79.060.10 - Contreplaqué
- NF EN 635-1 (avril 1995) : Contreplaqué - Classification selon l'aspect des faces - Partie 1 : Généralités (Indice de classement : B54-170-1) - 79.060.10 - Contreplaqué
- NF EN 635-2 (juillet 1995) : Contreplaqué - Classification selon l'aspect des faces - Partie 2 : Bois feuillus (Indice de classement : B54-170-2) - 79.060.10 - Contreplaqué
- NF EN 635-3 (juillet 1995) : Contreplaqué - Classification selon l'aspect des faces - Partie 3 : Bois résineux (Indice de classement : B54-170-3) - 79.060.10 - Contreplaqué

- XP CEN/TS 635-4 (février 2008) : Contreplaqué - Classification selon l'aspect des faces - Partie 4 : paramètres d'aptitude à la finition, guide (Indice de classement : B54-170-4) - 79.060.10 - Contreplaqué

Bois de structure

- P21-102 (août 1990) : Éléments de mur en bois utilisés en structure - Spécifications (Indice de classement : P21-102) - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 336 (décembre 2013) : Bois de structure - Dimensions, écarts admissibles (Indice de classement : P21-351) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 338 (juillet 2015) : Bois de structure - Classes de résistance (Indice de classement : P21-353) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 14250 (juin 2010) : Structure en bois - Exigences de produit relatives aux éléments de structures préfabriqués utilisant des connecteurs à plaque métallique emboutie (Indice de classement : P21-387) - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 1912 (juin 2012) : Bois de structure - Classes de résistance - Affectation des classes visuelles et des essences (Tirage 2 (2013-09-01)) (Indice de classement : P21-395) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés - 91.080.20 - Structures en bois
- NF P21-400 (avril 2012) : Bois de structure et produits à base de bois - Classes de résistance et contraintes admissibles associées (Indice de classement : P21-400) - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 14592+A1 (août 2012) : Structures en bois - Éléments de fixation de type tige - Exigences (Indice de classement : P21-402) - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 14545 (mars 2009) : Structures en bois - Connecteurs - Exigences (Indice de classement : P21-403) - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 14081-1 (avril 2016) : Structures en bois - Bois de structure à section rectangulaire classé pour sa résistance - Partie 1 : exigences générales (Tirage 2 (2016-06-01)) (Indice de classement : P21-500-1) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés - 91.080.20 - Structures en bois
- NF P21-500-1, NF EN 14081-1+A1 (août 2019) : Structures en bois - Bois de structure à section rectangulaire classé pour sa résistance - Partie 1 : exigences générales
- NF P21-500-2, NF EN 14081-2 (octobre 2018) : Structures en bois - Bois de structure à section rectangulaire classé pour sa résistance - Partie 2 : classement mécanique par machine ; exigences supplémentaires concernant les essais de type
- NF P21-500-3, NF EN 14081-3+A1 (octobre 2018) : Structures en bois - Bois de structure à section rectangulaire classé pour sa résistance - Partie 3 : classement mécanique, exigences complémentaires relatives au contrôle de la production en usine

Règles de calcul

Base de calcul des structures

- NF EN 1990 (mars 2003) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures (Tirage 2 (2003-04-01)) (Indice de classement : P06-100-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1 (juillet 2006) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Amendement A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1/NA (décembre 2007) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990/A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/NA (décembre 2011) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990 (Indice de classement : P06-100-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général

- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général

Actions sur les structures

- NF EN 1991-1-2 (juillet 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu (Tirage 4 (2014-04-01)) (Indice de classement : P06-112-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-2/NA (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-2 (Indice de classement : P06-112-2/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : Actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF P06-111-2 (juin 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments - Partie 2 : Annexe nationale à la NF EN 1991-1-1 + Amendement A1 (mars 2009) (Indice de classement : P06-111-2 + P06-111-2/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-3 (avril 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige (Tirage 2 (2009-10-01)) + Amendement A1 (octobre 2015) (Indice de classement : P06-113-1 + P06-113-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-3/NA (mai 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-3 + Amendement A1 (juillet 2011) (Indice de classement : P06-113-1/NA + P06-113-1/NA/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-4 (novembre 2005) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent (Tirage 2 (2010-03-01)) + Amendement A1 (octobre 2010) (Indice de classement : P06-114-1 + P06-114-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-4/NA (mars 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4 + Amendement A1 (juillet 2011) + Amendement A2 (septembre 2012) (Indice de classement : P06-114-1/NA + P06-114-1/NA/A1 + P06-114-1/NA/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF P06-114-1/NA/A3, NF EN 1991-1-4/NA/A3 (avril 2019) : Eurocode 1 : Actions sur les structures - Parties 1-4 : actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4:2005 - Actions générales - Actions du vent
- NF EN 1991-1-5 (mai 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-5 : Actions générales - Actions thermiques (Tirage 2 (2009-10-01)) (Indice de classement : P06-115-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-5/NA (février 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Parties 1-5 : Actions générales - Actions thermiques - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-5 (Indice de classement : P06-115-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-6 (novembre 2005) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-6 : Actions générales - Actions en cours d'exécution (Tirage 3 (2012-12-01)) (Indice

- de classement : P06-116-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-6/NA (mars 2009) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-6 : Actions générales - Actions en cours d'exécution - Annexe nationale de la NF EN 1991-1-6 (Indice de classement : P06-116-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-7 (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-7 : Actions générales - Actions accidentelles + Amendement A1 (août 2014) (Indice de classement : P06-117 + P06-117/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-1-7/NA (septembre 2008) : Eurocode 1 : Actions sur les structures - Parties 1-7 : Actions générales - Actions accidentelles - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-7 (Indice de classement : P06-117/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-2 (mars 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 2 : Actions sur les ponts, dues au trafic (Tirage 2 (2010-05-01)) (Indice de classement : P06-120-1) - 93.040 - Construction des ponts
 - NF EN 1991-2/NA (mars 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 2 : Actions sur les ponts, dues au trafic - Annexe nationale à la NF EN 1991-2 (Indice de classement : P06-120-1/NA) - 93.040 - Construction des ponts
 - NF EN 1991-3 (avril 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 3 : Actions induites par les appareils de levage et les machines (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P06-130) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1991-3/NA (janvier 2010) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 3 : actions induites par les appareils de levage et les machines - Annexe nationale à la NF EN 1991-3 (Indice de classement : P06-130/NA) - 53.020.20 - Grues - 91.080.10 - Structures métalliques
 - NF EN 1991-4 (mai 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 4 : Silos et réservoirs (Tirage 3 (2012-12-01)) (Indice de classement : P06-140) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
 - NF EN 1991-4/NA (novembre 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 4 : Silos et réservoirs - Annexe nationale à la NF EN 1991-4 (Indice de classement : P06-140/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général

Conception et calcul des structures bois

- NF EN 1995-1-1 (novembre 2005) : Eurocode 5 - Conception et calcul des structures en bois - Partie 1-1 : Généralités - Règles communes et règles pour les bâtiments (Tirage 3 (2013-06-01)) + Amendement A1 (octobre 2008) + Amendement A2 (juillet 2014) (Indice de classement : P21-711-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 1995-1-1/NA (mai 2010) : Eurocode 5 - Conception et calcul des structures en bois - Partie 1-1 : Généralités - Règles communes et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1995-1-1 (Indice de classement : P21-711-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 1995-1-2 (septembre 2005) : Eurocode 5 - Conception et calcul des structures en bois - Partie 1-2 : Généralités - Calcul des structures au feu (Tirage 3 (2009-10-01)) (Indice de classement : P21-712-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 1995-1-2/NA (avril 2007) : Eurocode 5 - Conception et calcul des structures en bois - Partie 1-2 : Généralités - Calcul des structures au feu - Annexe nationale à la NF EN 1995-1-2 (Indice de classement : P21-712-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au

- feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 1995-2 (mars 2005) : Eurocode 5 - Conception et calcul des structures bois - Partie 2 : Ponts (Indice de classement : P21-720-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.20 - Structures en bois - 93.040 - Construction des ponts
 - NF EN 1995-2/NA (avril 2007) : Eurocode 5 - Conception et calcul des structures en bois - Partie 2 : Ponts - Annexe nationale à la NF EN 1995-2 (Indice de classement : P21-720-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.20 - Structures en bois - 93.040 - Construction des ponts
 - NF P21-110 (décembre 2013) : Structures en bois - Notes de calcul - Informations à fournir (Indice de classement : P21-110) - 91.080.20 - Structures en bois
 - Règles BF 88 (DTU P92-703) (février 1988) : Méthode de justification par le calcul de la résistance au feu des structures en bois (Règle DTU de calcul retirée) + Erratum (septembre 1988) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.20 - Structures en bois

Calcul géotechnique

- NF EN 1997-1 (juin 2005) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales (Tirage 2 (2011-08-01)) + Amendement A1 (avril 2014) (Indice de classement : P94-251-1 + P94-251-1/A1) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF EN 1997-1/NA (septembre 2006) : Eurocode 7 - Calcul géotechnique - Partie 1 : Règles générales - Annexe nationale à la NF EN 1997-1 (Indice de classement : P94-251-1/NA) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-261 (juin 2013) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles + Amendement 1 en cours (Indice de classement : P94-261) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-261/A1 (février 2017) : Justification des ouvrages géotechniques - Norme d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations superficielles - Amendement 1
- NF P94-262 (juillet 2012) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P94-262) - 91.010.30 - Aspects techniques - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain
- NF P94-262/A1 (juillet 2018) : Justification des ouvrages géotechniques - Normes d'application nationale de l'Eurocode 7 - Fondations profondes - Amendement 1

Résistance aux séismes

- NF EN 1998-1 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments (Tirage 2 (2010-10-01)) + Amendement A1 (mai 2013) (Indice de classement : P06-030-1 + P06-030-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-1/NA (décembre 2013) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 1 : Règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments - Annexe nationale à la NF EN 1998-1 (Indice de classement : P06-030-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-3 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-033-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-3/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 3 : Evaluation et renforcement des bâtiments - Annexe

- nationale à la NF EN 1998-3 (Indice de classement : P06-033-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
- NF EN 1998-4 (mars 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations (Indice de classement : P06-034) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-4/NA (janvier 2008) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 4 : Silos, réservoirs et canalisations - Annexe nationale à la NF EN 1998-4 (Indice de classement : P06-034/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-5 (septembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques (Tirage 3 (2013-10-01)) (Indice de classement : P06-035-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-5/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 5 : Fondations, ouvrages de soutènement et aspects géotechniques - Annexe nationale à la NF EN 1998-5 (Indice de classement : P06-035-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-6 (décembre 2005) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées (Tirage 2 (2006-11-01)) (Indice de classement : P06-036-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF EN 1998-6/NA (octobre 2007) : Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes - Partie 6 : Tours, mâts et cheminées - Annexe nationale à la NF EN 1998-6 (Indice de classement : P06-036-1/NA) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations
 - NF P06-014 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Construction parasismique des maisons individuelles et des bâtiments assimilés - Règles PS-MI 89 révisées 92 - Domaine d'application - Conception - Exécution + Amendement A1, en cours de révision, (février 2001) + Amendement A2 (janvier 2011) (Indice de classement : P06-014 + P06-014/A1 + P06-014/A2).
 - NF P06-013 (décembre 1995) : Règles de construction parasismique - Règles PS applicables aux bâtiments, dites règles PS 92 + Amendement A1 (février 2001) + Amendement A2 (novembre 2004) (Indice de classement P06-013 + P06-013/A1 + P06-013/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général - 91.120.25 - Protection contre les séismes et les vibrations. Exécution des structures en bois
 - NF DTU 31.2 P1-1 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT)
 - NF DTU 31.2 P1-2 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM)
 - NF DTU 31.2 P2 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (CCS)
 - NF DTU 31.3 P1-1 (janvier 2012) : Travaux de bâtiment - Charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P21-205-1-1) - 91.080.20 - Structures en bois
 - NF DTU 31.3 P1-2 (janvier 2012) : Travaux de bâtiment - Charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P21-205-1-2) - 91.080.20 - Structures en bois
 - NF DTU 31.3 P2 (janvier 2012) : Travaux de bâtiment - Charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets - Partie 2 : Cahier des clauses

- administratives spéciales types (CCS) (Indice de classement : P21-205-2) - 91.080.20 - Structures en bois
- NF DTU 31.3 P3 (janvier 2012) : Travaux de bâtiment - Charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets - Partie 3 : Règles de conception + Amendement A1 (avril 2014) (Indice de classement : P21-205-3) - 91.080.20 - Structures en bois
 - NF DTU 36.3 (Septembre 2014) : Travaux de bâtiment - Escaliers en bois et garde-corps associés - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (CCT) - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM) - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (CCS) - Partie 3 : règles de conception (Indice de classement : P21-220) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
 - NF DTU 41.2 P2 (août 2015) : Travaux de bâtiment - Revêtements extérieurs en bois - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P65-210-2) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général - 91.060.20 - Toitures - 91.200 - Techniques de construction
 - NF DTU 43.4 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Toitures en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtements d'étanchéité - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P84-207-1-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
 - NF DTU 43.4 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Toitures en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtements d'étanchéité - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P84-207-1-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
 - NF DTU 43.4 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Toitures en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtement d'étanchéité - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS) (Indice de classement : P84-207-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
 - DTU 51.3 (NF P63-203-1-1) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P63-203-1-1) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
 - DTU 51.3 (NF P63-203-1-2) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 1-2 : Critères Généraux de choix des Matériaux (CGM) + Amendement A1 (janvier 2015) (Indice de classement : P63-203-1-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
 - DTU 51.3 (NF P63-203-2) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales (Indice de classement : P63-203-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
 - NF DTU 51.4 P1-1 (décembre 2018) : Travaux de bâtiment - Platelage extérieur en bois - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (CCT)
 - NF DTU 51.4 P1-2 (décembre 2018) : Travaux de bâtiment - Platelage extérieur en bois - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM)
 - NF DTU 51.4 P2 (décembre 2018) : Travaux de bâtiment - Platelage extérieur en bois - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (CCS)

Charpentes et escaliers

- DTU 31.1 (NF P21-203-1-1) (juin 2017) : Travaux de bâtiment - Charpente en bois - Partie : 1-1 : cahier des clauses techniques types
- DTU 31.1 (NF P21-203-1-2) (juin 2017) : Travaux de bâtiment - Charpente en bois - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- DTU 31.1 (NF P21-203-2) (juin 2017) : Travaux de bâtiment - Charpente en bois - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF P21-210 (août 2016) : Escaliers en bois – Vocabulaire (Indice de classement : P21-210) - 01.040.79 - Technologie du bois (Vocabulaires) - 01.040.91 - Bâtiment et

- matériaux de construction (Vocabulaires) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF DTU 36.3 P1-1 (septembre 2014) : Travaux de bâtiment - Escaliers en bois et garde-corps associés - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P21-220-1-1) et NF DTU 36.3 P1-2 (septembre 2014) : Travaux de bâtiment - Escaliers en bois et garde-corps associés - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P21-220-1-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
 - NF EN 15644 (mars 2009) : Escaliers préfabriqués de conception traditionnelle en bois massif - Spécifications et exigences (Indice de classement : P21-215) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
 - NF P21-365 (août 2016) : Structures en bois - Exigences relatives aux charpentes taillées et à leurs composants (Indice de classement : P21-365) - 91.080.20 - Structures en bois

9 – âtrerie et fumisterie

Conduits de cheminée et de raccordement

- NF DTU 24.1 P1 (février 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de fumisterie - Systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils - Partie 1 : Cahier des clauses techniques - Règles générales + Amendement A1 (décembre 2011) + Amendement A2 (décembre 2012) (Indice de classement : P51-201-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- NF DTU 24.1 P2 (février 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de fumisterie - Systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils - Partie 2 : Cahier des clauses techniques - Règles spécifiques d'installation des systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils raccordés dits de type B utilisant des combustibles gazeux + Amendement A1 (décembre 2011) (Indice de classement : P51-201-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF DTU 24.1 P3 (février 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de fumisterie - Systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils - Partie 3 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P51-201-3) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF DTU 24.2 P1-1 (décembre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux d'âtrerie - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (décembre 2011) (Indice de classement : P51-202-1-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF P51-001, NF EN 1443 (avril 2019) : Conduits de fumée - Exigences générales
- NF EN 13384-1 (mai 2015) : Conduits de fumée - Méthodes de calcul thermo-aéroulrique - Partie 1 : conduits de fumée ne desservant qu'un seul appareil (Indice de classement : P51-002-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF P51-002-2, NF EN 13384-2+A1 (juillet 2017) : Conduits de fumée - Méthodes de calcul thermo-aéroulrique - Partie 2 : conduits de fumée desservant plus d'un appareil à combustion
- NF EN 15287-1+A1 (novembre 2010) : Conduits de fumée - Conception, installation et mise en œuvre des conduits de fumée - Partie 1 : conduits de fumée pour appareils de combustion qui prélèvent l'air comburant dans la pièce (Indice de classement : P51-020-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 15287-2 (mai 2008) : Conduits de fumée - Conception, installation et mise en service des conduits de fumée - Partie 2 : conduits de fumée pour chaudières étanches (Indice de classement : P51-020-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13384-3 (mai 2007) : Conduits de fumée - Méthodes de calcul thermo-aéroulrique - Partie 3 : méthodes d'élaboration de diagrammes et de tableaux pour les conduits de fumée desservant un seul appareil de chauffage (Indice de classement : P51-002-3) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF P51-301 (septembre 1974) : Briques de terre cuite pour la construction de conduits de fumée (Indice de classement : P51-301) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF P51-302 (novembre 1975) : Briques réfractaires pour la construction de conduits de fumée (Indice de classement : P51-302) - 81.080 - Matériaux réfractaires - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 1806 (octobre 2006) : Conduits de fumée - Boisseaux en terre cuite/céramique pour conduits de fumée simple paroi - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P51-311) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- NF EN 1857 (septembre 2010) : Conduits de fumée - Composants - Conduits intérieurs en béton (Indice de classement : P51-322) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.30 - Béton et produits en béton

- NF EN 1858+A1 (août 2011) : Conduits de fumée - Composants - Conduits de fumée simple et multiparois en béton (Indice de classement : P51-323) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 12446 (août 2011) : Conduits de fumée - Composants - Enveloppes externes en béton (Indice de classement : P51-324) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 1457-1 (mai 2012) : Conduits de fumée - Conduits intérieurs en terre cuite/céramique - Partie 1 : exigences et méthodes d'essai pour utilisation en conditions sèches (Indice de classement : P51-401-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 1457-2 (mai 2012) : Conduits de fumée - Conduits intérieurs en terre cuite/céramique - Partie 2 : exigences et méthodes d'essai pour utilisation en conditions humides (Indice de classement : P51-401-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13069 (décembre 2005) : Conduits de fumée - Enveloppes externes en terre cuite/céramique pour systèmes de conduits de fumée - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P51-404) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13502 (février 2003) : Conduits de fumée - Terminaux en terre cuite/céramique - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P51-405) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13084-4 (décembre 2005) : Cheminées indépendantes - Partie 4 : conduits intérieurs en briques de terre cuite - Conception et mise en œuvre (Tirage 2 (2006-07-01)) (Indice de classement : P51-504) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- XP CEN/TS 16134 (novembre 2011) : Terminaux de conduits de fumée - Exigences générales et méthodes d'essai indépendantes des matériaux (Indice de classement : P51-600) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits

Cheminées et âtres

- NF DTU 24.2 P1-1 (décembre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux d'âtre - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (décembre 2011) (Indice de classement : P51-202-1-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF DTU 24.2 P1-2 (décembre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux d'âtre - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P51-202-1-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF DTU 24.2 P2 (décembre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux d'âtre - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P51-202-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13084-1 (septembre 2007) : Cheminées auto-portantes - Partie 1 : exigences générales (Indice de classement : P51-501) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13084-2 (décembre 2007) : Cheminées autoportantes - Partie 2 : cheminées en béton (Indice de classement : P51-502) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13084-4 (décembre 2005) : Cheminées indépendantes - Partie 4 : conduits intérieurs en briques de terre cuite - Conception et mise en œuvre (Tirage 2 (2006-07-01)) (Indice de classement : P51-504) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- NF EN 13084-5 (octobre 2005) : Cheminées autoportantes - Partie 5 : matériaux pour conduits intérieurs en terre cuite - Spécification du produit (Tirage 2 (2006-07-01)) (Indice de classement : P51-505) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- NF EN 13084-6 (janvier 2016) : Cheminées autoportantes - Partie 6 : parois intérieures en acier - Conception et mise en œuvre (Indice de classement : P51-501-6) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13084-7 (février 2013) : Cheminées autoportantes - Partie 7 : spécifications de produit applicables aux fabrications cylindriques en acier pour cheminées en acier à

- paroi simple et parois intérieures en acier (Indice de classement : P51-501-7) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13084-8 (octobre 2005) : Cheminées autoportantes - Partie 8 : conception et mise en œuvre des mâts intégrant des conduits systèmes métalliques (Indice de classement : P51-508) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits

10 – façades et bardages

Façades porteuses

Façades en maçonnerie de petits éléments

- NF DTU 20.1 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2009-01-01)) + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P10-202-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P3 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 3 : Guide pour le choix des types de murs de façades en fonction du site + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P4 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 4 : Règles de calcul et dispositions constructives minimales + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-4) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries

Façades en béton banché

- DTU 23.1 (NF P18-210) (mai 1993) : Murs en béton banché - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (changement de statut du DTU 23.1 de février 1990) (Indice de classement : P18-210) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.40 - Structures en béton

Façades en panneaux préfabriqués

- DTU 22.1 (NF P10-210-1) (mai 1993) : Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire - Partie 1 : Cahier des charges (Indice de classement : P10-210-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- DTU 22.1 (NF P10-210-2) (mai 1993) : Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P10-210-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF P19-800, NF EN 13369 (avril 2018) : Règles communes pour les produits préfabriqués en béton

Façades légères

Façades rideaux, semi-rideaux et panneaux

- NF DTU 33.1 P1-1 (mai 2008) : Travaux de bâtiment - Façades rideaux - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P28-002-1-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades

- NF DTU 33.1 P1-2 (mai 2008) : Travaux de bâtiment - Façades rideaux - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P28-002-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF DTU 33.1 P2 (mai 2008) : Travaux de bâtiment - Façades rideaux - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P28-002-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- DTU 33.2 (XP P28-003) (décembre 1996) : Tolérances dimensionnelles du gros œuvre destiné à recevoir des façades rideaux, semi-rideaux ou panneaux - Tolérances dimensionnelles en construction neuve (Indice de classement : P28-003) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façade
- NF DTU 39 P1-1 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P78-201-1-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 39 P1-2 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P78-201-1-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 39 P2 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (CCS) (Indice de classement : P78-201-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 39 P3 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 3 : Mémento calculs des contraintes thermiques (Indice de classement : P78-201-3) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 39 P4 (juillet 2012) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 4 : Mémento calculs pour le dimensionnement des vitrages (Indice de classement : P78-201-4) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.010.30 - Aspects techniques
- DTU 39 P5 (juillet 2017) Travaux de bâtiment - Choix des vitrages en fonction de l'exposition aux risques de blessures - Partie 5 : mémento pour les maîtres d'œuvre
- NF EN 12152 (mai 2002) : Façades rideaux - Perméabilité à l'air - Exigences de performance et classification (Indice de classement : P28-101) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF EN 12153 (octobre 2000) : Façades rideaux - Perméabilité à l'air - Méthode d'essai (Indice de classement : P28-102) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF EN 12154 (décembre 2000) : Façades rideaux - Etanchéité à l'eau - Exigences de performance et classification (Indice de classement : P28-103) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF EN 12155 (octobre 2000) : Façades rideaux - Détermination de l'étanchéité à l'eau - Essai de laboratoire sous pression statique (Indice de classement : P28-104) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF EN 13051 (avril 2002) : Façades rideaux - Etanchéité à l'eau - Essai sur site (Indice de classement : P28-106) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF P28-107, NF EN 13119 (mars 2017) Façades rideaux – Terminologie
- NF EN 13116 (octobre 2001) : Façades rideaux - Résistance structurelle au vent - Prescriptions de performance (Indice de classement : P28-108) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF EN 13830 (janvier 2004) : Façades rideaux - Norme de produit (Indice de classement : P28-109) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF EN 14019 (août 2016) : Façades rideau - Résistance au choc - Prescriptions de performance (Indice de classement : P28-110) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF EN 12179 (octobre 2000) : Façades rideaux - Résistance à la pression du vent - Méthode d'essai (Indice de classement : P28-114) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF P50-774, NF EN ISO 12631 (juillet 2017) : Performance thermique des façades-rideaux - Calcul du coefficient de transmission thermique

Façades en verre

Façades en verre extérieur collé

- NF EN 13022-1 (décembre 2014) : Verre dans la construction – Système de Vitrage extérieur collé (VEC) - Partie 1 : produits verriers pour système VEC pour produits monolithiques et produits multiples calés (Indice de classement : P78-701-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 15434+A1 (juin 2010) : Verre dans la construction - Norme de produits pour produit de collage et de scellement structurel et/ou résistants aux rayonnements ultraviolets (utilisé pour les vitrages extérieurs collés et/ou pour les vitrages isolants à bords exposés) (Indice de classement : P78-702) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 13022-2 (décembre 2014) : Verre dans la construction – Système de vitrage extérieur collé (VEC) - Partie 2 : règles d'assemblage (Indice de classement : P78-701-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction

Revêtements extérieurs de façade

Doublage extérieur en maçonnerie de petits éléments

- NF DTU 20.1 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2009-01-01)) + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P10-202-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P3 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 3 : Guide pour le choix des types de murs de façades en fonction du site + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P4 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 4 : Règles de calcul et dispositions constructives minimales + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-4) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries

Revêtements d'imperméabilité de façade à base de polymères

- NF DTU 42.1 P1-1 (novembre 2007) : Travaux de bâtiment - Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Tirage 2 (2007-12-01)) (Indice de classement : P84-404-1-1) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- NF DTU 42.1 P1-2 (novembre 2007) : Travaux de bâtiment - Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2007-12-01)) (Indice de classement : P84-404-1-2) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- NF DTU 42.1 P2 (novembre 2007) : Travaux de bâtiment - Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P84-404-2) - 87.020 - Procédés de

- revêtement par peinture - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- NF EN 1062-1 (octobre 2004) : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de revêtements pour maçonnerie et béton extérieurs - Partie 1 : classification (Indice de classement : T34-721-1) - 87.040 - Peintures et vernis

Enduits extérieurs d'imperméabilisation

Enduit épais vertical et sous face

- NF DTU 26.1 P1-1 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P15-201-1-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF DTU 26.1 P1-2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P15-201-1-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF DTU 26.1 P2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P15-201-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 13914-1 (avril 2016) : Conception, préparation et application des enduits extérieurs et intérieurs - Partie 1 : enduits extérieurs (Indice de classement : P12-901-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier

Enduit monocouche d'imperméabilisation

- NF DTU 26.1 P1-1 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P15-201-1-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF DTU 26.1 P1-2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P15-201-1-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF DTU 26.1 P2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P15-201-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 998-1 (décembre 2010) : Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie - Partie 1 : mortiers d'enduits minéraux extérieurs et intérieurs (Indice de classement : P12-221-1) - 91.080.30 - Maçonneries - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier

Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique

- NF DTU 41.2 P1-1 (août 2015) : Travaux de bâtiment - Revêtements extérieurs en bois - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P65-210-1-1) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général - 91.060.20 - Toitures - 91.200 - Techniques de construction
- NF DTU 41.2 P2 (août 2015) : Travaux de bâtiment - Revêtements extérieurs en bois - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P65-210-2) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général - 91.060.20 - Toitures - 91.200 - Techniques de construction

Revêtements décoratifs

Peintures et lasures

Peintures

- FD T30-805 (avril 2015) : Peintures - Guide relatif aux produits de peintures utilisés dans les travaux de peinture du bâtiment (Indice de classement : T30-805) - 87.040 - Peintures et vernis

- T30-806 (septembre 1991) : Peintures et vernis - Travaux de peinture des bâtiments - Schéma de contrat d'entretien périodique (Indice de classement : T30-806) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture
- FD T30-808 (juillet 2016) : Peintures et vernis pour le bâtiment - Guide relatif aux produits de peinture et systèmes de revêtement pour façades - Revêtements minéraux, revêtements organiques (Indice de classement : T30-808) - 87.040 - Peintures et vernis
- NF T31-004 (novembre 1975) : Pigments - Minium pour peintures (Indice de classement : T31-004) - 87.060.10 - Pigments et matières de charge
- NF EN 1062-1 (octobre 2004) : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de revêtements pour maçonnerie et béton extérieurs - Partie 1 : classification (Indice de classement : T34-721-1) - 87.040 - Peintures et vernis
- NF T34-722 (mai 2015) : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton extérieurs - Classification des revêtements de façade (Indice de classement : T34-722) - 87.040 - Peintures et vernis

Peintures à films minces

- NF DTU 59.1 P1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2014-09-01)) (Indice de classement : P74-201-1-1) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 59.1 P1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P74-201-1-2) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 59.1 P2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P74-201-2) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture - 91.010.30 - Aspects techniques

Revêtements plastiques épais et semi-épais

- NF DTU 59.1 P1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2014-09-01)) (Indice de classement : P74-201-1-1) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 59.1 P1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P74-201-1-2) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 59.1 P2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P74-201-2) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF P12-223, NF EN 15824 (août 2017) : Spécifications pour enduits de maçonnerie organiques extérieurs et intérieurs

Pierres agrafées

- NF DTU 55.2 P1-1 (décembre 2014) : Travaux de bâtiment - Revêtements muraux attachés en pierre mince - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2014-12-01)) (Indice de classement : P65-202-1-1) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 55.2 P1-2 (décembre 2014) : Travaux de bâtiment - Revêtements muraux attachés en pierre mince - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P65-202-1-2) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.180 - Finitions intérieures

- NF DTU 55.2 P2 (décembre 2015) : Travaux de bâtiment - Revêtements muraux attachés en pierre mince - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P65-202-2) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.180 - Finitions intérieures
- NF B10-601 (septembre 2019) : Produits de carrière - Pierres naturelles - Prescriptions générales d'emploi des pierres naturelles
- NF EN 1469 (juin 2005) : Produits en pierre naturelle - Revêtement mural - Exigences (Indice de classement : B10-612) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 13364 (septembre 2002) : Méthodes d'essai pour pierre naturelle - Détermination de l'effort de rupture au niveau du goujon de l'agrafe (Indice de classement : B10-626) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux

Revêtements durs collés (en carreaux céramiques ou analogues)

- NF DTU 52.2 P1-1-2 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 1-1-2 : Cahier des clauses techniques types pour les murs extérieurs + Amendement A1 (octobre 2014) (Indice de classement : P61-204-1-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique

Systemes d'isolation thermique des façades par l'extérieur

Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique

- NF DTU 41.2 P1-1 (août 2015) : Travaux de bâtiment - Revêtements extérieurs en bois - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P65-210-1-1) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général - 91.060.20 - Toitures - 91.200 - Techniques de construction
- NF DTU 41.2 P2 (août 2015) : Travaux de bâtiment - Revêtements extérieurs en bois - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P65-210-2) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général - 91.060.20 - Toitures - 91.200 - Techniques de construction

11 – étanchéité

Conception, règles de calcul

- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990 (mars 2003) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures (Tirage 2 (2003-04-01)) (Indice de classement : P06-100-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1 (juillet 2006) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Amendement A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/A1/NA (décembre 2007) : Eurocode - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990/A1 (Indice de classement : P06-100-1/A1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1990/NA (décembre 2011) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990 (Indice de classement : P06-100-1/NA) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : Actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF P06-111-2 (juin 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des bâtiments - Partie 2 : Annexe nationale à la NF EN 1991-1-1 + Amendement A1 (mars 2009) (Indice de classement : P06-111-2 + P06-111-2/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-2 (juillet 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu (Tirage 4 (2014-04-01)) (Indice de classement : P06-112-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-2/NA (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-2 (Indice de classement : P06-112-2/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-3 (avril 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige (Tirage 2 (2009-10-01)) + Amendement A1 (octobre 2015) (Indice de classement : P06-113-1 + P06-113-1/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-3/NA (mai 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : Actions générales - Charges de neige - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-3 + Amendement A1 (juillet 2011) (Indice de classement : P06-113-1/NA + P06-113-1/NA/A1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-4 (novembre 2005) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent (Tirage 2 (2010-03-01)) + Amendement A1 (octobre 2010) (Indice de classement : P06-114-1 + P06-114-1/A1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-4/NA (mars 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-4 : Actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4 + Amendement A1 (juillet 2011) + Amendement A2 (septembre 2012) (Indice de

- classement : P06-114-1/NA + P06-114-1/NA/A1 + P06-114-1/NA/A2) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF P06-114-1/NA/A3, NF EN 1991-1-4/NA/A3 (avril 2019) : Eurocode 1 : Actions sur les structures - Parties 1-4 : actions générales - Actions du vent - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-4:2005 - Actions générales - Actions du vent
 - NF P30-101 (juin 2011) : Couverture - Terminologie (Indice de classement : P30-101) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 91.060.20 - Toitures

Étanchéité des toitures

Éléments porteurs

Maçonnerie

- DTU 20.12 (NF P10-203-1) (septembre 1993) : Maçonnerie des toitures et d'étanchéité - Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Erratum (février 1994) + Amendement A1 (juillet 2000) + Amendement A2 (novembre 2007) (Indice de classement : P10-203-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.30 - Maçonneries
- DTU 20.12 (NF P10-203-2) (septembre 1993) : Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P10-203-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.30 - Maçonneries
- DTU 43.1 (NF P84-204-1-1) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (septembre 2007) (Indice de classement : P84-204-1-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- DTU 43.1 (NF P84-204-1-2) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) + Amendement A1 (septembre 2007) (Indice de classement : P84-204-1-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- DTU 43.1 (NF P84-204-2) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales + Amendement A1 (septembre 2007) (Indice de classement : P84-204-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- DTU 43.1 (FD P84-204-3) (septembre 2004) : Travaux de bâtiment - Étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 3 : Guide à l'intention du Maître d'Ouvrage (Tirage 2 (2008-02-01)) + Amendement A1 (août 2007) (Indice de classement : P84-204-3) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- NF P84-204 (novembre 2004) : DTU 43.1 - Travaux de bâtiment - Étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P84-204) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau

Bois massif et panneaux dérivés du bois

- NF DTU 43.4 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Toitures en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtements d'étanchéité - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P84-207-1-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau

- NF DTU 43.4 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Toitures en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtements d'étanchéité - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P84-207-1-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- NF DTU 43.4 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Toitures en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtement d'étanchéité - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS) (Indice de classement : P84-207-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau

Tôle d'acier nervurée

- DTU 43.3 P1-1/A1 (décembre 2012) Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des toitures en tôles d'acier nervurées avec revêtement d'étanchéité - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (CCT)
- DTU 43.3 P1-2/A1 (décembre 2012) Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des toitures en tôles d'acier nervurées avec revêtement d'étanchéité - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM)
- NF DTU 43.3 P2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des toitures en tôles d'acier nervurées avec revêtement d'étanchéité - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS) (Indice de classement : P84-206-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- NF EN 14782 (avril 2006) : Plaques métalliques autoportantes pour couverture, bardages extérieur et intérieur et cloisons - Spécification de produit et exigences (Indice de classement : P34-330) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.060.20 - Toitures

Panneaux isolants

- NF P30-313 (juillet 2004) : Travaux de couverture - Détermination de la résistance caractéristique d'assemblage - Méthode d'essai d'arrachement des fixations de l'isolant ou du revêtement d'étanchéité sur l'élément porteur (Indice de classement : P30-313) - 91.060.20 - Toitures
- NF P30-317 (novembre 2006) : Travaux de couverture et de bardage - Éléments de fixation - Revêtements d'étanchéité et isolants-supports fixés mécaniquement - Méthode d'essai conventionnelle de la caractéristique "solide au pas" des fixations (Indice de classement : P30-317) - 91.060.20 - Toitures

Revêtement d'étanchéité

Produits et mise en œuvre

- NF EN 13693+A1 (septembre 2009) : Produits préfabriqués en béton - Éléments spéciaux de toiture (Indice de classement : P19-815) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.40 - Structures en béton
- NF P30-317 (novembre 2006) : Travaux de couverture et de bardage - Éléments de fixation - Revêtements d'étanchéité et isolants-supports fixés mécaniquement - Méthode d'essai conventionnelle de la caractéristique "solide au pas" des fixations (Indice de classement : P30-317) - 91.060.20 - Toitures
- NF EN 13707 (janvier 2014) Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité de toiture - Définitions et caractéristiques (Indice de classement : P84-138) - 91.060.20 - Toitures - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité
- NF EN 13956 (avril 2013) : Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles d'étanchéité de toiture plastiques et élastomères - Définitions et caractéristiques (Indice de classement : P84-141) - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité
- NF EN 13970 (avril 2005) : Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles bitumeuses utilisées comme pare-vapeur - Définitions et caractéristiques + Amendement A1 (mars 2007) (Indice de classement : P84-145) - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité

- NF EN 13984 (mai 2013) : Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles plastiques et élastomères utilisées comme pare-vapeur - Définitions et caractéristiques (Indice de classement : P84-146) - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité
- NF EN 12970 (décembre 2000) : Asphalte coulé pour étanchéité - Définitions, spécifications et méthodes d'essai (Indice de classement : P84-317) - 75.140 - Cires, produits bitumineux et autres produits pétroliers - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité
- NF EN 1339 (février 2004) : Dalles en béton - Prescriptions et méthodes d'essai (Tirage 2 (2004-06-01)) (Indice de classement : P98-339) - 91.100.30 - Béton et produits en béton - 93.080.20 - Matériaux de construction des routes
- DTU 13.3 (NF P11-213-1) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 1 : cahier des clauses techniques des dallages à usage industriel ou assimilés + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-1) - 91.080.40 - Structures en béton
- DTU 13.3 (NF P11-213-2) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 2 : cahier des clauses techniques des dallages à usage autre qu'industriel ou assimilés + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-2) - 91.080.40 - Structures en béton
- DTU 13.3 (NF P11-213-3) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 3 : cahier des clauses techniques des dallages de maisons individuelles + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-3) - 91.080.40 - Structures en béton

Réfection des anciens revêtements d'étanchéité

- DTU 43.5 (NF P84-208-1) (novembre 2002) : Travaux de bâtiment - Réfection des ouvrages d'étanchéité des toitures-terrasses ou inclinées - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (septembre 2007) (Indice de classement : P84-208-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- DTU 43.5 (NF P84-208-2) (novembre 2002) : Travaux de bâtiment - Réfection des ouvrages d'étanchéité des toitures-terrasses ou inclinées - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P84-208-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau

Etanchéité des planchers intermédiaires et parois verticales

- NF DTU 20.1 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2009-01-01)) + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P10-202-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P3 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 3 : Guide pour le choix des types de murs de façades en fonction du site + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P4 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 4 : Règles de calcul et dispositions constructives minimales + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-4) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries

- DTU 20.12 (NF P10-203-1) (septembre 1993) : Maçonnerie des toitures et d'étanchéité - Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Erratum (février 1994) + Amendement A1 (juillet 2000) + Amendement A2 (novembre 2007) (Indice de classement : P10-203-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.30 - Maçonneries
- DTU 20.12 (NF P10-203-2) (septembre 1993) : Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P10-203-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.30 - Maçonneries
- NF EN 14909 (août 2012) : Feuilles souples d'étanchéité - Barrières d'étanchéité plastiques et élastomères contre les remontées capillaires dans les murs - Définitions et caractéristiques (Indice de classement : P84-166) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité

Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique

- NF DTU 41.2 P1-1 (août 2015) : Travaux de bâtiment - Revêtements extérieurs en bois - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P65-210-1-1) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général - 91.060.20 - Toitures - 91.200 - Techniques de construction
- NF DTU 41.2 P2 (août 2015) : Travaux de bâtiment - Revêtements extérieurs en bois - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P65-210-2) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général - 91.060.20 - Toitures - 91.200 - Techniques de construction

Évacuation des eaux pluviales

- DTU 40.5 (XP P36-201) (novembre 1993) : Travaux d'évacuation des eaux pluviales - Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (décembre 1997) (Indice de classement : P36-201) - 91.060.20 - Toitures
- NF DTU 60.11 P3 (août 2013) : Travaux de bâtiment - Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'eaux pluviales - Partie 3 : Evacuation des eaux pluviales (Tirage 2 (2013-10-01)) (Indice de classement : P40-202-3) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 12056-1 (novembre 2000) : Réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Prescriptions générales et de performance (Indice de classement : P16-250-1) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 12056-2 (novembre 2000) : Réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Systèmes pour les eaux usées, conception et calculs (Indice de classement : P16-250-2) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 12056-3 (novembre 2000) : Réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments - Partie 3 : Systèmes d'évacuation des eaux pluviales, conception et calculs (Indice de classement : P16-250-3) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 12056-4 (novembre 2000) : Réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments - Partie 4 : Stations de relevage d'effluents - Conception et calculs (Indice de classement : P16-250-4) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 12056-5 (novembre 2000) : Réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments - Partie 5 : Mise en œuvre, essai, instructions de service, d'exploitation et d'entretien (Indice de classement : P16-250-5) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 1253-1 (mars 2015) : Avaloirs et siphons pour bâtiments - Partie 1 : siphon de sol avec garde d'eau de 50 mm minimum (Indice de classement : P16-330-1) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

- NF EN 1253-2 (mars 2015) : Avaloirs et siphons pour bâtiments - Partie 2 : avaloirs de toiture et avaloirs/siphons de sol sans garde d'eau (Indice de classement : P16-330-2) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 1253-3 (juin 2016) : Avaloirs et siphons pour bâtiments - Partie 3 : Evaluation de la conformité (Indice de classement : P16-330-3) - 03.120.20 - Certification des produits et des entreprises. Évaluation de la conformité - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 1253-4 (juin 2016) : Avaloirs et siphons pour bâtiments - Partie 4 : tampons/couvercles d'accès (Indice de classement : P16-330-4) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P16-330-5, NF EN 1253-5 (mai 2017) : Avaloirs et siphons pour bâtiments - Partie 5 : Siphons avec obturateur pour liquides légers

Accessoires de toitures

Accessoires de couverture

- NF P30-313 (juillet 2004) : Travaux de couverture - Détermination de la résistance caractéristique d'assemblage - Méthode d'essai d'arrachement des fixations de l'isolant ou du revêtement d'étanchéité sur l'élément porteur (Indice de classement : P30-313) - 91.060.20 - Toitures
- NF P30-314 (juillet 2016) : Travaux de couverture et de bardage - Détermination de la résistance caractéristique d'assemblage - Méthode d'essai d'arrachement de l'assemblage des plaques en tôle d'acier ou d'aluminium au support (Indice de classement : P30-314) - 91.060.20 - Toitures
- NF P30-315 (juillet 2004) : Travaux de couverture et de bardage - Revêtements d'étanchéité fixés mécaniquement - Evaluation de la résistance au dévissage (Indice de classement : P30-315) - 91.060.20 - Toitures
- NF EN 1873+A1 (mars 2016) : Accessoires préfabriqués pour couverture - Lanterneaux ponctuels en matière plastique - Spécifications des produits et méthodes d'essais (Tirage 2 (2016-04-01)) (Indice de classement : P37-420) - 91.060.20 - Toitures
- NF EN 14963 (janvier 2007) : Éléments de couverture - Lanterneaux continus en matière plastique avec et sans costière - Classification, spécifications et méthodes d'essais (Indice de classement : P37-421) - 91.060.20 - Toitures

Capteurs solaires

- NF DTU 65.12 P1-1 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Installations solaires thermiques avec des capteurs vitrés - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P50-601-1-1) - 27.160 - Énergie solaire - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau
- NF DTU 65.12 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Installations solaires thermiques avec des capteurs vitrés - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P50-601-2) - 27.160 - Énergie solaire - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau
- NF EN 12975-1+A1 (décembre 2010) : Installations solaires thermiques et leurs composants - Capteurs solaires - Partie 1 : exigences générales (Indice de classement : P50-530-1) - 27.160 - Énergie solaire

Systèmes photovoltaïques

- UTE C15-712-1 (juillet 2013) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installations photovoltaïques sans stockage et raccordées au réseau public de distribution (Indice de classement : C15-712-1U) - 27.160 - Énergie solaire - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général

- UTE C32-502 (novembre 2008) : Guide pour les câbles utilisés pour les systèmes photovoltaïques (Tirage 2 (2009-04-01)) + Amendement A1 (mars 2010) (Indice de classement : C32-502U) - 27.160 - Énergie solaire - 29.060.20 - Câbles
- NF EN 61215 (août 2005) : Modules photovoltaïques (PV) au silicium cristallin pour application terrestre - Qualification de la conception et homologation (Tirage 3 (2009-02-01)) (Indice de classement : C57-105) - 27.160 - Énergie solaire
- NF EN 61646 (novembre 2008) : Modules photovoltaïques (PV) en couches minces pour application terrestre - Qualification de la conception et homologation (Indice de classement : C57-109) - 27.160 - Énergie solaire
- NF EN 61730-1 (septembre 2007) : Qualification pour la sûreté de fonctionnement des modules photovoltaïques (PV) - Partie 1 : exigences pour la construction + Amendement A1 (avril 2012) + Amendement A2 (août 2013) + Amendement A11 (mars 2015) (Indice de classement : C57-111-1) - 27.160 - Énergie solaire
- NF EN 61730-2 (août 2007) : Qualification pour la sûreté de fonctionnement des modules photovoltaïques (PV) - Partie 2 : exigences pour les essais + Amendement A1 (avril 2012) (Indice de classement : C57-111-2) - 27.160 - Énergie solaire
- C61-740-52 (février 2011) : Parafoudres basse tension Parafoudres pour applications spécifiques incluant le courant continu - Partie 52 : Principes de choix et d'application - Parafoudres connectés aux installations photovoltaïques (Indice de classement : C61-740-52) - 27.160 - Énergie solaire - 29.240.10 - Sous-stations. Parafoudres
- NF EN 15316-4-6 (août 2008) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des exigences énergétiques et des rendements de systèmes - Partie 4-6 : systèmes de génération de chaleur, systèmes photovoltaïques (Indice de classement : P52-617-4-6) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- UTE C15-712-2 (juillet 2013) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installations photovoltaïques autonomes non raccordées au réseau public de distribution avec stockage par batterie (Indice de classement : C15-712-2U) - 27.160 - Énergie solaire - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général
- NF C57-105-1, NF EN 61215-1 (mars 2017) : Modules photovoltaïques (PV) pour applications terrestres - Qualification de la conception et homologation - Partie 1 : exigences d'essai
- NF C57-105-1-1, NF EN 61215-1-1 (mai 2017) : Modules photovoltaïques (PV) pour applications terrestres - Qualification de la conception et homologation - Partie 1-1 : exigences particulières d'essai des modules photovoltaïques (PV) au silicium cristallin
- NF C57-105-1-2, NF EN 61215-1-2 (juillet 2017) : Modules photovoltaïques (PV) pour applications terrestres - Qualification de la conception et homologation - Partie 1-2 : exigences particulières d'essai des modules photovoltaïques (PV) au tellurure de cadmium (CdTe) à couches minces
- NF C57-105-1-3, NF EN 61215-1-3 (juin 2017) : Modules photovoltaïques (PV) pour applications terrestres - Qualification de la conception et homologation - Partie 1-3 : exigences particulières d'essai des modules photovoltaïques (PV) au silicium amorphe à couches minces
- NF C57-105-1-4, NF EN 61215-1-4 (juin 2017) : Modules photovoltaïques (PV) pour applications terrestres - Qualification de la conception et homologation - Partie 1-4 : exigences particulières d'essai des modules photovoltaïques (PV) au $\text{Cu}(\text{In,Ga})(\text{S,Se})_2$ à couches minces
- NF C57-105-2, NF EN 61215-2 (avril 2017) : Modules photovoltaïques (PV) pour applications terrestres - Qualification de la conception et homologation - Partie 2 : procédures d'essai
- NF C57-111-1, NF EN IEC 61730-1 (avril 2018) : Qualification pour la sûreté de fonctionnement des modules photovoltaïques (PV) - Partie 1 : exigences pour la construction

- NF C57-111-2, NF EN IEC 61730-2 (avril 2018) : Qualification pour la sûreté de fonctionnement des modules photovoltaïques (PV) - Partie 2 : exigences pour les essais NF C68-110/A1, NF EN 61386-1/A1

Récupération et utilisation des eaux de pluie

- NF P16-005 (octobre 2011) : Systèmes de récupération de l'eau de pluie pour son utilisation à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (Tirage 4 (2013-02-01)) (Indice de classement : P16-005) - 13.060.30 - Eaux usées - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées

12 – menuiserie, miroiterie, serrurerie

Fenêtres, portes-fenêtres

Essais et classifications

- NF EN 1991-1-3 (avril 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : actions générales - Charges de neige (Tirage 2 (2009-10-01)) (Indice de classement : P06-113-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-4 (novembre 2005) : Eurocode 1 : actions sur les structures - Partie 1-4 : actions générales - Actions du vent (Tirage 2 (2010-03-01)) (Indice de classement : P06-114-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF P20-501 (novembre 2019) : Méthodes d'essais des fenêtres
- NF EN 1026 (mai 2016) : Fenêtres et portes - Perméabilité à l'air - Méthode d'essai (Indice de classement : P20-502) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12211 (mai 2016) : Fenêtres et portes - Résistance au vent - Méthode d'essai (Indice de classement : P20-503) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1027 (mai 2016) : Fenêtres et portes - Étanchéité à l'eau - Méthode d'essai (Indice de classement : P20-505) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P20-507, NF EN 12207 (mars 2017) : Fenêtres et portes - Perméabilité à l'air - Classification
- NF EN 12210 (mai 2016) : Fenêtres et portes - Résistance au vent - Classification (Indice de classement : P20-508) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12208 (mai 2000) : Fenêtres et portes - Étanchéité à l'eau - Classification (Indice de classement : P20-509) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1191 (mars 2013) : Fenêtres et portes - Résistance à l'ouverture et fermeture répétée - Méthode d'essai (Indice de classement : P20-528) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12400 (février 2003) : Fenêtres et portes - Durabilité mécanique - Prescriptions et classification (Indice de classement : P20-534) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14608 (décembre 2004) : Fenêtres - Détermination de la résistance à une charge verticale (contreventement) (Indice de classement : P20-535) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14609 (mars 2005) : Fenêtres - Détermination de la résistance à la torsion statique (Indice de classement : P20-536) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12046-1 (juin 2004) : Forces de manœuvre - Méthodes d'essai - Partie 1 : fenêtres (Indice de classement : P20-537) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 13049 (juin 2003) : Fenêtres - Choc de corps mou et lourd - Méthode d'essai, prescriptions de sécurité et classification (Indice de classement : P20-538) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 13115 (décembre 2001) : Fenêtres - Classification des propriétés mécaniques - Contreventement, torsion et efforts de manœuvre (Indice de classement : P20-539) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14600 (décembre 2005) : Blocs-portes et fenêtres ouvrantes résistant au feu et/ou pare-fumées - Exigences et classification (Indice de classement : P20-700) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Caractéristiques communes

- NF DTU 36.5 P1-1 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 1-1 : Cahiers des clauses techniques types (Indice de classement : P20-202-1-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

- NF DTU 36.5 P1-2 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGCM) (Tirage 2 (2010-05-01)) (Indice de classement : P20-202-1-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF DTU 36.5 P2 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P20-202-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- FD DTU 36.5 P3 (octobre 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et porte extérieures - Partie 3 : mémento de choix en fonction de l'exposition (Indice de classement : P20-202-3) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P20-100, NF EN 12519 (août 2018) : Fenêtres et portes pour piétons – Terminologie
- NF P20-302 (novembre 2019) : Caractéristiques des fenêtres
- NF EN 14351-1+A1 (mai 2010) : Fenêtres et portes - Norme produit, caractéristiques de performance - Partie 1 : fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristiques de résistance au feu et/ou dégagement de fumée (Tirage 2 (2013-05-01)) (Indice de classement : P20-500-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- XP P20-650-1 (janvier 2009) : Fenêtres, portes-fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés - Pose de vitrage minéral en atelier - Partie 1 : spécifications communes à tous les matériaux (Indice de classement : P20-650-1) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Confort thermique et acoustique

- NF P50-737-1, NF EN ISO 10077-1 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 1 : généralités
- NF P50-737-2, NF EN ISO 10077-2 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 2 : méthode numérique pour les encadrements
- NF EN ISO 12567-1 (janvier 2001) : Isolation thermique des fenêtres et portes - Détermination de la transmission thermique par la méthode à la boîte chaude - Partie 1 : fenêtres et portes complètes (Indice de classement : P50-753-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 12567-2 (mars 2006) : Isolation thermique des fenêtres et portes - Détermination de la transmission thermique par la méthode à la boîte chaude - Partie 2 : fenêtres de toit et autres fenêtres en saillie (Indice de classement : P50-753-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 12412-2 (mai 2004) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Détermination du coefficient de transmission thermique par la méthode de la boîte chaude - Partie 2 : encadrements (Indice de classement : P50-775-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments

Choix du matériau

Fenêtres bois

- NF EN 942 (août 2007) : Bois dans les menuiseries - Exigences générales (Indice de classement : B53-631) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- XP P20-650-2 (janvier 2009) : Fenêtres, porte-fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés - Pose de vitrage minéral en atelier - Partie 2 : exigences et méthodes d'essais spécifiques au bois (Indice de classement : P20-650-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- P23-101 (décembre 1987) : Menuiseries en bois - Terminologie (Indice de classement : P23-101) - 01.040.79 - Technologie du bois (Vocabulaires) - 79.080 - Bois semi-manufacturés

- NF P23-305 (décembre 2014) : Menuiseries en bois - Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres, portes extérieures et ensembles menuisés en bois (septembre 1997) (Indice de classement : P23-305) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P23-305/A1 (juin 2017) : Menuiseries en bois - Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres, portes extérieures et ensembles menuisés en bois
- NF P23-308 (décembre 2018) : Menuiseries extérieures - Spécifications techniques pour la liaison mixte avec éléments en bois

Fenêtres PVC

- NF P24-501, NF EN 477 (janvier 2018) : Plastiques - Profilés à base de poly(chlorure de vinyle) (PVC) - Détermination de la résistance aux chocs par masse tombante des profilés
- NF P24-502, NF EN 478 (janvier 2018) : Plastiques - Profilés à base de poly(chlorure de vinyle) (PVC) - Caractérisation de l'aspect après conditionnement à 150 °C
- NF P24-503, NF EN 479 (janvier 2018) : Plastiques - Profilés à base de poly(chlorure de vinyle) (PVC) - Détermination du retrait à chaud
- NF P24-504, NF EN 513 (décembre 2018) : Plastiques - Profilés à base de poly(chlorure de vinyle) (PVC) - Détermination de la résistance au vieillissement artificiel
- NF P24-505, NF EN 514 (janvier 2018) : Plastiques - Profilés à base de poly(chlorure de vinyle) (PVC) - Détermination de la résistance des assemblages soudés en angle et en T
- NF EN 12608 (octobre 2003) : Profilés de polychlorure de vinyle non plastifié (PVC-U) pour la fabrication des fenêtres et des portes - Classification, prescriptions et méthodes d'essai (Tirage 2 (2004-06-01)) (Indice de classement : P24-506) - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF T54-405-1 (août 2002) : Profilés extrudés ou coextrudés en poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) pour usages extérieurs - Spécifications et méthodes d'essai - Partie 1 : PVC-U compact (Indice de classement : T54-405-1) - 83.140.01 - Produits en élastomères ou en matières plastiques en général
- NF T54-405 (juin 2017) : Profilés en poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) pour usages extérieurs - Spécifications et méthodes d'essai

Fenêtres métalliques

- NF P24-351 (juillet 1997) : Menuiserie métallique - Fenêtres, façades rideaux, semi-rideaux, panneaux à ossature métallique - Protection contre la corrosion et préservation des états de surface + Amendement A1 (juillet 2003) + Amendement A2 (mars 2012) (Indice de classement : P24-351) - 25.220.01 - Traitement et revêtement de surface en général - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14024 (mars 2005) : Profilés métalliques à rupture de pont thermique - Performances mécaniques - Exigences, preuve et essais pour évaluation (Indice de classement : P24-507) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Choix du matériau

Fenêtres de toit

Fenêtres de toit

- FD DTU 36.5 P3 (octobre 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et porte extérieures - Partie 3 : mémento de choix en fonction de l'exposition (Indice de classement : P20-202-3) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

- NF EN 14351-1+A1 (mai 2010) : Fenêtres et portes - Norme produit, caractéristiques de performance - Partie 1 : fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristiques de résistance au feu et/ou dégagement de fumée (Tirage 2 (2013-05-01)) (Indice de classement : P20-500-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P50-737-1, NF EN ISO 10077-1 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 1 : généralités
- NF P50-737-2, NF EN ISO 10077-2 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 2 : méthode numérique pour les encadrements
- NF EN ISO 12567-2 (mars 2006) : Isolation thermique des fenêtres et portes - Détermination de la transmission thermique par la méthode à la boîte chaude - Partie 2 : fenêtres de toit et autres fenêtres en saillie (Indice de classement : P50-753-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments

Quincaillerie

- NF DTU 36.5 P1-2 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGCM) (Tirage 2 (2010-05-01)) (Indice de classement : P20-202-1-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P26-306 (avril 2012) : Quincaillerie pour le bâtiment - Paumelles à lames pour menuiserie en bois - Généralités, terminologie, classification et dimensions (Indice de classement : P26-306) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 1935 (avril 2002) : Quincaillerie pour le bâtiment - Charnières axe simple - Prescriptions et méthodes d'essai (Tirage 2 (2004-03-01)) (Indice de classement : P26-322) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 12051 (décembre 1999) : Quincaillerie pour le bâtiment - Verrous de portes et de fenêtres - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P26-323) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 13126-1 (janvier 2012) : Quincaillerie pour le bâtiment - Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Partie 1 : exigences communes à tous les types de ferrures (Indice de classement : P26-330-1) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 13126-2 (décembre 2011) : Quincaillerie pour le bâtiment - Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Partie 2 : poignées à ergot de verrouillage (Indice de classement : P26-330-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 13126-3 (janvier 2012) : Quincaillerie pour le bâtiment - Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Partie 3 : poignées, ferrures d'oscillo-battant, de battant-oscillant et d'ouvrant pivotant (Indice de classement : P26-330-3) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 13126-4 (décembre 2008) : Quincaillerie pour le bâtiment - Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et de portes-fenêtres - Partie 4 : crémones-verrous (Indice de classement : P26-330-4) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 13126-5+A1 (décembre 2014) : Quincaillerie pour le bâtiment - Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Partie 5 : dispositifs limitateurs d'ouverture des fenêtres et portes-fenêtres (Indice de classement : P26-330-5) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF P26-330-6, NF EN 13126-6 (août 2018) : Quincaillerie pour le bâtiment - Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Partie 6 : compas à géométrie variable (avec ou sans système de friction)
- NF EN 13126-7 (décembre 2007) : Quincaillerie pour le bâtiment - Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Partie 7 : verrous de

- ferme-imposte (Indice de classement : P26-330-7) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF P26-330-8, NF EN 13126-8 (novembre 2017) : Quincaillerie pour le bâtiment - Ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Partie 8 : Exigences et méthodes d'essai pour les ferrures d'oscillo-battant, de battant-oscillant et d'ouvrant pivotant
 - NF EN 13126-9 (mars 2013) : Quincaillerie pour le bâtiment - Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Partie 9 : ferrures pour fenêtres basculantes et pivotantes (Indice de classement : P26-330-9) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF EN 13126-10 (janvier 2009) : Quincaillerie pour le bâtiment - Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Partie 10 : compas à projection (Indice de classement : P26-330-10) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF EN 13126-11 (janvier 2009) : Quincaillerie pour le bâtiment - Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Partie 11 : ferrures pour ouvrants à l'italienne réversibles à axe horizontal supérieur (Indice de classement : P26-330-11) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF EN 13126-12 (janvier 2009) : Quincaillerie pour le bâtiment - Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Partie 12 : ferrures pour ouvrants à projection de l'axe latéral réversibles (Indice de classement : P26-330-12) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF EN 13126-13 (juillet 2012) : Quincaillerie pour le bâtiment - Ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Exigences et méthodes d'essai - Partie 13 : contrepoids pour mécanismes à guillotine (Indice de classement : P26-330-13) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF EN 13126-14 (juillet 2012) : Quincaillerie pour le bâtiment - Ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Exigences et méthodes d'essai - Partie 14 : verrouillages à came (Indice de classement : P26-330-14) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF EN 13126-15 (mai 2008) : Quincaillerie pour le bâtiment - Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Partie 15 : roulements pour portes-fenêtres et fenêtres coulissantes à l'horizontale et accordéon (Indice de classement : P26-330-15) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF P26-330-16, NF EN 13126-16 (avril 2019) : Quincaillerie pour le bâtiment - Ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Exigences et méthodes d'essai - Partie 16 : ferrures pour fenêtres coulissantes à levage
 - NF P26-330-17, NF EN 13126-17 (avril 2019) : Quincaillerie pour le bâtiment - Ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Exigences et méthodes d'essai - Partie 17 : ferrures pour fenêtres oscillo-coulissantes
 - NF EN 13126-19 (avril 2011) : Quincaillerie pour le bâtiment - Exigences et méthodes d'essai des ferrures de fenêtres et portes-fenêtres - Partie 19 : dispositifs de verrouillage pour ouvrants coulissants (SCD) (Indice de classement : P26-330-19) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF EN 1670 (juillet 2007) : Quincaillerie pour le bâtiment - Résistance à la corrosion - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P26-433) - 77.060 - Corrosion des métaux - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment

Étanchéité

- FD DTU 36.5 P3 (octobre 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et porte extérieures - Partie 3 : mémento de choix en fonction de l'exposition (Indice de classement : P20-202-3) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12365-1 (décembre 2003) : Quincaillerie pour le bâtiment - Profils d'étanchéité de vitrage et entre ouvrant et dormant pour portes, fenêtres, fermetures et façades rideaux - Partie 1 : exigences de performance et classification (Indice de

- classement : P26-327-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 12365-2 (décembre 2003) : Quincaillerie pour le bâtiment - Profilés d'étanchéité de vitrage et entre ouvrant et dormant pour portes, fenêtres, fermetures et façades rideaux - Partie 2 : méthodes d'essai pour déterminer la réaction linéique à la déformation (Indice de classement : P26-327-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF EN 12365-3 (décembre 2003) : Quincaillerie pour le bâtiment - Profilés d'étanchéité de vitrage et entre ouvrant et dormant pour portes, fenêtres, fermetures et façades rideaux - Partie 3 : méthode d'essai pour déterminer la reprise élastique (Indice de classement : P26-327-3) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF EN 12365-4 (décembre 2003) : Quincaillerie pour le bâtiment - Profilés d'étanchéité de vitrage et entre ouvrant et dormant pour portes, fenêtres, fermetures et façades rideaux - Partie 4 : méthode d'essai pour déterminer la reprise élastique après vieillissement (Indice de classement : P26-327-4) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF P78-331 (janvier 1971) : Vitrierie, miroiterie - Mastic à l'huile de lin (Tirage 2 (1971-09-01)) (Indice de classement : P78-331) - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité
 - NF P85-220-1, NF EN 15651-1 (mai 2017) : Mastics pour joints pour des usages non structuraux dans les constructions immobilières et pour chemins piétonniers - Partie 1 : mastics pour éléments de façade
 - NF P85-220-5, NF EN 15651-5 (avril 2017) : Mastics pour joints pour des usages non structuraux dans les constructions immobilières et pour chemins piétonniers - Partie 5 : évaluation et vérification de la constance des performances, du marquage et de l'étiquetage
 - NF EN ISO 11600 (mai 2004) : Construction immobilière - Produits pour joints - Classification et exigences pour les mastics + Amendement A1 (novembre 2011) (Indice de classement : P85-305) - 83.140.50 - Joints d'étanchéité - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité

Manœuvre motorisée

- NF EN 60335-2-103 (juillet 2004) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-103 : règles particulières pour les motorisations de portails, portes et fenêtres + Amendement A11 (novembre 2009) (Indice de classement : C73-903) - 13.120 - Sécurité domestique - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 97.030 - Appareils électrodomestiques en général

Portes

Essais et classifications

- NF EN 1991-1-3 (avril 2004) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-3 : actions générales - Charges de neige (Tirage 2 (2009-10-01)) (Indice de classement : P06-113-1) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-4 (novembre 2005) : Eurocode 1 : actions sur les structures - Partie 1-4 : actions générales - Actions du vent (Tirage 2 (2010-03-01)) (Indice de classement : P06-114-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1026 (mai 2016) : Fenêtres et portes - Perméabilité à l'air - Méthode d'essai (Indice de classement : P20-502) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12211 (mai 2016) : Fenêtres et portes - Résistance au vent – Méthode d'essai (Indice de classement : P20-503) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1027 (mai 2016) : Fenêtres et portes - Étanchéité à l'eau - Méthode d'essai (Indice de classement : P20-505) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

- NF P20-507, NF EN 12207 (mars 2017) : Fenêtres et portes - Perméabilité à l'air - Classification
- NF EN 12210 (mai 2016) : Fenêtres et portes - Résistance au vent - Classification (Indice de classement : P20-508) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12208 (mai 2000) : Fenêtres et portes - Etanchéité à l'eau - Classification (Indice de classement : P20-509) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 951 (avril 1999) : Vantaux de portes - Méthode de mesure des hauteur, largeur, épaisseur et équerrage (Indice de classement : P20-512) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1294 (juillet 2000) : Vantaux de portes - Détermination du comportement aux variations d'humidité entre des climats successifs uniformes (Indice de classement : P20-513) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1121 (septembre 2000) : Portes - Comportement entre deux climats différents - Méthode d'essai (Indice de classement : P20-514) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 950 (septembre 2000) : Vantaux de portes - Détermination de la résistance au choc de corps dur (Indice de classement : P20-515) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 947 (avril 1999) : Portes battantes ou pivotantes - Détermination de la résistance à la charge verticale (Indice de classement : P20-516) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 948 (septembre 2000) : Portes battantes ou pivotantes - Détermination de la résistance à la torsion statique (Indice de classement : P20-517) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- XP P20-526 (octobre 2007) : Portes - Essais de pré-finitions, exigences et classification (Indice de classement : P20-526) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 949 (avril 1999) : Fenêtres et façades-rideaux, portes, stores et fermetures - Détermination de la résistance au choc de corps mou et lourd pour les portes (Indice de classement : P20-527) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1191 (mars 2013) : Fenêtres et portes - Résistance à l'ouverture et fermeture répétée - Méthode d'essai (Indice de classement : P20-528) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1192 (juin 2000) : Portes - Classification des exigences de résistance mécanique (Indice de classement : P20-530) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12217 (juillet 2015) : Portes - Forces de manœuvre - Prescriptions et classification (Indice de classement : P20-531) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12046-2 (juin 2000) : Forces de manœuvre - Méthodes d'essai - Partie 2 : portes (Indice de classement : P20-532) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12219 (novembre 2000) : Portes - Influences climatiques - Exigences et classification (Indice de classement : P20-533) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12400 (février 2003) : Fenêtres et portes - Durabilité mécanique - Prescriptions et classification (Indice de classement : P20-534) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 952 (septembre 2000) : Vantaux de portes - Planéités générale et locale - Méthode de mesure (Indice de classement : P20-604) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1530 (mars 2000) : Vantaux de portes - Planéité générale et planéité locale - Classes de tolérances (Indice de classement : P20-605) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1529 (mars 2000) : Vantaux de portes - Hauteur, largeur, épaisseur et équerrage - Classes de tolérances (Indice de classement : P20-606) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14600 (décembre 2005) : Blocs-portes et fenêtres ouvrantes résistant au feu et/ou pare-fumées - Exigences et classification (Indice de classement : P20-700) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P50-737-1, NF EN ISO 10077-1 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 1 : généralités

- NF P50-737-2, NF EN ISO 10077-2 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 2 : méthode numérique pour les encadrements
- NF EN ISO 12567-1 (janvier 2001) : Isolation thermique des fenêtres et portes - Détermination de la transmission thermique par la méthode à la boîte chaude - Partie 1 : fenêtres et portes complètes (Indice de classement : P50-753-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 12412-2 (mai 2004) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Détermination du coefficient de transmission thermique par la méthode de la boîte chaude - Partie 2 : encadrements (Indice de classement : P50-775-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P92-150-1, NF EN 1634-1+A1 (mars 2018) : Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 1 : essais de résistance au feu des portes, fermetures et fenêtres
- NF EN 1634-3 (juin 2005) : Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 3 : essais d'étanchéité aux fumées des portes et fermetures (Tirage 3 (2007-02-01)) (Indice de classement : P92-150-3) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-1 (mai 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 1 : exigences générales (Indice de classement : P92-151-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-2 (décembre 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 2 : résistance au feu des blocs-portes battants et pivotants en acier (Indice de classement : P92-151-2) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-3 (octobre 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 3 : résistance au feu des blocs-portes battants et pivotants en bois et des fenêtres à ossature bois (Indice de classement : P92-151-3) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-5 (juillet 2014) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 5 : résistance au feu des blocs-portes vitrés battants et pivotants, à ossature métallique, et des fenêtres vitrées à ossature métallique (Indice de classement : P92-151-5) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-7 (septembre 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 7 : résistance au feu des blocs-portes coulissants en acier (Indice de classement : P92-151-7) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-10 (mai 2015) : Application élargie des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie de bâtiment intégrés - Partie 10 : résistance au feu des rideaux à enroulement en acier (Indice de classement : P92-151-10) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres

- NF EN 15269-20 (novembre 2013) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 20 : étanchéité à la fumée des blocs-portes battants et pivotants en acier, en bois et vitrés à ossature métallique (Indice de classement : P92-151-20) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Caractéristiques communes

- NF DTU 36.5 P1-1 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 1-1 : Cahiers des clauses techniques types (Indice de classement : P20-202-1-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF DTU 36.5 P1-2 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGCM) (Tirage 2 (2010-05-01)) (Indice de classement : P20-202-1-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF DTU 36.5 P2 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P20-202-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- FD DTU 36.5 P3 (octobre 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et porte extérieures - Partie 3 : mémento de choix en fonction de l'exposition (Indice de classement : P20-202-3) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P20-100, NF EN 12519 (août 2018) : Fenêtres et portes pour piétons - Terminologie
- NF P20-101 (juin 2011) : Portes et blocs portes - Caractéristiques dimensionnelles (Indice de classement : P20-101) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Choix du matériau

Portes en bois

- NF EN 942 (août 2007) : Bois dans les menuiseries - Exigences générales (Indice de classement : B53-631) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF P20-101 (juin 2011) : Portes et blocs portes - Caractéristiques dimensionnelles (Indice de classement : P20-101) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- XP P20-522 (novembre 2006) : Menuiseries bois - Tenue à l'humidité des rives des vantaux de portes - Méthodes d'essai et exigences (Indice de classement : P20-522) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- P23-101 (décembre 1987) : Menuiseries en bois - Terminologie (Indice de classement : P23-101) - 01.040.79 - Technologie du bois (Vocabulaires) - 79.080 - Bois semi-manufacturés
- NF P23-305 (décembre 2014) : Menuiseries en bois - Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres, portes extérieures et ensembles menuisés en bois (septembre 1997) (Indice de classement : P23-305) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P23-305/A1 (juin 2017) : Menuiseries en bois - Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres, portes extérieures et ensembles menuisés en bois
- NF P23-311 (avril 2013) : Portes et blocs portes intérieures en bois - Spécifications techniques (Indice de classement : P23-311) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P23-501 (décembre 1986) : Menuiseries en bois - Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu 1/4 d'heure (Indice de classement : P23-501) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P23-502 (août 1987) : Menuiseries en bois - Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu 1/2 heure (Indice de classement : P23-502) - 13.220.50 - Résistance au feu des

matériaux et éléments de construction - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Portes en PVC

- NF P24-501, NF EN 477 (janvier 2018) : Plastiques - Profilés à base de poly(chlorure de vinyle) (PVC) - Détermination de la résistance aux chocs par masse tombante des profilés
- NF P24-502, NF EN 478 (janvier 2018) : Plastiques - Profilés à base de poly(chlorure de vinyle) (PVC) - Caractérisation de l'aspect après conditionnement à 150 °C
- NF P24-503, NF EN 479 (janvier 2018) : Plastiques - Profilés à base de poly(chlorure de vinyle) (PVC) - Détermination du retrait à chaud
- NF P24-504, NF EN 513 (décembre 2018) : Plastiques - Profilés à base de poly(chlorure de vinyle) (PVC) - Détermination de la résistance au vieillissement artificiel
- NF P24-505, NF EN 514 (janvier 2018) : Plastiques - Profilés à base de poly(chlorure de vinyle) (PVC) - Détermination de la résistance des assemblages soudés en angle et en T
- NF EN 12608 (octobre 2003) : Profilés de polychlorure de vinyle non plastifié (PVC-U) pour la fabrication des fenêtres et des portes - Classification, prescriptions et méthodes d'essai (Tirage 2 (2004-06-01)) (Indice de classement : P24-506) - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF T54-405-1 (août 2002) : Profilés extrudés ou coextrudés en poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) pour usages extérieurs - Spécifications et méthodes d'essai - Partie 1 : PVC-U compact (Indice de classement : T54-405-1) - 83.140.01 - Produits en élastomères ou en matières plastiques en général
- NF T54-405 (juin 2017) : Profilés en poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) pour usages extérieurs - Spécifications et méthodes d'essai

Portes métalliques

- NF P20-101 (juin 2011) : Portes et blocs portes - Caractéristiques dimensionnelles (Indice de classement : P20-101) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14024 (mars 2005) : Profilés métalliques à rupture de pont thermique - Performances mécaniques - Exigences, preuve et essais pour évaluation (Indice de classement : P24-507) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Destination des portes

Portes extérieures

- NF DTU 36.5 P1-1 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 1-1 : Cahiers des clauses techniques types (Indice de classement : P20-202-1-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF DTU 36.5 P1-2 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGCM) (Tirage 2 (2010-05-01)) (Indice de classement : P20-202-1-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF DTU 36.5 P2 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P20-202-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- FD DTU 36.5 P3 (octobre 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et porte extérieures - Partie 3 : mémento de choix en fonction de l'exposition (Indice de classement : P20-202-3) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P20-101 (juin 2011) : Portes et blocs portes - Caractéristiques dimensionnelles (Indice de classement : P20-101) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

- NF EN 14351-1+A1 (mai 2010) : Fenêtres et portes - Norme produit, caractéristiques de performance - Partie 1 : fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristiques de résistance au feu et/ou dégagement de fumée (Tirage 2 (2013-05-01)) (Indice de classement : P20-500-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Portes piétonnes

- NF EN 60335-2-103 (juillet 2004) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-103 : règles particulières pour les motorisations de portails, portes et fenêtres + Amendement A11 (novembre 2009) (Indice de classement : C73-903) - 13.120 - Sécurité domestique - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 97.030 - Appareils électrodomestiques en général
- NF P20-100, NF EN 12519 (août 2018) : Fenêtres et portes pour piétons - Terminologie
- NF P20-101 (juin 2011) : Portes et blocs portes - Caractéristiques dimensionnelles (Indice de classement : P20-101) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14351-1+A1 (mai 2010) : Fenêtres et portes - Norme produit, caractéristiques de performance - Partie 1 : fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristiques de résistance au feu et/ou dégagement de fumée (Tirage 2 (2013-05-01)) (Indice de classement : P20-500-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 16005 (décembre 2012) : Blocs-portes motorisés pour piétons - Sécurité d'utilisation - Exigences et méthodes d'essai (Tirage 2 (2015-09-01)) (Indice de classement : P25-371) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Portes intérieures

- NF P20-101 (juin 2011) : Portes et blocs portes - Caractéristiques dimensionnelles (Indice de classement : P20-101) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P23-311 (avril 2013) : Portes et blocs portes intérieures en bois - Spécifications techniques (Indice de classement : P23-311) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Portes pare-flammes et coupe-feu

- NF EN 14600 (décembre 2005) : Blocs-portes et fenêtres ouvrantes résistant au feu et/ou pare-fumées - Exigences et classification (Indice de classement : P20-700) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P23-501 (décembre 1986) : Menuiseries en bois - Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu 1/4 d'heure (Indice de classement : P23-501) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P23-502 (août 1987) : Menuiseries en bois - Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu 1/2 heure (Indice de classement : P23-502) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 16005 (décembre 2012) : Blocs-portes motorisés pour piétons - Sécurité d'utilisation - Exigences et méthodes d'essai (Tirage 2 (2015-09-01)) (Indice de classement : P25-371) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P92-150-1, NF EN 1634-1+A1 (mars 2018) : Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 1 : essais de résistance au feu des portes, fermetures et fenêtres
- NF EN 1634-3 (juin 2005) : Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 3 : essais d'étanchéité aux fumées des portes et fermetures (Tirage 3 (2007-02-01)) (Indice de classement : P92-150-3) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres

- NF EN 15269-1 (mai 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 1 : exigences générales (Indice de classement : P92-151-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-2 (décembre 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 2 : résistance au feu des blocs-portes battants et pivotants en acier (Indice de classement : P92-151-2) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-3 (octobre 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 3 : résistance au feu des blocs-portes battants et pivotants en bois et des fenêtres à ossature bois (Indice de classement : P92-151-3) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-5 (juillet 2014) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 5 : résistance au feu des blocs-portes vitrés battants et pivotants, à ossature métallique, et des fenêtres vitrées à ossature métallique (Indice de classement : P92-151-5) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-7 (septembre 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 7 : résistance au feu des blocs-portes coulissants en acier (Indice de classement : P92-151-7) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-10 (mai 2015) : Application élargie des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie de bâtiment intégrés - Partie 10 : résistance au feu des rideaux à enroulement en acier (Indice de classement : P92-151-10) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-20 (novembre 2013) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 20 : étanchéité à la fumée des blocs-portes battants et pivotants en acier, en bois et vitrés à ossature métallique (Indice de classement : P92-151-20) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Quincaillerie

- NF P26-306 (avril 2012) : Quincaillerie pour le bâtiment - Paumelles à lames pour menuiserie en bois - Généralités, terminologie, classification et dimensions (Indice de classement : P26-306) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 1125 (juin 2008) : Quincaillerie pour le bâtiment - Fermetures anti-panique manœuvrées par une barre horizontale, destinées à être utilisées sur des voies d'évacuation - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P26-315) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 1154 (février 1997) : Quincaillerie pour le bâtiment - Dispositifs de fermeture de porte avec amortissement - Prescriptions et méthodes d'essai + Amendement A1 (juin 2003) (Indice de classement : P26-316) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment

- NF EN 179 (mai 2008) : Quincaillerie pour le bâtiment - Fermetures d'urgence pour issues de secours manœuvrées par une béquille ou une plaque de poussée, destinées à être utilisées sur des voies d'évacuation - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P26-318) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 1155 (juillet 1997) : Quincaillerie pour le bâtiment - Dispositifs de retenue électromagnétique pour portes battantes - Prescriptions et méthodes d'essai + Amendement A1 (juin 2003) (Indice de classement : P26-319) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 1158 (avril 1997) : Quincaillerie pour le bâtiment - Dispositifs de sélection de vantaux - Prescriptions et méthodes d'essai + Amendement A1 (juin 2003) (Tirage 2 (2006-03-01)) (Indice de classement : P26-320) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 1303 (juillet 2015) : Quincaillerie pour le bâtiment - Cylindres de serrures - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P26-321) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 1935 (avril 2002) : Quincaillerie pour le bâtiment - Charnières axe simple - Prescriptions et méthodes d'essai (Tirage 2 (2004-03-01)) (Indice de classement : P26-322) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 12051 (décembre 1999) : Quincaillerie pour le bâtiment - Verrous de portes et de fenêtres - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P26-323) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 12209 (juin 2016) : Quincaillerie pour le bâtiment - Serrures - Serrures mécaniques et gâches - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P26-324) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 14637 (janvier 2008) : Quincaillerie pour le bâtiment - Système de retenue contrôlé électriquement pour blocs-portes, coupe-feu ou pare-fumée - Exigences, méthode d'essai, mise en œuvre et maintenance (Indice de classement : P26-332) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 14846 (novembre 2008) : Quincaillerie pour le bâtiment - Serrures - Serrures et gâches électromécaniques - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P26-333) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- FD CEN/TR 15894 (septembre 2009) : Quincaillerie pour le bâtiment - Accessoires de portes pour enfants, personnes âgées ou personnes handicapées dans les habitations et bâtiments publics - Guide destiné aux prescripteurs (Indice de classement : P26-337) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF P26-409 (février 2005) : Quincaillerie de bâtiment - Serrures à mortaiser verticales dites de 135, simples (Indice de classement : P26-409) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF P26-414 (février 2005) : Quincaillerie de bâtiment - Serrures à mortaiser verticales dites de 150 simples, de sûreté à gorges ou de sûreté à cylindres (Indice de classement : P26-414) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF P26-427, NF EN 1527 (août 2019) : Quincaillerie du bâtiment - Quincaillerie pour portes coulissantes et portes pliantes - Exigences et méthodes d'essai
- NF EN 1670 (juillet 2007) : Quincaillerie pour le bâtiment - Résistance à la corrosion - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P26-433) - 77.060 - Corrosion des métaux - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment

Étanchéité

- FD DTU 36.5 P3 (octobre 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et porte extérieures - Partie 3 : mémento de choix en fonction de l'exposition (Indice de classement : P20-202-3) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12365-1 (décembre 2003) : Quincaillerie pour le bâtiment - Profilés d'étanchéité de vitrage et entre ouvrant et dormant pour portes, fenêtres, fermetures et

- façades rideaux - Partie 1 : exigences de performance et classification (Indice de classement : P26-327-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 12365-2 (décembre 2003) : Quincaillerie pour le bâtiment - Profilés d'étanchéité de vitrage et entre ouvrant et dormant pour portes, fenêtres, fermetures et façades rideaux - Partie 2 : méthodes d'essai pour déterminer la réaction linéique à la déformation (Indice de classement : P26-327-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF EN 12365-3 (décembre 2003) : Quincaillerie pour le bâtiment - Profilés d'étanchéité de vitrage et entre ouvrant et dormant pour portes, fenêtres, fermetures et façades rideaux - Partie 3 : méthode d'essai pour déterminer la reprise élastique (Indice de classement : P26-327-3) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF EN 12365-4 (décembre 2003) : Quincaillerie pour le bâtiment - Profilés d'étanchéité de vitrage et entre ouvrant et dormant pour portes, fenêtres, fermetures et façades rideaux - Partie 4 : méthode d'essai pour déterminer la reprise élastique après vieillissement (Indice de classement : P26-327-4) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment

Accessibilité handicapés

- FD CEN/TR 15894 (septembre 2009) : Quincaillerie pour le bâtiment - Accessoires de portes pour enfants, personnes âgées ou personnes handicapées dans les habitations et bâtiments publics - Guide destiné aux prescripteurs (Indice de classement : P26-337) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment

Manœuvres motorisées

- NF EN 60335-2-103 (juillet 2004) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-103 : règles particulières pour les motorisations de portails, portes et fenêtres + Amendement A11 (novembre 2009) (Indice de classement : C73-903) - 13.120 - Sécurité domestique - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 97.030 - Appareils électrodomestiques en général

Volets et stores

Essais et classifications

- NF EN 12833 (janvier 2002) : Volets roulants pour fenêtres de toit et véranda - Résistance à la charge de neige - Méthode d'essai (Indice de classement : P25-506) - 91.060.20 - Toitures - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12835 (février 2001) : Fermetures étanches - Essai de perméabilité à l'air (Indice de classement : P25-507) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 13125 (mars 2002) : Fermetures pour baies équipées de fenêtres, stores intérieurs et extérieurs - Résistance thermique additionnelle - Attribution d'une classe de perméabilité à l'air à un produit (Indice de classement : P25-509) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 13330 (août 2013) : Fermetures - Chocs de corps dur et protection de l'accès - Méthodes d'essais (Indice de classement : P25-510) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P50-737-1, NF EN ISO 10077-1 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 1 : généralités
- NF EN 12412-4 (mars 2004) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Détermination du coefficient de transmission thermique par la méthode de la boîte chaude - Partie 4 : coffres de volets roulants (Indice de classement : P50-775-4) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 1634-3 (juin 2005) : Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 3 : essais d'étanchéité

aux fumées des portes et fermetures (Tirage 3 (2007-02-01)) (Indice de classement : P92-150-3) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Caractéristiques communes

- FD DTU 34.4 P3 (juillet 2015) : Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre des fermetures et stores - Partie 3 : mémento de choix pour les maître d'oeuvre (Indice de classement : P25-204-3) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.090 - Structures extérieures
- NF EN 14759 (novembre 2005) : Fermetures - Isolation acoustique vis-à-vis des bruits aériens - Présentation de la performance (Indice de classement : P25-460) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique
- NF P25-505, NF EN 12216 (mai 2018) : Fermetures, stores extérieurs et stores intérieurs - Terminologie, glossaire et définitions
- NF EN 13659 (août 2015) : Fermetures et stores vénitiens extérieurs - Exigences de performance y compris la sécurité (Indice de classement : P25-512) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14501 (décembre 2005) : Fermetures et stores - Confort thermique et lumineux - Caractérisation des performances et classification (Indice de classement : P25-517) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P50-771-1, NF EN ISO 52022-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 1 : méthode de calcul simplifiée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF P50-771-3, NF EN ISO 52022-3 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 3 : Méthode de calcul détaillée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF EN 14500 (juillet 2008) : Fermetures et stores - Confort thermique et lumineux - Méthodes d'essai et de calcul (Tirage 2 (2008-12-01)) (Indice de classement : P25-516) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Volets roulants et coffres

- NF P23-305 (décembre 2014) : Menuiseries en bois - Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres, portes extérieures et ensembles menuisés en bois (septembre 1997) (Indice de classement : P23-305) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P23-305/A1 (juin 2017) : Menuiseries en bois - Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres, portes extérieures et ensembles menuisés en bois
- NF EN 12412-4 (mars 2004) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Détermination du coefficient de transmission thermique par la méthode de la boîte chaude - Partie 4 : coffres de volets roulants (Indice de classement : P50-775-4) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments

Stores extérieurs

- NF EN 13561 (août 2015) : Stores extérieurs - Exigences de performance, y compris la sécurité (Indice de classement : P25-511) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Stores intérieurs

- NF EN 13120+A1 (mars 2014) : Stores intérieurs - Exigences de performance, y compris la sécurité (Indice de classement : P25-508) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Étanchéité

- NF EN 12365-1 (décembre 2003) : Quincaillerie pour le bâtiment - Profilés d'étanchéité de vitrage et entre ouvrant et dormant pour portes, fenêtres, fermetures et

- façades rideaux - Partie 1 : exigences de performance et classification (Indice de classement : P26-327-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 12365-2 (décembre 2003) : Quincaillerie pour le bâtiment - Profilés d'étanchéité de vitrage et entre ouvrant et dormant pour portes, fenêtres, fermetures et façades rideaux - Partie 2 : méthodes d'essai pour déterminer la réaction linéique à la déformation (Indice de classement : P26-327-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF EN 12365-3 (décembre 2003) : Quincaillerie pour le bâtiment - Profilés d'étanchéité de vitrage et entre ouvrant et dormant pour portes, fenêtres, fermetures et façades rideaux - Partie 3 : méthode d'essai pour déterminer la reprise élastique (Indice de classement : P26-327-3) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
 - NF EN 12365-4 (décembre 2003) : Quincaillerie pour le bâtiment - Profilés d'étanchéité de vitrage et entre ouvrant et dormant pour portes, fenêtres, fermetures et façades rideaux - Partie 4 : méthode d'essai pour déterminer la reprise élastique après vieillissement (Indice de classement : P26-327-4) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment

Manœuvre manuelle ou motorisée

- NF EN 60335-2-97 (juin 2007) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-97 : règles particulières pour les motorisations de volets, stores, rideaux et équipements enroulables analogues + Amendement A11 (septembre 2009) + Amendement A2 (juillet 2010) (Indice de classement : C73-897) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 13527 (décembre 1999) : Fermetures pour baies équipées de fenêtres, stores intérieurs et extérieurs - Détermination de l'effort de manœuvre (Indice de classement : P25-502) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12194 (août 2000) : Fermetures pour baies équipées de fenêtres, stores extérieurs et intérieurs - Fausses manœuvres - Méthodes d'essais (Indice de classement : P25-503) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12045 (août 2000) : Fermetures, stores extérieurs et stores intérieurs motorisés - Sécurité d'utilisation - Mesure de l'effort de poussée (Indice de classement : P25-504) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14201 (juillet 2004) : Fermetures pour baies équipées de fenêtres, stores intérieurs et stores extérieurs - Résistance aux manœuvres répétées (endurance mécanique) - Méthodes d'essai (Indice de classement : P25-513) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14202 (décembre 2004) : Stores extérieurs et fermetures pour baies équipées de fenêtres - Aptitude à l'emploi des actionneurs électriques tubulaires ou carrés - Exigences et méthodes d'essais (Indice de classement : P25-514) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14203 (août 2004) : Fermetures pour baies équipées de fenêtres, stores intérieurs et extérieurs - Aptitude à l'emploi des treuils avec manivelle à tige oscillante - Exigences et méthodes d'essais (Indice de classement : P25-515) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Portes de garages, portes commerciales et industrielles, portails

Essais et classifications

- NF EN 12424 (septembre 2000) : Portes équipant les locaux industriels, commerciaux et les garages - Résistance à la charge de vent - Classification (Indice de classement : P25-302) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.090 - Structures extérieures
- NF EN 12425 (septembre 2000) : Portes équipant les locaux industriels, commerciaux et les garages - Résistance à la pénétration de l'eau - Classification (Indice de

- classement : P25-303) - 91.040.20 - Bâtiments pour le commerce et l'industrie - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12426 (septembre 2000) : Portes équipant les locaux industriels, commerciaux et les garages - Perméabilité à l'air - Classification (Indice de classement : P25-304) - 91.040.20 - Bâtiments pour le commerce et l'industrie - 91.060.50 - Portes et fenêtres
 - NF EN 12427 (septembre 2000) : Portes équipant les locaux industriels, commerciaux et les garages - Perméabilité à l'air - Méthode d'essai (Indice de classement : P25-305) - 91.040.20 - Bâtiments pour le commerce et l'industrie - 91.060.50 - Portes et fenêtres
 - NF EN 12428 (mars 2013) : Portes et portails équipant les locaux industriels, commerciaux et les garages - Transmission thermique - Exigence pour les calculs (Indice de classement : P25-306) - 91.040.20 - Bâtiments pour le commerce et l'industrie - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
 - NF EN 12444 (mai 2001) : Portes équipant les locaux industriels, commerciaux et de garage - Résistance à la charge de vent - Essais et calculs (Indice de classement : P25-309) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.090 - Structures extérieures
 - NF EN 12445 (mars 2001) : Portes équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages - Sécurité à l'utilisation des portes motorisées - Méthode d'essai (Indice de classement : P25-311) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.090 - Structures extérieures
 - NF EN 12489 (octobre 2000) : Portes équipant les locaux industriels, commerciaux et les garages - Résistance à la pénétration de l'eau - Méthode d'essai (Indice de classement : P25-312) - 91.040.20 - Bâtiments pour le commerce et l'industrie - 91.060.50 - Portes et fenêtres
 - NF EN 12605 (janvier 2001) : Portes industrielles, commerciales et de garage - Aspects mécaniques - Méthodes d'essai (Indice de classement : P25-315) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.090 - Structures extérieures
 - remplacé par NF EN 12978+A1 (septembre 2009) : Portes et portails équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages - Dispositifs de sécurité pour portes motorisées - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P25-319) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Caractéristiques des produits

- FD DTU 34.3 (octobre 2011) : Travaux de bâtiment - Choix des portes industrielles, commerciales et de garage en fonction de leur exposition au vent - Mémento pour les maîtres d'œuvre (Indice de classement : P25-203) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12433-1 (décembre 1999) : Portes industrielles, commerciales et de garage - Terminologie - Partie 1 : Types de fermetures et portails (Indice de classement : P25-307) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.090 - Structures extérieures
- NF EN 12433-2 (décembre 1999) : Portes industrielles, commerciales et de garage - Terminologie - Partie 2 : constituants des fermetures et portails (Indice de classement : P25-308) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.090 - Structures extérieures
- NF P25-314, NF EN 12604 (octobre 2017) : Portes et portails industriels, commerciaux et résidentiels - Aspects mécaniques - Exigences et méthodes d'essai
- NF EN 12635+A1 (février 2009) : Portes équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages - Installation et utilisation (Indice de classement : P25-318) - 91.040.20 - Bâtiments pour le commerce et l'industrie - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 13241-1+A1 (juin 2011) : Portes et portails industrielles, commerciales et de garage - Norme de produit - Partie 1 : produits sans caractéristiques coupe-feu, ni pare-fumée (Indice de classement : P25-320-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.090 - Structures extérieures

- NF P25-362 (octobre 1992) : Fermetures pour baies libres et portails - Spécifications techniques - Règles de sécurité + Amendement A1 (août 2001) (Indice de classement : P25-362) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.090 - Structures extérieures

Mise en œuvre

- NF DTU 34.1 P1-1 (août 2014) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des portes et portails industriels, commerciaux et résidentiels - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P25-201-1-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF DTU 34.1 P1-2 (août 2014) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des portes et portails industriels, commerciaux et résidentiels - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P25-201-1-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF DTU 34.1 P2 (août 2014) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des portes et portails industriels, commerciaux et résidentiels - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P25-201-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Manœuvre motorisée

- NF C73-895, NF EN 60335-2-95 (novembre 2017) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-95 : règles particulières pour les motorisations de portes de garage à ouverture verticale, pour usage résidentiel
- NF EN 60335-2-103 (juillet 2004) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-103 : règles particulières pour les motorisations de portails, portes et fenêtres + Amendement A11 (novembre 2009) (Indice de classement : C73-903) - 13.120 - Sécurité domestique - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 97.030 - Appareils électrodomestiques en général
- NF P25-310, NF EN 12453 (août 2017) : Portes et portails industriels, commerciaux et résidentiels - Sécurité d'utilisation des portes et portails motorisés - Exigences et méthodes d'essai
- NF EN 12978+A1 (septembre 2009) : Portes et portails équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages - Dispositifs de sécurité pour portes motorisées - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P25-319) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Vérandas

Volets et stores pour véranda

- NF EN 60335-2-97 (juin 2007) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-97 : règles particulières pour les motorisations de volets, stores, rideaux et équipements enroulables analogues + Amendement A11 (septembre 2009) + Amendement A2 (juillet 2010) (Indice de classement : C73-897) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P25-505, NF EN 12216 (mai 2018) : Fermetures, stores extérieurs et stores intérieurs - Terminologie, glossaire et définitions
- NF EN 12833 (janvier 2002) : Volets roulants pour fenêtres de toit et véranda - Résistance à la charge de neige - Méthode d'essai (Indice de classement : P25-506) - 91.060.20 - Toitures - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 13561 (août 2015) : Stores extérieurs - Exigences de performance, y compris la sécurité (Indice de classement : P25-511) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Vitrages et vitrerie

Mise en œuvre

- NF DTU 39 P1-1 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P78-201-1-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 39 P1-2 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P78-201-1-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 39 P2 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (CCS) (Indice de classement : P78-201-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 39 P3 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 3 : Mémento calculs des contraintes thermiques (Indice de classement : P78-201-3) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 39 P4 (juillet 2012) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 4 : Mémento calculs pour le dimensionnement des vitrages (Indice de classement : P78-201-4) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.010.30 - Aspects techniques
- DTU 39 P5 (juillet 2017) Travaux de bâtiment - Choix des vitrages en fonction de l'exposition aux risques de blessures - Partie 5 : mémento pour les maîtres d'œuvre
- XP P20-650-1 (janvier 2009) : Fenêtres, portes-fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés - Pose de vitrage minéral en atelier - Partie 1 : spécifications communes à tous les matériaux (Indice de classement : P20-650-1) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- XP P20-650-2 (janvier 2009) : Fenêtres, portes-fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés - Pose de vitrage minéral en atelier - Partie 2 : exigences et méthodes d'essais spécifiques au bois (Indice de classement : P20-650-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Propriétés des vitrages

- XP P50-777 (décembre 2011) : Performances thermiques des bâtiments - Parois vitrées associées ou non à des protections mobiles - Détermination du facteur de transmission solaire et lumineuse (Indice de classement : P50-777) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 356 (septembre 2000) : Verre dans la construction - Vitrage de sécurité - Mise à essai et classification de la résistance à l'attaque manuelle (Indice de classement : P78-404) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 1063 (août 2000) : Verre dans la construction - Vitrage de sécurité - Mise à essai et classification de la résistance à l'attaque par balle (Indice de classement : P78-405) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 13541 (juin 2012) : Verre dans la construction - Vitrage de sécurité - Mise à essai et classification de la résistance à la pression d'explosion (Indice de classement : P78-407) - 13.230 - Protection contre l'explosion - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF P78-455 (avril 1986) : Vitrerie, miroiterie - Vitrages isolants - Méthode de détermination du coefficient de rigidité kV et du coefficient d'aptitude à la déformation (Indice de classement : P78-455) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 410 (avril 2011) : Verre dans la construction - Détermination des caractéristiques lumineuses et solaires des vitrages (Indice de classement : P78-457) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 674 (septembre 2011) : Verre dans la construction - Détermination du coefficient de transmission thermique, U - Méthode de l'anneau de garde (Indice de classement : P78-458) - 81.040.20 - Verre dans la construction

- NF EN 673 (avril 2011) : Verre dans la construction - Détermination du coefficient de transmission thermique, U - Méthode de calcul (Indice de classement : P78-460) - 81.040.20 - Verre dans la construction

Verres

- NF EN 572-1+A1 (mai 2016) : Verre dans la construction - Produits de base : verre de silicate sodocalcique - Partie 1 : définitions et propriétés physiques et mécaniques générales (Indice de classement : P78-102-1) - 01.040.81 - Industries du verre et de la céramique (Vocabulaires) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 572-2 (février 2013) : Verre dans la construction - Produits de base : verre de silicate sodocalcique - Partie 2 : glace (Indice de classement : P78-102-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 572-4 (février 2013) : Verre dans la construction - Produits de base de verre de silicate sodocalcique - Partie 4 : verre étiré (Indice de classement : P78-102-4) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 572-5 (février 2013) : Verre dans la construction - Produits de base : verre de silicate sodocalcique - Partie 5 : verre imprimé (Indice de classement : P78-102-5) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 572-6 (février 2013) : Verre dans la construction - Produits de base : verre de silicate sodocalcique - Partie 6 : verre imprimé armé (Indice de classement : P78-102-6) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 572-7 (février 2013) : Verre dans la construction - Produits de base : verre de silicate sodocalcique - Partie 7 : verre profilé armé ou non armé (Indice de classement : P78-102-7) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 1748-1-1 (décembre 2004) : Verre dans la construction - Produits de base spéciaux - Verres borosilicatés - Partie 1-1 : définitions et propriétés physiques et mécaniques générales (Indice de classement : P78-109-1-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 1748-1-2 (février 2005) : Verre dans la construction - Produits de base spéciaux - Verres borosilicatés - Partie 1-2 : évaluation de la conformité/norme de produit (Indice de classement : P78-109-1-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 1748-2-1 (juin 2005) : Verre dans la construction - Produits de base spéciaux - Vitrocéramiques - Partie 2-1 : définition et propriétés physiques et mécaniques générales (Indice de classement : P78-109-2-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 1748-2-2 (février 2005) : Verre dans la construction - Produits de base spéciaux - Partie 2-2 : vitrocéramique - Evaluation de la conformité/Norme de produit (Indice de classement : P78-109-2-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 572-8+A1 (mai 2016) : Verre dans la construction - Produits de base : verre de silicate sodocalcique - Partie 8 : mesures livrées et mesures découpées finales (Indice de classement : P78-102-8) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 572-9 (février 2005) : Verre dans la construction - Verre de silicate sodocalcique de base - Partie 9 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P78-111) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 14178-1 (février 2005) : Verre dans la construction - Verre de silicate alcalinoterreux de base - Partie 1 : glace flottée (Indice de classement : P78-178-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 14178-2 (avril 2005) : Verre dans la construction - Verre de silicate alcalinoterreux de base - Partie 2 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P78-178-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 1863-1 (février 2012) : Verre dans la construction - Verre de silicate sodocalcique durci thermiquement - Partie 1 : définition et description (Indice de classement : P78-220-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction

- NF EN 1863-2 (février 2005) : Verre dans la construction - Verre de silicate sodocalcique thermodurci - Partie 2 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P78-220-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 12337-1 (octobre 2000) : Verre dans la construction - Verre de silicate sodocalcique renforcé chimiquement - Partie 1 : définition et description (Indice de classement : P78-222) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 12337-2 (février 2005) : Verre dans la construction - Verre de silicate sodocalcique trempé chimiquement - Partie 2 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P78-222-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 1096-1 (mars 2012) : Verre dans la construction - Verre à couche - Partie 1 : définitions et classification (Indice de classement : P78-312-1) - 01.040.81 - Industries du verre et de la céramique (Vocabulaires) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 1096-2 (mars 2012) : Verre dans la construction - Verre à couche - Partie 2 : exigences et méthodes d'essai pour les couches de classes A, B et S (Indice de classement : P78-312-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 1096-3 (mars 2012) : Verre dans la construction - Verre à couche - Partie 3 : exigences et méthodes d'essai pour les couches C et D (Indice de classement : P78-312-3) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF P78-312-4, NF EN 1096-4 (août 2018) : Verre dans la construction - Verre à couche - Partie 4 : norme de produit
- NF EN 1096-5 (avril 2016) : Verre dans la construction - Verre à couche - Partie 5 : méthode d'essai et classification des performances autonettoyantes des surfaces de verre à couche (Indice de classement : P78-312-5) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 357 (avril 2005) : Verre dans la construction - Éléments de construction vitrés résistant au feu, incluant des produits verriers transparents ou translucides - Classification de la résistance au feu (Indice de classement : P78-350) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 13022-1 (décembre 2014) : Verre dans la construction – Système de Vitrage extérieur collé (VEC) - Partie 1 : produits verriers pour système VEC pour produits monolithiques et produits multiples calés (Indice de classement : P78-701-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 13022-2 (décembre 2014) : Verre dans la construction – Système de vitrage extérieur collé (VEC) - Partie 2 : règles d'assemblage (Indice de classement : P78-701-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction

Verres de sécurité

- NF EN 572-3 (février 2013) : Verre dans la construction - Produits de base : verre de silicate sodocalcique - Partie 3 : verre armé poli (Indice de classement : P78-102-3) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 572-6 (février 2013) : Verre dans la construction - Produits de base : verre de silicate sodocalcique - Partie 6 : verre imprimé armé (Indice de classement : P78-102-6) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 572-7 (février 2013) : Verre dans la construction - Produits de base : verre de silicate sodocalcique - Partie 7 : verre profilé armé ou non armé (Indice de classement : P78-102-7) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 14179-1 (novembre 2005) : Verre dans la construction - Verre de silicate sodocalcique de sécurité trempé et traité Heat Soak - Partie 1 : définition et description (Indice de classement : P78-179-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 14179-2 (décembre 2005) : Verre dans la construction - Verre de silicate sodocalcique de sécurité trempé et traité Heat Soak - Partie 2 : évaluation de la conformité/Norme de produit (Indice de classement : P78-179-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction

- NF EN ISO 12543-1 (octobre 2011) : Verre dans la construction - Verre feuilleté et verre feuilleté de sécurité - Partie 1 : définitions et description des composants (Indice de classement : P78-211-1) - 01.040.81 - Industries du verre et de la céramique (Vocabulaires) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN ISO 12543-2 (octobre 2011) : Verre dans la construction - Verre feuilleté et verre feuilleté de sécurité - Partie 2 : verre feuilleté de sécurité (Indice de classement : P78-211-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN ISO 12543-3 (octobre 2011) : Verre dans la construction - Verre feuilleté et verre feuilleté de sécurité - Partie 3 : verre feuilleté (Indice de classement : P78-211-3) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN ISO 12543-4 (octobre 2011) : Verre dans la construction - Verre feuilleté et verre feuilleté de sécurité - Partie 4 : méthodes d'essai concernant la durabilité (Indice de classement : P78-211-4) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN ISO 12543-5 (octobre 2011) : Verre dans la construction - Verre feuilleté et verre feuilleté de sécurité - Partie 5 : dimensions et façonnage des bords (Indice de classement : P78-211-5) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN ISO 12543-6 (octobre 2011) : Verre dans la construction - Verre feuilleté et verre feuilleté de sécurité - Partie 6 : aspect (Tirage 2 (2012-12-01)) (Indice de classement : P78-211-6) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF P78-221-1, NF EN 12150-1+A1 (mai 2019) : Verre dans la construction - Verre de silicate sodocalcique de sécurité trempé thermiquement - Partie 1 : définition et description
- NF EN 12150-2 (février 2005) : Verre dans la construction - Verre de silicate sodocalcique de sécurité trempé thermiquement - Partie 2 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P78-221-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 14321-1 (novembre 2005) : Verre dans la construction - Verre de silicate alcalino-terreux de sécurité trempé thermiquement - Partie 1 : définition et description (Indice de classement : P78-321-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 14321-2 (décembre 2005) : Verre dans la construction - Verre de silicate alcalinoterreux de sécurité trempé thermiquement - Partie 2 : évaluation de la conformité/Norme de produit (Indice de classement : P78-321-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 14449 (octobre 2005) : Verre dans la construction - Verre feuilleté et verre feuilleté de sécurité - Évaluation de la conformité/norme de produit (Indice de classement : P78-449) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF P78-471, NF EN 1279-1 (juillet 2017) : Verre dans la construction - Vitrage isolant - Partie 1 : généralités, description du système, règles de substitution, tolérances et qualité visuelle
- NF P78-472, NF EN 1279-2 (juillet 2018) : Verre dans la construction - Vitrage isolant - Partie 2 : méthode d'essai de longue durée et exigences en matière de pénétration d'humidité
- NF P78-473, NF EN 1279-3 (juillet 2017) : Verre dans la construction - Vitrage isolant - Partie 3 : méthode d'essai à long terme pour le débit de fuite et prescriptions pour les tolérances de concentration en gaz
- NF P78-474, NF EN 1279-4 (juillet 2017) : Verre dans la construction - Vitrage isolant - Partie 4 : méthodes d'essai des propriétés physiques des composants et inserts
- NF EN 1279-5+A2 (juillet 2010) : Verre dans la construction - Vitrage isolant préfabriqué scellé - Partie 5 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P78-475) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF P78-475, NF EN 1279-5 (juillet 2018) : Verre dans la construction - Vitrage isolant - Partie 5 : norme de produit
- NF P78-476, NF EN 1279-6 (juillet 2018) : Verre dans la construction - Vitrage isolant - Partie 6 : contrôle de production en usine et essais périodiques

- NF EN 13024-1 (février 2012) : Verre dans la construction - Verre borosilicate de sécurité trempé thermiquement - Partie 1 : définition et description (Indice de classement : P78-801-1) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 13024-2 (février 2005) : Verre dans la construction - Verre borosilicate de sécurité trempé thermiquement - Partie 2 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P78-801-2) - 81.040.20 - Verre dans la construction

Étanchéité

- NF P85-220-2, NF EN 15651-2 (avril 2017) : Mastics pour joints pour des usages non structuraux dans les constructions immobilières et pour chemins piétonniers - Partie 2 : mastics pour vitrage
- NF P85-220-5, NF EN 15651-5 (avril 2017) : Mastics pour joints pour des usages non structuraux dans les constructions immobilières et pour chemins piétonniers - Partie 5 : évaluation et vérification de la constance des performances, du marquage et de l'étiquetage
- NF P85-530 (décembre 1992) : Produits pour joints - Garnitures d'étanchéité et produits annexes pour miroiterie-vitrierie - Mastics de bourrage oléoplastiques - Spécifications (Indice de classement : P85-530) - 91.100.50 - Lians. Matériaux d'étanchéité
- NF P85-541 (décembre 1992) : Produits pour joints - Garnitures d'étanchéité et produits annexes pour miroiterie-vitrierie - Mastics obturateurs du type plastique - Spécifications (Indice de classement : P85-541) - 91.100.50 - Lians. Matériaux d'étanchéité
- NF P85-550 (décembre 1998) : Produits pour joints - Garnitures d'étanchéité et produits annexes pour miroiterie-vitrierie - Mastics en bandes préformées - Spécifications (Indice de classement : P85-550) - 91.100.50 - Lians. Matériaux d'étanchéité
- NF P85-560 (décembre 1992) : Produits pour joints - Garnitures d'étanchéité et produits annexes pour miroiterie-vitrierie - Fonds de joints en matériaux alvéolaires souples - Spécifications (Indice de classement : P85-560) - 91.100.50 - Lians. Matériaux d'étanchéité

Accessibilité handicapés

- FD CEN/TR 15894 (septembre 2009) : Quincaillerie pour le bâtiment - Accessoires de portes pour enfants, personnes âgées ou personnes handicapées dans les habitations et bâtiments publics - Guide destiné aux prescripteurs (Indice de classement : P26-337) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment

Confort thermique et acoustique

Performances acoustiques

- NF EN 14759 (novembre 2005) : Fermetures - Isolation acoustique vis-à-vis des bruits aériens - Présentation de la performance (Indice de classement : P25-460) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique

Performances thermiques

- NF EN 14500 (juillet 2008) : Fermetures et stores - Confort thermique et lumineux - Méthodes d'essai et de calcul (Tirage 2 (2008-12-01)) (Indice de classement : P25-516) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14501 (décembre 2005) : Fermetures et stores - Confort thermique et lumineux - Caractérisation des performances et classification (Indice de classement : P25-517) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P50-737-1, NF EN ISO 10077-1 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 1 : généralités

- NF P50-737-2, NF EN ISO 10077-2 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 2 : méthode numérique pour les encadrements
- NF EN ISO 12567-1 (janvier 2001) : Isolation thermique des fenêtres et portes - Détermination de la transmission thermique par la méthode à la boîte chaude - Partie 1 : fenêtres et portes complètes (Indice de classement : P50-753-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 12567-2 (mars 2006) : Isolation thermique des fenêtres et portes - Détermination de la transmission thermique par la méthode à la boîte chaude - Partie 2 : fenêtres de toit et autres fenêtres en saillie (Indice de classement : P50-753-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P50-771-1, NF EN ISO 52022-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 1 : méthode de calcul simplifiée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF P50-771-3, NF EN ISO 52022-3 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 3 : Méthode de calcul détaillée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF EN 12412-2 (mai 2004) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Détermination du coefficient de transmission thermique par la méthode de la boîte chaude - Partie 2 : encadrements (Indice de classement : P50-775-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 12412-4 (mars 2004) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Détermination du coefficient de transmission thermique par la méthode de la boîte chaude - Partie 4 : coffres de volets roulants (Indice de classement : P50-775-4) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 674 (septembre 2011) : Verre dans la construction - Détermination du coefficient de transmission thermique, U - Méthode de l'anneau de garde (Indice de classement : P78-458) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 673 (avril 2011) : Verre dans la construction - Détermination du coefficient de transmission thermique, U - Méthode de calcul (Indice de classement : P78-460) - 81.040.20 - Verre dans la construction

Sécurité

Sécurité d'utilisation

- FD DTU 39 P5 (juillet 2017) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 5 : Mémento pour les maîtres d'œuvre
- NF P08-301 (avril 1991) : Ouvrages verticaux des constructions - Essais de résistance aux chocs - Corps de chocs - Principe et modalités générales des essais de choc (Indice de classement : P08-301) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- P08-302 (octobre 1990) : Murs extérieurs des bâtiments - Résistance aux chocs - Méthodes d'essais et critères (Indice de classement : P08-302) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- FD P20-200 (juillet 2011) : Sécurité des fenêtres - Système anti-défenestration dans les logements (Indice de classement : P20-200) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 97.190 - Équipements pour les enfants
- NF EN 12978+A1 (septembre 2009) : Portes et portails équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages - Dispositifs de sécurité pour portes motorisées - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P25-319) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 13561 (août 2015) : Stores extérieurs - Exigences de performance, y compris la sécurité (Indice de classement : P25-511) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

- NF EN 13659 (août 2015) : Fermetures et stores vénitiens extérieurs - Exigences de performance y compris la sécurité (Indice de classement : P25-512) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Sécurité des automatismes

- NF C73-895, NF EN 60335-2-95 (novembre 2017) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-95 : règles particulières pour les motorisations de portes de garage à ouverture verticale, pour usage résidentiel
- NF EN 60335-2-97 (juin 2007) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-97 : règles particulières pour les motorisations de volets, stores, rideaux et équipements enroulables analogues + Amendement A11 (septembre 2009) + Amendement A2 (juillet 2010) (Indice de classement : C73-897) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 60335-2-103 (juillet 2004) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-103 : règles particulières pour les motorisations de portails, portes et fenêtres + Amendement A11 (novembre 2009) (Indice de classement : C73-903) - 13.120 - Sécurité domestique - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 97.030 - Appareils électrodomestiques en général
- NF P25-310, NF EN 12453 (août 2017) : Portes et portails industriels, commerciaux et résidentiels - Sécurité d'utilisation des portes et portails motorisés - Exigences et méthodes d'essai
- NF EN 12978+A1 (septembre 2009) : Portes et portails équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages - Dispositifs de sécurité pour portes motorisées - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P25-319) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12978+A1 (septembre 2009) : Portes et portails équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages - Dispositifs de sécurité pour portes motorisées - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P25-319) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12045 (août 2000) : Fermetures, stores extérieurs et stores intérieurs motorisés - Sécurité d'utilisation - Mesure de l'effort de poussée (Indice de classement : P25-504) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 13659 (août 2015) : Fermetures et stores vénitiens extérieurs - Exigences de performance y compris la sécurité (Indice de classement : P25-512) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Sécurité incendie

Résistance et réaction au feu

- FD DTU 39 P5 (juillet 2017) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 5 : Mémento pour les maîtres d'œuvre
- NF EN 357 (avril 2005) : Verre dans la construction - Éléments de construction vitrés résistant au feu, incluant des produits verriers transparents ou translucides - Classification de la résistance au feu (Indice de classement : P78-350) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF P92-150-1, NF EN 1634-1+A1 (mars 2018) : Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 1 : essais de résistance au feu des portes, fermetures et fenêtres
- NF EN 1634-2 (mai 2010) : Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 2 : caractérisation de la résistance au feu pour les éléments de quincailleries (Indice de classement : P92-150-2) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres

- NF EN 1634-3 (juin 2005) : Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 3 : essais d'étanchéité aux fumées des portes et fermetures (Tirage 3 (2007-02-01)) (Indice de classement : P92-150-3) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-1 (mai 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 1 : exigences générales (Indice de classement : P92-151-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-2 (décembre 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 2 : résistance au feu des blocs-portes battants et pivotants en acier (Indice de classement : P92-151-2) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-3 (octobre 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 3 : résistance au feu des blocs-portes battants et pivotants en bois et des fenêtres à ossature bois (Indice de classement : P92-151-3) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-5 (juillet 2014) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 5 : résistance au feu des blocs-portes vitrés battants et pivotants, à ossature métallique, et des fenêtres vitrées à ossature métallique (Indice de classement : P92-151-5) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-7 (septembre 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 7 : résistance au feu des blocs-portes coulissants en acier (Indice de classement : P92-151-7) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-10 (mai 2015) : Application élargie des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie de bâtiment intégrés - Partie 10 : résistance au feu des rideaux à enroulement en acier (Indice de classement : P92-151-10) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-20 (novembre 2013) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 20 : étanchéité à la fumée des blocs-portes battants et pivotants en acier, en bois et vitrés à ossature métallique (Indice de classement : P92-151-20) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P92-507 (février 2004) : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu (Indice de classement : P92-507) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction
- NF EN 13501-1+A1 (février 2013) : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1 : classement à partir des données d'essais de réaction au feu (Indice de classement : P92-800-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction

- NF EN 13501-2+A1 (juillet 2016) : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 2 : classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation (Indice de classement : P92-800-2) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction
- NF P92-800-1, NF EN 13501-1 (décembre 2018) : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1 : classement à partir des données d'essais de réaction au feu
- NF EN 15269-2 (décembre 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 2 : résistance au feu des blocs-portes battants et pivotants en acier (Indice de classement : P92-151-2) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Fermetures pare-flammes et coupe-feu

- NF EN 14600 (décembre 2005) : Blocs-portes et fenêtres ouvrantes résistant au feu et/ou pare-fumées - Exigences et classification (Indice de classement : P20-700) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P23-501 (décembre 1986) : Menuiseries en bois - Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu 1/4 d'heure (Indice de classement : P23-501) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P23-502 (août 1987) : Menuiseries en bois - Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu 1/2 heure (Indice de classement : P23-502) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 16005 (décembre 2012) : Blocs-portes motorisés pour piétons - Sécurité d'utilisation - Exigences et méthodes d'essai (Tirage 2 (2015-09-01)) (Indice de classement : P25-371) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P92-150-1, NF EN 1634-1+A1 (mars 2018) : Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 1 : essais de résistance au feu des portes, fermetures et fenêtres
- NF EN 1634-3 (juin 2005) : Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 3 : essais d'étanchéité aux fumées des portes et fermetures (Tirage 3 (2007-02-01)) (Indice de classement : P92-150-3) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-1 (mai 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 1 : exigences générales (Indice de classement : P92-151-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-2 (décembre 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 2 : résistance au feu des blocs-portes battants et pivotants en acier (Indice de classement : P92-151-2) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-3 (octobre 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 3 : résistance au feu des blocs-portes battants et pivotants en bois et des fenêtres à ossature bois (Indice de classement : P92-151-3) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres

- NF EN 15269-5 (juillet 2014) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 5 : résistance au feu des blocs-portes vitrés battants et pivotants, à ossature métallique, et des fenêtres vitrées à ossature métallique (Indice de classement : P92-151-5) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-7 (septembre 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 7 : résistance au feu des blocs-portes coulissants en acier (Indice de classement : P92-151-7) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-10 (mai 2015) : Application élargie des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie de bâtiment intégrés - Partie 10 : résistance au feu des rideaux à enroulement en acier (Indice de classement : P92-151-10) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-20 (novembre 2013) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 20 : étanchéité à la fumée des blocs-portes battants et pivotants en acier, en bois et vitrés à ossature métallique (Indice de classement : P92-151-20) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Fermetures d'urgence et anti-panique

- NF EN 1125 (juin 2008) : Quincaillerie pour le bâtiment - Fermetures anti-panique manœuvrées par une barre horizontale, destinées à être utilisées sur des voies d'évacuation - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P26-315) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 179 (mai 2008) : Quincaillerie pour le bâtiment - Fermetures d'urgence pour issues de secours manœuvrées par une béquille ou une plaque de poussée, destinées à être utilisées sur des voies d'évacuation - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P26-318) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment

Systèmes de sécurité incendie

- NF EN 1155 (juillet 1997) : Quincaillerie pour le bâtiment - Dispositifs de retenue électromagnétique pour portes battantes - Prescriptions et méthodes d'essai + Amendement A1 (juin 2003) (Indice de classement : P26-319) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF EN 1158 (avril 1997) : Quincaillerie pour le bâtiment - Dispositifs de sélection de vantaux - Prescriptions et méthodes d'essai + Amendement A1 (juin 2003) (Tirage 2 (2006-03-01)) (Indice de classement : P26-320) - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF S61-934 (mars 1991) : Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Centralisateurs de mise en sécurité incendie (CMSI) - Règles de conception (Indice de classement : S61-934) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937 (décembre 1990) : Systèmes de sécurité incendie (S.S.I.) - Dispositifs actionnés de sécurité (D.A.S.) + Amendement A1 (décembre 2006) (Indice de classement : S61-937) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie

- NF S61-937-1 (décembre 2003) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 1 : prescriptions générales (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : S61-937-1) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-2 (décembre 2003) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 2 : porte battante à fermeture automatique (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : S61-937-2) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-3 (décembre 2004) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 3 : porte coulissante à fermeture automatique (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : S61-937-3) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-4 (juin 2005) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 4 : rideau et porte à dévêtissement vertical (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : S61-937-4) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-5 (mars 2012) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 5 : compatibilité pour intégration dans un S.S.I. des clapets coupe-feu (Indice de classement : S61-937-5) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-6 (octobre 2010) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 6 : exutoire et ouvrant de désenfumage (ouvrages composés) (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : S61-937-6) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-7 (octobre 2010) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 7 : compatibilité pour intégration dans un S.S.I. des dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur (D.E.N.F.C.) (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : S61-937-7) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-8 (juillet 2018) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 8 : ouvrants télécommandés d'amenée d'air naturel en façade
- NF S61-937-9 (janvier 2011) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 9 : coffret de relayage pour un ventilateur de désenfumage (Tirage 2 (2011-06-01)) + Amendement A1 (mars 2013) (Indice de classement : S61-937-9) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-10 (mars 2012) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 10 : compatibilité pour intégration dans un S.S.I. des volets de désenfumage (Indice de classement : S61-937-10) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-11 (juin 2012) : Systèmes de sécurité incendie (S.S.I.) - Dispositifs actionnés de sécurité (D.A.S.) - Partie 11 : volets de transfert (Indice de classement : S61-937-11) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie

Garde-corps

- FD DTU 39 P5 (juillet 2017) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 5 : Mémento pour les maîtres d'œuvre
- NF P01-012 (juillet 1988) : Dimensions des garde-corps - Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier (Tirage 2 (1988-10-01)) (Indice de classement : P01-012) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF P01-013 (août 1988) : Essais des garde-corps - Méthodes et critères (Indice de classement : P01-013) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF EN ISO 14122-3 (mars 2017) : Sécurité des machines - Moyens d'accès permanents aux machines - Partie 3 : escaliers, échelles à marches et garde-corps
- NF EN 1991-1-1 (mars 2003) Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-1 : actions générales - Poids volumiques, poids propres, charges d'exploitation des

bâtiments (Tirage 3 (2009-11-01)) (Indice de classement : P06-111-1) - 91.080.01 - Structures de construction en général

Résistance aux agressions

- FD DTU 39 P5 (juillet 2017) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 5 : Mémento pour les maîtres d'œuvre
- NF EN 13123-1 (août 2001) : Fenêtres, portes et fermetures - Résistance à l'explosion - Prescriptions et classification - Partie 1 : tube à effet de souffle (shock tube) (Indice de classement : P20-540) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 13123-2 (août 2004) : Portes, fenêtres et fermetures - Résistance à l'explosion - Exigences et classification - Partie 2 : essai en plein air (Indice de classement : P20-541) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 13124-1 (août 2001) : Fenêtres, portes et fermetures - Résistance à l'explosion - Méthode d'essai - Partie 1 : tube à effet de souffle (shock tube) (Indice de classement : P20-542) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 13124-2 (septembre 2004) : Portes, fenêtres et fermetures - Résistance à l'explosion - Méthode d'essai - Partie 2 : essai en plein air (Indice de classement : P20-543) - 13.230 - Protection contre l'explosion - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1522 (février 1999) : Fenêtres, portes, fermetures et stores - Résistance aux balles - Prescriptions et classification (Indice de classement : P20-602) - 13.310 - Protection contre les crimes - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1523 (février 1999) : Fenêtres, portes, fermetures et stores - Résistance aux balles - Méthode d'essai (Indice de classement : P20-603) - 13.310 - Protection contre les crimes - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12978+A1 (septembre 2009) : Portes et portails équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages - Dispositifs de sécurité pour portes motorisées - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P25-319) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 356 (septembre 2000) : Verre dans la construction - Vitrage de sécurité - Mise à essai et classification de la résistance à l'attaque manuelle (Indice de classement : P78-404) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 1063 (août 2000) : Verre dans la construction - Vitrage de sécurité - Mise à essai et classification de la résistance à l'attaque par balle (Indice de classement : P78-405) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 13541 (juin 2012) : Verre dans la construction - Vitrage de sécurité - Mise à essai et classification de la résistance à la pression d'explosion (Indice de classement : P78-407) - 13.230 - Protection contre l'explosion - 81.040.20 - Verre dans la construction

Résistance à l'effraction

- FD DTU 39 P5 (juillet 2017) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 5 : Mémento pour les maîtres d'œuvre
- NF EN 1627 (novembre 2011) : Blocs-portes pour piétons, fenêtre, façades rideaux, grilles et fermetures - Résistance à l'effraction - Prescription et classification (Indice de classement : P20-607) - 13.310 - Protection contre les crimes - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1628+A1 (février 2016) : Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades rideaux, grilles et fermetures - Résistance à l'effraction - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la charge statique (Indice de classement : P20-608) - 13.310 - Protection contre les crimes - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1629+A1 (février 2016) : Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades rideaux, grilles et fermetures - Résistance à l'effraction - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la charge dynamique (Indice de classement : P20-609) - 13.310 - Protection contre les crimes - 91.060.50 - Portes et fenêtres

- NF EN 1630+A1 (novembre 2011) : Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades, rideaux, grilles et fermetures - Résistance à l'effraction - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance aux tentatives manuelles d'effraction (Tirage 2 (2016-03-01)) (Indice de classement : P20-610) - 13.310 - Protection contre les crimes - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P26-431 (mai 1991) : Quincaillerie - Serrures de bâtiment - Serrures multipoint antieffraction de bâtiment en appliqué (Indice de classement : P26-431) - annulé en mai 2016
- NF EN 356 (septembre 2000) : Verre dans la construction - Vitrage de sécurité - Mise à essai et classification de la résistance à l'attaque manuelle (Indice de classement : P78-404) - 81.040.20 - Verre dans la construction

13 – plâtrerie et enduits de plâtre

Enduits de plâtre

- NF DTU 25.1 P1-1 (novembre 2010) : Travaux de bâtiment - Enduits intérieurs en plâtre - Partie 1-1: Cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P71-201-1-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.1 P1-2 (novembre 2010) : Travaux de bâtiment - Enduits intérieurs en plâtre - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P71-201-1-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.1 P2 (novembre 2010) : Travaux de bâtiment - Enduits intérieurs en plâtre - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P71-201-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- DTU 59.4 (NF P74-204-1) (février 1998) : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P74-204-1) - 91.180 - Finitions intérieures - 97.140 - Ameublement - 85.080.99 - Autres produits en papier
- DTU 59.4 (NF P74-204-2) (février 1998) : Travaux de bâtiment - Marchés privés - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux - Partie 2 : cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P74-204-2) - 91.180 - Finitions intérieures - 97.140 - Ameublement - 85.080.99 - Autres produits en papier
- NF EN 13914-2 (avril 2016) : Conception, préparation et mise en œuvre des enduits intérieurs et extérieurs - Partie 2 : enduits intérieurs (Indice de classement : P12-901-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF EN 13279-1 (novembre 2008) : Liants-plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment - Partie 1 : définitions et exigences (Indice de classement : P72-400-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 13279-2 (février 2014) : Liants-plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment - Partie 2 : méthodes d'essai (Indice de classement : P72-400-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier

Ouvrages en plaques de plâtre

Produits et matériaux

- NF EN 520+A1 (novembre 2009) : Plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P72-600) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier

Mise en œuvre

- NF DTU 25.231 (juillet 2015) : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus en éléments de terre cuite - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types - Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus en éléments de terre cuite - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux - Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus en éléments de terre cuite - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types - Référence commerciale des parties P1-1, P1-2, P2 du NF DTU 25.231 (Indice de classement : P68-202) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF DTU 25.41 P1-1 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Tirage 3 (2016-04-01)) (Indice de classement : P72-203-1-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures

- NF DTU 25.41 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P72-203-1-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.41 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à face cartonnées - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P72-203-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.42 P1-1 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P72-204-1-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.42 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P72-204-1-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.42 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P72-204-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 31.2 P1-1 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT)
- NF DTU 31.2 P1-2 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM)
- NF DTU 31.2 P2 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (CCS)
- NF DTU 58.1 P1-1 (juin 2019) : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus modulaires - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types
- NF DTU 58.1 P1-2 (juin 2019) : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus modulaires - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 58.1 P2 (juin 2019) : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus modulaires - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types
- FD CEN/TR 16239 (août 2011) : Règles d'exécution des ouvrages en staff (Indice de classement : P72-710) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures

Ouvrages en staff

Produits et matériaux

- NF EN 13815 (novembre 2006) : Produits en staff - Définitions, prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P73-401) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures

Mise en œuvre

- NF DTU 25.51 P1-1 (mai 2011) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des ouvrages en staff traditionnel - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P73-201-1-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF P73-201-1-1/A1, NF DTU 25.51 P1-1/A1 (mars 2018) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des ouvrages en staff traditionnel - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
- NF DTU 25.51 P1-2 (mars 2018) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des ouvrages en staff traditionnel - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de

classement : P73-201-1-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures

- NF DTU 25.51 P2 (mars 2018) : Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre des ouvrages en staff traditionnel - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF EN 15319 (décembre 2007) : Principes généraux de conception des ouvrages en staff (Indice de classement : P72-701) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures

Ouvrages en carreaux de plâtre

Mise en œuvre

- (DTU 25.31) NF P72-202-1-1, NF DTU 25.31 P1-1 (avril 2017) DTU 25.31 Ouvrages en carreaux de plâtre - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
- (DTU 25.31) NF P72-202-1-2, NF DTU 25.31 P1-2 (avril 2017) DTU 25.31 Ouvrages en carreaux de plâtre - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- (DTU 25.31) NF P72-202-2, NF DTU 25.31 P2 (avril 2017) DTU 25.31 - Travaux de bâtiment - Ouvrages en carreaux de plâtre - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF EN 15318 (mars 2008) : Conception et exécution des ouvrages en carreaux de plâtre (Indice de classement : P72-700) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier

14 – revêtements sols et murs

Carrelage

Classements et certifications

Sols

- NF P05-011 (août 2019) : Revêtements de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance

Carreaux céramiques

- NF EN 14411 (décembre 2012) : Carreaux céramiques - Définitions, classification, caractéristiques, évaluation de la conformité et marquage (Indice de classement : P61-530) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique

Pose collée

Pose collée sur murs intérieurs en travaux neufs

- NF DTU 52.2 P1-1-1 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 1-1-1 : Cahier des clauses techniques types pour les murs intérieurs + Amendement A1 (octobre 2014) (Indice de classement : P61-204-1-1-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF DTU 52.2 P1-2 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 1-2 : Cahier des critères généraux de choix des matériaux + Amendement A1 (octobre 2014) (Indice de classement : P61-204-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF DTU 52.2 P2 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types + Amendement A1 (octobre 2014) (Indice de classement : P61-204-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique

Pose collée sur murs extérieurs

- NF DTU 52.2 P1-1-2 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 1-1-2 : Cahier des clauses techniques types pour les murs extérieurs + Amendement A1 (octobre 2014) (Indice de classement : P61-204-1-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF DTU 52.2 P1-2 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 1-2 : Cahier des critères généraux de choix des matériaux + Amendement A1 (octobre 2014) (Indice de classement : P61-204-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF DTU 52.2 P2 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types + Amendement A1 (octobre 2014) (Indice de

classement : P61-204-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique

Pose collée sur sols intérieurs

Pose collée sur sols intérieurs en travaux neufs

- NF DTU 52.2 P1-1-3 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 1-1-3 : Cahier des clauses techniques types pour les sols intérieurs et extérieurs + Amendement A1 (octobre 2014) (Indice de classement : P61-204-1-1-3) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF DTU 52.2 P1-2 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 1-2 : Cahier des critères généraux de choix des matériaux + Amendement A1 (octobre 2014) (Indice de classement : P61-204-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF DTU 52.2 P2 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types + Amendement A1 (octobre 2014) (Indice de classement : P61-204-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique

Pose collée sur sols extérieurs

- NF DTU 52.2 P1-1-3 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 1-1-3 : Cahier des clauses techniques types pour les sols intérieurs et extérieurs + Amendement A1 (octobre 2014) (Indice de classement : P61-204-1-1-3) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF DTU 52.2 P1-2 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 1-2 : Cahier des critères généraux de choix des matériaux + Amendement A1 (octobre 2014) (Indice de classement : P61-204-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF DTU 52.2 P2 (décembre 2009) : Travaux de bâtiment - Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types + Amendement A1 (octobre 2014) (Indice de classement : P61-204-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique

Pose scellée

- NF DTU 52.1 P1-1 (novembre 2010) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol scellés - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P61-202-1-1) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF DTU 52.1 P1-2 (novembre 2010) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sols scellés - Partie 1-2 : Cahier des critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P61-202-1-2) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.25 -

- Produits de construction en terre cuite - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF DTU 52.1 P2 (novembre 2010) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol scellés - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P61-202-2) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
 - NF DTU 52.10 P1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P61-203-1-1) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
 - NF DTU 52.10 P1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P61-203-1-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
 - NF DTU 52.10 P2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 2 : Cahier des clauses administratives types (Indice de classement : P61-203-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles

Revêtements muraux attachés

- NF DTU 55.2 P1-1 (décembre 2014) : Travaux de bâtiment - Revêtements muraux attachés en pierre mince - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2014-12-01)) (Indice de classement : P65-202-1-1) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 55.2 P1-2 (décembre 2014) : Travaux de bâtiment - Revêtements muraux attachés en pierre mince - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P65-202-1-2) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 55.2 P2 (décembre 2015) : Travaux de bâtiment - Revêtements muraux attachés en pierre mince - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P65-202-2) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.180 - Finitions intérieures
- NF B10-601 (septembre 2019) : Produits de carrière - Pierres naturelles - Prescriptions générales d'emploi des pierres naturelles
- NF EN 15286 (juillet 2013) : Pierres agglomérées - Carreaux et plaques pour finitions murales (intérieures et extérieures) (Indice de classement : B10-604) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 1469 (juin 2005) : Produits en pierre naturelle - Revêtement mural - Exigences (Indice de classement : B10-612) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 13364 (septembre 2002) : Méthodes d'essai pour pierre naturelle - Détermination de l'effort de rupture au niveau du goujon de l'agrafe (Indice de classement : B10-626) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux

Supports muraux

Parois et murs en maçonnerie de petits éléments

- NF DTU 20.1 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries

- NF DTU 20.1 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2009-01-01)) + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P10-202-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P3 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 3 : Guide pour le choix des types de murs de façades en fonction du site + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P4 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 4 : Règles de calcul et dispositions constructives minimales + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-4) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.13 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Cloisons en maçonnerie de petits éléments - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (juillet 2016) (Indice de classement : P10-204-1-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.13 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Cloisons en maçonnerie de petits éléments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux + Amendement A1 (juillet 2016) (Indice de classement : P10-204-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.13 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Cloisons en maçonnerie de petits éléments - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P10-204-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.13 P3 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Cloisons en maçonnerie de petits éléments - Partie 3 : mémento + Amendement A1 (juillet 2016) (Indice de classement : P10-204-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries

Murs en béton

- DTU 22.1 (NF P10-210-1) (mai 1993) : Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire - Partie 1 : Cahier des charges (Indice de classement : P10-210-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- DTU 22.1 (NF P10-210-2) (mai 1993) : Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P10-210-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- DTU 22.1 (DTU P10-210/MEM) (juin 1980) : Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire - Mémento pour la conception des ouvrages (Tirage 2 (2009-05-01)) + Erratum (septembre 1980) + Additif 1 (octobre 1984) (Indice de classement : P10-210) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- DTU 23.1 (NF P18-210) (mai 1993) : Murs en béton banché - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (changement de statut du DTU 23.1 de février 1990) (Indice de classement : P18-210) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.40 - Structures en béton

Cloisons et enduits en plâtre

- NF DTU 25.1 P1-1 (novembre 2010) : Travaux de bâtiment - Enduits intérieurs en plâtre - Partie 1-1: Cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P71-201-1-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.1 P1-2 (novembre 2010) : Travaux de bâtiment - Enduits intérieurs en plâtre - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P71-201-1-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.1 P2 (novembre 2010) : Travaux de bâtiment - Enduits intérieurs en plâtre - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P71-201-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- (DTU 25.31) NF P72-202-1-1, NF DTU 25.31 P1-1 (avril 2017) DTU 25.31 Ouvrages en carreaux de plâtre - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
- (DTU 25.31) NF P72-202-1-2, NF DTU 25.31 P1-2 (avril 2017) DTU 25.31 Ouvrages en carreaux de plâtre - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- (DTU 25.31) NF P72-202-2, NF DTU 25.31 P2 (avril 2017) DTU 25.31 - Travaux de bâtiment - Ouvrages en carreaux de plâtre - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF DTU 25.41 P1-1 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Tirage 3 (2016-04-01)) (Indice de classement : P72-203-1-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.41 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P72-203-1-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.41 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à face cartonnées - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P72-203-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.42 P1-1 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P72-204-1-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.42 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P72-204-1-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.60 - Matériaux disolation thermique et acoustique - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.42 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P72-204-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures

Autres enduits

- NF DTU 26.1 P2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P15-201-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF DTU 26.1 P1-1 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P15-201-1-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier

- NF DTU 26.1 P1-2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Travaux d'enduits de mortiers - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P15-201-1-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier

Supports en sol

Dallages

- DTU 13.3 (NF P11-213-1) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 1 : cahier des clauses techniques des dallages à usage industriel ou assimilés + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-1) - 91.080.40 - Structures en béton
- DTU 13.3 (NF P11-213-2) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 2 : cahier des clauses techniques des dallages à usage autre qu'industriel ou assimilés + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-2) - 91.080.40 - Structures en béton
- DTU 13.3 (NF P11-213-3) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 3 : cahier des clauses techniques des dallages de maisons individuelles + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-3) - 91.080.40 - Structures en béton
- DTU 13.3 (NF P11-213-4) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 4 : cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P11-213-4) - 91.080.40 - Structures en béton

Chapes et dalles à base de liants hydrauliques

- NF DTU 26.2 P1-1 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (mai 2015) (Indice de classement : P14-201-1-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton
- NF DTU 26.2 P1-2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux + Amendement A1 (mai 2015) (Indice de classement : P14-201-1-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton
- NF DTU 26.2 P2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Marchés privés - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types + Amendement A1 (mai 2015) (Indice de classement : P14-201-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton
- NF DTU 52.10 P1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P61-203-1-1) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF DTU 52.10 P1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P61-203-1-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF DTU 52.10 P2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 2 : Cahier des clauses administratives types (Indice de classement : P61-203-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles

Chapes fluides à base de sulfate de calcium

- NF EN 13454-1 (février 2005) : Liants, liants composites et mélanges fabriqués en usine à base de sulfate de calcium pour chapes de sol - Partie 1 : définitions et

- spécifications (Indice de classement : P72-410-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité
- NF P72-410-2, NF EN 13454-2 (janvier 2019) : Liants à base de sulfate de calcium pour chapes - Partie 2 : méthodes d'essai

Chapes fluides ciment

- NF EN 13813 (juin 2003) : Matériaux de chape et chapes - Matériaux de chapes - Propriétés et exigences (Indice de classement : P14-203) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers

Planchers en béton

- NF P18-201 (juin 2017) : DTU 21 Travaux de bâtiment - Exécution des ouvrages en béton
- NF DTU 23.2 P1-1 (août 2008) : Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P19-201-1-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF DTU 23.2 P1-2 (août 2008) : Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P19-201-1-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF DTU 23.2 P2 (août 2008) : Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P19-201-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF DTU 23.2 P3 (août 2008) : Travaux de bâtiment - Planchers à dalles alvéolées préfabriquées en béton - Partie 3 : Règles de calcul (Indice de classement : P19-201-3) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.30 - Béton et produits en béton

Planchers en bois ou en panneaux à base de bois

- DTU 51.3 (NF P63-203-1-1) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P63-203-1-1) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- DTU 51.3 (NF P63-203-1-2) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 1-2 : Critères Généraux de choix des Matériaux (CGM) + Amendement A1 (janvier 2015) (Indice de classement : P63-203-1-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- DTU 51.3 (NF P63-203-2) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales (Indice de classement : P63-203-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers

Autres supports, enduits, sous-couches

- NF DTU 52.10 P1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P61-203-1-1) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF DTU 52.10 P1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P61-203-1-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles

- NF DTU 52.10 P2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 2 : Cahier des clauses administratives types (Indice de classement : P61-203-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles

Planchers chauffants

- DTU 65.7 (NF P52-302-1) (mai 1993) : Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (septembre 1999) (Indice de classement : P52-302-1) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- DTU 65.7 (NF P52-302-2) (mai 1993) : Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P52-302-2) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF DTU 65.14 P1 (juillet 2006) : Travaux de bâtiment - Exécution de planchers chauffants à eau chaude - Partie 1 : Cahier des clauses techniques - Dalles désolidarisées isolées (Indice de classement : P52-307-1) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF DTU 65.14 P2 (septembre 2006) : Travaux de bâtiment - Exécution de planchers chauffants à eau chaude - Partie 2 : Cahier des clauses techniques - Autres dalles que les dalles désolidarisées isolées (Indice de classement : P52-307-2) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF DTU 65.14 P3 (septembre 2006) : Travaux de bâtiment - Exécution de planchers chauffants à eau chaude - Partie 3 : Cahier des clauses spéciales - Dalles désolidarisées isolées et autres dalles (Indice de classement : P52-307-3) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central

Matériaux

Colles à carrelage

- NF EN 1323 (juin 2008) : Colles à carrelage - Plaques de béton pour essais (Indice de classement : P61-602) - 83.180 - Adhésifs
- NF EN 1346 (janvier 2008) : Colles à carrelage - Détermination du temps ouvert (Indice de classement : P61-603) - 83.180 - Adhésifs
- NF EN 1347 (janvier 2008) : Colles à carrelage - Détermination du pouvoir mouillant (Indice de classement : P61-604) - 83.180 - Adhésifs
- NF EN 1308 (janvier 2008) : Colles à carrelage - Détermination du glissement (Indice de classement : P61-605) - 83.180 - Adhésifs
- NF EN 1348 (janvier 2008) : Colles à carrelage - Détermination de l'adhérence par traction des mortiers-colles (Indice de classement : P61-606) - 83.180 - Adhésifs - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 1324 (avril 2008) : Colles à carrelage - Détermination de l'adhérence par cisaillement des adhésifs en dispersion (Indice de classement : P61-607) - 83.180 - Adhésifs - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 12002 (janvier 2009) : Colles à carrelage - Détermination de la déformation transversale d'un mortier-colle ou d'un mortier de joint pour carrelages (Indice de classement : P61-608) - 83.180 - Adhésifs - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN 12003 (janvier 2009) : Colles à carrelage - Détermination de l'adhérence par cisaillement des colles réactives (Tirage 2 (2010-06-01)) (Indice de classement : P61-609) - 83.180 - Adhésifs
- NF P61-610-1, NF EN 12004-1 (avril 2017) : Colles à carrelage - Partie 1 : exigences, évaluation et vérification de la constance de performance, classification et marquage
- NF P61-610-2, NF EN 12004-2 (avril 2017) : Colles à carrelage - Partie 2 : méthodes d'essai

Mortiers de jointoiment

- NF EN 12002 (janvier 2009) : Colles à carrelage - Détermination de la déformation transversale d'un mortier-colle ou d'un mortier de joint pour carrelages (Indice de classement : P61-608) - 83.180 - Adhésifs - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN 12808-1 (janvier 2009) : Mortiers de joints pour carrelage - Partie 1 : détermination de la résistance chimique des mortiers à base de résines réactives (Indice de classement : P61-611-1) - 83.180 - Adhésifs - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN 12808-2 (janvier 2009) : Mortiers de joints pour carrelages - Partie 2 : détermination de la résistance à l'abrasion (Indice de classement : P61-611-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN 12808-3 (janvier 2009) : Mortiers de joints pour carrelages - Partie 3 : détermination de la résistance à la flexion et à la compression (Indice de classement : P61-611-3) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN 12808-4 (septembre 2009) : Mortiers de joints pour carrelages - Partie 4 : détermination du retrait (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : P61-611-4) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN 12808-5 (janvier 2009) : Mortiers de joints pour carrelages - Partie 5 : détermination de l'absorption d'eau (Indice de classement : P61-611-5) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN 13888 (août 2009) : Mortiers de jointoiment pour carreaux et dalles céramiques - Exigences, évaluation de la conformité, classification et désignation (Indice de classement : P61-612) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique

Mortiers

- NF EN 197-1 (avril 2012) : Ciment - Partie 1 : composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants (Indice de classement : P15-101-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 197-2 (mai 2014) : Ciment - Partie 2 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P15-101-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 413-1 (septembre 2012) : Ciment à maçonner - Partie 1 : composition, spécifications et critères de conformité (Indice de classement : P15-102-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 459-1 (août 2015) : Chaux de construction - Partie 1 : définitions, spécifications et critères de conformité (Indice de classement : P15-104-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 459-2 (août 2012) : Chaux de construction - Partie 2 : méthodes d'essai (Indice de classement : P15-104-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 459-3 (décembre 2015) : Chaux de construction - Partie 2 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P15-104-3) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 197-1 (avril 2012) : Ciment - Partie 1 : composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants (Indice de classement : P15-101-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 413-1 (septembre 2012) : Ciment à maçonner - Partie 1 : composition, spécifications et critères de conformité (Indice de classement : P15-102-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN 13139 (janvier 2003) : Granulats pour mortiers (Indice de classement : P18-139) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux

- NF EN 934-2+A1 (août 2012) : Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Partie 2 : adjuvants pour bétons - Définitions, exigences, conformité, marquage et étiquetage (Indice de classement : P18-341-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF P18-545 (septembre 2011) : Granulats - Éléments de définition, conformité et codification (Indice de classement : P18-545) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 12002 (janvier 2009) : Colles à carrelage - Détermination de la déformation transversale d'un mortier-colle ou d'un mortier de joint pour carrelages (Indice de classement : P61-608) - 83.180 - Adhésifs - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN 12808-1 (janvier 2009) : Mortiers de joints pour carrelage - Partie 1 : détermination de la résistance chimique des mortiers à base de résines réactives (Indice de classement : P61-611-1) - 83.180 - Adhésifs - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN 12808-2 (janvier 2009) : Mortiers de joints pour carrelages - Partie 2 : détermination de la résistance à l'abrasion (Indice de classement : P61-611-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN 12808-3 (janvier 2009) : Mortiers de joints pour carrelages - Partie 3 : détermination de la résistance à la flexion et à la compression (Indice de classement : P61-611-3) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN 12808-4 (septembre 2009) : Mortiers de joints pour carrelages - Partie 4 : détermination du retrait (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : P61-611-4) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN 12808-5 (janvier 2009) : Mortiers de joints pour carrelages - Partie 5 : détermination de l'absorption d'eau (Indice de classement : P61-611-5) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique

Carreaux et dalles céramiques

- NF EN 14411 (décembre 2012) : Carreaux céramiques - Définitions, classification, caractéristiques, évaluation de la conformité et marquage (Indice de classement : P61-530) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN ISO 10545-1 (décembre 2014) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 1 : échantillonnage et conditions de réception (Indice de classement : P61-534-1) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF P61-531-2, NF EN ISO 10545-2 (octobre 2018) : Carreaux céramiques - Partie 2 : détermination des caractéristiques dimensionnelles et de la qualité de surface
- NF P61-531-3, NF EN ISO 10545-3 (mai 2018) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 3 : détermination de l'absorption d'eau, de la porosité ouverte, de la densité relative apparente et de la masse volumique globale
- NF P61-534-4, NF EN ISO 10545-4 (mars 2019) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 4 : détermination de la résistance à la flexion et de la force de rupture
- NF EN ISO 10545-5 (juin 1998) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 5 : détermination de la résistance au choc par mesurage du coefficient de restitution (Indice de classement : P61-544) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN ISO 10545-6 (juin 2012) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 6 : détermination de la résistance à l'abrasion profonde pour les carreaux non émaillés (Indice de classement : P61-534-6) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN ISO 10545-7 (juin 1999) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 7 : détermination de la résistance à l'abrasion de surface pour les carreaux et dalles

- émaillés (Indice de classement : P61-545) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF EN ISO 10545-8 (août 2014) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 8 : détermination de la dilatation linéique d'origine thermique (Indice de classement : P61-534-8) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
 - NF EN ISO 10545-9 (décembre 2013) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 9 : détermination de la résistance aux chocs thermiques (Indice de classement : P61-534-9) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
 - NF EN ISO 10545-10 (décembre 1997) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 10 : détermination de la dilatation à l'humidité (Indice de classement : P61-539) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
 - NF EN ISO 10545-11 (décembre 1996) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 11 : détermination de la résistance au tressillage pour les carreaux émaillés (Indice de classement : P61-533) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
 - NF EN ISO 10545-12 (décembre 1997) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 12 : détermination de la résistance au gel (Indice de classement : P61-540) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
 - NF P61-531-13, NF EN ISO 10545-13 (avril 2017) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 13 : détermination de la résistance chimique
 - NF EN ISO 10545-14 (novembre 2015) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 14 : détermination de la résistance aux tâches (Indice de classement : P61-531-14) - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
 - NF EN ISO 10545-15 (décembre 1997) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 15 : détermination de la teneur en plomb et en cadmium dégagés par les carreaux émaillés (Indice de classement : P61-543) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
 - NF EN ISO 10545-16 (juin 2012) : Carreaux et dalles céramiques - Partie 16 : détermination de faibles différences de couleur (Indice de classement : P61-534-16) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique

Pierre naturelle

- NF B10-101 (janvier 2008) : Pierres naturelles - Vocabulaire (Indice de classement : B10-101) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF B10-601 (septembre 2019) : Produits de carrière - Pierres naturelles - Prescriptions générales d'emploi des pierres naturelles
- NF EN 1469 (juin 2005) : Produits en pierre naturelle - Revêtement mural - Exigences (Indice de classement : B10-612) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 1926 (avril 2007) : Méthodes d'essai des pierres naturelles - Détermination de la résistance en compression uniaxiale (Indice de classement : B10-614) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 1936 (mai 2007) : Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination des masses volumiques réelle et apparente et des porosités ouverte et totale (Indice de classement : B10-615) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 12057 (avril 2015) : Produits en pierre naturelle - Plaquettes modulaires - Exigences (Indice de classement : B10-616) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 12058 (avril 2015) : Produits en pierres naturelles - Dalles de revêtement de sols et d'escaliers - Exigences (Indice de classement : B10-617) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux

- NF EN 12371 (mai 2010) : Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination de la résistance au gel (Indice de classement : B10-620) - 73.020 - Exploitation minière et de carrière - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 12372 (mai 2007) : Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination de la résistance à la flexion sous charge centrée (Indice de classement : B10-621) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 12407 (juillet 2007) : Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Examen pétrographique (Indice de classement : B10-622) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF B10-623, NF EN 12440 (novembre 2017) : Pierres naturelles - Critères de dénomination
- NF B10-624, NF EN 12670 (juin 2019) : Pierre naturelle - Terminologie
- NF EN 13161 (août 2008) : Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination de la résistance en flexion sous moment constant (Tirage 2 (2009-01-01)) (Indice de classement : B10-625) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 13373 (janvier 2004) : Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination des dimensions et autres caractéristiques géométriques (Indice de classement : B10-627) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 14066 (avril 2013) : Méthodes d'essai pour les pierres naturelles - Détermination de la résistance au vieillissement accéléré par choc thermique (Indice de classement : B10-630) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF B10-633, NF EN 14157 (octobre 2017) : Méthodes d'essai pour pierres naturelles - Détermination de la résistance à l'usure
- NF EN 14231 (décembre 2003) : Méthodes d'essai pour les pierres naturelles - Détermination de la résistance à la glissance au moyen du pendule à frottement (Indice de classement : B10-636) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 1342 (février 2013) : Pavés de pierre naturelle pour le pavage extérieur - Exigences et méthodes d'essai (Tirage 2 (2014-11-01)) (Indice de classement : P98-342) - 93.080.20 - Matériaux de construction des routes
- NF EN 1344 (juillet 2014) : Pavés en terre cuite - Spécifications et méthodes d'essais (Indice de classement : P98-344) - 93.080.20 - Matériaux de construction des routes

Pierre agglomérée

- NF EN 14618 (octobre 2009) : Pierre agglomérée - Terminologie et classification (Indice de classement : B10-600) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 14617-1 (juin 2013) : Pierre agglomérée - Méthodes d'essai - Partie 1 : détermination de la masse volumique apparente et du coefficient d'absorption d'eau (Indice de classement : B10-602-1) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 14617-2 (juillet 2016) : Pierre reconstituée - Méthodes d'essai - Partie 2 : détermination de la résistance à la flexion (traction) (Indice de classement : B10-602-2) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 14617-4 (juillet 2012) : Pierre agglomérée - Méthodes d'essai - Partie 4 : détermination de la résistance à l'usure (Indice de classement : B10-602-4) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 14617-5 (juillet 2012) : Pierre agglomérée - Méthodes d'essai - Partie 5 : détermination de la résistance au gel et au dégel (Indice de classement : B10-602-5) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 14617-6 (juillet 2012) : Pierre agglomérée - Méthodes d'essai - Partie 6 : détermination de la résistance au choc thermique (Indice de classement : B10-602-6) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 14617-8 (décembre 2007) : Pierre agglomérée - Méthodes d'essai - Partie 8 : Détermination de la résistance aux attaches (trous pour broches) (Indice de classement : B10-602-8) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux

- NF EN 14617-9 (décembre 2005) : Pierre agglomérée - Méthodes d'essai - Partie 9 : détermination de la résistance aux chocs (Indice de classement : B10-602-9) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 14617-10 (juillet 2012) : Pierre agglomérée - Méthodes d'essai - Partie 10 : détermination de la résistance chimique (Indice de classement : B10-602-10) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 14617-11 (décembre 2005) : Pierre agglomérée - Méthodes d'essai - Partie 11 : Détermination du coefficient linéaire de dilatation thermique (Indice de classement : B10-602-11) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 14617-12 (juillet 2012) : Pierre agglomérée - Méthodes d'essai - Partie 12 : détermination de la stabilité dimensionnelle (Indice de classement : B10-602-12) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 14617-13 (juin 2013) : Pierre agglomérée - Méthodes d'essai - Partie 13 : détermination de la résistivité électrique (Indice de classement : B10-602-13) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 14617-15 (décembre 2005) : Pierre agglomérée - Méthodes d'essai - Partie 15 : Détermination de la résistance en compression (Indice de classement : B10-602-15) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 14617-16 (décembre 2005) : Pierre agglomérée - Méthodes d'essai - Partie 16 : Détermination des dimensions, des caractéristiques géométriques et de l'aspect de surface des carreaux modulaires (Indice de classement : B10-602-16) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 15285 (juin 2008) : Pierre agglomérée - Carreaux modulaires pour revêtements de sol et escaliers (intérieurs et extérieurs) (Indice de classement : B10-603) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 15286 (juillet 2013) : Pierres agglomérées - Carreaux et plaques pour finitions murales (intérieures et extérieures) (Indice de classement : B10-604) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux

Plaquettes de terre cuite

- NF P13-307 (juillet 1995) : Plaquettes en terre cuite - Plaquettes murales en terre cuite - Spécifications et méthodes d'essais (Indice de classement : P13-307) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux

Mosaïque de marbre

- NF EN 13748-1 (août 2004) : Carreaux de mosaïque de marbre - Partie 1 : carreaux de mosaïque de marbre à usage intérieur (Tirage 3 (2006-09-01)) + Amendement A1 (novembre 2005) (Indice de classement : P19-807-1) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN 13748-2 (décembre 2004) : Carreaux de mosaïque - Partie 2 : carreaux de mosaïque de marbre à usage extérieur (Tirage 2 (2005-01-01)) (Indice de classement : P19-807-2) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles

Mosaïque de pâte de verre

- NF P61-341 (juin 2019) : Panneaux de mosaïque de pâte de verre et éléments 2 X 2 les constituant

Etanchéité sous carrelage

Etanchéité sous carrelage

- DTU 43.1 (NF P84-204-1-1) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Etanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (septembre

- 2007) (Indice de classement : P84-204-1-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- DTU 43.1 (NF P84-204-1-2) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) + Amendement A1 (septembre 2007) (Indice de classement : P84-204-1-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
 - DTU 43.1 (NF P84-204-2) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales + Amendement A1 (septembre 2007) (Indice de classement : P84-204-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
 - DTU 43.1 (FD P84-204-3) (septembre 2004) : Travaux de bâtiment - Étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 3 : Guide à l'intention du Maître d'Ouvrage + Amendement A1 (août 2007) (Indice de classement : P84-204-3) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
 - NF DTU 43.6 P1-1 (mars 2007) : Travaux de bâtiment - Étanchéité des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P84-210-1-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité
 - NF DTU 43.6 P1-2 (mars 2007) : Travaux de bâtiment - Étanchéité des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés - Partie 1-2 : Critères Généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P84-210-1-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité
 - NF DTU 43.6 P2 (mars 2007) : Travaux de bâtiment - Étanchéité des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés - Partie 2 : Cahier des Clauses Spéciales (Indice de classement : P84-210-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
 - FD DTU 43.6 P3 (février 2007) : Travaux de bâtiment - Étanchéité des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés - Partie 3 : Guide à l'attention du Maître d'Ouvrage (Indice de classement : P84-210-3) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau

Sécurité des circulations – Glissance

- XP CEN/TS 16165 (juin 2012) : Détermination de la résistance à la glissance des surfaces piétonnières - Méthodes d'évaluation (Indice de classement : P05-010) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF P05-011 (août 2019) : Revêtements de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance
- AC S52-413 (novembre 2011) : Gérer l'hygiène et la sécurité dans une piscine publique (Indice de classement : S52-413) - 97.220.10 - Installations sportives

Peinture et papier peint

- NF DTU 59.1 P1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2014-09-01)) (Indice de classement : P74-201-1-1) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 59.1 P1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P74-201-1-2) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 59.1 P2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales

- types (Indice de classement : P74-201-2) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture - 91.010.30 - Aspects techniques
- DTU 59.3 (NF P74-203-1) (mai 1993) : Travaux de bâtiment - Peinture de sols - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (octobre 2000) (Indice de classement : P74-203-1) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture
 - DTU 59.3 (NF P74-203-2) (mai 1993) : Peinture de sols - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P74-203-2) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture
 - DTU 59.4 (NF P74-204-1) (février 1998) : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P74-204-1) - 91.180 - Finitions intérieures - 97.140 - Ameublement - 85.080.99 - Autres produits en papier
 - DTU 59.4 (NF P74-204-2) (février 1998) : Travaux de bâtiment - Marchés privés - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux - Partie 2 : cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P74-204-2) - 91.180 - Finitions intérieures - 97.140 - Ameublement - 85.080.99 - Autres produits en papier
 - DTU 59.4 (FD P74-205) (mars 1998) : Mise en œuvre des papiers peints et revêtements muraux - Lexique des termes usuels (Indice de classement : P74-205) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 01.040.97 - Équipement ménager et commercial. Loisirs. Sports (Vocabulaires) - 91.180 - Finitions intérieures - 97.140 - Ameublement
 - NF EN 235 (février 2002) : Revêtements muraux - Vocabulaire et symboles (Indice de classement : D63-001) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 01.080.20 - Symboles graphiques utilisés sur des équipements spécifiques - 91.180 - Finitions intérieures - 97.140 - Ameublement
 - NF EN 234 (juin 1989) : Revêtements muraux en rouleaux - Spécification pour revêtements muraux pour décoration ultérieure + Amendement A1 (Tirage 2 (1997-12-01)) (décembre 1996) (Indice de classement : D63-003) - 91.180 - Finitions intérieures - 97.140 - Ameublement
 - NF D63-013, NF EN 15102 (juin 2019) : Revêtements muraux décoratifs – Rouleaux et panneaux
 - NF EN 15102+A1 (novembre 2011) : Revêtements muraux décoratifs - Rouleaux et panneaux (Indice de classement : D63-013) - 91.180 - Finitions intérieures
 - NF T30-608 (juillet 2010) : Peintures et vernis - Enduits de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs - Adaptation des enduits de peinture aux nouvelles Normes européennes (Indice de classement : T30-608) - 87.040 - Peintures et vernis
 - FD T30-805 (avril 2015) : Peintures - Guide relatif aux produits de peintures utilisés dans les travaux de peinture du bâtiment (Indice de classement : T30-805) - 87.040 - Peintures et vernis
 - T30-806 (septembre 1991) : Peintures et vernis - Travaux de peinture des bâtiments - Schéma de contrat d'entretien périodique (Indice de classement : T30-806) - 87.020 - Procédés de revêtement par peinture
 - FD T30-808 (juillet 2016) : Peintures et vernis pour le bâtiment - Guide relatif aux produits de peinture et systèmes de revêtement pour façades - Revêtements minéraux, revêtements organiques (Indice de classement : T30-808) - 87.040 - Peintures et vernis
 - NF T31-004 (novembre 1975) : Pigments - Minium pour peintures (Indice de classement : T31-004) - 87.060.10 - Pigments et matières de charge
 - NF EN 927-1 (avril 2013) : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur - Partie 1 : classification et sélection (Indice de classement : T34-201-1) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 87.040 - Peintures et vernis
 - NF EN 927-2 (octobre 2014) : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur - Partie 2 : spécifications de performance (Indice de classement : T34-201-2) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 87.040 - Peintures et vernis

- NF T34-201-3, NF EN 927-3 (septembre 2019) : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur - Partie 3 : essai de vieillissement naturel
- NF EN 927-5 (mars 2007) : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur - Partie 5 : détermination de la perméabilité à l'eau liquide (Indice de classement : T34-201-5) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 87.040 - Peintures et vernis
- NF T34-201-6, NF EN 927-6 (octobre 2018) Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peinture pour bois en extérieur - Partie 6 : vieillissement artificiel des revêtements pour bois par exposition à des lampes UV fluorescentes et à de l'eau
- NF EN 1062-1 (octobre 2004) : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de revêtements pour maçonnerie et béton extérieurs - Partie 1 : classification (Indice de classement : T34-721-1) - 87.040 - Peintures et vernis
- NF T34-722 (mai 2015) : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton extérieurs - Classification des revêtements de façade (Indice de classement : T34-722) - 87.040 - Peintures et vernis
- NF T36-005 (juillet 2010) : Peintures et vernis - Caractérisation des produits de peintures (Indice de classement : T36-005) - 87.040 - Peintures et vernis

Revêtements à base de bois

Platelages extérieurs en bois

- NF DTU 51.4 P1-1 (décembre 2018) : Travaux de bâtiment - Platelage extérieur en bois - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (CCT)
- NF DTU 51.4 P1-2 (décembre 2018) : Travaux de bâtiment - Platelage extérieur en bois - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM)
- NF DTU 51.4 P2 (décembre 2018) : Travaux de bâtiment - Platelage extérieur en bois - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (CCS)
- NF B54-040 (décembre 2018) : Lames de platelages extérieurs en bois - Caractéristiques

Parquet stratifié et lambris

- NF DTU 51.1 P1-1 (décembre 2010) : Parquets - Pose des parquets à clouer - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P63-201-1-1) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF DTU 51.1 P1-2 (décembre 2010) : Parquets - Pose des parquets à clouer - Partie 1-2 : Critères généraux du choix des matériaux (Indice de classement : P63-201-1-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF DTU 51.1 P2 (décembre 2010) : Parquets - Pose des parquets à clouer - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P63-201-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF DTU 51.11 P1-1 (décembre 2009) : Parquets et revêtements de sol - Pose flottante des parquets contrecollés et revêtements de sol à placage bois - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P63-204-1-1) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.200 - Techniques de construction
- NF DTU 51.11 P1-2 (décembre 2009) : Parquets et revêtements de sol - Pose flottante des parquets contrecollés et revêtements de sol à placage bois - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P63-204-1-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.200 - Techniques de construction
- NF DTU 51.11 P2 (décembre 2009) : Parquets et revêtements de sol - Pose flottante des parquets contrecollés et revêtements de sol à placage bois - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P63-204-2) - 79.080 - Bois semi-

- manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.200 - Techniques de construction
- NF DTU 51.2 P1-1 (mai 2009) : Parquets - Pose des parquets à coller - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P63-202-1-1) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
 - NF DTU 51.2 P1-2 (mai 2009) : Parquets - Pose des parquets à coller - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P63-202-1-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
 - NF DTU 51.2 P2 (mai 2009) : Parquets - Pose des parquets à coller - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P63-202-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
 - NF B50-005 (novembre 1985) : Bois - Parquets, lambris et frises brutes - Vocabulaire (Indice de classement : B50-005) - 01.040.79 - Technologie du bois (Vocabulaires) - 79.080 - Bois semi-manufacturés
 - XP CEN/TS 15717 (juillet 2008) : Parquet en bois - Guide général de mise en œuvre (Indice de classement : B53-851) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
 - NF EN 13329 (avril 2016) : Revêtements de sol stratifiés - Éléments dont la surface est à base de résines aminoplastes thermodurcissables - Spécifications, exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : B54-020) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
 - NF B54-020, NF EN 13329+A1 (novembre 2017) Revêtements de sol stratifiés - Éléments dont la surface est à base de résines aminoplastes thermodurcissables - Spécifications, exigences et méthodes d'essai
 - FD CEN/TR 12872 (mars 2015) : Panneaux à base de bois - Guide pour l'utilisation des panneaux structurels en planchers, murs et toitures (Indice de classement : B54-075) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général
 - NF EN ISO 10874 (avril 2012) : Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés - Classification (Indice de classement : P62-133) - 59.080.60 - Revêtements de sol textiles - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
 - NF B57-055 (novembre 1977) : Liège - Aggloméré composé pour sous-couche isolante de parquets à coller - Caractéristiques (Indice de classement : B57-055) - 79.100 - Liège et produits en liège - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles

Textiles

- DTU 53.1 (NF P62-202-1) (avril 2001) : Revêtements de sol textiles - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P62-202-1) - 59.080.60 - Revêtements de sol textiles - 91.010.30 - Aspects techniques
- DTU 53.1 (NF P62-202-2) (avril 2001) : Revêtements de sol textiles - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P62-202-2) - 59.080.60 - Revêtements de sol textiles - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF DTU 58.2 P1-1 (décembre 2007) : Travaux de bâtiment - Plafonds tendus - Partie 1-1 : Cahiers des clauses techniques (Indice de classement : P69-002-1-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF DTU 58.2 P1-2 (décembre 2007) : Travaux de bâtiment - Plafonds tendus - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P69-002-1-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF DTU 58.2 P2 (décembre 2007) : Travaux de bâtiment - Plafonds tendus - Partie 2 : Cahiers des clauses administratives spéciales (Indice de classement : P69-002-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF EN 266 (avril 1992) : Revêtements muraux en rouleaux - Spécifications pour revêtement muraux textiles (Indice de classement : D63-004) - 91.180 - Finitions intérieures - 97.140 - Ameublement

- NF G35-001 (septembre 1985) : Revêtements de sol textiles - Moquettes unies en laine semi-peignée ou en mélange de laine semi-peignée 80% polyamide 20% (Tirage 2 (1986-02-01)) (Indice de classement : G35-001) - 59.080.60 - Revêtements de sol textiles
- NF G35-002 (septembre 1985) : Revêtements de sol textiles - Moquettes unies en laine cardée ou en mélange de laine cardée 80% polyamide 20% (Indice de classement : G35-002) - 59.080.60 - Revêtements de sol textiles
- NF G35-041, NF EN 1307+A3 (décembre 2018) : Revêtements de sol textile - Classement d'usage
- NF EN ISO 10874 (avril 2012) : Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés - Classification (Indice de classement : P62-133) - 59.080.60 - Revêtements de sol textiles - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles

PVC - Sols souples

- NF DTU 53.2 P1-1 (avril 2007) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol PVC collés - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P62-203-1-1) - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 91.010.30 - Aspects techniques - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF DTU 53.2 P1-2 (avril 2007) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sols PVC collés - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P62-203-1-2) - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 91.010.30 - Aspects techniques - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF DTU 53.2 P2 (avril 2007) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol PVC collés - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P62-203-2) - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 91.010.30 - Aspects techniques - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF B57-080 (juin 1977) : Liège - Dalles d'aggloméré pour revêtements de sol - Caractéristiques (Indice de classement : B57-080) - 79.100 - Liège et produits en liège - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN 12466 (juin 1998) : Revêtements de sol résilients - Vocabulaire (Indice de classement : P62-000) - 01.040.97 - Équipement ménager et commercial. Loisirs. Sports (Vocabulaires) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN ISO 10874 (avril 2012) : Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés - Classification (Indice de classement : P62-133) - 59.080.60 - Revêtements de sol textiles - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN 1816 (septembre 2010) : Revêtements de sol résilients - Spécifications des revêtements de sol homogènes et hétérogènes en caoutchouc lisse avec semelle en mousse (Indice de classement : P62-200) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN 1817 (septembre 2010) : Revêtements de sol résilients - Spécifications des revêtements de sol homogènes et hétérogènes en caoutchouc lisse (Indice de classement : P62-201) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN 12199 (septembre 2010) : Revêtements de sol résilients - Spécifications des revêtements de sol homogènes et hétérogènes en caoutchouc à relief (Indice de classement : P62-204) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN ISO 10581 (février 2014) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol homogènes en poly(chlorure de vinyle) – Spécifications (Indice de classement : P62-313) - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF P62-312, NF EN ISO 10582 (janvier 2018) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol hétérogènes en poly(chlorure de vinyle) - Spécifications
- NF EN 650 (novembre 2012) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur support de jute ou de polyester avec envers en polychlorure de vinyle - Spécifications (Indice de classement : P62-301) - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles

- NF EN 651 (juin 2011) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur mousse - Spécifications (Indice de classement : P62-302) - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN 652 (juin 2011) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur support à base de liège - Spécifications (Indice de classement : P62-303) - 79.100 - Liège et produits en liège - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN ISO 26986 (février 2013) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol amortis à base de polychlorure de vinyle expansé - Spécifications (Indice de classement : P62-304) - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN ISO 10595 (février 2013) : Revêtements de sol résilients - Carreaux semi-flexibles/vinyle (VCT) en poly(chlorure de vinyle) - Spécifications (Indice de classement : P62-305) - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN 13413 (février 2002) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur semelle en fibre minérale - Spécifications (Indice de classement : P62-306) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN 655 (janvier 2012) : Revêtements de sol résilients - Dalles d'aggloméré de liège avec couche d'usure à base de polychlorure de vinyle - Spécifications (Indice de classement : P62-400) - 79.100 - Liège et produits en liège - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF P62-403, NF EN 12104 (décembre 2018) : Revêtements de sols résilients - Dalles en liège - Spécification
- NF P62-501, NF EN 686 (juin 2019) : Revêtements de sol résilients - Spécifications pour le linoléum uni et décoratif sur sous-couche de mousse
- NF P62-502, NF EN 687 (mai 2019) : Revêtements de sol résilients - Spécifications pour le linoléum uni et décoratif sur support en composition de liège
- NF EN 688 (juillet 2011) : Revêtements de sol résilients - Spécifications pour le linoléum sur liège (Indice de classement : P62-503) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN ISO 24011 (mars 2013) : Revêtements de sol résilients - Spécifications pour le linoléum uni et décoratif (Indice de classement : P62-504) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN ISO 10582 (mars 2013) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol hétérogènes en polychlorure de vinyle - Spécifications (Indice de classement : P62-312) - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles

Sols en résines coulées

- NF DTU 54.1 P1-1 (février 2018) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
- NF DTU 54.1 P1-2 (février 2018) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 54.1 P2 (février 2018) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types

Sols sportifs

- NF DTU 51.1 P1-1 (décembre 2010) : Parquets - Pose des parquets à clouer - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P63-201-1-1) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers

- NF DTU 51.1 P1-2 (décembre 2010) : Parquets - Pose des parquets à clouer - Partie 1-2 : Critères généraux du choix des matériaux (Indice de classement : P63-201-1-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF P90-100 (février 2008) : Sols sportifs - Pistes d'athlétisme et aires d'élan avec revêtement de surface en matériau synthétique - Exigences de construction et contrôles (Indice de classement : P90-100) - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 97.220.10 - Installations sportives
- NF P90-110 (décembre 2008) : Sols sportifs - Terrains de tennis - Conditions de réalisation (Indice de classement : P90-110) - 97.220.10 - Installations sportives
- XP P90-111 (septembre 1998) : Sols sportifs - Terrains de grands jeux stabilisés mécaniquement - Conditions de réalisation (Indice de classement : P90-111) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF P90-112 (février 2008) : Sols sportifs - Terrains de grands jeux en gazon synthétique - Conditions de réalisation (Indice de classement : P90-112) - 83.140.99 - Autres produits en élastomères ou en matières plastiques - 97.220.10 - Installations sportives
- NF P90-113 (décembre 2008) : Sols sportifs - Terrains de grands jeux gazonnés - Conditions de réalisation (Indice de classement : P90-113) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF P90-127 (décembre 2010) : Construction de plateaux sportifs - Cahier des charges (Indice de classement : P90-127) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF EN 14904 (juin 2006) : Sols sportifs - Sols multisports intérieurs - Spécification (Indice de classement : P90-143) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF P90-202 (avril 2009) : Salles sportives - Supports de revêtements des sols sportifs - Mise en œuvre (Indice de classement : P90-202) - 97.220.10 - Installations sportives
- BP P90-151 (juillet 2011) : Sols sportifs et la pratique du handisport (Indice de classement : P90-151) - 11.180.99 - Autres normes pour les invalides ou handicapés - 97.220.10 - Installations sportives
- AC P90-205 (avril 2010) : Qualité des sols des salles d'activités physiques dans les écoles maternelles (Indice de classement : P90-205) - 97.220.10 - Installations sportives

Dispositions particulières aux revêtements muraux

- T54-329 (août 1990) : Plaques de stratifiés décoratifs - Stratifié décoratif Haute Pression - Guide de pose d'éléments pour les salles d'eau (Indice de classement : T54-329) - 83.140.20 - Stratifiés
- NF DTU 31.2 P1-1 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT)
- NF DTU 31.2 P1-2 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM)
- NF DTU 31.2 P2 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (CCS)

Exigences

Résistance à la glissance

- XP CEN/TS 16165 (juin 2012) : Détermination de la résistance à la glissance des surfaces piétonnières - Méthodes d'évaluation (Indice de classement : P05-010) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF P05-011 (août 2019) : Revêtements de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance
- P98-350 (février 1988) : Cheminements - Insertion des handicapés - Cheminement piétonnier urbain - Conditions de conception et d'aménagement de cheminements pour

l'insertion des personnes handicapées (Indice de classement : P98-350) - 11.180.99 -
Autres normes pour les invalides ou handicapés - 91.020 - Aménagement. Urbanisme

Acoustique

- NF S31-004-2, NF EN ISO 12354-2 (août 2017) : Acoustique du bâtiment - Calcul de la performance acoustique des bâtiments à partir de la performance des éléments - Partie 2 : isolement au bruit de choc entre locaux
- NF EN ISO 717-2 (mai 2013) : Acoustique - Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction - Partie 2 : protection contre le bruit de choc (Indice de classement : S31-032-2) - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique
- NF EN ISO 16283-1 (mai 2014) : Acoustique - Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction - Partie 1 : isolation des bruits aériens (Tirage 2 (2014-08-01)) (Indice de classement : S31-283-1) - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique
- NF S31-283-1/A1, NF EN ISO 16283-1/A1 (décembre 2017) : Acoustique - Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction - Partie 1 : isolation des bruits aériens - Amendement 1
- NF EN ISO 16283-3 (avril 2016) : Acoustique - Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction - Partie 3 : isolation des bruits de façades (Indice de classement : S31-283-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique
- NF DTU 51.1 P1-2 (décembre 2010) : Parquets - Pose des parquets à clouer - Partie 1-2 : Critères généraux du choix des matériaux (Indice de classement : P63-201-1-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers

Sécurité incendie

- NF P92-507 (février 2004) : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu (Indice de classement : P92-507) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction

15 – réseaux d'eau

Réseaux d'eau intérieurs

Conception des réseaux d'eau sanitaire

Organisation

- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité - NF EN 806-1 (juin 2001) : Spécifications techniques relatives aux installations pour l'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Généralités + Amendement A1 (décembre 2002) (Indice de classement : P41-020-1) - 01.080.30 - Symboles graphiques utilisés dans les dessins, schémas, plans, cartes de construction mécanique et de bâtiment et dans la documentation technique des produits sy rapportant. - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 806-2 (novembre 2005) : Spécifications techniques relatives aux installations d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Conception (Tirage 2 (2014-11-01)) (Indice de classement : P41-020-2) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 1717 (mars 2001) : Protection contre la pollution de l'eau potable dans les réseaux intérieurs et exigences générales des dispositifs de protection contre la pollution par retour (Indice de classement : P43-100) - 23.060.10 - Robinets à soupape - 23.060.50 - Clapets de non-retour - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF X08-100 (février 1986) : Couleurs - Tuyauteries rigides - Identification des fluides par couleurs conventionnelles (Indice de classement : X08-100) - 01.070 - Codification par couleurs - 17.180.20 - Couleurs et mesurage de lumière - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général

Protection contre la pollution

- NF EN 1717 (mars 2001) : Protection contre la pollution de l'eau potable dans les réseaux intérieurs et exigences générales des dispositifs de protection contre la pollution par retour (Indice de classement : P43-100) - 23.060.10 - Robinets à soupape - 23.060.50 - Clapets de non-retour - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 806-4 (juin 2010) : Spécifications techniques relatives aux installations d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 4 : installation (Indice de classement : P41-020-4) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau

Dimensionnement

- NF DTU 60.11 P1-1 (août 2013) : Travaux de bâtiment - Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'eaux pluviales - Partie 1-1 : Réseaux d'alimentation d'eau froide et d'eau chaude sanitaire (Indice de classement : P40-202-1-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.11 P1-2 (août 2013) : Travaux de bâtiment - Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'eaux pluviales - Partie 1-2 : Conception et dimensionnement des réseaux bouclés (Indice de classement : P40-202-1-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.11 P2 (août 2013) : Travaux de bâtiment - Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'eaux pluviales - Partie 2 : Evacuation des eaux

- usées et des eaux vannes (Indice de classement : P40-202-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.11 P3 (août 2013) : Travaux de bâtiment - Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'eaux pluviales - Partie 3 : Evacuation des eaux pluviales (Tirage 2 (2013-10-01)) (Indice de classement : P40-202-3) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
 - NF EN 806-3 (juin 2006) : Spécifications techniques relatives aux installations d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 3 : Dimensionnement - Méthode simplifiée (Indice de classement : P41-020-3) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau

Principes généraux de mise en œuvre

Mise en œuvre des canalisations

- NF DTU 45.2 P1-1 (décembre 2017) : Travaux d'isolation - Isolation thermique des circuits, appareils et accessoires de -80 °C à +650 °C - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P75-402-1-1) - 27.200 - Technologie frigorifique - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF DTU 45.2 P1-2 (décembre 2017) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des toitures en tôles d'acier nervurées avec revêtement d'étanchéité - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM)
- NF P75-402-2, NF DTU 45.2 P2 (avril 2018) : Travaux d'isolation - Isolation thermique des circuits, appareils et accessoires de - 80 °C à + 650 °C - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF DTU 60.1 P1-1-1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-1 : réseaux d'alimentation d'eau froide et chaude sanitaire - cahier des clauses techniques types
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- DTU 65.10 (NF P52-305-1) (mai 1993) : Travaux de bâtiment - Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments - Règles générales de mise en œuvre - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (juin 1999) + Amendement A2 (octobre 2000) (Indice de classement : P52-305-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- DTU 65.10 (NF P52-305-2) (mai 1993) : Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments - Règles générales de mise en œuvre - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P52-305-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 806-4 (juin 2010) : Spécifications techniques relatives aux installations d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 4 : installation (Indice de classement : P41-020-4) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau

Mise en service et livraison

- Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-1 : réseaux d'alimentation d'eau froide et chaude sanitaire - cahier des clauses techniques types
- DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 806-4 (juin 2010) : Spécifications techniques relatives aux installations d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 4 : installation (Indice de classement : P41-020-4) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau

Mise en œuvre selon le type de matériau

Cuivre

- DTU 65.10 (NF P52-305-1) (mai 1993) : Travaux de bâtiment - Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments - Règles générales de mise en œuvre - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (juin 1999) + Amendement A2 (octobre 2000) (Indice de classement : P52-305-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.5 P1-1 (janvier 2008) : Travaux de bâtiment - Canalisations en cuivre - Distribution d'eau froide et chaude sanitaire, évacuation d'eaux usées, d'eaux pluviales, installations de génie climatique - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P41-221-1-1) - 77.150.30 - Produits en cuivre - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.5 P1-2 (janvier 2008) : Travaux de bâtiment - Canalisations en cuivre - Distribution d'eau froide et chaude sanitaire, évacuation d'eaux usées, d'eaux pluviales, installations de génie climatique - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P41-221-1-2) - 77.150.30 - Produits en cuivre - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 1057+A1 (avril 2010) : Cuivre et alliages de cuivre - Tubes ronds sans soudure en cuivre pour l'eau et le gaz dans les applications sanitaires et de chauffage (Indice de classement : A51-120) - 23.040.15 - Canalisations en métaux non ferreux - 77.150.30 - Produits en cuivre
- NF EN 13349 (janvier 2003) : Cuivre et alliages de cuivre - Tubes en cuivre gainés avec gaine compacte (Tirage 2 (2003-01-01)) (Indice de classement : A51-121) - 23.040.15 - Canalisations en métaux non ferreux - 77.150.30 - Produits en cuivre
- NF EN 1254-1 (avril 1998) : Cuivre et alliages de cuivre - Raccords - Partie 1 : raccords à braser par capillarité pour tubes en cuivre (Indice de classement : E29-591-1) - 23.040.40 - Raccords métalliques
- NF EN 806-4 (juin 2010) : Spécifications techniques relatives aux installations d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 4 : installation (Indice de classement : P41-020-4) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux

- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

Acier

- NF EN 806-4 (juin 2010) : Spécifications techniques relatives aux installations d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 4 : installation (Indice de classement : P41-020-4) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF DTU 60.1 P1-1-1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-1 : réseaux d'alimentation d'eau froide et chaude sanitaire - cahier des clauses techniques types
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

Matériaux de synthèse

- NF DTU 60.1 P1-1-1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-1 : réseaux d'alimentation d'eau froide et chaude sanitaire - cahier des clauses techniques types
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.31 P1-1 (mai 2007) : Travaux de bâtiment - Canalisations en chlorure de polyvinyle non plastifié : eau froide avec pression - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P41-211-1-1) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
- NF DTU 60.31 P1-2 (mai 2007) : Travaux de bâtiment - Canalisations en chlorure de polyvinyle non plastifié : eau froide avec pression - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P41-211-1-2) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
- NF EN ISO 15877-1 (mai 2009) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polychlorure de vinyle chloré (PVC-C) - Partie 1 : généralité + Amendement A1 (janvier 2011) (Indice de classement : T54-014-1) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en

- matière plastique à usage autre que fluide - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN ISO 15877-2 (mai 2009) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polychlorure de vinyle chloré (PVC-C) - Partie 2 : tubes + Amendement A1 (janvier 2011) (Indice de classement : T54-014-2) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - NF EN ISO 15877-3 (mai 2009) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polychlorure de vinyle chloré (PVC-C) - Partie 3 : raccords + Amendement A1 (janvier 2011) (Indice de classement : T54-014-3) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 23.040.45 - Raccords en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - NF EN ISO 15877-5 (mai 2009) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polychlorure de vinyle chloré (PVC-C) - Partie 5 : aptitude à l'emploi du système + Amendement A1 (janvier 2011) (Indice de classement : T54-014-5) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - XP CEN ISO/TS 15877-7 (novembre 2009) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polychlorure de vinyle chloré (PVC-C) - Partie 7 : guide pour l'évaluation de la conformité (Indice de classement : T54-014-7) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - NF EN ISO 1452-1 (janvier 2010) : Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau, pour branchement et collecteurs d'assainissement enterrés et aériens avec pression - Polychlorure de vinyle non plastifié (PVC-U) - Partie 1 : généralités (Indice de classement : T54-016-1) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
 - NF EN ISO 1452-2 (janvier 2010) : Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau, pour branchements et collecteurs d'assainissement enterrés et aériens avec pression - Polychlorure de vinyle non plastifié (PVC-U) - Partie 2 : tubes (Indice de classement : T54-016-2) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
 - NF EN ISO 1452-3 (décembre 2010) : Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau, pour branchements et collecteurs d'assainissement enterrés et aériens avec pression - Polychlorure de vinyle non plastifié (PVC-U) - Partie 3 : raccords (Indice de classement : T54-016-3) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
 - NF EN ISO 1452-4 (janvier 2010) : Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau, pour branchements et collecteurs d'assainissement enterrés et aériens avec pression - Polychlorure de vinyle non plastifié (PVC-U) - Partie 4 : robinets (Indice de classement : T54-016-4) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 23.040.45 - Raccords en matières plastiques - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
 - NF EN ISO 1452-5 (avril 2011) : Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau, pour branchements et collecteurs d'assainissement enterrés et aériens avec pression - Polychlorure de vinyle non plastifié (PVC-U) - Partie 5 : aptitude à l'emploi du système (Indice de classement : T54-016-5) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 23.040.45 - Raccords en matières plastiques - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau

- XP CEN/TS 1452-7 (mai 2014) : Systèmes de canalisations en plastique pour alimentation en eau, pour branchements et collecteurs d'assainissement enterrés et aériens avec pression - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Partie 7 : guide pour l'évaluation de la conformité (Indice de classement : T54-016-7) - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluïdique - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
- NF EN 12201-1 (novembre 2011) : Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau et pour les branchements et les collecteurs d'assainissement avec pression - Polyéthylène (PE) - Partie 1 : généralités (Indice de classement : T54-063-1) - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluïdique - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
- NF EN 12201-2+A1 (novembre 2013) : Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau et pour les branchements et les collecteurs d'assainissement avec pression - Polyéthylène (PE) - Partie 2 : tubes (Tirage 2 (2014-04-01)) (Indice de classement : T54-063-2) - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluïdique - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
- NF EN 12201-3+A1 (janvier 2013) : Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau et pour les branchements et les collecteurs d'assainissement avec pression - Polyéthylène (PE) - Partie 3 : raccords (Indice de classement : T54-063-3) - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluïdique - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
- NF EN 12201-4 (mars 2012) : Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau et pour les branchements et les collecteurs d'assainissement avec pression - Polyéthylène (PE) - Partie 4 : robinets pour les systèmes d'alimentation en eau (Indice de classement : T54-063-4) - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluïdique - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
- NF EN 12201-5 (novembre 2011) : Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau et pour les branchements et les collecteurs d'assainissement avec pression - Polyéthylène (PE) - Partie 5 : aptitude à l'emploi du système (Indice de classement : T54-063-5) - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluïdique - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
- XP CEN/TS 12201-7 (mai 2014) : Systèmes de canalisations en plastique pour l'alimentation en eau et pour les branchements et les collecteurs d'assainissement avec pression - Polyéthylène (PE) - Partie 7 : guide pour l'évaluation de la conformité (Indice de classement : T54-063-7) - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluïdique - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
- FD CEN/TR 12108 (avril 2012) : Systèmes de canalisations plastiques - Guide pour l'installation à l'intérieur de structures de bâtiments de systèmes de canalisations sous pression pour l'eau chaude et l'eau froide destinées à la consommation humaine (Indice de classement : T54-933) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN ISO 15875-1 (mai 2004) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polyéthylène réticulé (PE-X) - Partie 1 : généralités + Amendement A1 (octobre 2007) (Indice de classement : T54-943-1) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluïdique - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN ISO 15875-2 (mai 2004) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polyéthylène réticulé (PE-X) - Partie 2 : tubes

- (Tirage 2 (2008-02-01)) + Amendement A1 (septembre 2007) (Indice de classement : T54-943-2) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN ISO 15875-3 (mai 2004) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polyéthylène réticulé (PE-X) - Partie 3 : raccords (Indice de classement : T54-943-3) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 23.040.45 - Raccords en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - NF EN ISO 15875-5 (mai 2004) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polyéthylène réticulé (PE-X) - Partie 5 : aptitude à l'emploi du système (Indice de classement : T54-943-5) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - XP CEN ISO/TS 15875-7 (avril 2004) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polyéthylène réticulé (PE-X) - Partie 7 : guide pour l'évaluation de la conformité (Indice de classement : T54-943-7) - 03.120.20 - Certification des produits et des entreprises. Évaluation de la conformité - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - NF T54-944-1, NF EN ISO 15876-1 (décembre 2017) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polybutène (PB) - Partie 1 : généralités
 - NF T54-944-2, NF EN ISO 15876-2 (décembre 2017) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polybutène (PB) - Partie 2 : Tubes
 - NF T54-944-3, NF EN ISO 15876-3 (décembre 2017) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polybutène (PB) - Partie 3 : Raccords
 - NF T54-944-5, NF EN ISO 15876-5 (décembre 2017) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polybutène (PB) - Partie 5 : aptitude à l'emploi du système
 - XP CEN ISO/TS 15876-7 (mai 2004) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polybutène (PB) - Partie 7 : guide pour l'évaluation de la conformité (Indice de classement : T54-944-7) - 03.120.20 - Certification des produits et des entreprises. Évaluation de la conformité - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - NF T54-948 (février 2010) : Systèmes de canalisations en plastique pour le transport de l'eau sous pression - Tubes en polychlorure de vinyle orienté biaxial (PVC-BO) et leurs assemblages - Spécifications (Indice de classement : T54-948) - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - NF T54-949, NF EN ISO 11295 (décembre 2017) : Classification et informations relatives à la conception et aux applications des systèmes de canalisation en plastique destinés à la rénovation et au remplacement
 - NF EN ISO 21003-1 (septembre 2008) : Systèmes de canalisations multicouches pour installations d'eau chaude et froide à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : généralités (Indice de classement : T54-952-1) - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - NF EN ISO 21003-2 (septembre 2008) : Systèmes de canalisations multicouches pour installations d'eau chaude et froide à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : tubes + Amendement A1 (juin 2011) (Indice de classement : T54-952-2) - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - NF EN ISO 21003-3 (septembre 2008) : Systèmes de canalisations multicouches pour installations d'eau chaude et froide à l'intérieur des bâtiments - Partie 3 : raccords

- (Indice de classement : T54-952-3) - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN ISO 21003-5 (septembre 2008) : Systèmes de canalisations multicouches pour installations d'eau chaude et froide à l'intérieur des bâtiments - Partie 5 : aptitude à l'emploi du système (Indice de classement : T54-952-5) - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - XP CEN ISO/TS 21003-7 (août 2008) : Systèmes de canalisations multicouches pour installations d'eau chaude et froide à l'intérieur des bâtiments - Partie 7 : guide pour l'évaluation de la conformité + Amendement A1 (février 2011) (Indice de classement : T54-952-7) - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - NF EN 15014 (janvier 2008) : Systèmes de canalisations en plastique - Systèmes enterrés et aériens pour eau et autres fluides avec pression - Caractéristiques de performance pour tubes, raccords et leurs assemblages (Indice de classement : T54-978) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
 - NF EN 15015 (janvier 2008) : Systèmes de canalisations en plastique - Systèmes pour eau chaude et froide non destinée à la consommation humaine - Caractéristiques de performance pour tubes, raccords et leurs assemblages (Indice de classement : T54-979) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
 - NF EN ISO 22391-1 (janvier 2010) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polyéthylène de meilleure résistance à la température (PE-RT) - Partie 1 : généralités (Indice de classement : T54-982-1) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
 - NF EN ISO 22391-2 (janvier 2010) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polyéthylène de meilleure résistance à la température (PE-RT) - Partie 2 : tubes (Indice de classement : T54-982-2) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
 - NF EN ISO 22391-3 (janvier 2010) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polyéthylène de meilleure résistance à la température (PE-RT) - Partie 3 : raccords (Indice de classement : T54-982-3) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
 - NF EN ISO 22391-5 (janvier 2010) : Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polyéthylène de meilleure résistance à la température (PE-RT) - Partie 5 : aptitude à l'emploi du système (Indice de classement : T54-982-5) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
 - NF EN 806-4 (juin 2010) : Spécifications techniques relatives aux installations d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 4 : installation (Indice de classement : P41-020-4) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau

Flexibles de raccordement

- NF EN 13618 (décembre 2011) : Tuyaux flexibles pour installations d'eau potable - Exigences fonctionnelles et méthodes d'essai (Indice de classement : D18-230) - 23.040.70 - Tuyaux flexibles - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

Production d'eau chaude sanitaire

Appareils à combustion

- NF DTU 60.1 P-1-1-3 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-3 : Appareils sanitaires et appareils de production d'eau chaude sanitaire - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P40-201-1-1-3) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 61.1 P1 Compil (août 2006) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 1 : Terminologie - Texte compilé de la norme NF P45-204-1 de décembre 2001 et de son amendement 1 d'août 2006 (Indice de classement : P45-204-1) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Voculaires) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P2 Compil 2 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 2 : Cahier des clauses techniques - Dispositions générales - Texte compilé de la norme NF P45-204-2 de décembre 2001 et de ses amendements 1 d'août 2006 et 2 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-2COMPIL2) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P3 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 3 : Cahier des clauses techniques - Dispositions particulières hors évacuation des produits de combustion - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P3 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-3COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P4 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 4 : Cahier des clauses techniques - Dispositions particulières à l'évacuation des produits de combustion - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P4 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-4COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P5 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 5 : Aménagements généraux - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P5 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-5COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P6 (août 2006) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 6 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P45-204-6) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz

- NF DTU 61.1 P7 (décembre 2008) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 7 : Règles de calcul (Indice de classement : P45-204-7) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- DTU 65.3 (NF P52-211-1) (mai 1993) : Travaux de bâtiment - Travaux relatifs aux installations de sous-stations d'échange à eau chaude sous pression - Partie 1 : Cahier des charges + Amendement A1 (octobre 2000) + Amendement A2 (juillet 2006) (Indice de classement : P52-211-1) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- DTU 65.3 (NF P52-211-2) (mai 1993) : Installations de sous-stations d'échange à eau chaude sous pression - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P52-211-2) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- DTU 65.3 (DTU P52-211) (octobre 2000) : Travaux de bâtiment - Travaux relatifs aux installations de sous-stations d'échange à eau chaude sous pression - Partie 1 : cahier des charges - Partie 2 : cahier des clauses techniques (référence commerciale des parties 1 et 2) (Indice de classement : P52-211) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- DTU 65.4 (DTU P52-221/PTE) (février 1969) : Prescriptions techniques relatives aux chaufferies au gaz et aux hydrocarbures liquéfiés + Additif 1 (décembre 1971) + Additif 2 (septembre 1978) (Indice de classement : P52-221) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- DTU 65.4 (DTU P52-221/PTE/ADD3) (novembre 1997) : Prescriptions techniques relatives aux chaufferies au gaz et aux hydrocarbures liquéfiés - Spécifications ATG B67.1 Conception, construction et installation des blocs de détente alimentation - Additif-modificatif 3 (Indice de classement : P52-221) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN 60335-2-51 (septembre 2005) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-51 : règles particulières pour les pompes de circulation fixes pour installations de chauffage et de distribution d'eau + Amendement A1 (septembre 2008) + Amendement A2 (octobre 2012) (Indice de classement : C73-851) - 23.080 - Pompes - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN 26 (juillet 2015) : Appareils de production instantanée d'eau chaude pour usages sanitaires utilisant les combustibles gazeux (Indice de classement : D35-322) - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 89 (juillet 2015) : Appareils de production d'eau chaude par accumulation pour usages sanitaires utilisant les combustibles gazeux (Indice de classement : D35-324) - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau
- NF EN 13203-1 (décembre 2015) : Appareils domestiques produisant de l'eau chaude sanitaire utilisant les combustibles gazeux - Partie 1 : évaluation de la performance en puisage d'eau chaude (Indice de classement : D35-350-1) - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau
- NF D35-350-2, NF EN 13203-2 (décembre 2018) : Appareils domestiques produisant de l'eau chaude sanitaire utilisant les combustibles gazeux - Partie 2 : évaluation de la consommation énergétique
- NF EN 13203-3 (novembre 2010) : Appareils domestiques produisant de l'eau chaude sanitaire utilisant les combustibles gazeux couplés à un capteur solaire - Appareils de débit calorifique inférieur ou égal à 70 kW et de capacité de stockage inférieure ou égale à 500 litres - Partie 3 : évaluation de la consommation énergétique (Indice de classement : D35-350-3) - 27.160 - Énergie solaire - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau
- P05-100 (septembre 1991) : Conditions d'usage normal d'un logement (Indice de classement : P05-100) - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation

Appareils électriques

- NF DTU 60.1 P-1-1-3 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-3 : Appareils sanitaires et appareils de production d'eau chaude sanitaire - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P40-

- 201-1-1-3) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
 - NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
 - NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
 - DTU 65.3 (NF P52-211-1) (mai 1993) : Travaux de bâtiment - Travaux relatifs aux installations de sous-stations d'échange à eau chaude sous pression - Partie 1 : Cahier des charges + Amendement A1 (octobre 2000) + Amendement A2 (juillet 2006) (Indice de classement : P52-211-1) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - DTU 65.3 (NF P52-211-2) (mai 1993) : Installations de sous-stations d'échange à eau chaude sous pression - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P52-211-2) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - DTU 65.3 (DTU P52-211) (octobre 2000) : Travaux de bâtiment - Travaux relatifs aux installations de sous-stations d'échange à eau chaude sous pression - Partie 1 : cahier des charges - Partie 2 : cahier des clauses techniques (référence commerciale des parties 1 et 2) (Indice de classement : P52-211) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - NF C15-100-00 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Introduction + Mise à jour (juin 2005) (Indice de classement : C15-100-00) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100-01 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 1 : Domaine d'application, objet et principes fondamentaux + Amendement A1 (août 2008) (Indice de classement : C15-100-01) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100-02 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 2 : Définitions + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) (Indice de classement : C15-100-02) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100-03 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 3 : Détermination des caractéristiques générales des installations (Indice de classement : C15-100-03) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A4 (mai 2013) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100-06 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 6 : Vérifications et entretien des installations (Indice de classement : C15-100-06) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) (Indice de

- classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF EN 60379 (juin 2004) : Méthodes de mesure de l'aptitude à la fonction des chauffe-eau électriques à accumulation pour usages domestiques (Indice de classement : C73-221) - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau
 - NF C73-222 (novembre 1987) : Chauffe-eau muraux verticaux fixes non instantanés - Cotes de fixation et de raccordement aux installations d'eau (Indice de classement : C73-222) - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau
 - NF C73-800/A1, NF EN 60335-1/A1 (août 2019) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales
 - NF C73-800/A13, NF EN 60335-1/A13 (octobre 2017) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales
 - NF C73-800/A14, NF EN 60335-1/A14 (août 2019) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales
 - NF C73-800/A2, NF EN 60335-1/A2 (août 2019) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales
 - NF EN 60335-2-21 (novembre 2004) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-21 : règles particulières pour les chauffe-eau à accumulation (Tirage 3 (2007-11-01)) + Amendement A1 (mai 2005) + Amendement A2 (mars 2009) (Indice de classement : C73-821) - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau
 - NF EN 60335-2-35 (avril 2016) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-35 : règles particulières pour les chauffe-eau instantanés (janvier 2013) (Indice de classement : C73-835) - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau - 97.040.50 - Petits appareils de cuisine
 - NF EN 60335-2-51 (septembre 2005) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-51 : règles particulières pour les pompes de circulation fixes pour installations de chauffage et de distribution d'eau + Amendement A1 (septembre 2008) + Amendement A2 (octobre 2012) (Indice de classement : C73-851) - 23.080 - Pompes - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central

Energie solaire

- NF DTU 65.12 P1-1 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Installations solaires thermiques avec des capteurs vitrés - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P50-601-1-1) - 27.160 - Énergie solaire - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau
- NF DTU 65.12 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Installations solaires thermiques avec des capteurs vitrés - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P50-601-1-2) - 27.160 - Énergie solaire - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau
- NF DTU 65.12 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Installations solaires thermiques avec des capteurs vitrés - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P50-601-2) - 27.160 - Énergie solaire - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau
- NF EN 60335-2-51 (septembre 2005) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-51 : règles particulières pour les pompes de circulation fixes pour installations de chauffage et de distribution d'eau + Amendement A1 (septembre 2008) + Amendement A2 (octobre 2012) (Indice de classement : C73-851) - 23.080 - Pompes - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN 12975-1+A1 (décembre 2010) : Installations solaires thermiques et leurs composants - Capteurs solaires - Partie 1 : exigences générales (Indice de classement : P50-530-1) - 27.160 - Énergie solaire
- NF P50-532-1, NF EN 12977-1 (avril 2018) : Installations solaires thermiques et leurs composants - Installations assemblées à façon - Partie 1 : exigences générales pour chauffe-eau solaires et installations solaires combinées

- NF P50-532-2, NF EN 12977-2 (avril 2018) : Installations solaires thermiques et leurs composants - Installations assemblées à façon - Partie 2 : méthodes d'essai pour chauffe-eau solaires et installations solaires combinées
- NF P50-532-3, NF EN 12977-3 (avril 2018) : Installations solaires thermiques et leurs composants - Installations assemblées à façon - Partie 3 : Méthodes d'essai des performances des dispositifs de stockage des installations de chauffage solaires de l'eau
- NF P50-532-4, NF EN 12977-4 (avril 2018) : Installations solaires thermiques et leurs composants - Installations assemblées à façon - Partie 4 : méthodes d'essai des performances pour chauffe-eau solaires et installations solaires combinées
- NF P50-532-5, NF EN 12977-5 (avril 2018) : Installations solaires thermiques et leurs composants - Installations assemblées à façon - Partie 5 : méthodes d'essai de performances pour systèmes de régulation

Robinetterie de bâtiment et équipements annexes

Robinetterie de réglage et de sécurité

- NF DTU 60.1 P1-1-1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-1 : réseaux d'alimentation d'eau froide et chaude sanitaire - cahier des clauses techniques types
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 1487 (septembre 2014) : Robinetterie de bâtiment - Groupes de sécurité hydraulique - Essais et exigences (Indice de classement : D36-401) - 13.120 - Sécurité domestique - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau
- NF EN 1489 (décembre 2000) : Robinetterie de bâtiment - Soupapes de sécurité - Essais et prescriptions (Indice de classement : D36-403) - 91.140.65 - Appareils de chauffage de l'eau
- NF EN 13831 (décembre 2007) : Vases d'expansion fermés avec membrane incorporée pour installation dans des systèmes à eau (Indice de classement : E86-201) - 23.020.30 - Appareils à pression de gaz, bouteilles à gaz - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN 1213 (décembre 2000) : Robinetterie de bâtiment - Robinets d'arrêt à soupape en alliage de cuivre pour la distribution d'eau potable dans le bâtiment - Essais et prescriptions (Indice de classement : P43-001) - 23.060.10 - Robinets à soupape - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF P43-007 (septembre 1985) : Robinetterie de bâtiment - Clapets de non-retour de classe A, contrôlables - Spécifications techniques générales (Indice de classement : P43-007) - 23.060.40 - Régulateurs de pression - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF P43-015 (février 1985) : Robinetterie de bâtiment - Robinets de puisage à soupape - Spécifications techniques générales (Indice de classement : P43-015) - 23.060.10 - Robinets à soupape - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 1567 (décembre 2000) : Robinetterie de bâtiment - Réducteurs de pression d'eau et réducteurs de pression d'eau combinés - Exigences et essais (Tirage 2 (2001-

- 01-01)) (Indice de classement : P43-035) - 23.060.40 - Régulateurs de pression - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 15092 (septembre 2008) : Robinetterie des bâtiments - Vannes mélangeuses en ligne d'alimentation en eau chaude - Essais et exigences (Indice de classement : P43-040) - 23.060.40 - Régulateurs de pression - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau

Dispositifs de protection contre la pollution

- NF DTU 60.1 P1-1-1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-1 : réseaux d'alimentation d'eau froide et chaude sanitaire - cahier des clauses techniques types
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 16767 (juin 2016) : Robinetterie industrielle - Clapets de non-retour en acier et fonte (Indice de classement : E29-370) - 23.060.50 - Clapets de non-retour
- NF EN 16767 (juin 2016) : Robinetterie industrielle - Clapets de non-retour en acier et fonte (Indice de classement : E29-370) - 23.060.50 - Clapets de non-retour
- NF EN 14367 (décembre 2005) : Disconnecteur non contrôlable à zones de pressions différentes - Famille C, type A (Indice de classement : P43-009) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 12729 (avril 2003) : Dispositifs de protection contre la pollution par retour de l'eau potable - Disconnecteur à zone de pression réduite contrôlable - Famille B - Type A (Indice de classement : P43-010) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF P43-011 (septembre 1985) : Robinetterie de bâtiment - Disconnecteurs CB à zones de pressions différentes non contrôlables - Spécifications techniques générales (Indice de classement : P43-011) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 14451 (octobre 2005) : Dispositifs de protection contre la pollution de l'eau potable par retour - Soupape anti-vide en ligne DN 8 à DN 80 - Famille D, type A (Indice de classement : P43-013) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 14453 (octobre 2005) : Dispositifs de protection contre la pollution de l'eau potable par retour - Rupteur à événement atmosphérique permanent DN 10 à DN 20 - Famille D, type C (Indice de classement : P43-014) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 14454 (octobre 2005) : Dispositifs de protection contre la pollution de l'eau potable par retour - Rupteur à événement atmosphérique permanent DN 10 à DN 20 - Famille D, type C (Indice de classement : P43-016) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF P43-018 (juin 1990) : Robinetterie de bâtiment - Appareillage de contrôle sur site des ensembles protection sanitaire des réseaux d'eau potable - Caractéristiques (Indice de classement : P43-018) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 13076 (octobre 2003) : Dispositifs de protection contre la pollution de l'eau potable par retour - Surverse totale - Famille A, type A (Indice de classement : P43-020) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau

- NF P43-021, NF EN 13077 (mars 2018) : Dispositifs de protection contre la pollution de l'eau potable par retour - Surverse avec trop-plein non circulaire (totale) - Famille A, type B
- NF EN 13078 (mai 2004) : Dispositifs de protection contre la pollution de l'eau potable par retour - Surverse avec alimentation immergée incorporant une entrée d'air et un trop plein - Famille A, type C (Indice de classement : P43-022) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 13079 (février 2004) : Dispositifs de protection contre la pollution de l'eau potable par retour - Surverse par injecteur - Famille A - Type D (Indice de classement : P43-023) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF P43-024 (septembre 1988) : Robinetterie de bâtiment - Dispositif de surverse sanitaire alimentaire AE - Spécifications générales (Indice de classement : P43-024) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 13959 (février 2005) : Clapets de non-retour antipollution - DN 6 à DN 250 inclus - Famille E, type A, B, C, et D (Indice de classement : P43-027) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 14452 (octobre 2005) : Dispositifs de protection contre la pollution de l'eau par retour - Rupteur à évent atmosphérique avec élément mobile DN 10 à DN 20 - Famille D, type B (Indice de classement : P43-028) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 14455 (octobre 2005) : Dispositifs de protection contre la pollution de l'eau potable par retour - Clapet d'entrée d'air sous pression DN 15 à DN 50 - Famille L, type A et type B (Indice de classement : P43-029) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 14506 (décembre 2005) : Dispositifs de protection contre la pollution de l'eau potable par retour - Inverseur à retour automatique - Famille H, type C (Indice de classement : P43-036) - 13.060.20 - Eau potable - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 14622 (septembre 2005) : Dispositifs de protection contre la pollution de l'eau potable par retour - Surverse avec trop-plein circulaire (limitée) - Famille A, Type F (Indice de classement : P43-037) - 13.060.20 - Eau potable - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 14623 (septembre 2005) : Dispositifs de protection contre la pollution de l'eau potable par retour - Surverse avec trop-plein (définie par essai de dépression) - Famille A, type G (Indice de classement : P43-038) - 13.060.20 - Eau potable - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 15096 (avril 2008) : Dispositifs de protection contre la pollution par retour de l'eau potable - Soupapes anti-vidé d'extrémité - DN 15 à DN 25 inclus Famille H, type B et type D - Spécifications techniques générales (Indice de classement : P43-039) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 1717 (mars 2001) : Protection contre la pollution de l'eau potable dans les réseaux intérieurs et exigences générales des dispositifs de protection contre la pollution par retour (Indice de classement : P43-100) - 23.060.10 - Robinets à soupape - 23.060.50 - Clapets de non-retour - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau

Surpresseurs

- NF DTU 60.1 P1-1-1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-1 : réseaux d'alimentation d'eau froide et chaude sanitaire - cahier des clauses techniques types
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

Compteurs d'eau

- NF E17-002-1, NF EN ISO 4064-1 (septembre 2017) : Compteurs d'eau potable froide et d'eau chaude - Partie 1 : exigences métrologiques et techniques
- NF NF E17-002-2, NF EN ISO 4064-2 (septembre 2017) : Compteurs d'eau potable froide et d'eau chaude - Partie 2 : méthodes d'essai
- NF EN 14154-4 (décembre 2014) : Compteurs d'eau - Partie 4 : fonctions additionnelles (Indice de classement : E17-001-4) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- E17-002-5 NF EN ISO 4064-5 (septembre 2017) : Compteurs d'eau potable froide et d'eau chaude - Partie 5 : exigences d'installation

Robinetterie et appareils sanitaires

Robinetterie sanitaire

- NF DTU 60.1 P-1-1-3 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-3 : Appareils sanitaires et appareils de production d'eau chaude sanitaire - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P40-201-1-1-3) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 200 (septembre 2008) : Robinetterie sanitaire - Robinets simples et mélangeurs pour les systèmes d'alimentation en eau des types 1 et 2 - Spécifications techniques générales (Indice de classement : D18-201) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D18-203, NF EN 1111 (août 2017) : Robinetterie sanitaire - Mitigeurs thermostatiques (PN 10) - Spécifications techniques générales
- NF EN 246 (décembre 2003) : Robinetterie sanitaire - Spécifications générales des régulateurs de jets (Indice de classement : D18-204) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 1113 (juin 2015) : Robinetterie sanitaire - Flexibles de douches pour robinetterie sanitaire pour les systèmes d'alimentation type 1 et type 2 - Spécifications techniques générales (Indice de classement : D18-208) - 23.040.70 - Tuyaux flexibles - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D18-210 (juin 1990) : Robinetterie sanitaire - Dispositifs de raccordement et de fixation de la robinetterie d'alimentation (Indice de classement : D18-210) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 248 (décembre 2002) : Robinetterie sanitaire - Spécifications générales des revêtements électrolytiques de Ni-Cr (Indice de classement : D18-211) - 23.060.01 -

- Robinetterie en général - 25.220.40 - Revêtements métalliques - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D18-213, NF EN 816 (août 2017) : Robinetterie sanitaire - Robinets à fermeture automatique PN 10
 - NF EN 817 (août 2008) : Robinetterie sanitaire - Mitigeurs mécaniques (PN 10) - Spécifications techniques générales (Indice de classement : D18-214) - 91.140.70 - Installations sanitaires
 - NF EN 1112 (juin 2008) : Robinetterie sanitaire - Douches pour robinetterie sanitaire pour les systèmes d'alimentation en eau de types 1 et 2 - Spécifications techniques générales (Indice de classement : D18-215) - 91.140.70 - Installations sanitaires
 - NF EN 12541 (mai 2003) : Robinetterie sanitaire - Robinets de chasse d'eau et d'urinoirs à fermeture hydraulique automatique PN 10 (Indice de classement : D18-216) - 91.140.70 - Installations sanitaires
 - NF EN 15091 (janvier 2014) : Robinetterie sanitaire - Robinet sanitaire à ouverture et fermeture électronique (Indice de classement : D18-219) - 91.140.70 - Installations sanitaires
 - NF D18-230, NF EN 13618 (février 2017) : Tuyaux flexibles pour installations d'eau potable - Exigences fonctionnelles et méthodes d'essai
 - NF EN 14124 (décembre 2004) : Robinet pour remplissage de réservoir de chasse avec trop-plein intérieur (Indice de classement : D18-247) - 91.140.70 - Installations sanitaires

Eviers

- NF DTU 60.1 P-1-1-3 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-3 : Appareils sanitaires et appareils de production d'eau chaude sanitaire - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P40-201-1-1-3) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 13310 (février 2016) : Éviers de cuisine - Prescriptions fonctionnelles et méthodes d'essai (Indice de classement : D12-215) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D12-215, NF EN 13310+A1 (octobre 2018) : Eviers de cuisine - Prescriptions fonctionnelles et méthodes d'essai
- NF D13-101 (juillet 2015) : Appareils sanitaires - Éviers en matériaux émaillés (Indice de classement : D13-101) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 695 (décembre 2005) : Éviers de cuisine - Cotes de raccordement (Tirage 2 (2010-06-01)) (Indice de classement : D13-104) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 274-1 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 1 : exigences (Indice de classement : D18-206-1) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 274-2 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 2 : méthodes d'essai (Indice de classement : D18-206-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires

- NF EN 274-3 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 3 : contrôle de la qualité (Indice de classement : D18-206-3) - 91.140.70 - Installations sanitaires

Lavabos

- NF DTU 60.1 P-1-1-3 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-3 : Appareils sanitaires et appareils de production d'eau chaude sanitaire - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P40-201-1-1-3) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF D11-101 (septembre 2009) : Appareils sanitaires - Lavabos en céramique sanitaire (Indice de classement : D11-101) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 31+A1 (juin 2014) : Lavabos - Cotes de raccordement (Indice de classement : D14-516) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 14688 (novembre 2015) : Appareils sanitaires - Lavabos - Exigences fonctionnelles et méthodes d'essai (Indice de classement : D11-106) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D11-106, NF EN 14688+A1 (octobre 2018) : Appareils sanitaires - Lavabos - Exigences fonctionnelles et méthodes d'essai
- NF D11-130 (avril 2017) : Appareils sanitaires - Produits en matériaux émaillés pour collectivités
- NF D11-201 (septembre 2009) : Équipement sanitaire - Lavabos - Conditions de montage et d'installation pour l'insertion des personnes handicapées + Amendement A1 (mars 2011) (Indice de classement : D11-201) - 11.180.99 - Autres normes pour les invalides ou handicapés - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D11-201/A1 (janvier 2018) : Équipement sanitaire - Lavabos - Conditions de montage et d'installation pour l'insertion des personnes handicapées
- NF D12-208 (mai 2019) : Appareils sanitaires - Bâti-supports
- NF D12-210 (septembre 2009) : Appareils sanitaires - Vasques et plans de toilette en matériaux de synthèse (Indice de classement : D12-210) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 14296 (septembre 2005) : Appareils sanitaires - Lavabos collectifs (Tirage 2 (2005-10-01)) (Indice de classement : D12-211) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D12-211, NF EN 14296+A1 (octobre 2018) : Appareils sanitaires - Lavabos collectifs
- NF EN 274-1 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 1 : exigences (Indice de classement : D18-206-1) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 274-2 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 2 : méthodes d'essai (Indice de classement : D18-206-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 274-3 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 3 : contrôle de la qualité (Indice de classement : D18-206-3) - 91.140.70 - Installations sanitaires

Baignoires et douches

- NF DTU 60.1 P-1-1-3 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-3 : Appareils sanitaires et appareils de production d'eau chaude sanitaire - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P40-201-1-1-3) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100 F25 (octobre 2012) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F25 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100/F25) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF EN 60335-2-60 (septembre 2005) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-60 : règles particulières pour les spas et les baignoires à système de brassage d'eau + Amendement A1 (octobre 2005) + Amendement A2 (janvier 2009) + Amendement A11 (juillet 2010) + Amendement A12 (juillet 2010) (Indice de classement : C73-860) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 97.170 - Équipements pour les soins du corps
- NF EN 60335-2-105 (mai 2005) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-105 : règles particulières pour les cabines de douche multifonctions + Amendement A1 (septembre 2008) + Amendement A11 (juillet 2010) (Indice de classement : C73-905) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 97.170 - Équipements pour les soins du corps
- NF EN 232 (décembre 2012) : Baignoires - Cotes de raccordement (Indice de classement : D11-111) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D11-112 (juin 2017) : Appareils sanitaires - Baignoires en matériaux émaillés
- NF EN 198 (octobre 2008) : Appareils sanitaires - Baignoires en feuilles d'acrylique réticulées coulées - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : D11-120) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D11-121 (octobre 2019) : Baignoires à usage domestique en matières acryliques - Spécification supplémentaire pour les plages destinées à recevoir la robinetterie
- NF EN 249 (juin 2010) : Appareils sanitaires - Receveurs de douche en feuilles d'acrylique réticulées coulées - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : D11-122) - 83.140.10 - Films et feuilles - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D11-124 (janvier 2018) : Appareils sanitaires - Receveurs de douche en matériaux émaillés
- NF EN 251 (décembre 2012) : Receveurs de douche - Cotes de raccordement (Indice de classement : D11-125) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 12764 (septembre 2015) : Appareils sanitaires - Spécification relative aux baignoires avec système de brassage d'eau (Indice de classement : D11-126) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 97.170 - Équipements pour les soins du corps

- NF D11-126, NF EN 12764+A1 (octobre 2018) : Appareils sanitaires - Spécification relative aux baignoires avec système de brassage d'eau
- NF EN 14527 (septembre 2016) : Receveurs de douche à usage domestique (Indice de classement : D11-127) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D11-127, NF EN 14527+A1 (novembre 2018) : Receveurs de douche à usage domestique
- NF EN 14516 (décembre 2015) : Baignoires à usage domestique (Indice de classement : D11-128) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D11-128, NF EN 14516+A1 (novembre 2018) : Baignoires à usage domestique
- NF D11-130 (avril 2017) : Appareils sanitaires - Produits en matériaux émaillés pour collectivités
- NF EN 15719 (mars 2016) : Appareils sanitaires - Baignoires en feuilles coextrudées ABS/Acrylique modifié choc - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : D11-140) - 83.140.10 - Films et feuilles - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 15720 (janvier 2010) : Appareils sanitaires - Receveurs de douche en feuilles coextrudées ABS/acrylique modifié choc - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : D11-141) - 83.140.10 - Films et feuilles - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 14428 (juillet 2015) : Parois de douche - Prescriptions fonctionnelles et méthodes d'essai (Indice de classement : D12-500) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D12-500, NF EN 14428+A1 (octobre 2018) : Parois de douche - Prescriptions fonctionnelles et méthodes d'essai
- NF EN 15200 (avril 2008) : Appareils sanitaires - Cabines de douche multifonctions (Indice de classement : D12-501) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 263 (mai 2008) : Appareils sanitaires - Feuilles d'acrylique réticulées coulées pour baignoires et receveurs de douche à usage domestique (Indice de classement : D14-520) - 83.140.10 - Films et feuilles - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 274-1 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 1 : exigences (Indice de classement : D18-206-1) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 274-2 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 2 : méthodes d'essai (Indice de classement : D18-206-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 274-3 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 3 : contrôle de la qualité (Indice de classement : D18-206-3) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN ISO 7823-1 (octobre 2003) : Plastiques - Plaques en poly(méthacrylate de méthyle) - Types, dimensions et caractéristiques - Partie 1 : plaques coulées (Indice de classement : T54-401-1) - 83.140.10 - Films et feuilles
- NF EN ISO 7823-2 (octobre 2003) : Plastiques - Plaques en poly(méthacrylate de méthyle) - Types, dimensions et caractéristiques - Partie 2 : plaques extrudées (Indice de classement : T54-401-2) - 83.140.10 - Films et feuilles
- NF EN ISO 7823-3 (août 2007) : Plastiques - Plaques en poly(méthacrylate de méthyle) - Types, dimensions et caractéristiques - Partie 3 : plaques coulées continues (Indice de classement : T54-401-3) - 83.140.10 - Films et feuilles

Bidets

- NF DTU 60.1 P-1-1-3 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-3 : Appareils sanitaires et appareils de production d'eau chaude sanitaire - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P40-201-1-1-3) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de

- classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
 - NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
 - NF EN 14528 (novembre 2011) : Bidets - Prescriptions fonctionnelles et méthodes d'essai (Indice de classement : D11-105) - 91.140.70 - Installations sanitaires
 - NF D11-105, NF EN 14528+A1 (octobre 2018) : Bidets - Exigences fonctionnelles et méthodes d'essai
 - NF D11-107 (septembre 2009) : Appareils sanitaires - Bidets en céramique sanitaire (Indice de classement : D11-107) - 91.140.70 - Installations sanitaires
 - NF EN 35 (juillet 2014) : Bidets sur pied et bidets suspendus à alimentation par surverse - Cotes de raccordement (Indice de classement : D11-110) - 91.140.70 - Installations sanitaires
 - NF EN 35 (janvier 2001) : Bidets sur pied à alimentation par surverse - Cotes de raccordement (Indice de classement : D11-110) - 91.140.70 - Installations sanitaires
 - NF D12-208 (mai 2019) : Appareils sanitaires - Bâti-supports
 - NF EN 274-1 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 1 : exigences (Indice de classement : D18-206-1) - 91.140.70 - Installations sanitaires
 - NF EN 274-2 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 2 : méthodes d'essai (Indice de classement : D18-206-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires
 - NF EN 274-3 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 3 : contrôle de la qualité (Indice de classement : D18-206-3) - 91.140.70 - Installations sanitaires

WC et urinoirs

- NF DTU 60.1 P-1-1-3 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-3 : Appareils sanitaires et appareils de production d'eau chaude sanitaire - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P40-201-1-1-3) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 60335-2-84 (novembre 2005) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-84 : règles particulières pour toilettes + Amendement A1 (septembre 2008) (Indice de classement : C73-884) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF C73-884/A2, NF EN 60335-2-84/A2 (juillet 2017) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-84 : exigences particulières pour toilettes
- NF EN 80 (septembre 2001) : Urinoirs muraux - Cotes de raccordement (Indice de classement : D11-114) - 91.140.70 - Installations sanitaires

- NF EN 13407 (février 2016) : Urinoirs muraux - Prescriptions fonctionnelles et méthodes d'essai (Indice de classement : D11-118) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D11-118, NF EN 13407+A1 (octobre 2018) : Urinoirs muraux - Prescriptions fonctionnelles et méthodes d'essai
- NF D11-130 (avril 2017) : Appareils sanitaires - Produits en matériaux émaillés pour collectivités
- NF D12-101 (octobre 2019) : Appareils sanitaires - Cuvettes de WC en céramique sanitaire
- NF EN 33 (octobre 2011) : Cuvettes de WC à alimentation indépendante et cuvettes de WC à réservoir attenant - Cotes de raccordement (Indice de classement : D14-517) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D12-203 (février 2012) : Appareils sanitaires - Réservoirs de chasse pour cuvette de W.C (Indice de classement : D12-203) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D12-204, NF EN 997 (octobre 2018) : Cuvettes de WC et cuvettes à réservoir attenant à siphon intégré
- NF EN 997+A1 (septembre 2015) : Cuvettes de WC et cuvettes à réservoir attenant à siphon intégré (Indice de classement : D12-204) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D12-207 (juillet 2011) : Appareils sanitaires - Abattants de WC (Indice de classement : D12-207) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D12-208 (mai 2019) : Appareils sanitaires - Bâti-supports
- NF D12-216, NF EN 14055 (octobre 2018) : Réservoirs de chasse d'eau pour WC et urinoir
- NF EN 14055+A1 (août 2015) : Réservoirs de chasse d'eau pour WC et urinoirs (Indice de classement : D12-216) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 274-1 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 1 : exigences (Indice de classement : D18-206-1) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 274-2 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 2 : méthodes d'essai (Indice de classement : D18-206-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 274-3 (décembre 2002) : Dispositifs de vidage des appareils sanitaires - Partie 3 : contrôle de la qualité (Indice de classement : D18-206-3) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 12541 (mai 2003) : Robinetterie sanitaire - Robinets de chasse d'eau et d'urinoirs à fermeture hydraulique automatique PN 10 (Indice de classement : D18-216) - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF EN 12050-1 (avril 2015) : Stations de relevage d'effluents pour les bâtiments et terrains - Partie 1 : stations de relevage pour effluents contenant des matières fécales (Indice de classement : P16-260-1) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 12050-2 (avril 2015) : Stations de relevage d'effluents pour les bâtiments et terrains - Partie 2 : Stations de relevage pour effluents exempts de matières fécales (Indice de classement : P16-260-2) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 12050-3 (avril 2015) : Stations de relevage d'effluents pour les bâtiments et terrains - Partie 3 : Stations de relevage à application limitée pour effluents contenant des matières fécales (Indice de classement : P16-260-3) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 12050-4 (avril 2015) : Stations de relevage d'effluents pour les bâtiments et terrains - Partie 4 : Dispositif anti-retour pour eaux résiduaires contenant des matières fécales et exempts de matières fécales (Indice de classement : P16-260-4) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P43-003 (juin 1983) : Robinetterie de bâtiment - Robinets pour réservoir de chasse - Spécifications techniques générales (Indice de classement : P43-003) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

Mastics sanitaires

- NF P85-220-3, NF EN 15651-3 (avril 2017) : Mastics pour joints pour des usages non structuraux dans les constructions immobilières et pour chemins piétonniers - Partie 3 : mastics sanitaires
- NF P85-220-5, NF EN 15651-5 (avril 2017) : Mastics pour joints pour des usages non structuraux dans les constructions immobilières et pour chemins piétonniers - Partie 5 : évaluation et vérification de la constance des performances, du marquage et de l'étiquetage

Evacuation des eaux à l'intérieur du bâtiment

Organisation des réseaux

- NF EN 476 (mars 2011) : Exigences générales pour les composants utilisés pour les branchements et les collecteurs d'assainissement (Indice de classement : P16-100) - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF EN 12056-1 (novembre 2000) : Réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Prescriptions générales et de performance (Indice de classement : P16-250-1) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF X08-100 (février 1986) : Couleurs - Tuyauteries rigides - Identification des fluides par couleurs conventionnelles (Indice de classement : X08-100) - 01.070 - Codification par couleurs - 17.180.20 - Couleurs et mesurage de lumière - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général

Dimensionnement

- NF DTU 60.11 P1-1 (août 2013) : Travaux de bâtiment - Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'eaux pluviales - Partie 1-1 : Réseaux d'alimentation d'eau froide et d'eau chaude sanitaire (Indice de classement : P40-202-1-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.11 P1-2 (août 2013) : Travaux de bâtiment - Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'eaux pluviales - Partie 1-2 : Conception et dimensionnement des réseaux bouclés (Indice de classement : P40-202-1-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.11 P2 (août 2013) : Travaux de bâtiment - Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'eaux pluviales - Partie 2 : Evacuation des eaux usées et des eaux vannes (Indice de classement : P40-202-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.11 P3 (août 2013) : Travaux de bâtiment - Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'eaux pluviales - Partie 3 : Evacuation des eaux pluviales (Tirage 2 (2013-10-01)) (Indice de classement : P40-202-3) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 476 (mars 2011) : Exigences générales pour les composants utilisés pour les branchements et les collecteurs d'assainissement (Indice de classement : P16-100) - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF EN 12056-2 (novembre 2000) : Réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Systèmes pour les eaux usées, conception et calculs (Indice de classement : P16-250-2) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 12056-3 (novembre 2000) : Réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments - Partie 3 : Systèmes d'évacuation des eaux pluviales, conception et calculs (Indice de classement : P16-250-3) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

- NF EN 12056-4 (novembre 2000) : Réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments - Partie 4 : Stations de relevage d'effluents - Conception et calculs (Indice de classement : P16-250-4) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

Principes généraux de mise en œuvre

- NF DTU 60.1 P1-1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-2 : Réseaux d'évacuation - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P40-201-1-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- DTU 65.10 (NF P52-305-1) (mai 1993) : Travaux de bâtiment - Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments - Règles générales de mise en œuvre - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (juin 1999) + Amendement A2 (octobre 2000) (Indice de classement : P52-305-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- DTU 65.10 (NF P52-305-2) (mai 1993) : Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments - Règles générales de mise en œuvre - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P52-305-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 12109 (juillet 1999) : Réseau d'évacuation sous vide à l'intérieur des bâtiments (Indice de classement : P16-210) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 12056-5 (novembre 2000) : Réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments - Partie 5 : Mise en œuvre, essai, instructions de service, d'exploitation et d'entretien (Indice de classement : P16-250-5) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

Mise en œuvre du cuivre

- NF DTU 60.1 P1-1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-2 : Réseaux d'évacuation - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P40-201-1-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

- NF DTU 60.5 P1-1 (janvier 2008) : Travaux de bâtiment - Canalisations en cuivre - Distribution d'eau froide et chaude sanitaire, évacuation d'eaux usées, d'eaux pluviales, installations de génie climatique - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P41-221-1-1) - 77.150.30 - Produits en cuivre - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.5 P1-2 (janvier 2008) : Travaux de bâtiment - Canalisations en cuivre - Distribution d'eau froide et chaude sanitaire, évacuation d'eaux usées, d'eaux pluviales, installations de génie climatique - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P41-221-1-2) - 77.150.30 - Produits en cuivre - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 1057+A1 (avril 2010) : Cuivre et alliages de cuivre - Tubes ronds sans soudure en cuivre pour l'eau et le gaz dans les applications sanitaires et de chauffage (Indice de classement : A51-120) - 23.040.15 - Canalisations en métaux non ferreux - 77.150.30 - Produits en cuivre
- NF EN 13349 (janvier 2003) : Cuivre et alliages de cuivre - Tubes en cuivre gainés avec gaine compacte (Tirage 2 (2003-01-01)) (Indice de classement : A51-121) - 23.040.15 - Canalisations en métaux non ferreux - 77.150.30 - Produits en cuivre
- NF EN 1254-1 (avril 1998) : Cuivre et alliages de cuivre - Raccords - Partie 1 : raccords à braser par capillarité pour tubes en cuivre (Indice de classement : E29-591-1) - 23.040.40 - Raccords métalliques

Mise en œuvre de la fonte

- NF DTU 60.1 P1-1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-2 : Réseaux d'évacuation - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P40-201-1-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.2 P1-1 (octobre 2007) : Travaux de bâtiment - Canalisations en fonte - Evacuation d'eaux usées, d'eaux vannes et d'eaux pluviales - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P41-220-1-1) - 23.040.10 - Canalisations en acier et en fonte - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.2 P1-2 (octobre 2007) : Travaux de bâtiment - Canalisations en fonte - Evacuation d'eaux usées, d'eaux vannes et d'eaux pluviales - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P41-220-1-2) - 23.040.10 - Canalisations en acier et en fonte - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 877 (novembre 1999) : Tuyaux et raccords en fonte, leurs assemblages et accessoires destinés à l'évacuation des eaux des bâtiments - Prescriptions, méthodes d'essais et assurance qualité (Tirage 3 (2009-08-01)) + Amendement A1 (décembre 2006) (Indice de classement : A48-720) - 77.140.75 - Canalisations et tubes en acier pour usage spécifique - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées

Mise en œuvre des matériaux de synthèse

- NF DTU 60.1 P1-1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-1-2 : Réseaux d'évacuation - Cahier des clauses techniques

- types (Indice de classement : P40-201-1-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF DTU 60.1 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P40-201-1-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
 - NF P40-201-1-2/A1, NF DTU 60.1 P1-2/A1 (décembre 2019) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
 - NF DTU 60.1 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Plomberie sanitaire pour bâtiments - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P40-201-2) - 91.140.70 - Installations sanitaires - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
 - NF DTU 60.32 P1-1 (novembre 2007) : Travaux de bâtiment - Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié - Evacuation des eaux pluviales - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P41-212-1-1) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.060.20 - Toitures
 - NF DTU 60.32 P1-2 (novembre 2007) : Travaux de bâtiment - Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié - Evacuation des eaux pluviales - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P41-212-1-2) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.060.20 - Toitures
 - NF DTU 60.33 P1-1 (octobre 2007) : Travaux de bâtiment - Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié - Evacuation d'eaux usées et d'eaux de vanne - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P41-213-1-1) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.060.20 - Toitures
 - NF DTU 60.33 P1-2 (octobre 2007) : Travaux de bâtiment - Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié - Evacuation d'eaux usées et d'eaux vannes - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P41-213-1-2) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 83.140.30 - Tubes et raccords en matière plastique à usage autre que fluide - 91.060.20 - Toitures
 - NF T54-017-1, NF EN 1329-1+A1 (juin 2018) : Systèmes de canalisations en plastique pour l'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Partie 1 : spécifications pour tubes
 - XP CEN/TS 1329-2 (janvier 2013) : Systèmes de canalisations en plastique pour l'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Partie 2 : guide pour l'évaluation de la conformité (Indice de classement : T54-017-2) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
 - NF T54-915-1, NF EN 1453-1 (mai 2018) : Systèmes de canalisations en plastique avec des tubes à paroi structurée pour l'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur des bâtiments - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Partie 1 : spécifications pour tubes et le système
 - XP ENV 1453-2 (septembre 2001) : Systèmes de canalisations en plastique avec des tubes à paroi structurée pour l'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur du bâtiment - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Partie 2 : guide pour l'évaluation de la conformité (Indice de classement : T54-915-2) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
 - NF EN 15012 (janvier 2008) : Systèmes de canalisations en plastique - Systèmes pour l'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées à l'intérieur de la structure des bâtiments - Caractéristiques de performance pour tubes, raccords et leurs assemblages

(Tirage 2 (2008-02-01)) (Indice de classement : T54-977) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau

Hygiène, santé et sécurité

Qualité de l'eau - Systèmes et procédés de traitement de l'eau

- NF EN 13443-1+A1 (décembre 2007) : Appareils de traitement d'eau à l'intérieur des bâtiments - Filtres mécaniques - Partie 1 : particules de dimension comprise entre 80 µm et 150 µm - Exigences de performances et de sécurité, essais (Indice de classement : P41-600-1) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 13443-2+A1 (septembre 2007) : Appareil de traitement d'eau à l'intérieur des bâtiments - Filtres mécaniques - Partie 2 : particules de taille 1 µm et 80 µm - Exigences de performances, de sécurité et d'essais (Indice de classement : P41-600-2) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 14095 (mars 2004) : Appareils de conditionnement d'eau à l'intérieur des bâtiments - Installations électrolytiques avec anodes en aluminium - Exigences de performances, de sécurité et d'essais (Indice de classement : P41-601) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 14652+A1 (septembre 2007) : Appareils de traitement d'eau à l'intérieur des bâtiments - Dispositif de séparation membranaire - Exigences de performances, de sécurité et d'essai (Indice de classement : P41-602) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 14743+A1 (septembre 2007) : Appareils de traitement d'eau à l'intérieur des bâtiments - Adoucisseurs - Exigences de performance, de sécurité et essais (Indice de classement : P41-603) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 14812+A1 (septembre 2007) : Appareils de traitement d'eau à l'intérieur des bâtiments - Systèmes de dosage de réactifs chimiques - Systèmes de dosage non ajustables - Exigences de performance, de sécurité et essais (Indice de classement : P41-604) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 15219+A1 (février 2008) : Appareil de traitement d'eau à l'intérieur des bâtiments - Dispositifs de dénitratisation - Exigences de performances, de sécurité et d'essais (Indice de classement : P41-607) - 71.100.80 - Produits chimiques pour la purification de l'eau - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 15161 (février 2007) : Équipement de traitement d'eau à l'intérieur des bâtiments - Mise en œuvre, fonctionnement, entretien et réparation (Indice de classement : P41-608) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau

Qualité des matériaux en contact avec l'eau (plomb, cuivre, nickel...)

- NF P41-021 (janvier 2004) : Repérage du plomb dans les réseaux intérieurs de distribution d'eau potable (Indice de classement : P41-021) 13.060.20 - Eau potable - 13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 15664-1+A1 (décembre 2013) : Influence des matériaux métalliques sur l'eau destinée à la consommation humaine - Banc d'essai dynamique pour l'évaluation du relargage de métaux - Partie 1 : Conception et fonctionnement (Indice de classement : P41-033-1) - 13.060.20 - Eau potable - 67.250 - Matériaux et articles au contact des aliments
- NF EN 15664-2 (avril 2010) : Influence des matériaux métalliques sur l'eau destinée à la consommation humaine - Banc d'essai dynamique pour l'évaluation du relargage de métaux - Partie 2 : eaux d'essai (Indice de classement : P41-033-2) - 13.060.20 - Eau potable - 67.250 - Matériaux et articles au contact des aliments
- XP P41-250-3 (août 2008) : Effet des matériaux sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Matériaux organiques - Partie 3 : Obtention des eaux de migration pour la mesure de la cytotoxicité (Indice de classement : P41-250-3) -

- 13.060.20 - Eau potable - 67.250 - Matériaux et articles au contact des aliments - 83.080.01 - Plastiques en général
- XP P41-280 (février 2008) : Effets des matériaux et objets sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Objets constitués de plusieurs composants dont au moins un organique entrant en contact avec l'eau - Obtention et analyse de l'eau de migration (Indice de classement : P41-280) - 13.060.20 - Eau potable - 13.060.50 - Détermination des substances chimiques de l'eau - 67.250 - Matériaux et articles au contact des aliments
 - NF P41-290 (septembre 2008) : Effet des matériaux sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Méthode de mesure de la cytotoxicité (Indice de classement : P41-290) - 13.060.20 - Eau potable - 67.250 - Matériaux et articles au contact des aliments - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
 - NF EN 14897+A1 (septembre 2007) : Appareils de traitement d'eau à l'intérieur des bâtiments - Dispositifs utilisant des radiateurs à mercure et basse pression de rayonnement UV - Exigences de performance, de sécurité et essais (Indice de classement : P41-605) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
 - NF EN 14898+A1 (septembre 2007) : Appareils de traitement d'eau à l'intérieur des bâtiments - Filtres à substance active - Exigences de performance, de sécurité et essais (Indice de classement : P41-606) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau

Lutte contre la corrosion et l'entartrage

- DTU 65.10 (NF P52-305-1) (mai 1993) : Travaux de bâtiment - Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments - Règles générales de mise en œuvre - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (juin 1999) + Amendement A2 (octobre 2000) (Indice de classement : P52-305-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 12502-1 (juin 2005) : Protection des matériaux métalliques contre la corrosion - Recommandations pour l'évaluation du risque de la corrosion dans les installations de distribution et de stockage d'eau - Partie 1 : Généralités (Indice de classement : A05-413-1) - 77.060 - Corrosion des métaux - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
- NF EN 12502-2 (juin 2005) : Protection des matériaux métalliques contre la corrosion - Recommandations pour l'évaluation du risque de la corrosion dans les installations de distribution et de stockage d'eau - Partie 2 : Facteurs à considérer pour le cuivre et les alliages de cuivre (Indice de classement : A05-413-2) - 77.060 - Corrosion des métaux - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
- NF EN 12502-3 (juin 2005) : Protection des matériaux métalliques contre la corrosion - Recommandations pour l'évaluation du risque de la corrosion dans les installations de distribution et de stockage d'eau - Partie 3 : Facteurs à considérer pour les métaux ferreux galvanisés à chaud (Indice de classement : A05-413-3) - 77.060 - Corrosion des métaux - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
- NF EN 12502-4 (juin 2005) : Protection des matériaux métalliques contre la corrosion - Recommandations pour l'évaluation du risque de la corrosion dans les installations de distribution et de stockage d'eau - Partie 4 : Facteurs à considérer pour les aciers inoxydables (Indice de classement : A05-413-4) - 77.060 - Corrosion des métaux - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau
- NF EN 12502-5 (juin 2005) : Protection des matériaux métalliques contre la corrosion - Recommandations pour l'évaluation du risque de la corrosion dans les installations de distribution et de stockage d'eau - Partie 5 : Facteurs à considérer pour la fonte, les aciers non alliés et faiblement alliés (Indice de classement : A05-413-5) - 77.060 - Corrosion des métaux - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.025 - Systèmes externes d'adduction d'eau

- NF EN 14868 (décembre 2005) : Protection des matériaux métalliques contre la corrosion - Recommandations pour l'évaluation du risque de corrosion dans les systèmes fermés à recirculation d'eau (Indice de classement : A05-414) - 77.060 - Corrosion des métaux

Protection contre la légionellose

Cas des bains à remous et des piscines à usage collectif

- AC S52-413 (novembre 2011) : Gérer l'hygiène et la sécurité dans une piscine publique (Indice de classement : S52-413) - 97.220.10 - Installations sportives

Tours aéroréfrigérantes

- NF E38-424 (avril 2013) : Aéroréfrigérants humides - Terminologie et exigences de conception vis-à-vis du risque légionellose (Indice de classement : E38-424) - 27.200 - Technologie frigorifique

Entretien, réparation et maintenance

- NF P40-500 (avril 2001) : Activités de service de maintenance de robinetterie dans les ensembles immobiliers - Contribution à la maîtrise des consommations d'eau (Indice de classement : P40-500) - 03.080.30 - Services aux consommateurs - 23.060.01 - Robinetterie en général - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 806-5 (mars 2012) : Spécifications techniques relatives aux installations d'eau destinées à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 5 : exploitation et maintenance (Indice de classement : P41-020-5) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 15161 (février 2007) : Équipement de traitement d'eau à l'intérieur des bâtiments - Mise en œuvre, fonctionnement, entretien et réparation (Indice de classement : P41-608) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau

Réseaux d'eau extérieurs et d'assainissement

Glossaire

- NF EN 16323/CN (août 2016) : Glossaire Assainissement - Complément national à la NF EN 16323 (Indice de classement : P16-601/CN) - 01.040.13 - Environnement et protection de la santé. Sécurité (Vocabulaires) - 13.060.30 - Eaux usées

Contrôle des installations

- FD CEN/TR 16470 (juillet 2013) : Aspects environnementaux des systèmes de canalisations en fonte ductile pour l'eau et l'assainissement (Indice de classement : A48-885) - 13.020.60 - Cycle de vie des produits - 23.040.10 - Canalisations en acier et en fonte - 23.040.40 - Raccords métalliques
- NF P16-001 (décembre 2011) : Gestion et contrôle des opérations de collecte des rejets non domestiques dans les réseaux d'évacuation et d'assainissement (Indice de classement : P16-001) - 13.060.30 - Eaux usées - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF P16-109, NF EN 15885 (novembre 2018) : Classification et caractéristiques des techniques de rénovation, de réparation et de remplacement des réseaux d'évacuation et d'assainissement
- NF EN 13508-1 (décembre 2012) : Investigation et évaluation des réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Partie 1 : exigences générales (Indice de classement : P16-155-1) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF EN 13508-2+A1 (août 2011) : Investigation et évaluation des réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Partie 2 : système de codage de

- l'inspection visuelle (Tirage 2 (2012-08-01)) (Indice de classement : P16-155-2) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF EN 14654-1 (juillet 2014) : Gestion et contrôle des opérations d'exploitation dans les réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Partie 1 : nettoyage (Indice de classement : P16-158-1) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
 - NF EN 14654-2 (avril 2013) : Gestion et contrôle des opérations d'exploitation des canalisations d'évacuation et d'assainissement - Partie 2 : Réhabilitation (Indice de classement : P16-158-2) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
 - NF S70-003-1 (juillet 2012) : Travaux à proximité de réseaux - Partie 1 : prévention des dommages et de leurs conséquences (Indice de classement : S70-003-1) - 91.200 - Techniques de construction - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain.
 - NF S70-003-2 (décembre 2019) : Travaux à proximité de réseaux - Partie 2 : techniques de détection sans fouille

Mise en œuvre

- NF DTU 43.6 P1-1 (mars 2007) : Travaux de bâtiment - Etanchéité des planchers intérieurs en maçonnerie par produits hydrocarbonés - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P84-210-1-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité
- NF EN 1610 (octobre 2015) : Mise en œuvre et essai des branchements et canalisations d'assainissement (Indice de classement : P16-125) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF P16-150, NF EN 752 (juin 2017) : Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Gestion du réseau d'assainissement
- NF EN 1091 (juin 1997) : Réseaux d'assainissement sous vide à l'extérieur des bâtiments (Indice de classement : P16-200) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF P16-332-1, NF EN 16932-1 (avril 2018) : Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Systèmes de pompage - Partie 1 : exigences générales
- NF P16-332-2, NF EN 16932-2 (avril 2018) : Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Systèmes de pompage - Partie 2 : Systèmes sous pression
- NF P16-332-3, NF EN 16932-3 (avril 2018) : Réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments - Systèmes de pompage - Partie 3 : systèmes sous vide

Assainissement non collectif (ANC)

- NF DTU 64.1 P1-1 (août 2013) : Dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) - Pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-08-01)) (Indice de classement : P16-603-1-1) - 13.060.30 - Eaux usées - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF DTU 64.1 P1-2 (août 2013) : Dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) - Pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P16-603-1-2) - 13.060.30 - Eaux usées - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF DTU 64.1 P2 (août 2013) : Dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) - Pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P16-603-2) - 13.060.30 - Eaux usées - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées

- NF P16-341 (novembre 1990) : Evacuations, assainissement - Tuyaux circulaires en béton armé et non armé pour réseaux d'assainissement sans pression - Définitions, spécifications, méthodes d'essais, marquage, conditions de réception (Tirage 2 (1990-11-01)) (Indice de classement : P16-341) - 91.100.30 - Béton et produits en béton - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF EN 1917 (décembre 2003) : Regards de visite et boîtes de branchement en béton non armé, béton fibré acier et béton armé (Tirage 3 (2009-02-01)) (Indice de classement : P16-346-1) - 91.100.30 - Béton et produits en béton - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF P16-352-1, NF EN 1401-1 (juillet 2019) : Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Partie 1 : spécifications pour tubes, raccords et le système
- XP CEN/TS 1401-2 (février 2013) : Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Partie 2 : guide pour l'évaluation de la conformité (Indice de classement : P16-352-2) - 03.120.20 - Certification des produits et des entreprises. Évaluation de la conformité - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF P16-357-1, NF EN 1852-1 (janvier 2018) : Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression - Polypropylène (PP) - Partie 1 : spécifications pour tubes, raccords et le système
- XP CEN/TS 1852-2 (janvier 2016) : Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression - Polypropylène (PP) - Partie 2 : guide d'évaluation de la conformité (Indice de classement : P16-357-2) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF P16-378-1, NF EN ISO 11297-1 (avril 2018) : Systèmes de canalisations en plastique pour la rénovation des réseaux de branchements et de collecteurs d'assainissement enterrés sous pression - Partie 1 : généralités
- NF P16-378-3, NF EN ISO 11297-3 (octobre 2018) : Systèmes de canalisations en plastique pour la rénovation des réseaux de branchements et de collecteurs d'assainissement enterrés sous pression - Partie 3 : tubage par tuyau continu sans espace annulaire
- NF P16-401 (mars 1947) : Canalisations - Sections intérieures des égouts ovoïdes (Tirage 3 (1959-01-01)) (Indice de classement : P16-401) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF P16-442 (août 2014) : Mise en œuvre et maintenance des séparateurs de liquides légers et débourbeurs (Indice de classement : P16-442) - 13.060.30 - Eaux usées
- NF EN ISO 3126 (septembre 2005) : Systèmes de canalisations en plastiques - Composants en plastiques - Détermination des dimensions (Indice de classement : T54-088) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 23.040.45 - Raccords en matières plastiques
- NF T54-949, NF EN ISO 11295 (décembre 2017) : Classification et informations relatives à la conception et aux applications des systèmes de canalisation en plastique destinés à la rénovation et au remplacement

Récupération et utilisation des eaux de pluie

- NF P16-005 (octobre 2011) : Systèmes de récupération de l'eau de pluie pour son utilisation à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (Indice de classement : P16-005) - 13.060.30 - Eaux usées - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées

- FD CEN/TR 16017 (janvier 2011) : Guide pour l'utilisation de l'EN 598 (Indice de classement : A48-598) - 23.040.10 - Canalisations en acier et en fonte - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- FD CEN/TR 16470 (juillet 2013) : Aspects environnementaux des systèmes de canalisations en fonte ductile pour l'eau et l'assainissement (Indice de classement : A48-885) - 13.020.60 - Cycle de vie des produits - 23.040.10 - Canalisations en acier et en fonte - 23.040.40 - Raccords métalliques
- NF EN 476 (mars 2011) : Exigences générales pour les composants utilisés pour les branchements et les collecteurs d'assainissement (Indice de classement : P16-100) - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF P16-120-1, NF EN 1295-1 (avril 2019) Calcul de résistance mécanique des canalisations enterrées sous diverses conditions de charge - Partie 1 : prescriptions générales
- FD CEN/TR 1295-2 (février 2006) : Calcul de résistance mécanique des canalisations enterrées sous diverses conditions de charge - Partie 2 : résumé des méthodes nationales de dimensionnement (Indice de classement : P16-120-2) - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- FD CEN/TR 1295-3 (mars 1998) : Calcul de résistance mécanique des canalisations enterrées sous diverses conditions de charge - Partie 3 : méthode commune (Indice de classement : P16-120-3) - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- FD CEN/TR 1295-4 (novembre 2015) : Calcul de résistance mécanique des canalisations enterrées sous diverses conditions de charge - Partie 4 : paramètres pour la fiabilité de la conception (Indice de classement : P16-120-4) - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau
- NF EN 295-1 (mai 2013) : Systèmes de tuyaux en grès vitrifié pour les collecteurs d'assainissement et les branchements - Partie 1 : exigences applicables aux tuyaux, raccords et assemblages (Indice de classement : P16-321-1) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF EN 295-2 (mai 2013) : Systèmes de tuyaux et accessoires en grès vitrifié pour les collecteurs d'assainissement et les branchements - Partie 2 : évaluation de la conformité et échantillonnage (Indice de classement : P16-321-2) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF EN 295-3 (avril 2012) : Systèmes de tuyaux et accessoires en grès vitrifié pour les collecteurs d'assainissement et les branchements - Partie 3 : méthodes d'essai (Indice de classement : P16-321-3) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF EN 295-4 (avril 2013) : Systèmes de tuyaux en grès vitrifié pour les collecteurs d'assainissement et les branchements - Partie 4 : exigences applicables aux adaptateurs, raccords et assemblages souples (Indice de classement : P16-321-4) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF EN 295-5 (avril 2013) : Systèmes de tuyaux en grès vitrifié pour les collecteurs d'assainissement et les branchements - Partie 5 : exigences applicables aux tuyaux perforés et raccords (Indice de classement : P16-321-5) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF EN 295-6 (avril 2013) : Systèmes de tuyaux en grès vitrifié pour les collecteurs d'assainissement et les branchements - Partie 6 : exigences applicables aux composants de regards et de boîtes d'inspection ou de branchement (Indice de classement : P16-321-6) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF EN 295-7 (mai 2013) : Systèmes de tuyaux en grès vitrifié pour les collecteurs d'assainissement et les branchements - Partie 7 : exigences applicables aux tuyaux et à leurs assemblages destinés au fonçage (Indice de classement : P16-321-7) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées

- NF P16-341 (novembre 1990) : Evacuations, assainissement - Tuyaux circulaires en béton armé et non armé pour réseaux d'assainissement sans pression - Définitions, spécifications, méthodes d'essais, marquage, conditions de réception (Tirage 2 (1990-11-01)) (Indice de classement : P16-341) - 91.100.30 - Béton et produits en béton - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF EN 1917 (décembre 2003) : Regards de visite et boîtes de branchement en béton non armé, béton fibré acier et béton armé (Tirage 3 (2009-02-01)) (Indice de classement : P16-346-1) - 91.100.30 - Béton et produits en béton - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF P16-352-1, NF EN 1401-1 (juillet 2019) : Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Partie 1 : spécifications pour tubes, raccords et le système
- XP CEN/TS 1401-2 (février 2013) : Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) - Partie 2 : guide pour l'évaluation de la conformité (Indice de classement : P16-352-2) - 03.120.20 - Certification des produits et des entreprises. Évaluation de la conformité - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF P16-357-1, NF EN 1852-1 (janvier 2018) : Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression - Polypropylène (PP) - Partie 1 : spécifications pour tubes, raccords et le système
- XP CEN/TS 1852-2 (janvier 2016) : Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression - Polypropylène (PP) - Partie 2 : guide d'évaluation de la conformité (Indice de classement : P16-357-2) - 91.140.80 - Systèmes d'évacuation d'eau - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF P16-378-1, NF EN ISO 11297-1 (avril 2018) : Systèmes de canalisations en plastique pour la rénovation des réseaux de branchements et de collecteurs d'assainissement enterrés sous pression - Partie 1 : généralités
- NF P16-378-3, NF EN ISO 11297-3 (octobre 2018) : Systèmes de canalisations en plastique pour la rénovation des réseaux de branchements et de collecteurs d'assainissement enterrés sous pression - Partie 3 : tubage par tuyau continu sans espace annulaire
- NF P16-401 (mars 1947) : Canalisations - Sections intérieures des égouts ovoïdes (Tirage 3 (1959-01-01)) (Indice de classement : P16-401) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées
- NF P16-442 (août 2014) : Mise en œuvre et maintenance des séparateurs de liquides légers et débourbeurs (Indice de classement : P16-442) - 13.060.30 - Eaux usées
- NF EN ISO 3126 (septembre 2005) : Systèmes de canalisations en plastiques - Composants en plastiques - Détermination des dimensions (Indice de classement : T54-088) - 23.040.20 - Canalisations en matières plastiques - 23.040.45 - Raccords en matières plastiques
- NF T54-949, NF EN ISO 11295 (décembre 2017) : Classification et informations relatives à la conception et aux applications des systèmes de canalisation en plastique destinés à la rénovation et au remplacement

Récupération et utilisation des eaux de pluie

- NF P16-005 (octobre 2011) : Systèmes de récupération de l'eau de pluie pour son utilisation à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (Indice de classement : P16-005) - 13.060.30 - Eaux usées - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées

16 - installations électriques et de communication

Branchements électriques à basse tension

- NF C14-100 (février 2008) : Installations de branchement à basse tension + Amendement A1 (mars 2011) + Amendement A2 (août 2014) + Amendement A3 (mars 2016) (Indice de classement : C14-100) - 29.020 - Électrotechnique en général - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité.
- NF C14-100 F1 (décembre 2011) : Fiche d'interprétation n° 14-100F1 de la norme NF C14-100 de février 2008 (Indice de classement : C14-100/F1) - 29.020 - Électrotechnique en général - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C14-100 F2 (avril 2012) : Fiche d'interprétation n° 14-100F2 de la norme NF C14-100 de février 2008 (Indice de classement : C14-100/F2) - 29.020 - Électrotechnique en général - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C14-100 F3 (novembre 2014) : Fiche d'interprétation F3 de la norme NF C14-100 de février 2008 (Indice de classement : C14-100/F3) - 29.020 - Électrotechnique en général - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C14-100 F4 (janvier 2016) : Fiche d'interprétation F4 de la norme NF C14-100 de février 2008 (Indice de classement : C14-100/F4) - 29.020 - Électrotechnique en général - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Installations électriques à basse tension

NF C 15-100

- NF C15-100-00 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Introduction + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-00) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité –
- NF C15-100-01 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 1 : Domaine d'application, objet et principes fondamentaux + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-01) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-02 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 2 : Définitions + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) (Indice de classement : C15-100-02) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-03 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 3 : Détermination des caractéristiques générales des installations (Indice de classement : C15-100-03) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août

- 2008) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100-06 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 6 : Vérifications et entretien des installations (Indice de classement : C15-100-06) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100-10 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 10 : Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-10) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100-11 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 11 : Installations des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-11) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100 F11 (mars 2009) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F11 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F11) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100 F15 (juillet 2010) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F15 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F15) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100 F17 (novembre 2010) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F17 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F17) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100 F21 (décembre 2011) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F21 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F21) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100 F22 (décembre 2011) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F22 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F22) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100 F23 (janvier 2012) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F23 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F23) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100 F24 (février 2012) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F24 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F24) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100 F25 (octobre 2012) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F25 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F25) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100 F26 (août 2013) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F26 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F26) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
 - NF C15-100 F27 (décembre 2013) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F27 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F27) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Règles applicables à l'ensemble des installations

Choix du matériel

- NF C15-100-02 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 2 : Définitions + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) (Indice de classement : C15-100-02) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-03 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 3 : Détermination des caractéristiques générales des installations (Indice de classement : C15-100-03) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-103 (mars 2004) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Choix des matériels électriques (y compris les canalisations) en fonction des influences externes (Indice de classement : C15-103U) - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-105 (juillet 2003) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Détermination des sections de conducteurs et choix des dispositifs de protection - Méthodes pratiques (Tirage 2 (2005-06-01)) (Indice de classement : C15-105U) - 29.060.01 - Fils et câbles électriques en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF EN 62262 (avril 2004) : Degrés de protection procurés par les enveloppes de matériels électriques contre les impacts mécaniques externes (code IK) (Indice de classement : C20-015) - 29.020 - Électrotechnique en général - 29.080.01 - Isolation électrique en général

Protection des personnes contre les chocs électriques

- NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Coupure d'urgence – sectionnement

- NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1

(août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Circuits de mise à la terre

- NF C15-100-03 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 3 : Détermination des caractéristiques générales des installations (Indice de classement : C15-100-03) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité. Annexe A – Titre 5-partie 5.1 (normative) Repérage des conducteurs de protection et de mise à la terre dans les installations fixes. Annexe C – Titre 5-partie 5.4 (informative) Prises de terre
- UTE C15-106 (décembre 2003) : Installations électriques à basse tension et à haute tension - Guide pratique - Sections des conducteurs de protection, des conducteurs de terre et des conducteurs de liaison équipotentielle (Tirage 2 (2009-03-01)) (Indice de classement : C15-106U) - 29.060.01 - Fils et câbles électriques en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100 F24 (février 2012) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F24 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F24) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Liaisons équipotentielles

- NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-106 (décembre 2003) : Installations électriques à basse tension et à haute tension - Guide pratique - Sections des conducteurs de protection, des conducteurs de terre et des conducteurs de liaison équipotentielle (Tirage 2 (2009-03-01)) (Indice de classement : C15-106U) - 29.060.01 - Fils et câbles électriques en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Dispositifs différentiels

- NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

TBTS

- UTE C15-559 (novembre 2006) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installation d'Éclairage en Très Basse Tension (Indice de classement : C15-559U) - 29.140.50 - Installations d'éclairage - 91.160.01 - Éclairage en général
- NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Protection des circuits contre les surintensités

- NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-105 (juillet 2003) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Détermination des sections de conducteurs et choix des dispositifs de protection - Méthodes pratiques (Tirage 2 (2005-06-01)) (Indice de classement : C15-105U) - 29.060.01 - Fils et câbles électriques en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Protection contre les perturbations de tension et perturbations électromagnétiques

- NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-443 (août 2004) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Protection des installations électriques basse tension contre les surtensions d'origine atmosphérique - Choix et installation des parafoudres (Indice de classement : C15-443U) - 29.240.10 - Sous-stations. Parafoudres

Canalisations électriques

Caractéristiques générales des conducteurs, câbles, conduits et systèmes de conduits

- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-103 (mars 2004) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Choix des matériels électriques (y compris les canalisations) en fonction des influences externes (Indice de classement : C15-103U) - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-105 (juillet 2003) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Détermination des sections de conducteurs et choix des dispositifs de protection - Méthodes pratiques (Tirage 2 (2005-06-01)) (Indice de classement : C15-105U) - 29.060.01 - Fils et câbles électriques en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-106 (décembre 2003) : Installations électriques à basse tension et à haute tension - Guide pratique - Sections des conducteurs de protection, des conducteurs de terre et des conducteurs de liaison équipotentielle (Tirage 2 (2009-03-01)) (Indice de classement : C15-106U) - 29.060.01 - Fils et câbles électriques en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Modes de pose

- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-520 (juillet 2007) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Canalisations - Modes de pose - Connexions (Indice de classement : C15-520U) - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Connexions des appareils aux installations

- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Appareillages électriques

Prises de courant

- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Foyers lumineux

- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Interrupteurs, va-et-vient, télérupteurs et variateurs

- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Règles particulières applicables aux bâtiments d'habitation

Généralités

- NF C15-100-10 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 10 : Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-10) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- DTU 70.1 (NF P80-201-2) (mai 1998) : Installations électriques des bâtiments à usage d'habitation - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P80-201-2) - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-755 (février 2005) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installations électriques d'origines différentes dans un même local et dont les exploitations sont placées sous des responsabilités différentes (Indice de classement : C15-755U) - 29.260.99 - Autres matériels électriques pour conditions particulières - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-755 F1 (juillet 2010) : Fiche d'interprétation n° F1 à la norme UTE C15-755 de février 2005 (Indice de classement : C15-755UF1) - 29.260.99 - Autres matériels électriques pour conditions particulières - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

GTL - Tableau de répartition - Tableau de communication

- NF C15-100-10 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 10 : Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-10) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Protection des personnes contre les chocs électriques

Dispositifs différentiels

- NF C15-100-10 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 10 : Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-10) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Autres dispositifs de protection

- NF C15-100-10 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 10 : Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-10) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Protection contre les surintensités

- NF C15-100-10 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 10 : Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-10) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Protection contre la foudre

- NF C15-100-10 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 10 : Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-10) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Points d'utilisation - Equipement minimal

- NF C15-100-10 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 10 : Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-10) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Equipements de chauffage électrique

- NF C15-100-10 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 10 : Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-10) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Réseaux et équipements de communication

- NF C15-100-11 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 11 : Installations des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-11) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- XP C15-960 (mars 2017) : Contrôle des installations des réseaux de communication du secteur résidentiel
- NF C90-101-11, NF EN 60728-11 (mai 2017) : Réseaux de distribution par câbles pour signaux de télévision, signaux de radiodiffusion sonore et services interactifs - Partie 11 : sécurité
- NF EN 50174-1 (septembre 2009) : Technologies de l'information - Installation de câblage - Partie 1 : spécification de l'installation et assurance de la qualité + Amendement A1 (septembre 2011) (Indice de classement : C90-480-1) - 33.040.20 - Systèmes de transmission
- NF EN 50174-2 (septembre 2009) : Technologies de l'information - Installation de câblages - Partie 2 : planification et pratiques d'installation à l'intérieur des bâtiments + Amendement A1 (juillet 2011) (Indice de classement : C90-480-2) - 33.040.20 - Systèmes de transmission
- NF EN 50174-3 (novembre 2014) : Technologies de l'information - Installation de câblage - Partie 3 : planification et pratiques d'installation à l'extérieur des bâtiments (Indice de classement : C90-480-3) - 33.040.20 - Systèmes de transmission

Locaux contenant une douche ou une baignoire

- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-10 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 10 : Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-10) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Règles particulières aux parties communes des locaux d'habitation

- NF C15-100-10 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 10 : Installations électriques à basse tension dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-10) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100 F11 (mars 2009) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F11 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F11) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100 F15 (juillet 2010) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F15 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F15) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100 F17 (novembre 2010) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F17 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F17) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100 F22 (décembre 2011) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F22 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F22) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100 F23 (janvier 2012) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F23 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100F23) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-722 (juillet 2012) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installations d'alimentation de véhicules électriques ou hybrides rechargeables par socles de prises de courant - Également édité sous la référence UTE C17-222 (Indice de classement : C15-722U) - 29.120.30 - Prises de courant, prolongateurs, connecteurs - 43.120 - Véhicules routiers électriques
- UTE C15-755 (février 2005) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installations électriques d'origines différentes dans un même local et dont les exploitations sont placées sous des responsabilités différentes (Indice de classement : C15-755U) - 29.260.99 - Autres matériels électriques pour conditions particulières - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-755 F1 (juillet 2010) : Fiche d'interprétation n° F1 à la norme UTE C15-755 de février 2005 (Indice de classement : C15-755UF1) - 29.260.99 - Autres matériels électriques pour conditions particulières - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C17-200 (septembre 2016) : Installations d'éclairage extérieur (Indice de classement : C17-200) - 29.260.10 - Installations électriques pour usage externe - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants

Règles particulières applicables aux ERP

- NF C15-100-03 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 3 : Détermination des caractéristiques générales des installations (Indice de classement : C15-100-03) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-201 (juin 2004) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installations électriques des grandes cuisines (Indice de classement : C15-201U) - 29.260.99 - Autres matériels électriques pour conditions particulières - 97.040.01 - Équipements de cuisine en général
- NF C15-211 (novembre 2017) : Installations électriques à basse tension - Installations dans les locaux à usage médical
- NF C15-211 F1 (juin 2010) : Fiche d'interprétation F1 de la norme NF C15-211 d'août 2006 - 11.140 - Équipement des hôpitaux - 29.260.99 - Autres matériels électriques pour conditions particulières - 91.040.10 - Bâtiments publics - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Règles particulières applicables aux IGH

- NF C15-100-03 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 3 : Détermination des caractéristiques générales des installations (Indice de classement : C15-100-03) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Règles particulières applicables aux autres emplacements spéciaux

- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Installations de recharge des véhicules électriques

- NF C15-100 F15 (juillet 2010) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F15 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100/F15) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

- NF C15-100 F17 (novembre 2010) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F17 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100/F17) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100 F22 (décembre 2011) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F22 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100/F22) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100 F23 (janvier 2012) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F23 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100/F23) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-722 (juillet 2012) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installations d'alimentation de véhicules électriques ou hybrides rechargeables par socles de prises de courant - Également édité sous la référence UTE C17-222 (Indice de classement : C15-722U) - 29.120.30 - Prises de courant, prolongateurs, connecteurs - 43.120 - Véhicules routiers électriques
- UTE C15-755 (février 2005) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installations électriques d'origines différentes dans un même local et dont les exploitations sont placées sous des responsabilités différentes (Indice de classement : C15-755U) - 29.260.99 - Autres matériels électriques pour conditions particulières - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-755 F1 (juillet 2010) : Fiche d'interprétation n° F1 à la norme UTE C15-755 de février 2005 (Indice de classement : C15-755UF1) - 29.260.99 - Autres matériels électriques pour conditions particulières - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C17-200 (septembre 2016) : Installations d'éclairage extérieur (Indice de classement : C17-200) - 29.260.10 - Installations électriques pour usage externe - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants
- NF C18-510 F2 (juin 2013) : Fiche d'interprétation n° 18-510 F2 de la norme NF C18-510 de janvier 2012 (Indice de classement : C18-510F2) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension

Production locale de l'énergie électrique

- UTE C15-400 (juillet 2005) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Raccordement des générateurs d'énergie électrique dans les installations alimentées par un réseau public de distribution (Indice de classement : C15-400U) - 29.020 - Électrotechnique en général - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général
- UTE C15-400 F1 (décembre 2011) : Fiche d'interprétation F1 du guide UTE C15-400 de juillet 2005 (Indice de classement : C15-400UF1) - 29.020 - Électrotechnique en général - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général
- UTE C15-712-1 (juillet 2013) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installations photovoltaïques sans stockage et raccordées au réseau public de distribution (Indice de classement : C15-712-1U) - 27.160 - Énergie solaire - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général
- UTE C32-502 (novembre 2008) : Guide pour les câbles utilisés pour les systèmes photovoltaïques (Tirage 2 (2009-04-01)) + Amendement A1 (mars 2010) (Indice de classement : C32-502U) - 27.160 - Énergie solaire - 29.060.20 - Câbles
- C61-740-52 (février 2011) : Parafoudres basse tension Parafoudres pour applications spécifiques incluant le courant continu - Partie 52 : Principes de choix et d'application - Parafoudres connectés aux installations photovoltaïques (Indice de classement : C61-740-52) - 27.160 - Énergie solaire - 29.240.10 - Sous-stations. Parafoudres
- UTE C15-712-2 (juillet 2013) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installations photovoltaïques autonomes non raccordées au réseau public de distribution avec stockage par batterie (Indice de classement : C15-712-2U) - 27.160 -

Énergie solaire - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général

Autres matériels

- UTE C15-401 (janvier 2004) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Groupes électrogènes - Règles d'installation (Indice de classement : C15-401U) - 29.160.40 - Groupes électrogènes - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-402 (novembre 2004) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Alimentation sans interruption (ASI) de type statique - Règles d'installation (Indice de classement : C15-402U) - 29.200 - Redresseurs. Convertisseurs. Alimentations stabilisées
- NF E37-312 (mai 2009) : Groupes électrogènes à courant alternatif entraînés par moteurs alternatifs à combustion interne - Groupes électrogènes utilisables en tant que source de sécurité pour l'alimentation des installations de sécurité (GSS) (Indice de classement : E37-312) - 27.020 - Moteurs à combustion interne - 29.160.40 - Groupes électrogènes

Installations électriques à haute tension

- NF C13-100 (avril 2015) : Postes de livraison établis à l'intérieur d'un bâtiment et alimentés par un réseau de distribution publique HTA (jusqu'à 33 kV) (Indice de classement : C13-100) - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C13-200 (juin 2018) : Installations électriques à haute tension pour les sites de production d'énergie électrique, les sites industriels, tertiaires et agricoles
- UTE C15-106 (décembre 2003) : Installations électriques à basse tension et à haute tension - Guide pratique - Sections des conducteurs de protection, des conducteurs de terre et des conducteurs de liaison équipotentielle (Tirage 2 (2009-03-01)) (Indice de classement : C15-106U) - 29.060.01 - Fils et câbles électriques en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Équipements de chauffage électrique

Chauffage par effet Joule

- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- DTU 65.7 (NF P52-302-1) (mai 1993) : Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (septembre 1999) (Indice de classement : P52-302-1) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- DTU 65.7 (NF P52-302-2) (mai 1993) : Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P52-302-2) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF C32-330 (juin 2002) : Conducteurs et câbles isolés pour installations - Équipements de chauffage par câbles chauffants avec revêtement métallique, destinés à être incorporés dans les parois des bâtiments (Indice de classement : C32-330) - 29.060.20 - Câbles - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF C73-251 (avril 1977) : Appareils électrodomestiques chauffants - Appareils de chauffage des locaux - Règles d'aptitude à la fonction + Additif 1 (juin 1985) + Additif 2 (juillet 1989) (Indice de classement : C73-251) - 97.100.10 - Appareils de chauffage électrique

- UTE C73-999 (septembre 1997) : Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues - Règles particulières pour les films souples chauffants intégrés au bâti et pour les modules rayonnants + Amendement A1 (septembre 2000) + Amendement A2 (mars 2001) (Indice de classement : C73-999U) - 97.100.10 - Appareils de chauffage électrique
- NF EN 14337 (avril 2006) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Conception et installation des systèmes de chauffage électrique direct (Indice de classement : P52-615) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 97.100.10 - Appareils de chauffage électrique

Chauffage - climatisation à l'aide de machines thermodynamiques

- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF E35-404-1, NF EN 378-1 (avril 2017) : Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur - Exigences de sécurité et d'environnement - Partie 1 : exigences de base, définitions, classification et critères de choix
- NF E35-404-2, NF EN 378-2 (avril 2017) : Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur - Exigences de sécurité et d'environnement - Partie 2 : conception, construction, essais, marquage et documentation
- NF E35-404-3, NF EN 378-3 (avril 2017) : Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur - Exigences de sécurité et d'environnement - Partie 3 : installation in situ et protection des personnes
- NF E35-404-4, NF EN 378-4+A1 (septembre 2019) Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur - Exigences de sécurité et d'environnement - Partie 4 : fonctionnement, maintenance, réparation et récupération
- NF EN 15450 (janvier 2009) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Conception des systèmes de chauffage par pompe à chaleur (Indice de classement : P52-619) - 27.080 - Pompes à chaleur - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central

Réseaux et équipements de communication

- NF C15-100-11 (juin 2015) : Installations électriques à basse tension - Titre 11 : Installations des réseaux de communication dans les bâtiments d'habitation (Indice de classement : C15-100-11) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-103 (mars 2004) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Choix des matériels électriques (y compris les canalisations) en fonction des influences externes (Indice de classement : C15-103U) - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-443 (août 2004) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Protection des installations électriques basse tension contre les surtensions d'origine atmosphérique - Choix et installation des parafoudres (Indice de classement : C15-443U) - 29.240.10 - Sous-stations. Parafoudres
- UTE C15-755 (février 2005) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installations électriques d'origines différentes dans un même local et dont les exploitations sont placées sous des responsabilités différentes (Indice de classement : C15-755U) - 29.260.99 - Autres matériels électriques pour conditions particulières - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-755 F1 (juillet 2010) : Fiche d'interprétation n° F1 à la norme UTE C15-755 de février 2005 (Indice de classement : C15-755UF1) - 29.260.99 - Autres matériels électriques pour conditions particulières - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

- UTE C15-900 (mars 2006) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Cohabitation entre réseaux de communication et d'énergie - Installation des réseaux de communication (Indice de classement : C15-900U) - 33.040.01 - Systèmes de télécommunication en général - 33.100.01 - Compatibilité électromagnétique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- XP C15-960 (mars 2017) : Contrôle des installations des réseaux de communication du secteur résidentiel
- NF EN 50132-5-3 (octobre 2012) : Systèmes d'alarme - Systèmes de surveillance CCTV à usage dans les applications de sécurité - Partie 5-3 : transmission vidéo - transmission vidéo analogique et numérique (Indice de classement : C48-332-5-3) - 13.310 - Protection contre les crimes - 33.160.40 - Systèmes vidéo
- NF EN 50132-7 (décembre 2012) : Systèmes d'alarme - Systèmes de surveillance CCTV à usage dans les applications de sécurité - Partie 7 : lignes directrices (Indice de classement : C48-332-7) - 13.310 - Protection contre les crimes - 33.160.40 - Systèmes vidéo
- UTE C90-125 (août 2001) : Spécifications techniques d'ensemble applicables aux réseaux de distribution par câbles pour signaux de télévision, signaux de radiodiffusion sonore et services interactifs (Indice de classement : C90-125U) - 33.060.40 - Systèmes de distribution par câble
- NF C90-480-1, NF EN 50174-1 (juin 2018) : Technologies de l'information - Installation de câblages - Partie 1 : spécification de l'installation et assurance de la qualité
- NF EN 50174-2 (septembre 2009) : Technologies de l'information - Installation de câblages - Partie 2 : planification et pratiques d'installation à l'intérieur des bâtiments + Amendement A1 (juillet 2011) (Indice de classement : C90-480-2) - 33.040.20 - Systèmes de transmission
- NF EN 50174-3 (novembre 2014) : Technologies de l'information - Installation de câblage - Partie 3 : planification et pratiques d'installation à l'extérieur des bâtiments (Indice de classement : C90-480-3) - 33.040.20 - Systèmes de transmission
- NF C90-480-3/A1, NF EN 50174-3/A1 (octobre 2017) : Technologies de l'information - Installation de câblage - Partie 3 : planification et pratiques d'installation à l'extérieur des bâtiments
- NF C90-482, NF EN 50310 (novembre 2017) : Application de liaison équipotentielle et de la mise à la terre dans les locaux avec équipement de technologie de l'information
- XP C90-483 (septembre 2016) : Systèmes de câblage résidentiel "THD READY" des réseaux de communication (Indice de classement : C90-483) - 33.040.20 - Systèmes de transmission - 33.040.50 - Lignes, raccordements et circuits
- NF C90-485-1, NF EN 50173-1 (juin 2018) : Technologies de l'information - Systèmes de câblage générique - Partie 1 : exigences générales
- NF C90-485-2, NF EN 50173-2 (juin 2018) : Technologies de l'information - Systèmes de câblage générique - Partie 2 : Espaces de bureau
- NF C90-485-3, NF EN 50173-3 (juin 2018) : Technologies de l'information - Systèmes de câblage générique - Partie 3 : Technologies de l'information - Systèmes de câblage générique - Partie 3 : espaces industriels
- NF C90-485-4, NF EN 50173-4 (octobre 2010) : Technologies de l'information - Systèmes de câblage générique - Partie 4 : locaux d'habitation
- NF C90-485-5, NF EN 50173-5 (juin 2018) : Technologies de l'information - Systèmes de câblage générique - Partie 5 : espaces de centres de traitement de données
- NF C90-485-6, NF EN 50173-6 (juin 2018) : Technologies de l'information - Systèmes de câblage générique - Partie 6 : services distribués dans les bâtiments
- NF P98-040 (novembre 1994) : Bornes pavillonnaires de distribution pour le réseau des télécommunications - Spécifications et méthodes d'essai (Indice de classement : P98-040) - 33.040.50 - Lignes, raccordements et circuits

Eclairage des lieux de travail et des ERP

Eclairage des lieux de travail

- NF C71-000-1/A1, NF EN 60598-1/A1 (février 2018) : Luminaires - Partie 1 : exigences générales et essais
- NF C71-121 (mai 1993) : Méthode simplifiée de prédétermination des éclairagements dans les espaces clos et classification correspondante des luminaires (Tirage 2 (1995-10-01)) (Indice de classement : C71-121) - 13.180 - Ergonomie - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF X35-102 (décembre 1998) : Conception ergonomique des espaces de travail en bureaux (Indice de classement : X35-102) - 13.180 - Ergonomie
- NF X35-103 (juin 2013) : Ergonomie - Principes d'ergonomie visuelle applicables à l'éclairage des lieux de travail (Indice de classement : X35-103) - 13.180 - Ergonomie - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN ISO 9241-6 (février 2000) : Exigences ergonomiques pour travail de bureau avec terminaux à écrans de visualisation (TEV) - Partie 6 : Guide général relatif à l'environnement de travail (Indice de classement : X35-122-6) + Annexe A (informative) Eclairage - 13.180 - Ergonomie - 35.180 - Terminaux et autres équipements périphériques des technologies de l'information - 35.240.20 - Applications des TI en bureautique
- NF X90-002, NF EN 12665 (juin 2018) : Lumière et éclairage - Termes de base et critères pour la spécification des exigences en éclairage
- NF EN 12464-1 (juillet 2011) : Lumière et éclairage - Éclairage des lieux de travail - Partie 1 : lieux de travail intérieurs (Indice de classement : X90-003-1) - 13.180 - Ergonomie - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN 12464-2 (mars 2014) : Lumière et éclairage - Éclairage des lieux de travail - Partie 2 : lieux de travail extérieurs (Indice de classement : X90-003-2) - 13.180 - Ergonomie - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN 13032-1+A1 (mai 2012) : Lumière et éclairage - Mesure et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires - Partie 1 : mesurage et format de données (Indice de classement : X90-011-1) - 13.180 - Ergonomie - 17.180.20 - Couleurs et mesurage de lumière - 29.140.01 - Lampes en général - 91.160.01 - Éclairage en général
- NF X90-011-2, NF EN 13032-2 (novembre 2017) : Lumière et éclairage - Mesure et présentation des données photométriques des lampes et luminaires - Partie 2 : Présentation des données utilisées dans les lieux de travail intérieurs et extérieurs
- NF EN 13032-3 (décembre 2007) : Lumière et éclairage - Mesure et présentation des caractéristiques photométriques des lampes et luminaires - Partie 3 : présentation des données pour l'éclairage de sécurité des lieux de travail (Indice de classement : X90-011-3) - 17.180.20 - Couleurs et mesurage de lumière - 91.160.01 - Éclairage en général
- NF X90-011-4, NF EN 13032-4+A1 (juin 2019) : Lumière et éclairage - Mesure et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires - Partie 4 : lampes, modules et luminaires LED

Eclairage des ERP

- NF X90-005, NF EN 12193 (décembre 2018) : Lumière et éclairage - Éclairage des installations sportives

Eclairage de sécurité

- NF EN 60598-2-22 (décembre 2014) : Luminaires - Partie 2-22 : exigences particulières - Luminaires pour éclairage de secours (Tirage 3 (2016-06-01)) (Indice de classement : C71-000-2-22) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur

- NF C71-800 (décembre 2000) : Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les ERP, ERT soumis à réglementation (Tirage 2 (2001-02-01)) (Indice de classement : C71-800) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF C71-801 (décembre 2000) : Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'ambiance dans les ERP, ERT soumis à réglementation (Tirage 2 (2001-02-01)) (Indice de classement : C71-801) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- UTE C71-802 (avril 2001) : Guide pratique - Luminaires d'éclairage de sécurité alimentés par source centralisée - (L.S.C.) (Indice de classement : C71-802U) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- UTE C71-802 F1 (septembre 2005) : Fiche d'interprétation n°71-802-F1 du guide UTE C71-802 d'avril 2001 (Indice de classement : C71-802UF1) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- UTE C71-802 F2 (juillet 2006) : Fiche d'interprétation n°71-802-F2 du guide UTE C71-802 d'avril 2001 (Indice de classement : C71-802UF2) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- UTE C71-803 (août 2005) : Guide pratique – Bloc autonome d'éclairage pour locaux à sommeil BAES + BAEH (Indice de classement : C71-803U) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- UTE C71-804 (août 2006) : Guide pratique - Éclairage de sécurité par blocs autonomes dans les établissements recevant du public comportant des locaux à sommeil ne disposant pas d'éclairage de remplacement (Indice de classement : C71-804U) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF C71-805 (décembre 2000) : Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour bâtiments d'habitation soumis à réglementation (Indice de classement : C71-805) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN 62034 (décembre 2012) : Systèmes automatiques d'essai pour éclairage de sécurité sur batteries (Tirage 2 (2013-03-01)) (Indice de classement : C71-820-1) - 29.140.50 - Installations d'éclairage - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN 50172 (décembre 2004) : systèmes d'éclairage de sécurité (Indice de classement : C71-822) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF C71-830 (août 2003) : Maintenance des blocs autonomes d'éclairage de sécurité BAES et BAEH (Tirage 2 (2003-12-01)) (Indice de classement : C71-830) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN 1838 (septembre 2013) : Eclairagisme - Eclairage de secours (Indice de classement : X90-004) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN 13032-3 (décembre 2007) : Lumière et éclairage - Mesurage et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires - Partie 3 : présentation des données pour l'éclairage de sécurité des lieux de travail (Indice de classement : X90-011-3) - 17.180.20 - Couleurs et mesurage de lumière - 91.160.01 - Éclairage en général
- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Travaux d'éclairage public

- NF C14-100 F2 (avril 2012) : Fiche d'interprétation n° 14-100F2 de la norme NF C14-100 de février 2008 (Indice de classement : C14-100/F2) - 29.020 - Électrotechnique en général - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

- NF C17-200 (septembre 2016) : Installations d'éclairage extérieur (Indice de classement : C17-200) - 29.260.10 - Installations électriques pour usage externe - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants
- UTE C17-202 (janvier 2017) : Installations d'éclairage extérieur - Installations d'illumination temporaire par guirlandes, motifs lumineux ou luminaires
- FD C17-205 (septembre 2017) : Installations électriques extérieures - Détermination des sections des conducteurs et choix des dispositifs de protection
- FD C17-205/A1 (mars 2019) : Installations électriques extérieures - Détermination des sections des conducteurs et choix des dispositifs de protection
- XP X90-013 (mars 2011) : Nuisances lumineuses extérieures - Méthodes de calcul et de contrôle (Indice de classement : X90-013) - 17.180.20 - Couleurs et mesurage de lumière - 91.160.20 - Éclairage extérieur des bâtiments - 93.080.30 - Installations et équipements routiers

NF EN 40-1 (Mars 1992) : Candélabres - Partie 1 : définitions et termes (Indice de classement : P97-101) - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants

- NF EN 40-2 (Mai 2005) : Candélabres d'éclairage public - Partie 2 : dimensions et tolérances et dimensions (Indice de classement : P97-401) - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants
- NF EN 40-3-1 (Janvier 2014) : Candélabres d'éclairage public - Partie 3-1 : conception et vérification - spécification pour charges caractéristiques (Indice de classement : P97-405) - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants
- NF EN 40-3-2 (Janvier 2014) : Candélabres d'éclairage public - Partie 3-2 : conception et vérification - vérification par essais (Indice de classement : P97-407) - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants
- NF EN 40-3-3 (Janvier 2014) : Candélabres d'éclairage public - Partie 3-3 : Conception et vérification - vérification par calcul (Indice de classement : P97-406) - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants
- NF EN 40-4 (Avril 2006) : Candélabres d'éclairage public - Partie 4 : prescriptions pour les candélabres d'éclairage public en béton armé et en béton précontraint (Indice de classement : P97-412) - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants
- NF EN 40-5 (Octobre 2002) : Candélabres d'éclairage public - Partie 5 : exigences pour les candélabres d'éclairage public en acier - (Indice de classement : P97-413) - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants
- NF EN 40-6 (Octobre 2002) : Candélabres d'éclairage public - Partie 6 : exigences pour les candélabres d'éclairage public en aluminium - (Indice de classement : P97-414) - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants
- NF EN 40-7 (Avril 2004) : Candélabres - Partie 7 : spécifications pour les candélabres en composite renforcés de fibres - (Indice de classement : P97-415) - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants

Protection contre la foudre

- NF C17-100 F5 (août 2009) : Fiche d'interprétation de la norme NF C17-100 de décembre 1997 (Indice de classement : C17-100/F5) - 91.120.40 - Protection contre la foudre

- NF EN 62305-1 (novembre 2013) : Protection contre la foudre - Partie 1 : principes généraux (Indice de classement : C17-100-1) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.120.40 - Protection contre la foudre
- NF EN 62305-2 (décembre 2012) : Protection contre la foudre - Partie 2 : évaluation des risques (Indice de classement : C17-100-2) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.120.40 - Protection contre la foudre
- NF EN 62305-2 F1 (juin 2011) : Fiche d'interprétation F1 de la norme NF EN 62305-2 de novembre 2006 (Indice de classement : C17-100-2F1) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.120.40 - Protection contre la foudre
- UTE C17-100-2 (janvier 2005) : Guide pratique - Protection contre la foudre - Partie 2 : évaluation des risques (Indice de classement : C17-100-2U) - 91.120.40 - Protection contre la foudre
- UTE C17-100-2 F1 (septembre 2006) : Fiche d'interprétation n° 17-100-2 F1 de la norme UTE C17-100-2 de janvier 2005 (Indice de classement : C17-100-2UF1) - 91.120.40 - Protection contre la foudre
- UTE C17-100-2 F2 (avril 2011) : Fiche d'interprétation n° 17-100-2 F2 de la norme UTE C17-100-2 de janvier 2005 (Indice de classement : C17-100-2UF2) - 91.120.40 - Protection contre la foudre
- NF EN 62305-3 (décembre 2012) : Protection contre la foudre - Partie 3 : dommages physiques sur les structures et risques humains (Indice de classement : C17-100-3) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.120.40 - Protection contre la foudre
- NF EN 62305-3 F1 (novembre 2014) : Fiche d'interprétation F1 de la norme NF EN 62305-3 de décembre 2012 (Indice de classement : C17-100-3F1) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.120.40 - Protection contre la foudre
- NF EN 62305-4 (décembre 2012) : Protection contre la foudre - Partie 4 : réseaux de puissance et de communication dans les structures (Indice de classement : C17-100-4) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.120.40 - Protection contre la foudre
- NF C17-102 (septembre 2011) : Protection contre la foudre - Systèmes de protection contre la foudre à dispositif d'amorçage (Tirage 2 (2013-03-01)) (Indice de classement : C17-102) - 91.120.40 - Protection contre la foudre.
- UTE C17-108 (janvier 2017) : Analyse simplifiée du risque foudre
- AFNOR C17-108 F1 (mai 2015) : Fiche d'interprétation F1 de la norme UTE C17-108 d'avril 2006 (Indice de classement : C17-108F1) - 91.120.40 - Protection contre la foudre
- UTE C15-443 (août 2004) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Protection des installations électriques basse tension contre les surtensions d'origine atmosphérique - Choix et installation des parafoudres (Indice de classement : C15-443U) - 29.240.10 - Sous-stations. Parafoudres
- NF C15-100-04 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 4 : Protection pour assurer la sécurité + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-04) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-05 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 5 : Choix et mise en œuvre des matériels + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Rectificatif (octobre 2010) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-05) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité. Annexe A – (normative) - titre 10 - Niveaux céramiques en France et dans les DOM

- C61-740-52 (février 2011) : Parafoudres basse tension Parafoudres pour applications spécifiques incluant le courant continu - Partie 52 : Principes de choix et d'application - Parafoudres connectés aux installations photovoltaïques (Indice de classement : C61-740-52) - 27.160 - Énergie solaire - 29.240.10 - Sous-stations. Parafoudres

Exigences de conformité

Conformité des matériels électriques

- NF C15-150-1 (octobre 1998) : Enseignes à basse tension et alimentation en basse tension des enseignes à haute tension (dites à tube néon) (Indice de classement : C15-150-1) - 29.140.30 - Lampes à fluorescence. Lampes à décharge - 29.140.50 - Installations d'éclairage
- NF C15-150-1 F1 (février 2002) : Fiche d'interprétation n° 15-150-1-001 de la norme NF C15-150-1 d'octobre 1998 (Indice de classement : C15-150-1/F1) - 29.140.30 - Lampes à fluorescence. Lampes à décharge - 29.140.50 - Installations d'éclairage
- NF EN 50107-1 (avril 2003) : Installations d'enseignes et de tubes lumineux à décharge fonctionnant à une tension de sortie à vide assignée supérieure à 1 kV mais ne dépassant pas 10kV - Partie 1 : Prescriptions générales + Amendement A1 (juillet 2004) (Indice de classement : C15-150-2) - 29.140.30 - Lampes à fluorescence. Lampes à décharge - 29.140.50 - Installations d'éclairage
- NF EN 50107-2 (juillet 2005) : Installation d'enseignes et de tubes lumineux à décharge fonctionnant à une tension de sortie à vide assignée supérieure à 1 kV mais ne dépassant pas 10 kV - Partie 2 : prescriptions pour les dispositifs de protection contre les défauts d'isolement et contre l'ouverture des circuits secondaires (Indice de classement : C15-150-20) - 29.140.30 - Lampes à fluorescence. Lampes à décharge - 29.140.50 - Installations d'éclairage
- UTE C15-801 (juin 2012) : Installations électriques à basse tension - Ensembles mobiliers comportant un équipement électrique - Mise en œuvre des règles de sécurité électrique (Tirage 2 (2012-08-01)) (Indice de classement : C15-801U) - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité - 97.140 - Ameublement
- NF EN 60529 (octobre 1992) : Degrés de protection procurés par les enveloppes (code IP) (Tirage 2 (2007-11-01)) + Amendement A1 (juin 2000) + Amendement A2 (mai 2015) (Indice de classement : C20-010) - 29.020 - Électrotechnique en général
- NF EN 50291-1 NF C23-591-1, NF EN 50291-1 (avril 2018) : Détecteurs de gaz - Appareils électriques pour la détection de monoxyde de carbone dans les locaux à usage domestique - Partie 1 : méthodes d'essai et exigences de performances
- NF EN 50291-2 (août 2019) : Appareils électriques pour la détection de monoxyde de carbone dans les locaux à usage domestique - Partie 2 : appareils électriques en fonctionnement continu et en installation fixe dans les véhicules de loisir et locaux similaires incluant les embarcations de loisir - Méthodes d'essai supplémentaires et exigences d'aptitude à la fonction
- NF C32-070 (janvier 2001) : Conducteurs et câbles isolés pour installations - Essais de classification des conducteurs et câbles du point de vue de leur comportement au feu (Tirage 2 (2004-11-01)) + Amendement A1 (novembre 2005) (Indice de classement : C32-070) - 13.220.40 - Comportement au feu et facilité d'allumage des matériaux et des produits - 29.060.20 - Câbles
- NF C32-330 (juin 2002) : Conducteurs et câbles isolés pour installations - Equipements de chauffage par câbles chauffants avec revêtement métallique, destinés à être incorporés dans les parois des bâtiments (Indice de classement : C32-330) - 29.060.20 - Câbles - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN 62080 (mai 2010) : Dispositifs de signalisation sonore pour usage domestique et analogue + Amendement A2 (novembre 2015) (Indice de classement : C61-730) - 29.120.99 - Autres accessoires électriques - 91.190 - Accessoires pour le bâtiment
- NF C62-411 (juillet 1988) : Matériel de branchement et analogue - Disjoncteurs différentiels pour tableau de contrôle des installations de première catégorie (Indice de

- classement : C62-411) - 29.120.50 - Coupe-circuits à fusibles et autres dispositifs de protection contre les surintensités
- NF C68-110/A1, NF EN 61386-1/A1 (juillet 2019) Systèmes de conduits pour la gestion du câblage - Partie 1 : exigences générales
 - NF C71-000-1/A1, NF EN 60598-1/A1 (février 2018) : Luminaires - Partie 1 : exigences NF C73-800/A1, NF EN 60335-1/A1 générales et essais
 - NF EN 60598-2-1 (juin 1991) : Luminaires - Deuxième partie : règles particulières - Section un - Luminaires fixes à usage général (Indice de classement : C71-001) - 29.140.40 - Luminaires
 - NF EN 60598-2-5 (février 2016) : Luminaires - Partie 2-5 : exigences particulières. Projecteurs (Indice de classement : C71-005-2-5) - 29.140.40 - Luminaires
 - NF EN 50171 (septembre 2001) : Systèmes d'alimentation à source centrale (Indice de classement : C71-815-1) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 29.140.40 - Luminaires
 - NF C73-800/A1, NF EN 60335-1/A1 (août 2019) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales
 - NF C73-800/A13, NF EN 60335-1/A13 (octobre 2017) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales
 - NF C73-800/A14, NF EN 60335-1/A14 (août 2019) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales
 - NF C73-800/A2, NF EN 60335-1/A2 (août 2019) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales
 - UTE C73-999 (septembre 1997) : Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues - Règles particulières pour les films souples chauffants intégrés au bâti et pour les modules rayonnants + Amendement A1 (septembre 2000) + Amendement A2 (mars 2001) (Indice de classement : C73-999U) - 97.100.10 - Appareils de chauffage électrique
 - UTE C90-125 (août 2001) : Spécifications techniques d'ensemble applicables aux réseaux de distribution par câbles pour signaux de télévision, signaux de radiodiffusion sonore et services interactifs (Indice de classement : C90-125U) - 33.060.40 - Systèmes de distribution par câble
 - NF E37-312 (mai 2009) : Groupes électrogènes à courant alternatif entraînés par moteurs alternatifs à combustion interne - Groupes électrogènes utilisables en tant que source de sécurité pour l'alimentation des installations de sécurité (GSS) (Indice de classement : E37-312) - 27.020 - Moteurs à combustion interne - 29.160.40 - Groupes électrogènes
 - NF S61-940 (juin 2000) : Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Alimentations électriques de sécurité (AES) - Règles de conception (Indice de classement : S61-940) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie

Mise en sécurité de l'installation électrique existante

- NF C16-600 (juillet 2017) : État des installations électriques des parties privatives des locaux à usage d'habitation

Protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques

- NF C18-510 (janvier 2012) : Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (Indice de classement : C18-510) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- NF C18-510 F1 (août 2012) : Fiche d'interprétation n° 18-510 F1 de la norme NF C18-510 de janvier 2012 (Indice de classement : C18-510F1) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension

- NF C18-510 F2 (juin 2013) : Fiche d'interprétation n° 18-510 F2 de la norme NF C18-510 de janvier 2012 (Indice de classement : C18-510F2) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- NF C18-510 F3 (juillet 2013) : Fiche d'interprétation n° 18-510 F3 de la norme NF C18-510 de janvier 2012 (Indice de classement : C18-510F3) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- NF C18-510 F4 (novembre 2014) : Fiche d'interprétation F4 de la norme NF C18-510 de janvier 2012 (Indice de classement : C18-510F4) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- NF C18-510 F5 (novembre 2014) : Fiche d'interprétation F5 de la norme NF C18-510 de janvier 2012 (Indice de classement : C18-510F5) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- NF C18-510 F6 (novembre 2014) : Fiche d'interprétation F6 de la norme NF C18-510 de janvier 2012 (Indice de classement : C18-510F6) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- NF C18-510 F7 (octobre 2015) : Fiche d'interprétation F7 de la norme NF C18-510 de janvier 2012 (Indice de classement : C18-510F7) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- NF C18-510 F8 (octobre 2015) : Fiche d'interprétation F8 de la norme NF C18-510 de janvier 2012 (Indice de classement : C18-510F8) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- NF C18-510 F9 (octobre 2015) : Fiche d'interprétation F9 de la norme NF C18-510 de janvier 2012 (Indice de classement : C18-510F9) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- NF C18-510 F10 (décembre 2015) : Fiche d'interprétation F10 de la norme NF C18-510 de janvier 2012 (Indice de classement : C18-510F10) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- NF C18-510 F11 (janvier 2016) : Fiche d'interprétation F11 de la norme NF C18-510 de janvier 2012 (Indice de classement : C18-510F11) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- UTE C18-510-1 (juin 2012) : Recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages (Indice de classement : C18-510-1U) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- UTE C18-510-2 (janvier 2013) : Prescriptions de sécurité d'ordre électrique relatives aux opérations effectuées sur les installations de production d'électricité ou dans leur environnement (Indice de classement : C18-510-2U) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- UTE C18-510 COMPARATIF (décembre 2012) : Ouvrages et installations électriques - La prévention du risque électrique lors de travaux, interventions, essais, manoeuvres ... De la publication UTE C18-510 à la norme NF C18-510 (Indice de classement : C18-510COMPARATIF) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension
- UTE C18-531 (juin 2012) : Prescriptions de sécurité électrique pour le personnel exposé au risque électrique lors d'opérations d'ordre non électrique et lors d'opérations d'ordre électriques simples (Indice de classement : C18-531U) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension

- UTE C18-540 (juin 2012) : Prescriptions de sécurité électrique pour les opérations basse tension sur les installations et les ouvrages hors travaux sous tension (Indice de classement : C18-540U) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.260 - Protection contre l'électrocution. Travaux sous tension

Sécurité des travaux à proximité des réseaux en service

- NF S70-003-1 (juillet 2012) : Travaux à proximité de réseaux - Partie 1 : prévention des dommages et de leurs conséquences (Indice de classement : S70-003-1) - 91.200 - Techniques de construction - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain. NF S70-003-2 (décembre 2019) : Travaux à proximité de réseaux - Partie 2 : techniques de détection sans fouille

Accessibilité aux personnes handicapées

Cas des bâtiments d'habitation

- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

17 – installations de gaz

Installations domestiques de gaz individuelles ou collectives

Exigences applicable aux transformations et à l'habitat ancien

Généralités

- P05-100 (septembre 1991) : Conditions d'usage normal d'un logement (Indice de classement : P05-100) - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation

Etat de l'installation de gaz

- NF P45-500 (janvier 2013) : Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - État des installations intérieures de gaz – Diagnostic (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P45-500) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz

Sécurité des travaux à proximité des réseaux en service

- NF S70-003-1 (juillet 2012) : Travaux à proximité de réseaux - Partie 1 : prévention des dommages et de leurs conséquences (Indice de classement : S70-003-1) - 91.200 - Techniques de construction - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain.
- NF S70-003-2 (décembre 2019) : Travaux à proximité de réseaux - Partie 2 : techniques de détection sans fouille

Contrôle, vérifications et entretien des installations

- NF DTU 61.1 P3 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 3 : Cahier des clauses techniques - Dispositions particulières hors évacuation des produits de combustion - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P3 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-3COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF EN 1775 (octobre 2007) : Alimentation en gaz - Tuyauterie de gaz pour les bâtiments - Pression maximale de service inférieure ou égale à 5 bar - Recommandations fonctionnelles (Indice de classement : P45-200) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz

NF DTU 61.1 - Installations de gaz dans les locaux d'habitation

- NF DTU 61.1 P1 Compil 1 (août 2006) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 1 : Terminologie - Texte compilé de la norme NF P45-204-1 de décembre 2001 et de son amendement 1 d'août 2006 (Indice de classement : P45-204-1COMPIL1) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P2 Compil 2 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 2 : Cahier des clauses techniques - Dispositions générales - Texte compilé de la norme NF P45-204-2 de décembre 2001 et de ses amendements 1 d'août 2006 et 2 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-2COMPIL2) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P3 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 3 : Cahier des clauses techniques - Dispositions particulières hors évacuation des produits de combustion - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P3 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-3COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz

- NF DTU 61.1 P4 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 4 : Cahier des clauses techniques - Dispositions particulières à l'évacuation des produits de combustion - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P4 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-4COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P5 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 5 : Aménagements généraux - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P5 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-5COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P6 (août 2006) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 6 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P45-204-6) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P7 (décembre 2008) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 7 : Règles de calcul (Indice de classement : P45-204-7) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz

Stockage et distribution de gaz

- NF DTU 61.1 P2 Compil 2 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 2 : Cahier des clauses techniques - Dispositions générales - Texte compilé de la norme NF P45-204-2 de décembre 2001 et de ses amendements 1 d'août 2006 et 2 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-2COMPIL2) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P3 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 3 : Cahier des clauses techniques - Dispositions particulières hors évacuation des produits de combustion - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P3 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-3COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P5 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 5 : Aménagements généraux - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P5 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-5COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz

Branchement et installation des compteurs, détendeurs-régulateurs, organes de sécurité, organes de coupure

- NF DTU 61.1 P2 Compil (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 2 : Cahier des clauses techniques - Dispositions générales - Texte compilé de la norme NF P45-204-2 de décembre 2001 et de ses amendements 1 d'août 2006 et 2 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-2COMPIL2) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P3 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 3 : Cahier des clauses techniques - Dispositions particulières hors évacuation des produits de combustion - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P3 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-3COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P5 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 5 : Aménagements généraux - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P5 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-5COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF EN 1775 (octobre 2007) : Alimentation en gaz - Tuyauterie de gaz pour les bâtiments - Pression maximale de service inférieure ou égale à 5 bar - Recommandations fonctionnelles (Indice de classement : P45-200) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz

Local technique gaz et placard technique gaz

- NF DTU 61.1 P1 Compil 1 (août 2006) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 1 : Terminologie - Texte compilé de la norme NF P45-204-1 de décembre 2001 et de son amendement 1 d'août 2006 (Indice de classement : P45-204-1COMPIL1) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P5 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 5 : Aménagements généraux - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P5 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-5COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz

Conduites et tuyauteries, robinets

Conduites et tuyauteries

- NF DTU 61.1 P2 Compil (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 2 : Cahier des clauses techniques - Dispositions générales - Texte compilé de la norme NF P45-204-2 de décembre 2001 et de ses amendements 1 d'août 2006 et 2 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-2COMPIL2) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P3 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 3 : Cahier des clauses techniques - Dispositions particulières hors évacuation des produits de combustion - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P3 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-3COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P6 (août 2006) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 6 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P45-204-6) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P7 (décembre 2008) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 7 : Règles de calcul (Indice de classement : P45-204-7) + Annexe A (normative) Dimensionnement des canalisations gaz - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF EN 1775 (octobre 2007) : Alimentation en gaz - Tuyauterie de gaz pour les bâtiments - Pression maximale de service inférieure ou égale à 5 bar - Recommandations fonctionnelles (Indice de classement : P45-200) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF X08-100 (février 1986) : Couleurs - Tuyauteries rigides - Identification des fluides par couleurs conventionnelles (Indice de classement : X08-100) - 01.070 - Codification par couleurs - 17.180.20 - Couleurs et mesurage de lumière - 23.040.01 - Canalisations et accessoires en général

Robinetts de commande d'appareils

- NF DTU 61.1 P3 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 3 : Cahier des clauses techniques - Dispositions particulières hors évacuation des produits de combustion - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P3 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-3COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF E29-135 (décembre 2011) : Robinetterie de gaz, basse pression - Robinets à tournant sphérique et robinets à tournant conique à fond plat destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments - Pression maximale de service inférieure ou égale à 0,5 bar (Indice de classement : E29-135) - 23.060.20 - Robinets à tournant (sphérique, cylindrique ou conique) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz.
- NF E29-141 (décembre 2011) : Robinetterie de gaz, moyenne pression - Robinets à tournant sphérique et robinets à tournant conique à fond plat destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments - Pression

- maximale de service de 5 bar (Indice de classement : E29-141) - 23.060.20 - Robinets à tournant (sphérique, cylindrique ou conique) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz.
- NF E29-142 (décembre 2011) : Robinetterie de gaz - Moyenne pression - Robinets dits poussoirs (types F et F1) (Indice de classement : E29-142) - 23.060.99 - Autres types de robinets - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz. Gaines d'immeubles pour conduites montantes
 - NF DTU 61.1 P3 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 3 : Cahier des clauses techniques - Dispositions particulières hors évacuation des produits de combustion - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P3 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-3COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
 - NF DTU 61.1 P5 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 5 : Aménagements généraux - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P5 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-5COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz

Tubes souples et tuyaux flexibles

- NF EN 1775 (octobre 2007) : Alimentation en gaz - Tuyauterie de gaz pour les bâtiments - Pression maximale de service inférieure ou égale à 5 bar - Recommandations fonctionnelles (Indice de classement : P45-200) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz

Alvéoles techniques gaz et chaufferies

Alvéoles techniques gaz

- NF DTU 61.1 P5 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 5 : Aménagements généraux - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P5 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-5COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P6 (août 2006) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 6 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P45-204-6) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz

Chaufferies de puissance supérieure à 70 kW

- NF DTU 45.2 P1-1 (décembre 2017) : Travaux d'isolation - Isolation thermique des circuits, appareils et accessoires de -80 °C à +650 °C - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P75-402-1-1) - 27.200 - Technologie frigorifique - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF DTU 45.2 P1-2 (décembre 2017) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des toitures en tôles d'acier nervurées avec revêtement d'étanchéité - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM)
- NF DTU 45.2 P2 (mai 2006) : Travaux d'isolation - Isolation thermique des circuits, appareils et accessoires de -80 °C à +650 °C - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P75-402-2) - 27.200 - Technologie frigorifique - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF DTU 61.1 P3 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 3 : Cahier des clauses techniques - Dispositions particulières hors évacuation des produits de combustion - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P3 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-3COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- DTU 65.4 (DTU P52-221/PTE) (février 1969) : Prescriptions techniques relatives aux chaufferies au gaz et aux hydrocarbures liquéfiés + Additif 1 (décembre 1971) + Additif 2 (septembre 1978) (Indice de classement : P52-221) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central

- DTU 65.4 (DTU P52-221/PTE/ADD3) (novembre 1997) : Prescriptions techniques relatives aux chaufferies au gaz et aux hydrocarbures liquéfiés - Spécifications ATG B67.1 Conception, construction et installation des blocs de détente alimentation - Additif-modificatif 3 (Indice de classement : P52-221) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central

Ventilation du logement et évacuation des produits de combustion

Evacuation des produits de combustion

- NF DTU 24.1 P1 (février 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de fumisterie - Systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils - Partie 1 : Cahier des clauses techniques - Règles générales + Amendement A1 (décembre 2011) + Amendement A2 (décembre 2012) (Indice de classement : P51-201-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- NF DTU 24.1 P2 (février 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de fumisterie - Systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils - Partie 2 : Cahier des clauses techniques - Règles spécifiques d'installation des systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils raccordés dits de type B utilisant des combustibles gazeux + Amendement A1 (décembre 2011) (Indice de classement : P51-201-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF DTU 24.1 P3 (février 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de fumisterie - Systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils - Partie 3 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P51-201-3) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF DTU 61.1 P4 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 4 : Cahier des clauses techniques - Dispositions particulières à l'évacuation des produits de combustion - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P4 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-4COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P5 Compil 1 (juin 2010) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 5 : Aménagements généraux - Texte compilé de la norme NF DTU 61.1 P5 d'août 2006 et de son amendement 1 de juin 2010 (Indice de classement : P45-204-5COMPIL1) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P6 (août 2006) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 6 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P45-204-6) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF DTU 61.1 P7 (décembre 2008) : Travaux de bâtiment - Installations de gaz dans les locaux d'habitation - Partie 7 : Règles de calcul (Indice de classement : P45-204-7) - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz
- NF EN 1856-1 (août 2009) : Conduits de fumée - Prescriptions pour les conduits de fumée métalliques - Partie 1 : composants de systèmes de conduits de fumée (Indice de classement : D35-303-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 1856-2 (août 2009) : Conduits de fumée - Prescriptions relatives aux conduits de fumée métalliques - Partie 2 : tubages et éléments de raccordement métalliques (Indice de classement : D35-303-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF P51-001, NF EN 1443 (avril 2019) : Conduits de fumée - Exigences générales
- NF EN 13384-1 (mai 2015) : Conduits de fumée - Méthodes de calcul thermo-aéraulique - Partie 1 : conduits de fumée ne desservant qu'un seul appareil (Indice de classement : P51-002-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF P51-002-2, NF EN 13384-2+A1 (juillet 2017) : Conduits de fumée - Méthodes de calcul thermo-aéraulique - Partie 2 : conduits de fumée desservant plus d'un appareil à combustion

- NF EN 15287-1+A1 (novembre 2010) : Conduits de fumée - Conception, installation et mise en œuvre des conduits de fumée - Partie 1 : conduits de fumée pour appareils de combustion qui prélèvent l'air comburant dans la pièce (Indice de classement : P51-020-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 15287-2 (mai 2008) : Conduits de fumée - Conception, installation et mise en service des conduits de fumée - Partie 2 : conduits de fumée pour chaudières étanches (Indice de classement : P51-020-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 14989-1 (mai 2007) : Conduits de fumée - Exigences et méthodes d'essais pour conduits de fumée métalliques et conduits d'alimentation en air pour tous matériaux pour des appareils de chauffage étanches - Partie 1 : terminaux verticaux air/fumée pour appareils type C6 (Indice de classement : P51-300-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 14989-2 (février 2008) : Conduits de fumée - Exigences et méthodes d'essais pour conduits de fumée métalliques et conduits d'alimentation en air pour tous matériaux pour des appareils de chauffage étanches - Partie 2 : conduits de fumée et d'alimentation en air pour appareils étanches individuels (Indice de classement : P51-300-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF P51-301 (septembre 1974) : Briques de terre cuite pour la construction de conduits de fumée (Indice de classement : P51-301) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux
- NF EN 1857 (septembre 2010) : Conduits de fumée - Composants - Conduits intérieurs en béton (Indice de classement : P51-322) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 1858+A1 (août 2011) : Conduits de fumée - Composants - Conduits de fumée simple et multiparois en béton (Indice de classement : P51-323) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 12446 (août 2011) : Conduits de fumée - Composants - Enveloppes externes en béton (Indice de classement : P51-324) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- NF EN 14241-1 (octobre 2013) : Conduits de fumée - Garnitures et matériaux d'étanchéité en élastomère - Exigences de matériaux et méthodes d'essai - Partie 1 : Garnitures d'étanchéité dans les conduits intérieurs (Indice de classement : P51-330-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité
- NF EN 14471 (décembre 2013) : Conduits de fumée - Systèmes de conduits de fumée avec conduits intérieurs en plastique – Prescriptions et méthodes d'essai (Tirage 2 (2014-10-01)) (Indice de classement : P51-331) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 1457-1 (mai 2012) : Conduits de fumée - Conduits intérieurs en terre cuite/céramique - Partie 1 : exigences et méthodes d'essai pour utilisation en conditions sèches (Indice de classement : P51-401-1) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 1457-2 (mai 2012) : Conduits de fumée - Conduits intérieurs en terre cuite/céramique - Partie 2 : exigences et méthodes d'essai pour utilisation en conditions humides (Indice de classement : P51-401-2) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13069 (décembre 2005) : Conduits de fumée - Enveloppes externes en terre cuite/céramique pour systèmes de conduits de fumée - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P51-404) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits
- NF EN 13502 (février 2003) : Conduits de fumée - Terminaux en terre cuite/céramique - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P51-405) - 91.060.40 - Cheminées. Cages. Conduits

VMC-Gaz

- NF DTU 68.3 P1-1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-1 : Règles générales de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-1) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P1-1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : Ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF P50-413-1-1-2/A1, NF DTU 68.3 P1-1-2/A1 (novembre 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types
- NF DTU 68.3 P1-1-3 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-3 : Ventilation mécanique contrôlée gaz - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-3) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P1-2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF E51-711 (décembre 2007) : Composants de ventilation mécanique contrôlée (VMC) - Bouches d'extraction pour VMC-Gaz - Caractéristiques et aptitude à la fonction (Indice de classement : E51-711) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

18 – Chauffage – ventilation – climatisation

Installations de chauffage des locaux

Exigences relatives aux installations de chauffage

Limitation de la température du chauffage

- P05-100 (septembre 1991) : Conditions d'usage normal d'un logement (Indice de classement : P05-100) - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation

Comptage et répartition d'énergie thermique

- NF EN 1434-1 (novembre 2018) : Compteurs d'énergie thermique - Partie 1 : prescriptions générales
- NF EN 1434-6 (février 2019) : Compteurs d'énergie thermique - Partie 6 : installation, mise en service, surveillance et maintenance

Aération et ventilation des locaux

Débit

- NF E51-775-7, NF EN 16798-7 (mars 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 7 : méthodes de calcul pour la détermination des débits d'air dans les bâtiments y compris les infiltrations (Modules M5-5)

Consommation et performance des composants et produits pour la ventilation

- NF EN 13142 (avril 2013) : Ventilation des bâtiments - Composants/produits pour la ventilation des logements - Caractéristiques de performances exigées et optionnelles (Indice de classement : E51-728) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-729-1, NF EN 13141-1 (janvier 2019) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 1 : dispositifs de transfert d'air montés en extérieur et en intérieur
- NF EN 13141-2 (septembre 2010) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 2 : bouches d'air d'évacuation et d'alimentation (Indice de classement : E51-729-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-4 (août 2011) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 4 : ventilateurs utilisés dans les systèmes de ventilation des logements (Tirage 2 (2012-02-01)) (Indice de classement : E51-729-4) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-5 (février 2005) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 5 : extracteurs statiques et dispositifs de sortie en toiture (Indice de classement : E51-729-5) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-6 (février 2015) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 6 : kits pour systèmes de ventilation par extraction pour logement individuel (Indice de classement : E51-729-6) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-7 (janvier 2011) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 7 : essais de performance des centrales doubles flux (y compris la récupération de chaleur) pour les systèmes de ventilation mécaniques prévus pour des logements individuels (Indice de classement : E51-729-7) - 27.220 - Récupération de la chaleur. Isolation thermique - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

- NF EN 13141-8 (août 2014) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 8 : essais des performances des bouches de soufflage et d'extraction (y compris la récupération de chaleur) pour les systèmes de ventilation mécanique non raccordés prévus pour une pièce (Indice de classement : E51-729-8) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-10 (juin 2008) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 10 : bouche d'extraction d'air hygroréglable (Indice de classement : E51-729-10) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-11 (septembre 2015) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 11 : unités de ventilation par insufflation (Indice de classement : E51-729-11) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15726 (décembre 2011) : Systèmes de ventilation pour les bâtiments - Diffusion d'air - Mesurages dans la zone d'occupation des pièces avec conditionnement d'air ou ventilation afin d'évaluer les conditions thermiques et acoustiques (Indice de classement : E51-743) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-766 (septembre 2010) : Ventilation des bâtiments - Éléments de calcul complémentaires des débits des conduits collectifs shunt en ventilation naturelle (Indice de classement : E51-766) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Installations de ventilation

- NF DTU 68.3 P1-1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-1 : Règles générales de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-1) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P1-1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : Ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF P50-413-1-1-2/A1, NF DTU 68.3 P1-1-2/A1 (novembre 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types
- NF DTU 68.3 P1-1-3 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-3 : Ventilation mécanique contrôlée gaz - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-3) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P1-2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF EN 13410 (octobre 2001) : Appareils de chauffage à rayonnement utilisant les combustibles gazeux - Exigences de ventilation des locaux à usage non domestique (Indice de classement : E31-410) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation - 97.100.20 - Appareils de chauffage à gaz
- NF EN 12792 (décembre 2003) : Ventilation des bâtiments - Symboles, terminologie et symboles graphiques (Indice de classement : E51-600) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 01.080.20 - Symboles graphiques utilisés

- sur des équipements spécifiques - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-713 (octobre 2005) : Composants de ventilation mécanique contrôlée (VMC) - Bouches d'extraction pour VMC - Caractéristiques et aptitude à la fonction (Indice de classement : E51-713) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF EN 1505 (octobre 1998) : Ventilation des bâtiments - Conduits en tôle et accessoires à section rectangulaire - Dimensions (Indice de classement : E51-714) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF EN 1506 (septembre 2007) : Ventilation des bâtiments - Conduits en tôle et accessoires à section circulaire - Dimensions (Tirage 2 (2008-05-01)) (Indice de classement : E51-715) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF EN 1507 (juillet 2006) : Ventilation des bâtiments - Conduits aérauliques rectangulaires en tôle - Prescriptions pour la résistance et l'étanchéité (Indice de classement : E51-716) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF EN 12237 (juin 2003) : Ventilation des bâtiments - Réseau de conduits - Résistance et étanchéité des conduits circulaires en tôle (Indice de classement : E51-717) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF EN 12236 (avril 2002) : Ventilation des bâtiments - Supports et appuis pour réseau de conduits - Prescriptions de résistance (Indice de classement : E51-721) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF E51-732 (novembre 2005) : Composants de ventilation mécanique contrôlée - Entrées d'air en façade - Caractéristiques et aptitude à la fonction (Indice de classement : E51-732) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - FD CEN/TR 14788 (août 2006) : Ventilation des bâtiments - Conception et dimensionnement des systèmes de ventilation résidentiels (Indice de classement : E51-735) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF E51-739, NF EN 14134 (février 2019) : Ventilation des bâtiments - Mesure de la performance et vérifications des systèmes de ventilation résidentiels
 - NF EN 14239 (août 2004) : Ventilation des bâtiments - Réseau de conduits - Mesurage de l'aire superficielle des conduits (Indice de classement : E51-740) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF E51-775-3, NF EN 16798-3 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 3 : pour bâtiments non résidentiels - Exigences de performances pour les systèmes de ventilation et de climatisation (Modules M5-1, M5-4)
 - NF E51-775-9, NF EN 16798-9 (septembre 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 9 : méthodes de calcul pour les exigences énergétiques des systèmes de refroidissement (Modules M4-1, M4-4, M4-9) - Généralités
 - NF E51-775-13, NF EN 16798-13 (septembre 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 13 : calcul des systèmes de refroidissement (Module M4-8) - Génération
 - FD E51-775-14, FD CEN/TR 16798-14 (octobre 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 14 : interprétation des exigences de l'EN 16798-13 - Calcul des systèmes de refroidissement (Module M4-8) - Génération
 - NF E51-775-5-1, NF EN 16798-5-1 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-1 : méthodes de calcul des besoins énergétiques des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 1 : distribution et génération
 - NF E51-775-5-2, NF EN 16798-5-2 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-2 : méthodes de calcul pour les besoins énergétiques des systèmes de ventilation (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 2 : distribution et génération

- NF EN 15116 (juin 2008) : Ventilation dans les bâtiments - Poutres froides - Essais et évaluation des poutres froides actives (Indice de classement : E51-753) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15665 (juin 2009) : Ventilation des bâtiments - Détermination des critères de performance pour les systèmes de ventilation résidentielle (Indice de classement : E51-759) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- FD E51-767 (mai 2017) : Ventilation des bâtiments - Mesures d'étanchéité à l'air des réseaux
- NF P90-208 (juillet 1994) : Salles sportives - Thermique - Spécifications (Indice de classement : P90-208) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments - 97.220.30 - Équipements de sports d'intérieur

VMC Gaz

- NF DTU 68.3 P1-1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-1 : Règles générales de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-1) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P1-1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : Ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF P50-413-1-1-2/A1, NF DTU 68.3 P1-1-2/A1 (novembre 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types
- NF DTU 68.3 P1-1-3 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-3 : Ventilation mécanique contrôlée gaz - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-3) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P1-2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU EUROCODE 268.3 P2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF E51-711 (décembre 2007) : Composants de ventilation mécanique contrôlée (VMC) - Bouches d'extraction pour VMC-Gaz - Caractéristiques et aptitude à la fonction (Indice de classement : E51-711) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Mesures de prévention pour les systèmes de distribution d'air

- NF EN 15423 (juin 2008) : Systèmes de ventilation des bâtiments - Précautions contre l'incendie pour les systèmes de distribution d'air dans les bâtiments (Tirage 2 (2008-07-01)) (Indice de classement : E51-747) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Vérification, entretien et maintenance

- NF EN 12599 (décembre 2012) : Ventilation des bâtiments - Procédures d'essai et méthodes de mesure pour la réception des installations de conditionnement d'air et de ventilation (Indice de classement : E51-724) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 12097 (novembre 2006) : Ventilation des bâtiments - Réseau de conduits - Exigences relatives aux composants destinés à faciliter l'entretien des réseaux de

- conduits (Indice de classement : E51-734) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15780 (décembre 2011) : Ventilation des bâtiments - Réseaux de conduits - Propreté des systèmes de ventilation (Indice de classement : E51-738) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF E51-775-17, NF EN 16798-17 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 17 : lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Module M4-11, M5-11, M6-11, M7-11)
 - NF EN 15239 (août 2007) : Ventilation des bâtiments - Performance énergétique des bâtiments - Lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation (Indice de classement : E51-761) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Dispositions facilitant l'aération des locaux

- P05-100 (septembre 1991) : Conditions d'usage normal d'un logement (Indice de classement : P05-100) - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation

Exigences acoustiques

Lutte contre le bruit dans certains locaux

- NF EN 15251 (août 2007) : Critères d'ambiance intérieure pour la conception et évaluation de la performance énergétique des bâtiments couvrant la qualité de l'air intérieur, la thermique, l'éclairage et l'acoustique (Indice de classement : E51-762) + Annexe E (informative) Critères d'évaluation du bruit dans quelques espaces et bâtiment - 13.040.20 - Air ambiant - 13.180 - Ergonomie - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- P05-100 (septembre 1991) : Conditions d'usage normal d'un logement (Indice de classement : P05-100) - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation

Bruits liés aux équipements techniques

- NF E51-711 (décembre 2007) : Composants de ventilation mécanique contrôlée (VMC) - Bouches d'extraction pour VMC-Gaz - Caractéristiques et aptitude à la fonction (Indice de classement : E51-711) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-713 (octobre 2005) : Composants de ventilation mécanique contrôlée (VMC) - Bouches d'extraction pour VMC - Caractéristiques et aptitude à la fonction (Indice de classement : E51-713) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15450 (janvier 2009) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Conception des systèmes de chauffage par pompe à chaleur (Indice de classement : P52-619) - 27.080 - Pompes à chaleur - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central

Etats des installations intérieures gaz et électricité

- FD C16-600 (juin 2015) : Etat des installations électriques des immeubles à usage d'habitation (Tirage 2 (2015-11-01)) (Indice de classement : C16-600) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF P45-500 (janvier 2013) : Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - Etat des installations intérieures de gaz – Diagnostic (Tirage 2 (2013-01-01)) (Indice de classement : P45-500) - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.140.40 - Systèmes de fourniture de gaz

Installations de ventilation

Exigences relatives aux installations de ventilation

Débit

- NF E51-775-7, NF EN 16798-7 (mars 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 7 : méthodes de calcul pour la détermination des débits d'air dans les bâtiments y compris les infiltrations (Modules M5-5)

Sécurité incendie

Mesures de prévention pour les systèmes de distribution d'air

- NF EN 15423 (juin 2008) : Systèmes de ventilation des bâtiments - Précautions contre l'incendie pour les systèmes de distribution d'air dans les bâtiments (Tirage 2 (2008-07-01)) (Indice de classement : E51-747) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Consommation et performance des composants et produits pour la ventilation

- NF E51-713 (octobre 2005) : Composants de ventilation mécanique contrôlée (VMC) - Bouches d'extraction pour VMC - Caractéristiques et aptitude à la fonction (Indice de classement : E51-713) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15726 (décembre 2011) : Systèmes de ventilation pour les bâtiments - Diffusion d'air - Mesurages dans la zone d'occupation des pièces avec conditionnement d'air ou ventilation afin d'évaluer les conditions thermiques et acoustiques (Indice de classement : E51-743) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-766 (septembre 2010) : Ventilation des bâtiments - Éléments de calcul complémentaires des débits des conduits collectifs shunt en ventilation naturelle (Indice de classement : E51-766) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Vérification, entretien et maintenance

- NF EN 12599 (décembre 2012) : Ventilation des bâtiments - Procédures d'essai et méthodes de mesure pour la réception des installations de conditionnement d'air et de ventilation (Indice de classement : E51-724) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 12097 (novembre 2006) : Ventilation des bâtiments - Réseau de conduits - Exigences relatives aux composants destinés à faciliter l'entretien des réseaux de conduits (Indice de classement : E51-734) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15239 (août 2007) : Ventilation des bâtiments - Performance énergétique des bâtiments - Lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation (Indice de classement : E51-761) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Dispositions facilitant l'aération des locaux

- P05-100 (septembre 1991) : Conditions d'usage normal d'un logement (Indice de classement : P05-100) - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation

Installations de ventilation

- NF DTU 68.3 P1-1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-1 : Règles générales de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-1) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

- NF DTU 68.3 P1-1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : Ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF P50-413-1-1-2/A1, NF DTU 68.3 P1-1-2/A1 (novembre 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types
- NF DTU 68.3 P1-1-3 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-3 : Ventilation mécanique contrôlée gaz - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-3) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P1-2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF EN 13410 (octobre 2001) : Appareils de chauffage à rayonnement utilisant les combustibles gazeux - Exigences de ventilation des locaux à usage non domestique (Indice de classement : E31-410) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation - 97.100.20 - Appareils de chauffage à gaz
- NF EN 12792 (décembre 2003) : Ventilation des bâtiments - Symboles, terminologie et symboles graphiques (Indice de classement : E51-600) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 01.080.20 - Symboles graphiques utilisés sur des équipements spécifiques - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 1505 (octobre 1998) : Ventilation des bâtiments - Conduits en tôle et accessoires à section rectangulaire - Dimensions (Indice de classement : E51-714) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 1506 (septembre 2007) : Ventilation des bâtiments - Conduits en tôle et accessoires à section circulaire - Dimensions (Tirage 2 (2008-05-01)) (Indice de classement : E51-715) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 1507 (juillet 2006) : Ventilation des bâtiments - Conduits aérauliques rectangulaires en tôle - Prescriptions pour la résistance et l'étanchéité (Indice de classement : E51-716) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 12237 (juin 2003) : Ventilation des bâtiments - Réseau de conduits - Résistance et étanchéité des conduits circulaires en tôle (Indice de classement : E51-717) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 12236 (avril 2002) : Ventilation des bâtiments - Supports et appuis pour réseau de conduits - Prescriptions de résistance (Indice de classement : E51-721) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13142 (avril 2013) : Ventilation des bâtiments - Composants/produits pour la ventilation des logements - Caractéristiques de performances exigées et optionnelles (Indice de classement : E51-728) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-1, NF EN 13141-1 (janvier 2019) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 1 : dispositifs de transfert d'air montés en extérieur et en intérieur
- NF EN 13141-2 (septembre 2010) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 2 : bouches d'air d'évacuation et d'alimentation (Indice de classement : E51-729-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

- NF EN 13141-4 (août 2011) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 4 : ventilateurs utilisés dans les systèmes de ventilation des logements (Tirage 2 (2012-02-01)) (Indice de classement : E51-729-4) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-5 (février 2005) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 5 : extracteurs statiques et dispositifs de sortie en toiture (Indice de classement : E51-729-5) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-6 (février 2015) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 6 : kits pour systèmes de ventilation par extraction pour logement individuel (Indice de classement : E51-729-6) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-7 (janvier 2011) : Ventilation des bâtiments - Essais de performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 7 : essais de performance des centrales doubles flux (y compris la récupération de chaleur) pour les systèmes de ventilation mécaniques prévus pour des logements individuels (Indice de classement : E51-729-7) - 27.220 - Récupération de la chaleur. Isolation thermique - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-8 (août 2014) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 8 : essais des performances des bouches de soufflage et d'extraction (y compris la récupération de chaleur) pour les systèmes de ventilation mécanique non raccordés prévus pour une pièce (Indice de classement : E51-729-8) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-10 (juin 2008) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 10 : bouche d'extraction d'air hygroréglable (Indice de classement : E51-729-10) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-11 (septembre 2015) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 11 : unités de ventilation par insufflation (Indice de classement : E51-729-11) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-732 (novembre 2005) : Composants de ventilation mécanique contrôlée - Entrées d'air en façade - Caractéristiques et aptitude à la fonction (Indice de classement : E51-732) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- FD CEN/TR 14788 (août 2006) : Ventilation des bâtiments - Conception et dimensionnement des systèmes de ventilation résidentiels (Indice de classement : E51-735) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15780 (décembre 2011) : Ventilation des bâtiments - Réseaux de conduits - Propreté des systèmes de ventilation (Indice de classement : E51-738) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-739, NF EN 14134 (février 2019) : Ventilation des bâtiments - Mesure de la performance et vérifications des systèmes de ventilation résidentiels
- NF EN 14239 (août 2004) : Ventilation des bâtiments - Réseau de conduits - Mesurage de l'aire superficielle des conduits (Indice de classement : E51-740) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-775-3, NF EN 16798-3 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 3 : pour bâtiments non résidentiels - Exigences de performances pour les systèmes de ventilation et de climatisation (Modules M5-1, M5-4)
- NF E51-775-5-1, NF EN 16798-5-1 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-1 : méthodes de calcul des besoins énergétiques des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 1 : distribution et génération

- NF E51-775-5-2, NF EN 16798-5-2 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-2 : méthodes de calcul pour les besoins énergétiques des systèmes de ventilation (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 2 : distribution et génération
- NF EN 15116 (juin 2008) : Ventilation dans les bâtiments - Poutres froides - Essais et évaluation des poutres froides actives (Indice de classement : E51-753) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-775-17, NF EN 16798-17 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 17 : lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Module M4-11, M5-11, M6-11, M7-11)
- FD E51-767 (mai 2017) : Ventilation des bâtiments - Mesures d'étanchéité à l'air des réseaux
- NF P90-208 (juillet 1994) : Salles sportives - Thermique - Spécifications (Indice de classement : P90-208) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments - 97.220.30 - Équipements de sports d'intérieur
- NF X46-040 (février 2011) : Traitement du radon dans les immeubles bâtis - Référentiel de diagnostic technique relatif à la présence de radon dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie (Indice de classement : X46-040) + Annexe C (informative) Ventilation des bâtiments 13.280 - Protection contre les rayonnements - 91.010.10 - Aspects légaux

VMC Gaz

- NF E51-711 (décembre 2007) : Composants de ventilation mécanique contrôlée (VMC) - Bouches d'extraction pour VMC-Gaz - Caractéristiques et aptitude à la fonction (Indice de classement : E51-711) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-775-9, NF EN 16798-9 (septembre 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 9 : méthodes de calcul pour les exigences énergétiques des systèmes de refroidissement (Modules M4-1, M4-4, M4-9) - Généralités
- NF E51-775-13, NF EN 16798-13 (septembre 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 13 : calcul des systèmes de refroidissement (Module M4-8) - Génération
- FD E51-775-14, FD CEN/TR 16798-14 (octobre 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 14 : interprétation des exigences de l'EN 16798-13 - Calcul des systèmes de refroidissement (Module M4-8) - Génération
- NF DTU 68.3 P1-1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-1 : Règles générales de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-1) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P1-1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : Ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF P50-413-1-1-2/A1, NF DTU 68.3 P1-1-2/A1 (novembre 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types
- NF DTU 68.3 P1-1-3 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-3 : Ventilation mécanique contrôlée gaz - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-3) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

- NF DTU 68.3 P1-2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types

Traitement de l'air et climatisation

Exigences relatives aux installations de climatisation

Consommation et performance des appareils de climatisation

- NF EN 15665 (juin 2009) : Ventilation des bâtiments - Détermination des critères de performance pour les systèmes de ventilation résidentielle (Indice de classement : E51-759) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Vérification, maintenance, entretien

- NF EN 12599 (décembre 2012) : Ventilation des bâtiments - Procédures d'essai et méthodes de mesure pour la réception des installations de conditionnement d'air et de ventilation (Indice de classement : E51-724) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15780 (décembre 2011) : Ventilation des bâtiments - Réseaux de conduits - Propreté des systèmes de ventilation (Indice de classement : E51-738) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-775-17, NF EN 16798-17 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 17 : lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Module M4-11, M5-11, M6-11, M7-11)

Systèmes de climatisation

Systèmes thermodynamiques réversibles

- NF EN 378-1+A2 (juillet 2012) : Systèmes de réfrigération et pompes à chaleur - Exigences de sécurité et d'environnement - Partie 1 : exigences de base, définitions, classification et critères de choix (Indice de classement : E35-404-1) - 27.080 - Pompes à chaleur - 27.200 - Technologie frigorifique
- NF EN 1861 (juillet 1998) : Systèmes de réfrigération et pompes à chaleur - Schémas synoptiques pour systèmes, tuyauteries et instrumentation - Configuration et symboles (Tirage 2 (2000-08-01)) (Indice de classement : E35-415) - 01.080.30 - Symboles graphiques utilisés dans les dessins, schémas, plans, cartes de construction mécanique et de bâtiment et dans la documentation technique des produits s'y rapportant - 27.080 - Pompes à chaleur - 27.200 - Technologie frigorifique
- NF EN 13313 (février 2011) : Systèmes de réfrigération et pompes à chaleur - Compétence du personnel (Indice de classement : E35-420) - 03.100.30 - Gestion des ressources humaines - 27.080 - Pompes à chaleur - 27.200 - Technologie frigorifique
- NF E38-116-1, NF EN 14511-1 (mars 2018) : Climatiseurs, groupes refroidisseurs de liquide et pompes à chaleur pour le chauffage et le refroidissement des locaux et refroidisseurs industriels avec compresseur entraîné par moteur électrique - Partie 1 : termes et définitions
- NF E38-116-2, NF EN 14511-2 (mars 2018) : Climatiseurs, groupes refroidisseurs de liquide et pompes à chaleur pour le chauffage et le refroidissement des locaux et refroidisseurs industriels avec compresseur entraîné par moteur électrique - Partie 2 : conditions d'essai
- NF E38-116-3, NF EN 14511-3 (mars 2018) : Climatiseurs, groupes refroidisseurs de liquide et pompes à chaleur pour le chauffage et le refroidissement des locaux et

- refroidisseurs industriels avec compresseur entraîné par moteur électrique - Partie 3 : méthodes d'essai
- NF E38-116-4, NF EN 14511-4 (mars 2018) : Climatiseurs, groupes refroidisseurs de liquide et pompes à chaleur pour le chauffage et le refroidissement des locaux et refroidisseurs industriels avec compresseur entraîné par moteur électrique - Partie 4 : exigences
 - NF EN ISO 11855-4 (septembre 2015) : Conception de l'environnement des bâtiments - Conception, dimensionnement, installation et contrôle des systèmes intégrés de chauffage et de refroidissement par rayonnement - Partie 4 : dimensionnement et calculs relatifs au chauffage adiabatique et à la puissance frigorifique pour systèmes thermoactifs (TABS) (Indice de classement : P52-620-4) - 91.040.01 - Bâtiments en général - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF P90-208 (juillet 1994) : Salles sportives - Thermique - Spécifications (Indice de classement : P90-208) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments - 97.220.30 - Équipements de sports d'intérieur

Travaux d'isolation thermique des circuits, accessoires et appareils

- NF DTU 45.2 P1-1 (décembre 2017) : Travaux d'isolation - Isolation thermique des circuits, appareils et accessoires de -80 °C à +650 °C - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P75-402-1-1) - 27.200 - Technologie frigorifique - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF DTU 45.2 P1-2 (décembre 2017) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des toitures en tôles d'acier nervurées avec revêtement d'étanchéité - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM)
- NF DTU 45.2 P2 (mai 2006) : Travaux d'isolation - Isolation thermique des circuits, appareils et accessoires de - 80 °C à +650 °C - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P75-402-2) - 27.200 - Technologie frigorifique - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments

19 – équipements spécialisés

Boîtes aux lettres

- NF D27-402 (septembre 2014) : Boîtes aux lettres autres que les boîtes aux lettres à ouverture totale - Installations intérieures (Indice de classement : D27-402) - 03.240 - Services postaux
- NF D27-404 (décembre 2014) : Boîtes aux lettres à ouverture totale recommandées pour toutes les habitations et faisant l'objet de l'arrêté 1802 du 29 juin 1979 - Installations intérieures (Indice de classement : D27-404) - 03.240 - Services postaux
- NF D27-405 (décembre 2014) : Boîtes aux lettres à ouverture totale recommandées pour toutes habitations et faisant l'objet de l'arrêté 1802 du 29 juin 1979 - Installations extérieures (Indice de classement : D27-405) - 03.240 - Services postaux
- NF D27-407 (septembre 2014) : Boîtes aux lettres à encombrement réduit et à ouverture totale (OT) pour installations intérieures - Prescriptions et essais (Indice de classement : D27-407) - 03.240 - Services postaux
- NF D27-408 (septembre 2014) : Boîtes aux lettres à encombrement réduit et à ouverture totale (OT) pour installations extérieures - Prescriptions et essais (Indice de classement : D27-408) - 03.240 - Services postaux

Evacuation des ordures ménagères

- DTU 65.3 (NF P52-211-1) (mai 1993) : Travaux de bâtiment - Travaux relatifs aux installations de sous-stations d'échange à eau chaude sous pression - Partie 1 : Cahier des charges + Amendement A1 (octobre 2000) + Amendement A2 (juillet 2006) (Indice de classement : P52-211-1) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF DTU 68.3 P1-1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : Ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF P50-413-1-1-2/A1, NF DTU 68.3 P1-1-2/A1 (novembre 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types
- NF DTU 68.3 P1-1-3 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-3 : Ventilation mécanique contrôlée gaz - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-3) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P1-2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types

20 – accessibilité handicapés

Voirie et transports

- P98-350 (février 1988) : Cheminements - Insertion des handicapés - Cheminement piétonnier urbain - Conditions de conception et d'aménagement de cheminements pour l'insertion des personnes handicapées (Indice de classement : P98-350) - 11.180.99 - Autres normes pour les invalides ou handicapés - 91.020 - Aménagement. Urbanisme
- NF P98-351 (août 2010) : Cheminements - Insertion des handicapés - Éveil de vigilance - Caractéristiques, essais et règles d'implantation des dispositifs podo-tactiles au sol d'éveil de vigilance à l'usage des personnes aveugles ou malvoyantes (Indice de classement : P98-351) - 11.180.30 - Aides aux aveugles et malvoyants - 91.020 - Aménagement. Urbanisme
- BP P96-102 (juin 2011) : Accessibilité aux personnes handicapées - Guide de bonnes pratiques sur la gouvernance de la chaîne de l'accessibilité d'un bâtiment et de ses abords (Indice de classement : P96-102) - 11.180.01 - Aides pour les invalides ou handicapés en général - 91.040.10 - Bâtiments publics

Bâtiments d'habitation

- FD X08-040-3 (mars 2010) : Symboles graphiques et pictogrammes - Dispositifs d'information et de sécurité - Partie 3 : symboles graphiques et signaux visuels relevant de l'accessibilité pour tous (Tirage 2 (2010-05-01)) (Indice de classement : X08-040-3) - 01.070 - Codification par couleurs - 01.080.10 - Symboles graphiques destinés à l'information du public - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle
- BP P96-103 (juin 2013) : Accessibilité aux personnes handicapées - Référentiel de bonnes pratiques sur l'accessibilité des équipements dans le cadre bâti (Indice de classement : P96-103) - 11.080.01 - Stérilisation et désinfection en général - 91.040.10 - Bâtiments publics

Etablissements recevant du public (ERP)

- FD X08-040-3 (mars 2010) : Symboles graphiques et pictogrammes - Dispositifs d'information et de sécurité - Partie 3 : symboles graphiques et signaux visuels relevant de l'accessibilité pour tous (Tirage 2 (2010-05-01)) (Indice de classement : X08-040-3) - 01.070 - Codification par couleurs - 01.080.10 - Symboles graphiques destinés à l'information du public - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle
- BP P96-100 (janvier 2010) : Accessibilité aux personnes handicapées - Guide de bonnes pratiques à l'attention des maîtres d'ouvrage pour réaliser un diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public existants (Indice de classement : P96-100) - 11.180.01 - Aides pour les invalides ou handicapés en général - 91.040.10 - Bâtiments publics
- BP P96-101 (janvier 2015) : Accessibilité aux personnes handicapées - Référentiel de bonnes pratiques sur l'évacuation des personnes en situation de handicap dans les établissements recevant du public (Indice de classement : P96-101) - 11.180.01 - Aides pour les invalides ou handicapés en général - 91.040.10 - Bâtiments publics
- BP P96-102 (juin 2011) : Accessibilité aux personnes handicapées - Guide de bonnes pratiques sur la gouvernance de la chaîne de l'accessibilité d'un bâtiment et de ses abords (Indice de classement : BP P96-102) - 11.180.01 - Aides pour les invalides ou handicapés en général - 91.040.10 - Bâtiments publics
- BP P96-103 (juin 2013) : Accessibilité aux personnes handicapées - Référentiel de bonnes pratiques sur l'accessibilité des équipements dans le cadre bâti (Indice de classement : P96-103) - 11.080.01 - Stérilisation et désinfection en général - 91.040.10 - Bâtiments publics

- BP P90-151 (juillet 2011) : Sols sportifs et la pratique du handisport (Indice de classement : P90-151) - 11.180.99 - Autres normes pour les invalides ou handicapés - 97.220.10 - Installations sportives
- Accessibilité des établissements recevant du public - Franchissement du dénivelé constitué par une marche d'entrée (BP X35-075, novembre 2007)

Lieux de travail

- BP P96-103 (juin 2013) : Accessibilité aux personnes handicapées - Référentiel de bonnes pratiques sur l'accessibilité des équipements dans le cadre bâti (Indice de classement : P96-103) - 11.080.01 - Stérilisation et désinfection en général - 91.040.10 - Bâtiments publics

Equipements

- NF D11-201 (septembre 2009) : Équipement sanitaire - Lavabos - Conditions de montage et d'installation pour l'insertion des personnes handicapées + Amendement A1 (mars 2011) (Indice de classement : D11-201) - 11.180.99 - Autres normes pour les invalides ou handicapés - 91.140.70 - Installations sanitaires
- NF D11-201/A1 (janvier 2018) : Équipement sanitaire - Lavabos - Conditions de montage et d'installation pour l'insertion des personnes handicapées
- NF P82-100, NF EN 81-70 (mai 2018) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 70 : accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap
- NF EN 81-41 (mai 2011) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Ascenseurs spéciaux pour le transport des personnes et des charges - Partie 41 : plate-formes élévatrices verticales à l'usage des personnes à mobilité réduite (Indice de classement : P82-260) - 11.180.10 - Aides à la marche - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN 81-40 (décembre 2008) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Ascenseurs spéciaux pour le transport des personnes et des charges - Partie 40 : ascenseurs et plates-formes élévatrices inclinées à l'usage des personnes à mobilité réduite (Indice de classement : P82-261) - 11.180.10 - Aides à la marche - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- XP CEN/TS 81-76 (octobre 2011) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 76 : utilisation des ascenseurs pour l'évacuation des personnes handicapées en cas d'urgence (Indice de classement : P82-609) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN 81-82 (septembre 2013) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Ascenseurs existants - Partie 82 : règles pour l'amélioration de l'accessibilité aux ascenseurs existants pour toutes les personnes, y compris les personnes avec handicap (Indice de classement : P82-371) - 11.180.10 - Aides à la marche - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- BP P96-103 (juin 2013) : Accessibilité aux personnes handicapées - Référentiel de bonnes pratiques sur l'accessibilité des équipements dans le cadre bâti (Indice de classement : P96-103) - 11.080.01 - Stérilisation et désinfection en général - 91.040.10 - Bâtiments publics

21 – sécurité incendie

Règles de calcul et ingénierie

- NF EN 1991-1-2 (juillet 2003) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu (Tirage 4 (2014-04-01)) (Indice de classement : P06-112-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1991-1-2/NA (février 2007) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Partie 1-2 : Actions générales - Actions sur les structures exposées au feu - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-2 (Indice de classement : P06-112-2/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.01 - Structures de construction en général
- NF EN 1992-1-2 (octobre 2005) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu (Tirage 3 (2013-12-01)) (Indice de classement : P18-712-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1992-1-2/NA (octobre 2007) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale à la NF EN 1992-1-2 (Indice de classement : P18-712-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF P18-712-1/NA/A1, NF EN 1992-1-2/NA/A1 (mars 2017) : Eurocode 2 : Calcul des structures en béton - Partie 1-2 : règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe Nationale à la NF EN 1992-1-2:2005 - Calcul du comportement au feu
- NF P18-712-1/A1, NF EN 1992-1-2/A1 (mai 2019) : Eurocode 2 : calcul des structures en béton - Partie 1-2 : règles générales - Calcul du comportement au feu
- NF EN 1992-4 (septembre 2018) : Eurocode 2 - Calcul des structures en béton - Partie 4 : conception et calcul des éléments de fixation pour béton
- NF EN 1993-1-2 (novembre 2005) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu (Tirage 3 (2010-06-01)) (Indice de classement : P22-312-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-2/NA (octobre 2007) : Eurocode 3 - Calcul des structures en acier - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale à la NF EN 1993-1-2 (Indice de classement : P22-312-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques
- NF EN 1993-1-5 (juillet 2017) : Eurocode 3 Calcul des structures en acier - Partie 1-5 : plaques planes
- NF EN 1993-1-6 (juillet 2017) : Eurocode 3 Calcul des structures en acier - Partie 1-6 : résistance et stabilité des structures en coque
- NF EN 1994-1-2 (février 2006) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu (Tirage 2 (2009-02-01)) + Amendement A1 (juin 2014) (Indice de classement : P22-412-1 + P22-412-1/A1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
- NF EN 1994-1-2/NA (octobre 2007) : Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale à la NF EN 1994-1-2 (Indice de classement : P22-412-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton

- NF EN 1995-1-2 (septembre 2005) : Eurocode 5 - Conception et calcul des structures en bois - Partie 1-2 : Généralités - Calcul des structures au feu (Tirage 3 (2009-10-01)) (Indice de classement : P21-712-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 1995-1-2/NA (avril 2007) : Eurocode 5 - Conception et calcul des structures en bois - Partie 1-2 : Généralités - Calcul des structures au feu - Annexe nationale à la NF EN 1995-1-2 (Indice de classement : P21-712-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.20 - Structures en bois
- NF EN 1996-1-2 (septembre 2006) : Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu (Tirage 2 (2011-03-01)) (Indice de classement : P10-612-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.30 - Maçonneries
- NF EN 1996-1-2/NA (septembre 2008) : Eurocode 6 - Calcul des ouvrages en maçonnerie - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale à la NF EN 1996-1-2 (Indice de classement : P10-612-1/NA) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.080.30 - Maçonneries
- NF EN 1999-1-2 (juin 2007) : Eurocode 9 - Calcul des structures en aluminium - Partie 1-2 : Calcul du comportement au feu (Tirage 2 (2009-11-01)) (Indice de classement : P22-152) - 91.080.10 - Structures métalliques
- Règles FB (P92-701) (décembre 1993) : Règles de calcul - Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton + Amendement A1 (décembre 2000) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.40 - Structures en béton
- Règles BF 88 (DTU P92-703) (février 1988) : Méthode de justification par le calcul de la résistance au feu des structures en bois (Règle DTU de calcul retirée) + Erratum (septembre 1988) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.20 - Structures en bois
- Règles FPM 88 (DTU P92-704) (septembre 1988) : Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des poteaux mixtes (acier béton) (Règle DTU de calcul retirée) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.080.10 - Structures métalliques - 91.080.40 - Structures en béton
- XP ISO/TS 13447 (juillet 2013) : Ingénierie de la sécurité incendie - Guide sur l'utilisation de modèles incendie de zone (Indice de classement : P92-545) - 13.220.01 - Protection contre l'incendie en général

Dispositions applicables aux bâtiments d'habitation

Principes de sécurité

- BP X70-200 (septembre 2005) : Guide pour l'amélioration de la protection incendie des bâtiments d'habitation existants - Organisation et démarche (Indice de classement : X70-200) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation
- XP CEN/TS 81-76 (octobre 2011) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 76 : utilisation des ascenseurs pour l'évacuation des personnes handicapées en cas d'urgence (Indice de classement : P82-609) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques

Dispositions applicables aux Établissements recevant du public (ERP)

Dispositions générales

Principes de sécurité

- XP CEN/TS 81-76 (octobre 2011) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 76 : utilisation des ascenseurs pour l'évacuation des personnes handicapées en cas d'urgence (Indice de classement : P82-609) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- BP P96-101 (janvier 2015) : Accessibilité aux personnes handicapées - Référentiel de bonnes pratiques sur l'évacuation des personnes en situation de handicap dans les établissements recevant du public (Indice de classement : P96-101) - 11.180.01 - Aides pour les invalides ou handicapés en général - 91.040.10 - Bâtiments publics

Dispositions applicables aux bâtiments accueillant des travailleurs

Principes de sécurité

- XP CEN/TS 81-76 (octobre 2011) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 76 : utilisation des ascenseurs pour l'évacuation des personnes handicapées en cas d'urgence (Indice de classement : P82-609) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- FD ISO/TR 16732-2 (janvier 2013) : Ingénierie de la sécurité incendie - Évaluation du risque d'incendie - Partie 2 : exemple d'un immeuble de bureaux (Indice de classement : P92-542-2) - 13.220.01 - Protection contre l'incendie en général
- NF ISO 16732-1 (avril 2012) : Ingénierie de la sécurité incendie - Évaluation du risque d'incendie - Partie 1 : généralités (Indice de classement : P92-542-1) - 13.220.01 - Protection contre l'incendie en général

Résistance et réaction au feu

- FD DTU 39 P5 (juillet 2017) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie - Partie 5 : Mémento pour les maîtres d'œuvre
- NF EN 357 (avril 2005) : Verre dans la construction - Éléments de construction vitrés résistant au feu, incluant des produits verriers transparents ou translucides - Classification de la résistance au feu (Indice de classement : P78-350) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF P92-150-1, NF EN 1634-1+A1 (mars 2018) : Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 1 : essais de résistance au feu des portes, fermetures et fenêtres
- NF EN 1634-2 (mai 2010) : Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 2 : caractérisation de la résistance au feu pour les éléments de quincailleries (Indice de classement : P92-150-2) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 1634-3 (juin 2005) : Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 3 : essais d'étanchéité aux fumées des portes et fermetures (Tirage 3 (2007-02-01)) (Indice de classement : P92-150-3) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 15269-1 (mai 2012) : Application étendue des résultats d'essais en matière de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée des blocs-portes, blocs-fermetures et

- ouvrants de fenêtre, y compris leurs éléments de quincaillerie intégrés - Partie 1 : exigences générales (Indice de classement : P92-151-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P92-507 (février 2004) : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu (Indice de classement : P92-507) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction
 - NF P92-530-1, NF EN 15882-1+A1 (décembre 2017) : Application étendue des résultats des essais de résistance au feu des installations de service - Partie 1 : Conduits
 - NF P92-550-1, NF ISO 24679-1 (août 2019) : Ingénierie de la sécurité incendie - Performances des structures en situation d'incendie - Partie 1 : généralités
 - NF EN 13501-1+A1 (février 2013) : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1 : classement à partir des données d'essais de réaction au feu (Indice de classement : P92-800-1) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction
 - NF EN 13501-2+A1 (juillet 2016) : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 2 : classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation (Indice de classement : P92-800-2) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction
 - NF P92-800-1, NF EN 13501-1 (décembre 2018) : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1 : classement à partir des données d'essais de réaction au feu
 - NF EN 13501-3+A1 (mai 2012) : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 3 : classement utilisant des données d'essais de résistance au feu de produits et éléments utilisés dans des installations d'entretien : conduits et clapets résistants au feu (Indice de classement : P92-800-3) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction
 - NF EN 13501-4 (juillet 2016) : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 4 : classement à partir des données d'essais de résistance au feu des composants de dispositifs de contrôle de fumée (Indice de classement : P92-800-4) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction
 - NF EN 13501-5 (juillet 2016) : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 5 : classement utilisant des données d'essais au feu des toitures exposées à un feu extérieur (Indice de classement : P92-800-5) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.060.20 – Toitures
 - NF P92-800-6, NF EN 13501-6 (décembre 2018) : Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 6 : classement à partir des données d'essais de réaction au feu sur câbles de puissance, de commande et de communication

Systèmes de sécurité incendie (SSI)

- NF EN 3-1 (juin 1996) : Extincteurs d'incendie portatifs - Partie 1 : appellation, durée de fonctionnement, foyers-types des classes A et B (Indice de classement : S61-905) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie -
- NF S61-919 (juillet 2004) : Maintenance des extincteurs d'incendie portatifs (Tirage 2 (2011-02-01)) (Indice de classement : S61-919) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie
- NF S61-931 (février 2014) : Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Dispositions générales (Tirage 2 (2014-04-01)) (Indice de classement : S61-931) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-931 (février 2014) : Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Dispositions générales (Tirage 2 (2014-04-01)) (Indice de classement : S61-931) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-932 (juillet 2015) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Règles d'installation du Système de Mise en Sécurité Incendie (S.M.S.I.) (Indice de classement : S61-932) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie

- NF S61-932/A1 (mars 2018) : Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'installation des systèmes de mise en sécurité incendie (SMSI)
- NF S61-932/A2 (décembre 2018) : Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'installation des systèmes de mise en sécurité incendie (SMSI)
- NF S61-932/A3 (avril 2019) : Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Règles d'installation des systèmes de mise en sécurité incendie (SMSI)
- NF S61-933 (avril 2019) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Règles d'exploitation et de maintenance
- NF S61-934 (mars 1991) : Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Centralisateurs de mise en sécurité incendie (CMSI) - Règles de conception (Indice de classement : S61-934) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-935 (décembre 1990) : Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Unités de signalisation (US) - Règles de conception (Indice de classement : S61-935) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-936 (mai 2013) : Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Équipements d'alarme pour l'évacuation (EA) - Règles de conception (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : S61-936) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie - 13.320 - Systèmes d'alarme et d'alerte –
- NF S61-937 (décembre 1990) : Systèmes de sécurité incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) + Amendement A1 (décembre 2006) (Indice de classement : S61-937) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-1 (décembre 2003) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 1 : prescriptions générales (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : S61-937-1) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-2 (décembre 2003) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 2 : porte battante à fermeture automatique (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : S61-937-2) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-3 (décembre 2004) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 3 : porte coulissante à fermeture automatique (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : S61-937-3) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-4 (juin 2005) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 4 : rideau et porte à dévêtissement vertical (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : S61-937-4) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-5 (mars 2012) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 5 : compatibilité pour intégration dans un S.S.I. des clapets coupe-feu (Indice de classement : S61-937-5) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-6 (octobre 2010) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 6 : exutoire et ouvrant de désenfumage (ouvrages composés) (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : S61-937-6) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-7 (octobre 2010) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 7 : compatibilité pour intégration dans un S.S.I. des dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur (D.E.N.F.C.) (Tirage 2 (2011-06-01)) (Indice de classement : S61-937-7) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-8 (juillet 2018) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 8 : ouvrants télécommandés d'amenée d'air naturel en façade
- NF S61-937-9 (janvier 2011) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 9 : coffret de relayage pour un ventilateur de

- désenfumage (Tirage 2 (2011-06-01)) + Amendement A1 (mars 2013) (Indice de classement : S61-937-9) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-937-10 (mars 2012) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.) - Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 10 : compatibilité pour intégration dans un S.S.I. des volets de désenfumage (Indice de classement : S61-937-10) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
 - NF S61-937-11 (juin 2012) : Systèmes de sécurité incendie (S.S.I.) - Dispositifs actionnés de sécurité (D.A.S.) - Partie 11 : volets de transfert (Indice de classement : S61-937-11) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
 - NF S61-938 (juillet 1991) : Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Dispositifs de commande manuelle (DCM) - Dispositifs de commandes manuelles regroupées (DCMR) - Dispositifs de commande avec signalisation (DCS) - Dispositifs adaptateurs de commande (DAC) + Amendement A1 (août 2013) (Indice de classement : S61-938) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
 - NF S61-938/A2 (septembre 2018) : Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I) - Dispositifs de Commandes Manuelles (D.C.M.) - Dispositifs de Commandes Manuelles Regroupées (D.C.M.R.) - Dispositifs de Commande avec Signalisation (D.C.S.) - Dispositifs Adaptateurs de Commande (D.A.C.)
 - NF S61-939 (mars 1992) : Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Alimentations pneumatiques de sécurité (APS) - Règles de conception (Indice de classement : S61-939) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
 - NF S61-940 (juin 2000) : Systèmes de sécurité incendie (SSI) - Alimentations électriques de sécurité (AES) - Règles de conception (Indice de classement : S61-940) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
 - FD S61-949 (novembre 1995) : Systèmes de sécurité incendie - Commentaires et interprétations des normes NF S61-931 à NF S61-939 (Indice de classement : S61-949) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie

Détection et alarme

- NF C48-150 (novembre 2014) : Blocs autonomes d'alarme sonore et/ou lumineuse d'évacuation (Indice de classement : C48-150) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 13.320 - Systèmes d'alarme et d'alerte
- NF C48-150 (novembre 2014) : Blocs autonomes d'alarme sonore et/ou lumineuse d'évacuation (Indice de classement : C48-150) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 13.320 - Systèmes d'alarme et d'alerte
- NF ISO 16733-1 (mars 2016) : Ingénierie de la sécurité incendie - Sélection de scénarios d'incendie et de feux de dimensionnement - Partie 1 : sélection de scénarios d'incendie de dimensionnement (Indice de classement : P92-543-1) - 13.220.01 - Protection contre l'incendie en général
- NF S61-961 (septembre 2007) : Matériels de détection d'incendie - Systèmes Détecteurs Autonomes Déclencheurs (S.D.A.D) (Indice de classement : S61-961) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-970 (février 2013) : Règles d'installation des Systèmes de Détection Incendie (S.D.I) (Indice de classement : S61-970) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- NF S61-970/A1 (mai 2017) : Règles d'installation des systèmes de détection incendie (SDI)
- NF EN 54-1 (mai 2011) : Systèmes de détection et d'alarme incendie - Partie 1 : Introduction (Indice de classement : S61-981) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- FD CEN/TR 12101-5 (novembre 2006) : Systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur - Partie 5 : guide de recommandations fonctionnelles et de calcul pour les systèmes d'évacuation de fumées et de chaleur (Indice de classement : S62-305) - 13.220.20 - Protection contre l'incendie
- BP P96-101 (janvier 2015) : Accessibilité aux personnes handicapées - Référentiel de bonnes pratiques sur l'évacuation des personnes en situation de handicap dans les

établissements recevant du public (Indice de classement : P96-101) - 11.180.01 - Aides pour les invalides ou handicapés en général - 91.040.10 - Bâtiments publics

Lutte contre l'incendie

- NF EN 671-1 (juin 2012) : Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes équipés de tuyaux - Partie 1 : robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides (Indice de classement : S61-201-1) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie
- NF EN 671-2 (juin 2012) : Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes équipés de tuyaux - Partie 2 : postes d'eau muraux équipés de tuyaux plats (Indice de classement : S61-201-2) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie
- NF EN 671-3 (mai 2009) : Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes équipés de tuyaux - Partie 3 : maintenance des robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides et des postes d'eau muraux équipés de tuyaux plats (Indice de classement : S61-201-3) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie
- NF S61-758 (juin 2007) : Matériel de lutte contre l'incendie - Robinetterie pour colonnes sèches et en charge (Indice de classement : S61-758) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie
- NF S61-759 (juin 2007) : Matériel de lutte contre l'incendie - Colonnes d'incendie (sèches et en charge) - Installation et maintenance + Amendement A1 (février 2011) + Amendement A2 (août 2011) (Indice de classement : S61-759) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie
- NF EN 12416-1+A1 (septembre 2007) : Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes d'extinction à poudre - Partie 1 : exigences et méthodes d'essais des éléments constitutifs (Indice de classement : S62-191) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie
- NF EN 12416-2+A1 (septembre 2007) : Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes d'extinction à poudre - Partie 2 : conception, construction et maintenance (Indice de classement : S62-192) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie
- NF S62-200 (juin 2019) : Matériels de lutte contre l'incendie - Poteaux et bouches d'incendie sous pression - Règles d'installation, de réception et de maintenance
- NF S62-201 (novembre 2012) : Matériels de lutte contre l'incendie - Robinets d'incendie armés équipés de tuyaux semi-rigides (R.I.A.) - Règles d'installation et de maintenance de l'installation (Indice de classement : S62-201) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie
- NF EN 12845 (juillet 2015) : Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes d'extinction automatique du type sprinkleur - Conception, installation et maintenance (Tirage 2 (2016-02-01)) (Indice de classement : S62-233) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie
- XP CEN/TS 14816 (décembre 2008) : Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes d'extinction à pulvérisation d'eau - Conception, installation et maintenance (Indice de classement : S61-234) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie
- XP CEN/TS 14972 (août 2011) : Installations fixes de lutte contre l'incendie - Systèmes à brouillard d'eau - Conception et installation (Indice de classement : S62-235) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie

Signalisation, plans et consignes

- BP P96-101 (janvier 2015) : Accessibilité aux personnes handicapées - Référentiel de bonnes pratiques sur l'évacuation des personnes en situation de handicap dans les établissements recevant du public (Indice de classement : P96-101) - 11.180.01 - Aides pour les invalides ou handicapés en général - 91.040.10 - Bâtiments publics
- NF EN ISO 7010 (avril 2013) : Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Signaux de sécurité enregistrés + Amendement A1 (août 2014) + Amendement A2 (août 2014) + Amendement A3 (août 2014) + Amendement A4 (décembre 2014) + Amendement A5 (mars 2015) (Indice de classement : X08-003) - 01.070 - Codification par couleurs - 01.080.10 - Symboles graphiques destinés à

- l'information du public - 01.080.20 - Symboles graphiques utilisés sur des équipements spécifiques - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle
- NF X08-003/A6, NF EN ISO 7010/A6 (février 2017) : Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Signaux de sécurité enregistrés - Amendement 6
 - NF X08-003/A7, NF EN ISO 7010/A7 (juillet 2017) : Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Signaux de sécurité enregistrés - Amendement 7
 - NF ISO 3864-1 (avril 2013) : Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Partie 1 : principes de conception pour les signaux de sécurité et les marquages de sécurité (Indice de classement : X08-020-1) - 01.070 - Codification par couleurs - 01.080.10 - Symboles graphiques destinés à l'information du public - 01.080.20 - Symboles graphiques utilisés sur des équipements spécifiques - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle
 - NF X08-020-2, NF ISO 3864-2 (septembre 2017) : Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Partie 2 : principes de conception pour l'étiquetage de sécurité des produits
 - NF ISO 3864-3 (avril 2012) : Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Partie 3 : principes de conception pour les symboles graphiques utilisés dans les signaux de sécurité (Indice de classement : X08-020-3) - 01.080.01 - Symboles graphiques en général
 - NF ISO 3864-4 (avril 2013) : Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Partie 4 : propriétés colorimétriques et photométriques des matériaux des signaux de sécurité (Indice de classement : X08-020-4) - 01.070 - Codification par couleurs - 01.080.10 - Symboles graphiques destinés à l'information du public - 01.080.20 - Symboles graphiques utilisés sur des équipements spécifiques - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle
 - NF X08-070 (juin 2013) : Informations et instructions de sécurité - Consignes et instructions, plans d'évacuation, plans d'intervention, plans et documentation technique de sécurité (Indice de classement : X08-070) - 01.080.30 - Symboles graphiques utilisés dans les dessins, schémas, plans, cartes de construction mécanique et de bâtiment et dans la documentation technique des produits s'y rapportant - 13.220.20 - Protection contre l'incendie

Eclairage de sécurité

- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) + Amendement A5 (juin 2015) (Indice de classement : C15-100-07)
- NF EN 60598-2-22 (décembre 2014) : Luminaires - Partie 2-22 : exigences particulières - Luminaires pour éclairage de secours (Tirage 3 (2016-06-01)) (Indice de classement : C71-000-2-22) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF C71-800 (décembre 2000) : Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les ERP, ERT soumis à réglementation (Tirage 2 (2001-02-01)) (Indice de classement : C71-800) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF C71-801 (décembre 2000) : Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'ambiance dans les ERP, ERT soumis à réglementation (Tirage 2 (2001-02-01)) (Indice de classement : C71-801) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- UTE C71-802 (avril 2001) : Guide pratique - Luminaires d'éclairage de sécurité alimentés par source centralisée - (L.S.C.) (Indice de classement : C71-802U) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur

- UTE C71-802 F1 (septembre 2005) : Fiche d'interprétation n°71-802-F1 du guide UTE C71-802 d'avril 2001 (Indice de classement : C71-802UF1) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- UTE C71-802 F2 (juillet 2006) : Fiche d'interprétation n°71-802-F2 du guide UTE C71-802 d'avril 2001 (Indice de classement : C71-802UF2) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- UTE C71-803 (août 2005) : Guide pratique - Bloc autonome pour locaux à sommeil BAEH+BAES (Indice de classement : C71-803) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- UTE C71-804 (août 2006) : Guide pratique - Éclairage de sécurité par blocs autonomes dans les établissements recevant du public comportant des locaux à sommeil ne disposant pas d'éclairage de remplacement (Indice de classement : C71-804U) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF C71-805 (décembre 2000) : Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour bâtiments d'habitation soumis à réglementation (Indice de classement : C71-805) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN 62034 (décembre 2012) : Systèmes automatiques d'essai pour éclairage de sécurité sur batteries (Tirage 2 (2013-03-01)) (Indice de classement : C71-820-1) - 29.140.50 - Installations d'éclairage - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN 50172 (décembre 2004) : systèmes d'éclairage de sécurité (Indice de classement : C71-822) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF C71-830 (août 2003) : Maintenance des blocs autonomes d'éclairage de sécurité BAES et BAEH (Tirage 2 (2003-12-01)) (Indice de classement : C71-830) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN 1838 (septembre 2013) : Eclairagisme - Eclairage de secours (Indice de classement : X90-004) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN 13032-3 (décembre 2007) : Lumière et éclairage - Mesurage et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires - Partie 3 : présentation des données pour l'éclairage de sécurité des lieux de travail (Indice de classement : X90-011-3) - 17.180.20 - Couleurs et mesurage de lumière - 91.160.01 - Éclairage en général

22- sécurité des circulations (ascenseurs, escaliers, garde-corps...)

Escaliers et rampes

- NF P01-011 (mai 1945) : Dimensions des constructions - Escaliers droits en maçonnerie (Tirage 8 (1976-03-01)) (Indice de classement : P01-011) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF P01-012 (juillet 1988) : Dimensions des garde-corps - Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier (Tirage 2 (1988-10-01)) (Indice de classement : P01-012) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF DTU 36.3 P1-1 (septembre 2014) : Travaux de bâtiment - Escaliers en bois et garde-corps associés - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P21-220-1-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF DTU 36.3 P1-2 (septembre 2014) : Travaux de bâtiment - Escaliers en bois et garde-corps associés - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P21-220-1-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF EN 15644 (mars 2009) : Escaliers préfabriqués de conception traditionnelle en bois massif - Spécifications et exigences (Indice de classement : P21-215) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers

Garde-corps

- NF EN ISO 14122-3 (mars 2017) : Sécurité des machines - Moyens d'accès permanents aux machines - Partie 3 : escaliers, échelles à marches et garde-corps
- NF E85-015 (juillet 2019) : Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents - Escaliers, échelles à marches et garde-corps
- NF P01-012 (juillet 1988) : Dimensions des garde-corps - Règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier (Tirage 2 (1988-10-01)) (Indice de classement : P01-012) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF P01-013 (août 1988) : Essais des garde-corps - Méthodes et critères (Indice de classement : P01-013) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers

Accès aux toits

- NF E85-001-1, NF EN ISO 14122-1 (mars 2017) : Sécurité des machines - Moyens d'accès permanents aux machines - Partie 1 : choix d'un moyen d'accès et des exigences générales d'accès
- NF EN ISO 14122-2 (mars 2017) : Sécurité des machines - Moyens d'accès permanents aux machines - Partie 2 : plates-formes de travail et passerelles
- NF EN ISO 14122-3 (mars 2017) : Sécurité des machines - Moyens d'accès permanents aux machines - Partie 3 : escaliers, échelles à marches et garde-corps
- NF EN ISO 14122-4 (mars 2017) : Sécurité des machines - Moyens d'accès permanents aux machines - Partie 4 : échelles fixes
- NF E85-013 (novembre 2017) : Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents - Choix d'un moyen d'accès
- NF E85-014 (avril 2008) : Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents - Passerelles et plates-formes de travail (Indice de classement : E85-014) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.090 - Structures extérieures
- NF E85-015 (juillet 2019) : Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents - Escaliers, échelles à marches et garde-corps
- NF E85-016 (juillet 2011) : Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents - Échelles fixes (Indice de classement : E85-016) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.090 - Structures extérieures
- NF EN 517 (février 2007) : Accessoires préfabriqués pour couverture - Crochets de sécurité (Indice de classement : P37-403) - 91.060.20 - Toitures

- NF EN 516 (mars 2007) : Accessoires préfabriqués pour couverture - Installations pour accès du toit - Passerelles, plans de marche et escabeaux (Indice de classement : P37-419) - 91.060.20 - Toitures

Ascenseurs et monte-charges

Lieux de travail

- FD P82-247 (décembre 2010) : Guide d'application de l'article 4 du Décret 2008-1325 (Indice de classement : P82-247) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques

Construction et installation

- XP CEN/TS 81-11 (juillet 2011) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Fondamentaux et interprétations - Partie 11 : interprétations relatives aux normes de la famille EN 81 (Indice de classement : P82-012) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF P82-100, NF EN 81-70 (mai 2018) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 70 : accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap
- NF EN 81-31 (octobre 2011) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Ascenseurs pour le transport d'objets seulement - Partie 31 : monte-charge accessibles (Tirage 2 (2014-04-01)) (Indice de classement : P82-201) - 53.020.99 - Autres appareils de levage - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF P82-202 (mars 1986) : Ascenseurs et monte-charge - Suspente (Indice de classement : P82-202) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF P82-204 (août 1957) : Ascenseurs et monte-charge - Règles concernant le calcul des charpentes métalliques portant soit le treuil, soit les poulies de renvoi (Tirage 8 (1976-04-01)) (Indice de classement : P82-204) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF P82-207 (novembre 2018) : Ascenseurs - Dispositif d'appel prioritaire pour les sapeurs-pompiers
- FD ISO 4190-2 (février 2004) : Installation d'ascenseurs - Partie 2 : ascenseurs de classe IV (Indice de classement : P82-209) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN 81-1+A3 (mars 2010) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Partie 1 : ascenseurs électriques (Indice de classement : P82-210) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF P82-211, NF EN 81-21 (mars 2018) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Ascenseur pour le transport de personnes et d'objets - Partie 21 : ascenseurs et ascenseurs de charge neufs dans les bâtiments existants
- NF P82-223 (décembre 1989) : Ascenseurs et monte-charge - Ascenseurs à crémaillère et ascenseurs à vis - Conditions d'application des normes NF EN 81 Partie 1 et NF P82-211 (Indice de classement : P82-223) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF ISO 7465 (février 2008) : Ascenseurs et monte-charges - Guides de cabine et de contrepoids - Profils en T (Indice de classement : P82-251) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN 81-41 (mai 2011) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Ascenseurs spéciaux pour le transport des personnes et des charges - Partie 41 : plate-formes élévatrices verticales à l'usage des personnes à mobilité réduite (Indice de classement : P82-260) - 11.180.10 - Aides à la marche - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN 81-40 (décembre 2008) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Ascenseurs spéciaux pour le transport des personnes et

- des charges - Partie 40 : ascenseurs et plates-formes élévatrices inclinées à l'usage des personnes à mobilité réduite (Indice de classement : P82-261) - 11.180.10 - Aides à la marche - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN 81-2+A3 (avril 2010) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Partie 2 : ascenseurs hydrauliques (Indice de classement : P82-310) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - NF EN 81-22 (juin 2014) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Ascenseurs pour le transport de personnes et d'objets - Partie 22 : ascenseurs électriques à voie inclinée (Tirage 2 (2014-11-01)) (Indice de classement : P82-400) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - NF EN 81-3+A1 (octobre 2008) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Partie 3 : monte-charge électriques et hydrauliques (Indice de classement : P82-410) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - NF P82-211, NF EN 81-21 (mars 2018) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Élévateur pour le transport de personnes et d'objets - Partie 21 : ascenseurs et ascenseurs de charge neufs dans les bâtiments existants
 - NF EN 81-72 (mai 2015) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 72 : ascenseurs pompiers (Indice de classement : P82-610) - 13.220.10 - Lutte contre l'incendie - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - NF EN 81-71+A1 (avril 2007) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Applications particulières pour les ascenseurs et les ascenseurs de charge - Partie 71 : ascenseurs résistant aux actes de vandalisme (Indice de classement : P82-612) - 13.310 - Protection contre les crimes - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - NF P81-612, NF EN 81-71 (mai 2018) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières aux ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 71 : ascenseurs résistant au vandalisme
 - NF P82-613, NF EN 81-28 (mai 2018) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Élévateurs pour le transport de personnes et d'objets - Partie 28 : téléalarme pour ascenseurs et ascenseurs de charge
 - NF EN 81-73 (mars 2016) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Applications particulières pour les ascenseurs et les ascenseurs de charges - Partie 73 : fonctionnement des ascenseurs en cas d'incendie (Indice de classement : P82-614-73) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - NF EN 12015 (mai 2014) : Compatibilité électromagnétique - Norme famille de produits pour ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Emission (Indice de classement : P82-701) - 33.100.10 - Émission - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - NF EN 12016 (octobre 2013) : Compatibilité électromagnétique - Norme famille de produits pour ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants – Immunité (Indice de classement : P82-702) - 33.100.20 - Immunité - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - NF P82-800, NF EN 81-58 (mars 2018) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Examens et essais - Partie 58 : essais de résistance au feu des portes palières

Amélioration et mise en conformité

- FD P82-023 (juin 2013) : Ascenseurs - Modifications de portes palières d'ascenseurs - Guide pour le maintien du degré de résistance au feu (Indice de classement : P82-023) - 13.220.50 - Résistance au feu des matériaux et éléments de construction - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF P82-212 (novembre 2005) : Ascenseurs et monte-charge - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs électriques - Dispositions applicables

- dans le cas de transformations importantes ou de travaux d'amélioration (Tirage 2 (2006-02-01)) (Indice de classement : P82-212) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- FD P82-247 (décembre 2010) : Guide d'application de l'article 4 du Décret 2008-1325 (Indice de classement : P82-247) - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - NF EN ISO 25745-1 (novembre 2012) : Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 1 : mesurage de l'énergie et vérification (Indice de classement : P82-270-1) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - NF EN ISO 25745-2 (juin 2015) : Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 2 : calcul énergétique et classification des ascenseurs (Indice de classement : P82-270-2) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - NF EN ISO 25745-3 (juin 2015) : Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 3 : calcul énergétique et classification des escaliers mécaniques et trottoirs roulants (Indice de classement : P82-270-3) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - NF P82-312 (novembre 2005) : Ascenseurs et monte-charge - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs hydrauliques - Dispositions applicables dans le cas de transformations importantes ou de travaux d'amélioration (Tirage 2 (2006-02-01)) (Indice de classement : P82-312) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - XP CEN/TS 81-76 (octobre 2011) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 76 : utilisation des ascenseurs pour l'évacuation des personnes handicapées en cas d'urgence (Indice de classement : P82-609) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
 - NF P82-615, NF EN 81-80 (août 2019) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Ascenseurs existants - Partie 80 : règles pour l'amélioration de la sécurité des ascenseurs et des ascenseurs de charge existants
 - NF EN 81-82 (septembre 2013) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs - Ascenseurs existants - Partie 82 : règles pour l'amélioration de l'accessibilité aux ascenseurs existants pour toutes les personnes, y compris les personnes avec handicap (Indice de classement : P82-371) - 11.180.10 - Aides à la marche - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques

Entretien, maintenance, contrôle technique

- NF EN 13015+A1 (octobre 2008) : Maintenance pour les ascenseurs et les escaliers mécaniques - Règles pour les instructions de maintenance (Indice de classement : P82-005) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN ISO 14798 (avril 2013) : Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Méthodologie de l'appréciation et de la réduction du risque (Indice de classement : P82-011) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- FD P82-022 (septembre 2005) : Ascenseurs et monte-charge - Guide pour l'élaboration d'un contrat d'entretien à clauses minimales réglementaires et d'un contrat d'entretien étendu à caractère volontaire (Indice de classement : P82-022) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques

Escaliers mécaniques

- NF EN 13015+A1 (octobre 2008) : Maintenance pour les ascenseurs et les escaliers mécaniques - Règles pour les instructions de maintenance (Indice de classement : P82-005) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF P82-501-1, NF EN 115-1 (juillet 2017) : Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 1 : construction et installation

- NF EN 115-2 (septembre 2010) : Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 2 : règles pour l'amélioration de la sécurité des escaliers mécaniques et des trottoirs roulants existants (Indice de classement : P82-501-2) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- FD CEN/TR 115-3 (mars 2018) : Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 3 : corrélation entre l'EN 115-1:2008+A1:2010 et l'EN 115-1:2017
- CEN/TS 115-4 (octobre 2015) : Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 4 : interprétations relatives aux normes de la famille EN 115 (Indice de classement : P82-501-4) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF P82-502 (décembre 1997) : Escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Règles de sécurité pour la construction et l'installation dans les bâtiments existants (Indice de classement : P82-502) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- FD ISO 9589 (décembre 1995) : Escaliers mécaniques - Dimensions des emplacements (Indice de classement : P82-503) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN 12015 (mai 2014) : Compatibilité électromagnétique - Norme famille de produits pour ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Emission (Indice de classement : P82-701) - 33.100.10 - Émission - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN 12016 (octobre 2013) : Compatibilité électromagnétique - Norme famille de produits pour ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Immunité (Indice de classement : P82-702) - 33.100.20 - Immunité - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques

Circulations horizontales

- XP CEN/TS 16165 (juin 2012) : Détermination de la résistance à la glissance des surfaces piétonnières - Méthodes d'évaluation (Indice de classement : P05-010) - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF P82-501-1, NF EN 115-1 (juillet 2017) : Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 1 : construction et installation
- NF EN 115-2 (septembre 2010) : Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 2 : règles pour l'amélioration de la sécurité des escaliers mécaniques et des trottoirs roulants existants (Indice de classement : P82-501-2) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- FD CEN/TR 115-3 (mars 2018) : Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 3 : corrélation entre l'EN 115-1:2008+A1:2010 et l'EN 115-1:2017
- XP CEN/TS 115-4 (octobre 2015) : Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 4 : interprétations relatives aux normes de la famille EN 115 (Indice de classement : P82-501-4) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN 12015 (mai 2014) : Compatibilité électromagnétique - Norme famille de produits pour ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Emission (Indice de classement : P82-701) - 33.100.10 - Émission - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques

Portes et volets motorisés

- NF C73-895, NF EN 60335-2-95 (novembre 2017) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-95 : règles particulières pour les motorisations de portes de garage à ouverture verticale, pour usage résidentiel
- NF EN 60335-2-97 (juin 2007) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-97 : règles particulières pour les motorisations de volets, stores, rideaux et équipements enroulables analogues + Amendement A11 (septembre 2009) + Amendement A2 (juillet 2010) (Indice de classement : C73-897) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 60335-2-103 (juillet 2004) : Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-103 : règles particulières pour les motorisations de portails, portes

- et fenêtres + Amendement A11 (novembre 2009) (Indice de classement : C73-903) - 13.120 - Sécurité domestique - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 97.030 - Appareils électrodomestiques en général
- NF P25-310, NF EN 12453 (août 2017) : Portes et portails industriels, commerciaux et résidentiels - Sécurité d'utilisation des portes et portails motorisés - Exigences et méthodes d'essai
 - NF EN 13241-1+A1 (juin 2011) : Portes et portails industrielles, commerciales et de garage - Norme de produit - Partie 1 : produits sans caractéristiques coupe-feu, ni pare-fumée (Indice de classement : P25-320-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.090 - Structures extérieures
 - NF P25-362 (octobre 1992) : Fermetures pour baies libres et portails - Spécifications techniques - Règles de sécurité + Amendement A1 (août 2001) (Indice de classement : P25-362) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.090 - Structures extérieures
 - NF EN 13120+A1 (mars 2014) : Stores intérieurs - Exigences de performance, y compris la sécurité (Indice de classement : P25-508) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
 - NF EN 13561 (août 2015) : Stores extérieurs - Exigences de performance, y compris la sécurité (Indice de classement : P25-511) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
 - NF EN 13659 (août 2015) : Fermetures et stores vénitiens extérieurs - Exigences de performance y compris la sécurité (Indice de classement : P25-512) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

23 - performance énergétique et thermique des bâtiments

Bâtiments neufs

Normes : méthodes de calcul, valeurs

- NF EN 61853-1 (avril 2011) : Essais de performance et caractéristiques assignées d'énergie des modules photovoltaïques (PV) - Partie 1 : mesures de performance en fonction de l'éclairement et de la température, et caractéristiques de puissance (Indice de classement : C57-113-1) - 27.160 - Énergie solaire
- NF EN 13410 (octobre 2001) : Appareils de chauffage à rayonnement utilisant les combustibles gazeux - Exigences de ventilation des locaux à usage non domestique (Indice de classement : E31-410) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation - 97.100.20 - Appareils de chauffage à gaz
- NF EN 13142 (avril 2013) : Ventilation des bâtiments - Composants/produits pour la ventilation des logements - Caractéristiques de performances exigées et optionnelles (Indice de classement : E51-728) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-729-1, NF EN 13141-1 (janvier 2019) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 1 : dispositifs de transfert d'air montés en extérieur et en intérieur
- NF EN 13141-2 (septembre 2010) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 2 : bouches d'air d'évacuation et d'alimentation (Indice de classement : E51-729-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-4 (août 2011) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 4 : ventilateurs utilisés dans les systèmes de ventilation des logements (Tirage 2 (2012-02-01)) (Indice de classement : E51-729-4) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-5 (février 2005) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 5 : extracteurs statiques et dispositifs de sortie en toiture (Indice de classement : E51-729-5) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-6 (février 2015) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 6 : kits pour systèmes de ventilation par extraction pour logement individuel (Indice de classement : E51-729-6) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-7 (janvier 2011) : Ventilation des bâtiments - Essais de performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 7 : essais de performance des centrales doubles flux (y compris la récupération de chaleur) pour les systèmes de ventilation mécaniques prévus pour des logements individuels (Indice de classement : E51-729-7) - 27.220 - Récupération de la chaleur. Isolation thermique - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-8 (août 2014) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 8 : essais des performances des bouches de soufflage et d'extraction (y compris la récupération de chaleur) pour les systèmes de ventilation mécanique non raccordés prévus pour une pièce (Indice de classement : E51-729-8) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-10 (juin 2008) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 10 : bouche d'extraction d'air hygroréglable (Indice de classement : E51-729-10) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-11 (septembre 2015) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 11 :

- unités de ventilation par insufflation (Indice de classement : E51-729-11) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-739, NF EN 14134 (février 2019) : Ventilation des bâtiments - Mesure de la performance et vérifications des systèmes de ventilation résidentiels
 - NF E51-775-3, NF EN 16798-3 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 3 : pour bâtiments non résidentiels - Exigences de performances pour les systèmes de ventilation et de climatisation (Modules M5-1, M5-4)
 - NF E51-775-9, NF EN 16798-9 (septembre 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 9 : méthodes de calcul pour les exigences énergétiques des systèmes de refroidissement (Modules M4-1, M4-4, M4-9) - Généralités
 - NF E51-775-13, NF EN 16798-13 (septembre 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 13 : calcul des systèmes de refroidissement (Module M4-8) – Génération
 - FD E51-775-14, FD CEN/TR 16798-14 (octobre 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 14 : interprétation des exigences de l'EN 16798-13 - Calcul des systèmes de refroidissement (Module M4-8) - Génération
 - NF E51-775-7, NF EN 16798-7 (mars 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 7 : méthodes de calcul pour la détermination des débits d'air dans les bâtiments y compris les infiltrations (Modules M5-5)
 - NF E51-775-5-1, NF EN 16798-5-1 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-1 : méthodes de calcul des besoins énergétiques des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 1 : distribution et génération
 - NF E51-775-5-2, NF EN 16798-5-2 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-2 : méthodes de calcul pour les besoins énergétiques des systèmes de ventilation (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 2 : distribution et génération
 - NF EN 15116 (juin 2008) : Ventilation dans les bâtiments - Poutres froides - Essais et évaluation des poutres froides actives (Indice de classement : E51-753) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF EN 15665 (juin 2009) : Ventilation des bâtiments - Détermination des critères de performance pour les systèmes de ventilation résidentielle (Indice de classement : E51-759) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF E51-775-17, NF EN 16798-17 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 17 : lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Module M4-11, M5-11, M6-11, M7-11)
 - NF EN 15239 (août 2007) : Ventilation des bâtiments - Performance énergétique des bâtiments - Lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation (Indice de classement : E51-761) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF EN 15251 (août 2007) : Critères d'ambiance intérieure pour la conception et évaluation de la performance énergétique des bâtiments couvrant la qualité de l'air intérieur, la thermique, l'éclairage et l'acoustique (Indice de classement : E51-762) - 13.040.20 - Air ambiant - 13.180 - Ergonomie - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF E51-766 (septembre 2010) : Ventilation des bâtiments - Éléments de calcul complémentaires des débits des conduits collectifs shunt en ventilation naturelle (Indice de classement : E51-766) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF ISO 23045 (juillet 2009) : Conception de l'environnement des bâtiments - Lignes directrices pour l'évaluation de l'efficacité énergétique des bâtiments neufs (Indice de classement : P01-041) - 91.040.01 - Bâtiments en général

- NF P03-310 (février 2007) : Études thermiques et bilans énergétiques des logements neufs - Qualité et service associé à la réalisation des études thermiques et bilans énergétiques pour les logements collectifs et les maisons individuelles (Indice de classement : P03-310) - 91.010.30 - Aspects techniques - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation - 91.140.01 - Installations dans les bâtiments en général
- NF P50-731, NF EN ISO 6946 (juillet 2017) : Composants et parois de bâtiments - Résistance thermique et coefficient de transmission thermique - Méthodes de calcul
- NF P50-732, NF EN ISO 10211 (juillet 2017) : Ponts thermiques dans les bâtiments - Flux thermiques et températures superficielles - Calculs détaillés
- NF P50-736, NF EN ISO 13370 (juillet 2017) : Performance thermique des bâtiments - Transfert de chaleur par le sol - Méthodes de calcul
- NF P50-737-1, NF EN ISO 10077-1 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 1 : généralités
- NF P50-737-2, NF EN ISO 10077-2 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 2 : méthode numérique pour les encadrements
- NF P50-738, NF EN ISO 13786 (juillet 2017) : Performance thermique des composants de bâtiment - Caractéristiques thermiques dynamiques - Méthodes de calcul
- NF P50-739, NF EN ISO 13789 (juillet 2017) : Performance thermique des bâtiments - Coefficients de transfert de chaleur par transmission et par renouvellement d'air - Méthode de calcul
- NF P50-746, NF EN ISO 14683 (juillet 2017) Ponts thermiques dans les bâtiments - Coefficient linéique de transmission thermique - Méthodes simplifiées et valeurs par défaut
- NF EN ISO 13791 (novembre 2012) : Performance thermique des bâtiments - Calcul des températures intérieures en été d'un local sans dispositif de refroidissement - Critères généraux et procédures de validation (Indice de classement : P50-751) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 9972 (octobre 2010) : Performance thermique des bâtiments - Détermination de la perméabilité à l'air des bâtiments - Méthode de pressurisation par ventilateur (Indice de classement : P50-759) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 13792 (mai 2013) : Performance thermique des bâtiments - Calcul des températures intérieures en été d'un local sans dispositif de refroidissement mécanique - Méthodes simplifiées (Indice de classement : P50-762) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P50-771-1, NF EN ISO 52022-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 1 : méthode de calcul simplifiée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF P50-771-3, NF EN ISO 52022-3 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 3 : Méthode de calcul détaillée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF EN ISO 15927-1 (juillet 2004) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 1 : moyennes mensuelles des éléments météorologiques simples (Tirage 2 (2004-07-01)) (Indice de classement : P50-772-1) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-2 (décembre 2009) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 2 : données horaires pour le dimensionnement de la charge de refroidissement (Indice de classement : P50-772-2) - 07.060 - Géologie. Météorologie. Hydrologie - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments

- NF EN ISO 15927-3 (décembre 2009) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 3 : calcul d'un indice de pluie battante pour surfaces verticales à partir de données horaires de vent et de pluie (Indice de classement : P50-772-3) - 07.060 - Géologie. Météorologie. Hydrologie - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-4 (janvier 2006) : Performance hygrothermique des bâtiments Calcul et présentation des données climatiques - Partie 4 : données horaires pour l'évaluation du besoin énergétique annuel de chauffage et de refroidissement (Indice de classement : P50-772-4) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-5 (avril 2005) : Performance hydrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 5 : données pour la charge calorifique de conception pour le chauffage des locaux + Amendement A1 (septembre 2012) (Indice de classement : P50-772-5) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-6 (décembre 2007) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 6 : écarts de température cumulés (degrés-jour) (Indice de classement : P50-772-6) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P50-785-1, NF EN ISO 52016-1 (juillet 2017) : Performance énergétiques des bâtiments - Besoins d'énergie pour le chauffage et le refroidissement, les températures intérieures et les chaleurs sensible et latente - Partie 1 : méthodes de calcul
- NF P50-774, NF EN ISO 12631 (juillet 2017) : Performance thermique des façades-rideaux - Calcul du coefficient de transmission thermique
- XP P50-777 (décembre 2011) : Performances thermiques des bâtiments - Parois vitrées associées ou non à des protections mobiles - Détermination du facteur de transmission solaire et lumineuse (Indice de classement : P50-777) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P50-779-1, NF EN ISO 52000-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Évaluation cadre PEB - Partie 1 : cadre général et modes opératoires
- NF P50-789-1, NF EN ISO 52003-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Indicateurs, exigences, appréciations et certificats - Partie 1 : aspects généraux et application à la performance énergétique globale
- NF P50-751-1, NF EN ISO 52017-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Charges thermiques latentes et sensibles et températures intérieures - Partie 1 : méthodes de calcul génériques
- NF EN 15265 (juillet 2008) : Performances thermiques des bâtiments - Calcul des besoins d'énergie pour le chauffage et le refroidissement des locaux - Critères généraux et procédures de validation (Indice de classement : P50-782) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- FD P50-784 (juillet 2016) : Performance thermique des bâtiments - Guide d'application de la norme NF EN ISO 9972 (Indice de classement : P50-784)
- NF EN 1264-2+A1 (janvier 2013) : Systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrées - Partie 2 : chauffage par le sol : méthodes de démonstration pour la détermination de l'émission thermique utilisant des méthodes par le calcul et à l'aide de méthodes d'essai (Indice de classement : P52-400-2) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF P52-601-1, NF EN 12831 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Procédure d'évaluation économique des systèmes énergétiques des bâtiments - Partie 1 : méthode de calcul, Module M1-14
- NF EN 12831 (mars 2004) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des déperditions calorifiques de base (Indice de classement : P52-612) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF P52-612/CN (décembre 2010) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des déperditions calorifiques de base - Complément national à la

- norme NF EN 12831 - Valeurs par défaut pour les calculs des articles 6 à 9 (Indice de classement : P52-612/CN) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN 14336 (mars 2005) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Installation et commissionnement des systèmes de chauffage à eau (Indice de classement : P52-614) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - NF P52-617-1, NF EN 15316-1 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des exigences énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 1 : généralités et expression de la performance, module M3-1, M3-4, M3-9, M8-1, M8-4
 - NF P52-617-2, NF EN 15316-2 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 2 : systèmes d'émission de chauffage des locaux (chauffage et refroidissement), Module M3-5, M4-5
 - NF EN 15316-2-3 (octobre 2008) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des exigences énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 2-3 : systèmes de distribution de chauffage des locaux (Indice de classement : P52-617-2-3) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - NF P52-612-3, NF EN 12831-3 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul de la charge thermique nominale - Partie 3 : charge thermique des systèmes de production d'eau chaude sanitaire et caractérisation des besoins, Module M8-2, M8-3
 - NF P52-617-3, NF EN 15316-3 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 3 : systèmes de distribution des locaux (eau chaude sanitaire, chauffage et refroidissement), module M3-6, M4-6, M8-6
 - NF P52-617-4-1, NF EN 15316-4-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-1 : systèmes de génération de chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire, systèmes de combustion (chaudières, biomasse), Module M3-8-1, M8-8-1
 - NF EN 15316-4-1 (octobre 2010) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-1 : systèmes de génération de chauffage des locaux, systèmes de combustion (chaudières) (Indice de classement : P52-617-4-1) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - NF P52-617-4-2, NF EN 15316-4-2 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-2 : systèmes de génération de chauffage des locaux, systèmes de pompes à chaleur module M3-8-2, M8-8-2
 - NF P52-617-4-3, NF EN 15316-4-3 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-3 : systèmes de génération de chaleur, systèmes solaires thermiques et systèmes photovoltaïques, Module M3-8-3, M8-8-3, M11-8-3
 - NF P52-617-4-4, NF EN 15316-4-4 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-4 : systèmes de génération de chaleur, systèmes de cogénération intégrés au bâtiment, module M8-3-4, M8-8-4, M8-11-4
 - NF P52-617-4-5, NF EN 15316-4-5 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-5 : réseaux de chaleur et de froid, Module M3-8-5, M4-8-5, M8-8-5, M11-8-5
 - NF EN 15316-4-6 (août 2008) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des exigences énergétiques et des rendements de systèmes - Partie 4-6 : systèmes de génération de chaleur, systèmes photovoltaïques (Indice de classement : P52-617-4-6) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central

- NF EN 15316-4-7 (novembre 2009) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-7 : système de génération de chauffage des locaux, systèmes de combustion de la biomasse (Indice de classement : P52-617-4-7) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF P52-617-4-8, NF EN 15316-4-8 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-8 : systèmes de génération de chauffage des locaux, systèmes de chauffage par air chaud et par rayonnement, y compris les poêles (local), Module M3-8-8
- NF EN ISO 11855-4 (septembre 2015) : Conception de l'environnement des bâtiments - Conception, dimensionnement, installation et contrôle des systèmes intégrés de chauffage et de refroidissement par rayonnement - Partie 4 : dimensionnement et calculs relatifs au chauffage adiabatique et à la puissance frigorifique pour systèmes thermoactifs (TABs) (Indice de classement : P52-620-4) - 91.040.01 - Bâtiments en général - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15450 (janvier 2009) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Conception des systèmes de chauffage par pompe à chaleur (Indice de classement : P52-619) - 27.080 - Pompes à chaleur - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN 12098-3 (décembre 2013) : Régulation pour les systèmes de chauffage - Partie 3 : équipement de régulation pour les systèmes de chauffage électrique (Indice de classement : P52-701-3) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN 15232 (août 2012) : Performance énergétique des bâtiments - Impact de l'automatisation, de la régulation et de la gestion technique (Indice de classement : P52-703) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN ISO 10456 (juin 2008) : Matériaux et produits pour le bâtiment - Propriétés hygrothermiques - Valeurs utiles tabulées et procédures pour la détermination des valeurs thermiques déclarées et utiles (Tirage 2 (2010-01-01)) (Indice de classement : P75-110) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 16012+A1 (avril 2015) : Isolation thermique des bâtiments - Produits d'isolation réfléchissants - Détermination de la performance thermique déclarée (Indice de classement : P75-228) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 410 (avril 2011) : Verre dans la construction - Détermination des caractéristiques lumineuses et solaires des vitrages (Indice de classement : P78-457) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN ISO 25745-1 (novembre 2012) : Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 1 : mesurage de l'énergie et vérification (Indice de classement : P82-270-1) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN ISO 25745-2 (juin 2015) : Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 2 : calcul énergétique et classification des ascenseurs (Indice de classement : P82-270-2) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN ISO 25745-3 (juin 2015) : Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 3 : calcul énergétique et classification des escaliers mécaniques et trottoirs roulants (Indice de classement : P82-270-3) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN 16247-1 (septembre 2012) : Audits énergétiques - Partie 1 : exigences générales (Indice de classement : X30-122-1) - 13.020.20 - Économie de l'environnement - 27.010 - Ingénierie de l'énergie et de la transmission de la chaleur en général
- NF EN 15900 (août 2010) : Services d'efficacité énergétique - Définitions et exigences (Indice de classement : X30-131) - 03.080.10 - Services industriels - 27.010 - Ingénierie de l'énergie et de la transmission de la chaleur en général

- NF EN ISO/CEI 13273-1 (avril 2016) : Efficacité énergétique et sources d'énergie renouvelables - Terminologie internationale commune - Partie 1 : efficacité énergétique (Tirage 2 (2016-05-01)) (Indice de classement : X30-137-1)
- NF EN ISO/CEI 13273-2 (avril 2016) : Efficacité énergétique et sources d'énergie renouvelables - Terminologie internationale commune - Partie 2 : sources d'énergie renouvelables (Tirage 2 (2016-05-01)) (Indice de classement : X30-137-2) - 01.040.27 - Ingénierie de l'énergie et de la transmission de la chaleur (Vocabulaires) - 27.010 - Ingénierie de l'énergie et de la transmission de la chaleur en général
- NF EN 16212 (novembre 2012) : Efficacité énergétique et calcul d'économies - Méthodes top-down (descendante) et bottom-up (ascendante) (Indice de classement : X30-134) - 27.010 - Ingénierie de l'énergie et de la transmission de la chaleur en général
- NF EN ISO 7730 (mars 2006) : Ergonomie des ambiances thermiques - Détermination analytique et interprétation du confort thermique par le calcul des indices PMV et PPD et par des critères de confort thermique local (Indice de classement : X35-203) - 13.180 - Ergonomie
- NF X90-012-1, NF EN 15193-1 (mai 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Exigences énergétiques pour l'éclairage - Partie 1 : spécifications, module M9

Bâtiments existants

Normes : méthodes de calcul, valeurs

- NF EN 61853-1 (avril 2011) : Essais de performance et caractéristiques assignées d'énergie des modules photovoltaïques (PV) - Partie 1 : mesures de performance en fonction de l'éclairement et de la température, et caractéristiques de puissance (Indice de classement : C57-113-1) - 27.160 - Énergie solaire
- NF EN 13410 (octobre 2001) : Appareils de chauffage à rayonnement utilisant les combustibles gazeux - Exigences de ventilation des locaux à usage non domestique (Indice de classement : E31-410) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation - 97.100.20 - Appareils de chauffage à gaz
- NF EN 13142 (avril 2013) : Ventilation des bâtiments - Composants/produits pour la ventilation des logements - Caractéristiques de performances exigées et optionnelles (Indice de classement : E51-728) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-729-1, NF EN 13141-1 (janvier 2019) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 1 : dispositifs de transfert d'air montés en extérieur et en intérieur
- NF EN 13141-2 (septembre 2010) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 2 : bouches d'air d'évacuation et d'alimentation (Indice de classement : E51-729-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-4 (août 2011) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 4 : ventilateurs utilisés dans les systèmes de ventilation des logements (Tirage 2 (2012-02-01)) (Indice de classement : E51-729-4) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-5 (février 2005) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 5 : extracteurs statiques et dispositifs de sortie en toiture (Indice de classement : E51-729-5) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-6 (février 2015) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 6 : kits pour systèmes de ventilation par extraction pour logement individuel (Indice de classement : E51-729-6) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-7 (janvier 2011) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 7 : essais de

- performance des centrales doubles flux (y compris la récupération de chaleur) pour les systèmes de ventilation mécaniques prévus pour des logements individuels (Indice de classement : E51-729-7) - 27.220 - Récupération de la chaleur. Isolation thermique - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-8 (août 2014) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 8 : essais des performances des bouches de soufflage et d'extraction (y compris la récupération de chaleur) pour les systèmes de ventilation mécanique non raccordés prévus pour une pièce (Indice de classement : E51-729-8) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF EN 13141-10 (juin 2008) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 10 : bouche d'extraction d'air hygroréglable (Indice de classement : E51-729-10) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF EN 13141-11 (septembre 2015) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 11 : unités de ventilation par insufflation (Indice de classement : E51-729-11) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF E51-775-3, NF EN 16798-3 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 3 : pour bâtiments non résidentiels - Exigences de performances pour les systèmes de ventilation et de climatisation (Modules M5-1, M5-4)
 - NF E51-775-7, NF EN 16798-7 (mars 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 7 : méthodes de calcul pour la détermination des débits d'air dans les bâtiments y compris les infiltrations (Modules M5-5)
 - NF E51-775-5-1, NF EN 16798-5-1 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-1 : méthodes de calcul des besoins énergétiques des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 1 : distribution et génération
 - NF E51-775-5-2, NF EN 16798-5-2 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-2 : méthodes de calcul pour les besoins énergétiques des systèmes de ventilation (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 2 : distribution et génération
 - NF EN 15116 (juin 2008) : Ventilation dans les bâtiments - Poutres froides - Essais et évaluation des poutres froides actives (Indice de classement : E51-753) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF EN 15665 (juin 2009) : Ventilation des bâtiments - Détermination des critères de performance pour les systèmes de ventilation résidentielle (Indice de classement : E51-759) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF E51-775-17, NF EN 16798-17 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 17 : lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Module M4-11, M5-11, M6-11, M7-11)
 - NF EN 15239 (août 2007) : Ventilation des bâtiments - Performance énergétique des bâtiments - Lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation (Indice de classement : E51-761) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF EN 15251 (août 2007) : Critères d'ambiance intérieure pour la conception et évaluation de la performance énergétique des bâtiments couvrant la qualité de l'air intérieur, la thermique, l'éclairage et l'acoustique (Indice de classement : E51-762) - 13.040.20 - Air ambiant - 13.180 - Ergonomie - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF E51-766 (septembre 2010) : Ventilation des bâtiments - Éléments de calcul complémentaires des débits des conduits collectifs shunt en ventilation naturelle (Indice de classement : E51-766) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

- NF P50-731, NF EN ISO 6946 (juillet 2017) : Composants et parois de bâtiments - Résistance thermique et coefficient de transmission thermique - Méthodes de calcul
- NF P50-732, NF EN ISO 10211 (juillet 2017) : Ponts thermiques dans les bâtiments - Flux thermiques et températures superficielles - Calculs détaillés
- NF P50-736, NF EN ISO 13370 (juillet 2017) : Performance thermique des bâtiments - Transfert de chaleur par le sol - Méthodes de calcul
- NF P50-737-1, NF EN ISO 10077-1 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 1 : généralités
- NF P50-737-2, NF EN ISO 10077-2 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 2 : méthode numérique pour les encadrements
- NF P50-738, NF EN ISO 13786 (juillet 2017) : Performance thermique des composants de bâtiment - Caractéristiques thermiques dynamiques - Méthodes de calcul
- NF P50-739, NF EN ISO 13789 (juillet 2017) : Performance thermique des bâtiments - Coefficients de transfert de chaleur par transmission et par renouvellement d'air - Méthode de calcul
- NF P50-746, NF EN ISO 14683 (juillet 2017) Ponts thermiques dans les bâtiments - Coefficient linéique de transmission thermique - Méthodes simplifiées et valeurs par défaut
- NF EN ISO 13791 (novembre 2012) : Performance thermique des bâtiments - Calcul des températures intérieures en été d'un local sans dispositif de refroidissement - Critères généraux et procédures de validation (Indice de classement : P50-751) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 13792 (mai 2013) : Performance thermique des bâtiments - Calcul des températures intérieures en été d'un local sans dispositif de refroidissement mécanique - Méthodes simplifiées (Indice de classement : P50-762) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P50-771-1, NF EN ISO 52022-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 1 : méthode de calcul simplifiée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF P50-771-3, NF EN ISO 52022-3 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 3 : Méthode de calcul détaillée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF EN ISO 15927-1 (juillet 2004) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 1 : moyennes mensuelles des éléments météorologiques simples (Tirage 2 (2004-07-01)) (Indice de classement : P50-772-1) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-2 (décembre 2009) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 2 : données horaires pour le dimensionnement de la charge de refroidissement (Indice de classement : P50-772-2) - 07.060 - Géologie. Météorologie. Hydrologie - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-3 (décembre 2009) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 3 : calcul d'un indice de pluie battante pour surfaces verticales à partir de données horaires de vent et de pluie (Indice de classement : P50-772-3) - 07.060 - Géologie. Météorologie. Hydrologie - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-4 (janvier 2006) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 4 : données horaires pour l'évaluation du besoin énergétique annuel de chauffage et de refroidissement (Indice de classement : P50-772-4) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments

- NF EN ISO 15927-5 (avril 2005) : Performance hydrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 5 : données pour la charge calorifique de conception pour le chauffage des locaux + Amendement A1 (septembre 2012) (Indice de classement : P50-772-5) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-6 (décembre 2007) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 6 : écarts de température cumulés (degrés-jour) (Indice de classement : P50-772-6) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P50-785-1, NF EN ISO 52016-1 (juillet 2017) : Performance énergétiques des bâtiments - Besoins d'énergie pour le chauffage et le refroidissement, les températures intérieures et les chaleurs sensible et latente - Partie 1 : méthodes de calcul
- NF P50-774, NF EN ISO 12631 (juillet 2017) : Performance thermique des façades-rideaux - Calcul du coefficient de transmission thermique
- XP P50-777 (décembre 2011) : Performances thermiques des bâtiments - Parois vitrées associées ou non à des protections mobiles - Détermination du facteur de transmission solaire et lumineuse (Indice de classement : P50-777) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P50-779-1, NF EN ISO 52000-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Évaluation cadre PEB - Partie 1 : cadre général et modes opératoires
- NF P50-789-1, NF EN ISO 52003-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Indicateurs, exigences, appréciations et certificats - Partie 1 : aspects généraux et application à la performance énergétique globale
- NF P50-751-1, NF EN ISO 52017-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Charges thermiques latentes et sensibles et températures intérieures - Partie 1 : méthodes de calcul génériques
- NF EN 15265 (juillet 2008) : Performances thermiques des bâtiments - Calcul des besoins d'énergie pour le chauffage et le refroidissement des locaux - Critères généraux et procédures de validation (Indice de classement : P50-782) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P52-319-1, NF EN 15378-1 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Systèmes de chauffage et production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments - Partie 1 : inspection des chaudières et des systèmes de chauffage, Module M3-11, M8-11
- NF EN 1264-2+A1 (janvier 2013) : Systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrées - Partie 2 : chauffage par le sol : méthodes de démonstration pour la détermination de l'émission thermique utilisant des méthodes par le calcul et à l'aide de méthodes d'essai (Indice de classement : P52-400-2) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF P52-601-1, NF EN 15459-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Procédure d'évaluation économique des systèmes énergétiques des bâtiments - Partie 1 : méthode de calcul, Module M1-14
- NF P52-612-1, NF EN 12831-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul de la charge thermique nominale - Partie 1 : charge de chauffage des locaux, module M3-3
- NF P52-612/CN (décembre 2010) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des déperditions calorifiques de base - Complément national à la norme NF EN 12831 - Valeurs par défaut pour les calculs des articles 6 à 9 (Indice de classement : P52-612/CN) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN 14336 (mars 2005) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Installation et commissionnement des systèmes de chauffage à eau (Indice de classement : P52-614) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF P52-617-1, NF EN 15316-1 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des exigences énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 1 : généralités et expression de la performance, module M3-1, M3-4, M3-9, M8-1, M8-4

- NF P52-617-2, NF EN 15316-2 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 2 : systèmes d'émission de chauffage des locaux (chauffage et refroidissement), Module M3-5, M4-5
- NF EN 15316-2-3 (octobre 2008) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des exigences énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 2-3 : systèmes de distribution de chauffage des locaux (Indice de classement : P52-617-2-3) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF P52-701-3, NF EN 12098-3 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul de la charge thermique nominale - Partie 3 : charge thermique des systèmes de production d'eau chaude sanitaire et caractérisation des besoins, Module M8-2, M8-3
- NF P52-617-3, NF EN 15316-3 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 3 : systèmes de distribution des locaux (eau chaude sanitaire, chauffage et refroidissement), module M3-6, M4-6, M8-6
- NF P52-617-4-1, NF EN 15316-4-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-1 : systèmes de génération de chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire, systèmes de combustion (chaudières, biomasse), Module M3-8-1, M8-8-1
- NF EN 15316-4-1 (octobre 2010) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-1 : systèmes de génération de chauffage des locaux, systèmes de combustion (chaudières) (Indice de classement : P52-617-4-1) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF P52-617-4-2, NF EN 15316-4-2 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-2 : systèmes de génération de chauffage des locaux, systèmes de pompes à chaleur module M3-8-2, M8-8-2
- NF P52-617-4-3, NF EN 15316-4-3 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-3 : systèmes de génération de chaleur, systèmes solaires thermiques et systèmes photovoltaïques, Module M3-8-3, M8-8-3, M11-8-3
- NF P52-617-4-4, NF EN 15316-4-4 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-4 : systèmes de génération de chaleur, systèmes de cogénération intégrés au bâtiment, module M8-3-4, M8-8-4, M8-11-4
- NF P52-617-4-5, NF EN 15316-4-5 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-5 : réseaux de chaleur et de froid, Module M3-8-5, M4-8-5, M8-8-5, M11-8-5
- NF EN 15316-4-6 (août 2008) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des exigences énergétiques et des rendements de systèmes - Partie 4-6 : systèmes de génération de chaleur, systèmes photovoltaïques (Indice de classement : P52-617-4-6) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN 15316-4-7 (novembre 2009) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-7 : système de génération de chauffage des locaux, systèmes de combustion de la biomasse (Indice de classement : P52-617-4-7) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF P52-617-4-8, NF EN 15316-4-8 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-8 : systèmes de génération de chauffage des locaux, systèmes de chauffage par air chaud et par rayonnement, y compris les poêles (local), Module M3-8-8

- NF EN ISO 11855-4 (septembre 2015) : Conception de l'environnement des bâtiments - Conception, dimensionnement, installation et contrôle des systèmes intégrés de chauffage et de refroidissement par rayonnement - Partie 4 : dimensionnement et calculs relatifs au chauffage adiabatique et à la puissance frigorifique pour systèmes thermoactifs (TABS) (Indice de classement : P52-620-4) - 91.040.01 - Bâtiments en général - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15450 (janvier 2009) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Conception des systèmes de chauffage par pompe à chaleur (Indice de classement : P52-619) - 27.080 - Pompes à chaleur - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN 12098-3 (décembre 2013) : Régulation pour les systèmes de chauffage - Partie 3 : équipement de régulation pour les systèmes de chauffage électrique (Indice de classement : P52-701-3) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN 15232 (août 2012) : Performance énergétique des bâtiments - Impact de l'automatisation, de la régulation et de la gestion technique (Indice de classement : P52-703) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN ISO 10456 (juin 2008) : Matériaux et produits pour le bâtiment - Propriétés hygrothermiques - Valeurs utiles tabulées et procédures pour la détermination des valeurs thermiques déclarées et utiles (Tirage 2 (2010-01-01)) (Indice de classement : P75-110) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 16012+A1 (avril 2015) : Isolation thermique des bâtiments - Produits d'isolation réfléchissants - Détermination de la performance thermique déclarée (Indice de classement : P75-228) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 410 (avril 2011) : Verre dans la construction - Détermination des caractéristiques lumineuses et solaires des vitrages (Indice de classement : P78-457) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN ISO 25745-1 (novembre 2012) : Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 1 : mesurage de l'énergie et vérification (Indice de classement : P82-270-1) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN ISO 25745-2 (juin 2015) : Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 2 : calcul énergétique et classification des ascenseurs (Indice de classement : P82-270-2) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN ISO 25745-3 (juin 2015) : Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 3 : calcul énergétique et classification des escaliers mécaniques et trottoirs roulants (Indice de classement : P82-270-3) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN 16247-1 (septembre 2012) : Audits énergétiques - Partie 1 : exigences générales (Indice de classement : X30-122-1) - 13.020.20 - Économie de l'environnement - 27.010 - Ingénierie de l'énergie et de la transmission de la chaleur en général
- NF EN 15900 (août 2010) : Services d'efficacité énergétique - Définitions et exigences (Indice de classement : X30-131) - 03.080.10 - Services industriels - 27.010 - Ingénierie de l'énergie et de la transmission de la chaleur en général
- NF EN ISO/CEI 13273-1 (avril 2016) : Efficacité énergétique et sources d'énergie renouvelables - Terminologie internationale commune - Partie 1 : efficacité énergétique (Tirage 2 (2016-05-01)) (Indice de classement : X30-137-1) et par NF EN ISO/CEI 13273-2 (avril 2016) : Efficacité énergétique et sources d'énergie renouvelables - Terminologie internationale commune - Partie 2 : sources d'énergie renouvelables (Tirage 2 (2016-05-01)) (Indice de classement : X30-137-2) - 01.040.27 - Ingénierie de l'énergie et de la transmission de la chaleur (Vocabulaires) - 27.010 - Ingénierie de l'énergie et de la transmission de la chaleur en général
- NF EN 16212 (novembre 2012) : Efficacité énergétique et calcul d'économies - Méthodes top-down (descendante) et bottom-up (ascendante) (Indice de classement :

- X30-134) - 27.010 - Ingénierie de l'énergie et de la transmission de la chaleur en général
- NF EN ISO 7730 (mars 2006) : Ergonomie des ambiances thermiques - Détermination analytique et interprétation du confort thermique par le calcul des indices PMV et PPD et par des critères de confort thermique local (Indice de classement : X35-203) - 13.180 - Ergonomie
 - NF X90-012-1, NF EN 15193-1 (mai 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Exigences énergétiques pour l'éclairage - Partie 1 : spécifications, module M9

Détection des irrégularités thermiques

- NF EN 13187 (juillet 1999) : Performance thermique des bâtiments - Détection qualitative des irrégularités thermiques sur les enveloppes de bâtiments - Méthode infrarouge (Indice de classement : X10-023) - 19.100 - Essais non destructifs - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments

Exigences applicables par type d'élément du bâtiment

Isolation des parois opaques

Bâtiments neufs

- NF P50-731, NF EN ISO 6946 (juillet 2017) : Composants et parois de bâtiments - Résistance thermique et coefficient de transmission thermique - Méthodes de calcul
- NF P50-732, NF EN ISO 10211 (juillet 2017) : Ponts thermiques dans les bâtiments - Flux thermiques et températures superficielles - Calculs détaillés
- NF P50-746, NF EN ISO 14683 (juillet 2017) Ponts thermiques dans les bâtiments - Coefficient linéique de transmission thermique - Méthodes simplifiées et valeurs par défaut
- NF EN 16012+A1 (avril 2015) : Isolation thermique des bâtiments - Produits d'isolation réfléchissants - Détermination de la performance thermique déclarée (Indice de classement : P75-228) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique

Bâtiments existants

- NF P50-731, NF EN ISO 6946 (juillet 2017) : Composants et parois de bâtiments - Résistance thermique et coefficient de transmission thermique - Méthodes de calcul
- NF P50-732, NF EN ISO 10211 (juillet 2017) : Ponts thermiques dans les bâtiments - Flux thermiques et températures superficielles - Calculs détaillés
- NF P50-746, NF EN ISO 14683 (juillet 2017) Ponts thermiques dans les bâtiments - Coefficient linéique de transmission thermique - Méthodes simplifiées et valeurs par défaut
- NF EN 16012+A1 (avril 2015) : Isolation thermique des bâtiments - Produits d'isolation réfléchissants - Détermination de la performance thermique déclarée (Indice de classement : P75-228) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique

Parois vitrées

Bâtiments neufs

- NF P50-731, NF EN ISO 6946 (juillet 2017) : Composants et parois de bâtiments - Résistance thermique et coefficient de transmission thermique - Méthodes de calcul
- NF P50-732, NF EN ISO 10211 (juillet 2017) : Ponts thermiques dans les bâtiments - Flux thermiques et températures superficielles - Calculs détaillés

- NF P50-737-1, NF EN ISO 10077-1 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 1 : généralités
- NF P50-737-2, NF EN ISO 10077-2 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 2 : méthode numérique pour les encadrements
- NF P50-771-1, NF EN ISO 52022-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 1 : méthode de calcul simplifiée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF P50-771-3, NF EN ISO 52022-3 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 3 : Méthode de calcul détaillée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF P50-774, NF EN ISO 12631 (juillet 2017) : Performance thermique des façades-rideaux - Calcul du coefficient de transmission thermique
- XP P50-777 (décembre 2011) : Performances thermiques des bâtiments - Parois vitrées associées ou non à des protections mobiles - Détermination du facteur de transmission solaire et lumineuse (Indice de classement : P50-777) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 410 (avril 2011) : Verre dans la construction - Détermination des caractéristiques lumineuses et solaires des vitrages (Indice de classement : P78-457) - 81.040.20 - Verre dans la construction

Bâtiments existants

- NF P50-731, NF EN ISO 6946 (juillet 2017) : Composants et parois de bâtiments - Résistance thermique et coefficient de transmission thermique - Méthodes de calcul
- NF P50-732, NF EN ISO 10211 (juillet 2017) : Ponts thermiques dans les bâtiments - Flux thermiques et températures superficielles - Calculs détaillés
- NF P50-737-1, NF EN ISO 10077-1 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 1 : généralités
- NF P50-737-2, NF EN ISO 10077-2 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 2 : méthode numérique pour les encadrements
- NF P50-746, NF EN ISO 14683 (juillet 2017) Ponts thermiques dans les bâtiments - Coefficient linéique de transmission thermique - Méthodes simplifiées et valeurs par défaut
- NF P50-771-1, NF EN ISO 52022-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 1 : méthode de calcul simplifiée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF P50-771-3, NF EN ISO 52022-3 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 3 : Méthode de calcul détaillée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF P50-774, NF EN ISO 12631 (juillet 2017) : Performance thermique des façades-rideaux - Calcul du coefficient de transmission thermique
- XP P50-777 (décembre 2011) : Performances thermiques des bâtiments - Parois vitrées associées ou non à des protections mobiles - Détermination du facteur de transmission solaire et lumineuse (Indice de classement : P50-777) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 410 (avril 2011) : Verre dans la construction - Détermination des caractéristiques lumineuses et solaires des vitrages (Indice de classement : P78-457) - 81.040.20 - Verre dans la construction

Perméabilité à l'air de l'enveloppe

Bâtiments neufs

- NF EN 1026 (mai 2016) : Fenêtres et portes - Perméabilité à l'air - Méthode d'essai (Indice de classement : P20-502) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P20-507, NF EN 12207 (mars 2017) : Fenêtres et portes - Perméabilité à l'air - Classification
- NF EN 12835 (février 2001) : Fermetures étanches - Essai de perméabilité à l'air (Indice de classement : P25-507) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12152 (mai 2002) : Façades rideaux - Perméabilité à l'air - Exigences de performance et classification (Indice de classement : P28-101) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF EN 12153 (octobre 2000) : Façades rideaux - Perméabilité à l'air - Méthode d'essai (Indice de classement : P28-102) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF EN 12114 (août 2000) : Performance thermique des bâtiments - Perméabilité à l'air des composants et parois de bâtiments - Méthode d'essai en laboratoire (Indice de classement : P50-752) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN ISO 9972 (octobre 2010) : Performance thermique des bâtiments - Détermination de la perméabilité à l'air des bâtiments - Méthode de pressurisation par ventilateur (Indice de classement : P50-759) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- FD P50-784 (juillet 2016) : Performance thermique des bâtiments - Guide d'application de la norme NF EN ISO 9972 (Indice de classement : P50-784)

Bâtiments existants

- NF EN 1026 (mai 2016) : Fenêtres et portes - Perméabilité à l'air - Méthode d'essai (Indice de classement : P20-502) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P20-507, NF EN 12207 (mars 2017) : Fenêtres et portes - Perméabilité à l'air - Classification
- NF EN 12835 (février 2001) : Fermetures étanches - Essai de perméabilité à l'air (Indice de classement : P25-507) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 12152 (mai 2002) : Façades rideaux - Perméabilité à l'air - Exigences de performance et classification (Indice de classement : P28-101) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF EN 12153 (octobre 2000) : Façades rideaux - Perméabilité à l'air - Méthode d'essai (Indice de classement : P28-102) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF EN 12114 (août 2000) : Performance thermique des bâtiments - Perméabilité à l'air des composants et parois de bâtiments - Méthode d'essai en laboratoire (Indice de classement : P50-752) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN ISO 9972 (octobre 2010) : Performance thermique des bâtiments - Détermination de la perméabilité à l'air des bâtiments - Méthode de pressurisation par ventilateur (Indice de classement : P50-759) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- FD P50-784 (juillet 2016) : Performance thermique des bâtiments - Guide d'application de la norme NF EN ISO 9972 (Indice de classement : P50-784)
- NF EN 13187 (juillet 1999) : Performance thermique des bâtiments - Détection qualitative des irrégularités thermiques sur les enveloppes de bâtiments - Méthode infrarouge (Indice de classement : X10-023) - 19.100 - Essais non destructifs - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments

Chauffage et eau chaude sanitaire

Bâtiments neufs

- NF EN 61853-1 (avril 2011) : Essais de performance et caractéristiques assignées d'énergie des modules photovoltaïques (PV) - Partie 1 : mesures de performance en fonction de l'éclairement et de la température, et caractéristiques de puissance (Indice de classement : C57-113-1) - 27.160 - Énergie solaire
- NF EN 15251 (août 2007) : Critères d'ambiance intérieure pour la conception et évaluation de la performance énergétique des bâtiments couvrant la qualité de l'air intérieur, la thermique, l'éclairage et l'acoustique (Indice de classement : E51-762) - 13.040.20 - Air ambiant - 13.180 - Ergonomie - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN ISO 15927-1 (juillet 2004) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 1 : moyennes mensuelles des éléments météorologiques simples (Tirage 2 (2004-07-01)) (Indice de classement : P50-772-1) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-2 (décembre 2009) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 2 : données horaires pour le dimensionnement de la charge de refroidissement (Indice de classement : P50-772-2) - 07.060 - Géologie. Météorologie. Hydrologie - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-3 (décembre 2009) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 3 : calcul d'un indice de pluie battante pour surfaces verticales à partir de données horaires de vent et de pluie (Indice de classement : P50-772-3) - 07.060 - Géologie. Météorologie. Hydrologie - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-4 (janvier 2006) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 4 : données horaires pour l'évaluation du besoin énergétique annuel de chauffage et de refroidissement (Indice de classement : P50-772-4) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-5 (avril 2005) : Performance hydrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 5 : données pour la charge calorifique de conception pour le chauffage des locaux + Amendement A1 (septembre 2012) (Indice de classement : P50-772-5) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-6 (décembre 2007) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 6 : écarts de température cumulés (degrés-jour) (Indice de classement : P50-772-6) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P50-785-1, NF EN ISO 52016-1 (juillet 2017) : Performance énergétiques des bâtiments - Besoins d'énergie pour le chauffage et le refroidissement, les températures intérieures et les chaleurs sensible et latente - Partie 1 : méthodes de calcul
- NF EN 15265 (juillet 2008) : Performances thermiques des bâtiments - Calcul des besoins d'énergie pour le chauffage et le refroidissement des locaux - Critères généraux et procédures de validation (Indice de classement : P50-782) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 1264-2+A1 (janvier 2013) : Systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrées - Partie 2 : chauffage par le sol : méthodes de démonstration pour la détermination de l'émission thermique utilisant des méthodes par le calcul et à l'aide de méthodes d'essai (Indice de classement : P52-400-2) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF P52-612-1, NF EN 12831-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul de la charge thermique nominale - Partie 1 : charge de chauffage des locaux, module M3-3

- NF P52-612/CN (décembre 2010) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des déperditions calorifiques de base - Complément national à la norme NF EN 12831 - Valeurs par défaut pour les calculs des articles 6 à 9 (Indice de classement : P52-612/CN) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central

Bâtiments existants

- NF EN 61853-1 (avril 2011) : Essais de performance et caractéristiques assignées d'énergie des modules photovoltaïques (PV) - Partie 1 : mesures de performance en fonction de l'éclairement et de la température, et caractéristiques de puissance (Indice de classement : C57-113-1) - 27.160 - Énergie solaire
- NF EN 15251 (août 2007) : Critères d'ambiance intérieure pour la conception et évaluation de la performance énergétique des bâtiments couvrant la qualité de l'air intérieur, la thermique, l'éclairage et l'acoustique (Indice de classement : E51-762) - 13.040.20 - Air ambiant - 13.180 - Ergonomie - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN ISO 15927-1 (juillet 2004) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 1 : moyennes mensuelles des éléments météorologiques simples (Tirage 2 (2004-07-01)) (Indice de classement : P50-772-1) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-2 (décembre 2009) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 2 : données horaires pour le dimensionnement de la charge de refroidissement (Indice de classement : P50-772-2) - 07.060 - Géologie. Météorologie. Hydrologie - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-3 (décembre 2009) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 3 : calcul d'un indice de pluie battante pour surfaces verticales à partir de données horaires de vent et de pluie (Indice de classement : P50-772-3) - 07.060 - Géologie. Météorologie. Hydrologie - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-4 (janvier 2006) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 4 : données horaires pour l'évaluation du besoin énergétique annuel de chauffage et de refroidissement (Indice de classement : P50-772-4) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-5 (avril 2005) : Performance hydrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 5 : données pour la charge calorifique de conception pour le chauffage des locaux + Amendement A1 (septembre 2012) (Indice de classement : P50-772-5) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-6 (décembre 2007) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 6 : écarts de température cumulés (degrés-jour) (Indice de classement : P50-772-6) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P50-785-1, NF EN ISO 52016-1 (juillet 2017) : Performance énergétiques des bâtiments - Besoins d'énergie pour le chauffage et le refroidissement, les températures intérieures et les chaleurs sensible et latente - Partie 1 : méthodes de calcul
- NF EN 15265 (juillet 2008) : Performances thermiques des bâtiments - Calcul des besoins d'énergie pour le chauffage et le refroidissement des locaux - Critères généraux et procédures de validation (Indice de classement : P50-782) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P52-319-1, NF EN 15378-1 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Systèmes de chauffage et production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments - Partie 1 : inspection des chaudières et des systèmes de chauffage, Module M3-11, M8-11
- NF EN 1264-2+A1 (janvier 2013) : Systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrées - Partie 2 : chauffage par le sol : méthodes de démonstration pour la détermination de l'émission thermique utilisant des méthodes

- par le calcul et à l'aide de méthodes d'essai (Indice de classement : P52-400-2) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF P52-612-1, NF EN 12831-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul de la charge thermique nominale - Partie 1 : charge de chauffage des locaux, module M3-3
 - NF P52-612/CN (décembre 2010) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des déperditions calorifiques de base - Complément national à la norme NF EN 12831 - Valeurs par défaut pour les calculs des articles 6 à 9 (Indice de classement : P52-612/CN) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - NF EN 14336 (mars 2005) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Installation et commissionnement des systèmes de chauffage à eau (Indice de classement : P52-614) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - NF P52-617-1, NF EN 15316-1 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des exigences énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 1 : généralités et expression de la performance, module M3-1, M3-4, M3-9, M8-1, M8-4
 - NF P52-617-2, NF EN 15316-2 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 2 : systèmes d'émission de chauffage des locaux (chauffage et refroidissement), Module M3-5, M4-5
 - NF EN 15316-2-3 (octobre 2008) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des exigences énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 2-3 : systèmes de distribution de chauffage des locaux (Indice de classement : P52-617-2-3) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - NF P52-701-3, NF EN 12098-3 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul de la charge thermique nominale - Partie 3 : charge thermique des systèmes de production d'eau chaude sanitaire et caractérisation des besoins, Module M8-2, M8-3
 - NF P52-617-3, NF EN 15316-3 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 3 : systèmes de distribution des locaux (eau chaude sanitaire, chauffage et refroidissement), module M3-6, M4-6, M8-6
 - NF P52-617-4-1, NF EN 15316-4-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-1 : systèmes de génération de chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire, systèmes de combustion (chaudières, biomasse), Module M3-8-1, M8-8-1
 - NF EN 15316-4-1 (octobre 2010) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-1 : systèmes de génération de chauffage des locaux, systèmes de combustion (chaudières) (Indice de classement : P52-617-4-1) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - NF P52-617-4-3, NF EN 15316-4-3 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-3 : systèmes de génération de chaleur, systèmes solaires thermiques et systèmes photovoltaïques, Module M3-8-3, M8-8-3, M11-8-3
 - NF P52-617-4-4, NF EN 15316-4-4 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-4 : systèmes de génération de chaleur, systèmes de cogénération intégrés au bâtiment, module M8-3-4, M8-8-4, M8-11-4
 - NF P52-617-4-5, NF EN 15316-4-5 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-5 : réseaux de chaleur et de froid, Module M3-8-5, M4-8-5, M8-8-5, M11-8-5
 - NF EN 15316-4-6 (août 2008) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des exigences énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-6 :

- systèmes de génération de chaleur, systèmes photovoltaïques (Indice de classement : P52-617-4-6) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN 15316-4-7 (novembre 2009) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-7 : système de génération de chauffage des locaux, systèmes de combustion de la biomasse (Indice de classement : P52-617-4-7) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - NF P52-617-4-2, NF EN 15316-4-2 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-2 : systèmes de génération de chauffage des locaux, systèmes de pompes à chaleur module M3-8-2, M8-8-2
 - NF P52-617-4-8, NF EN 15316-4-8 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-8 : systèmes de génération de chauffage des locaux, systèmes de chauffage par air chaud et par rayonnement, y compris les poêles (local), Module M3-8-8
 - NF EN ISO 11855-4 (septembre 2015) : Conception de l'environnement des bâtiments - Conception, dimensionnement, installation et contrôle des systèmes intégrés de chauffage et de refroidissement par rayonnement - Partie 4 : dimensionnement et calculs relatifs au chauffage adiabatique et à la puissance frigorifique pour systèmes thermoactifs (TABS) (Indice de classement : P52-620-4) - 91.040.01 - Bâtiments en général - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
 - NF EN 15450 (janvier 2009) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Conception des systèmes de chauffage par pompe à chaleur (Indice de classement : P52-619) - 27.080 - Pompes à chaleur - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - NF EN 12098-3 (décembre 2013) : Régulation pour les systèmes de chauffage - Partie 3 : équipement de régulation pour les systèmes de chauffage électrique (Indice de classement : P52-701-3) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - NF EN ISO 7730 (mars 2006) : Ergonomie des ambiances thermiques - Détermination analytique et interprétation du confort thermique par le calcul des indices PMV et PPD et par des critères de confort thermique local (Indice de classement : X35-203) - 13.180 - Ergonomie

Refroidissement

Bâtiments neufs

- NF EN 15251 (août 2007) : Critères d'ambiance intérieure pour la conception et évaluation de la performance énergétique des bâtiments couvrant la qualité de l'air intérieur, la thermique, l'éclairage et l'acoustique (Indice de classement : E51-762) - 13.040.20 - Air ambiant - 13.180 - Ergonomie - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF P50-751-1, NF EN ISO 52017-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Charges thermiques latentes et sensibles et températures intérieures - Partie 1 : méthodes de calcul génériques
- NF EN 15265 (juillet 2008) : Performances thermiques des bâtiments - Calcul des besoins d'énergie pour le chauffage et le refroidissement des locaux - Critères généraux et procédures de validation (Indice de classement : P50-782) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-2 (décembre 2009) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 2 : données horaires pour le dimensionnement de la charge de refroidissement (Indice de classement : P50-772-2) - 07.060 - Géologie. Météorologie. Hydrologie - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments

- NF EN ISO 15927-4 (janvier 2006) : Performance hygrothermique des bâtiments Calcul et présentation des données climatiques Partie 4 : données horaires pour l'évaluation du besoin énergétique annuel de chauffage et de refroidissement (Indice de classement : P50-772-4) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 1264-2+A1 (janvier 2013) : Systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrées - Partie 2 : chauffage par le sol : méthodes de démonstration pour la détermination de l'émission thermique utilisant des méthodes par le calcul et à l'aide de méthodes d'essai (Indice de classement : P52-400-2) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN ISO 11855-4 (septembre 2015) : Conception de l'environnement des bâtiments - Conception, dimensionnement, installation et contrôle des systèmes intégrés de chauffage et de refroidissement par rayonnement - Partie 4 : dimensionnement et calculs relatifs au chauffage adiabatique et à la puissance frigorifique pour systèmes thermoactifs (TABS) (Indice de classement : P52-620-4) - 91.040.01 - Bâtiments en général - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Bâtiments existants

- NF EN 15251 (août 2007) : Critères d'ambiance intérieure pour la conception et évaluation de la performance énergétique des bâtiments couvrant la qualité de l'air intérieur, la thermique, l'éclairage et l'acoustique (Indice de classement : E51-762) - 13.040.20 - Air ambiant - 13.180 - Ergonomie - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN ISO 15927-2 (décembre 2009) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 2 : données horaires pour le dimensionnement de la charge de refroidissement (Indice de classement : P50-772-2) - 07.060 - Géologie. Météorologie. Hydrologie - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-4 (janvier 2006) : Performance hygrothermique des bâtiments Calcul et présentation des données climatiques Partie 4 : données horaires pour l'évaluation du besoin énergétique annuel de chauffage et de refroidissement (Indice de classement : P50-772-4) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P50-751-1, NF EN ISO 52017-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Charges thermiques latentes et sensibles et températures intérieures - Partie 1 : méthodes de calcul génériques
- NF EN 15265 (juillet 2008) : Performances thermiques des bâtiments - Calcul des besoins d'énergie pour le chauffage et le refroidissement des locaux - Critères généraux et procédures de validation (Indice de classement : P50-782) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 1264-2+A1 (janvier 2013) : Systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrées - Partie 2 : chauffage par le sol : méthodes de démonstration pour la détermination de l'émission thermique utilisant des méthodes par le calcul et à l'aide de méthodes d'essai (Indice de classement : P52-400-2) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN ISO 11855-4 (septembre 2015) : Conception de l'environnement des bâtiments - Conception, dimensionnement, installation et contrôle des systèmes intégrés de chauffage et de refroidissement par rayonnement - Partie 4 : dimensionnement et calculs relatifs au chauffage adiabatique et à la puissance frigorifique pour systèmes thermoactifs (TABS) (Indice de classement : P52-620-4) - 91.040.01 - Bâtiments en général - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Ventilation

Bâtiments neufs

- NF EN 13410 (octobre 2001) : Appareils de chauffage à rayonnement utilisant les combustibles gazeux - Exigences de ventilation des locaux à usage non domestique (Indice de classement : E31-410) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation - 97.100.20 - Appareils de chauffage à gaz
- NF EN 13142 (avril 2013) : Ventilation des bâtiments - Composants/produits pour la ventilation des logements - Caractéristiques de performances exigées et optionnelles (Indice de classement : E51-728) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-729-1, NF EN 13141-1 (janvier 2019) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 1 : dispositifs de transfert d'air montés en extérieur et en intérieur
- NF EN 13141-2 (septembre 2010) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 2 : bouches d'air d'évacuation et d'alimentation (Indice de classement : E51-729-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-4 (août 2011) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 4 : ventilateurs utilisés dans les systèmes de ventilation des logements (Tirage 2 (2012-02-01)) (Indice de classement : E51-729-4) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-5 (février 2005) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 5 : extracteurs statiques et dispositifs de sortie en toiture (Indice de classement : E51-729-5) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-6 (février 2015) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 6 : kits pour systèmes de ventilation par extraction pour logement individuel (Indice de classement : E51-729-6) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-7 (janvier 2011) : Ventilation des bâtiments - Essais de performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 7 : essais de performance des centrales doubles flux (y compris la récupération de chaleur) pour les systèmes de ventilation mécaniques prévus pour des logements individuels (Indice de classement : E51-729-7) - 27.220 - Récupération de la chaleur. Isolation thermique - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-8 (août 2014) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 8 : essais des performances des bouches de soufflage et d'extraction (y compris la récupération de chaleur) pour les systèmes de ventilation mécanique non raccordés prévus pour une pièce (Indice de classement : E51-729-8) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-10 (juin 2008) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 10 : bouche d'extraction d'air hygroréglable (Indice de classement : E51-729-10) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-11 (septembre 2015) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 11 : unités de ventilation par insufflation (Indice de classement : E51-729-11) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15780 (décembre 2011) : Ventilation des bâtiments - Réseaux de conduits - Propreté des systèmes de ventilation (Indice de classement : E51-738) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-739, NF EN 14134 (février 2019) : Ventilation des bâtiments - Mesure de la performance et vérifications des systèmes de ventilation résidentiels

- NF E51-775-3, NF EN 16798-3 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 3 : pour bâtiments non résidentiels - Exigences de performances pour les systèmes de ventilation et de climatisation (Modules M5-1, M5-4)
- NF E51-775-9, NF EN 16798-9 (septembre 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 9 : méthodes de calcul pour les exigences énergétiques des systèmes de refroidissement (Modules M4-1, M4-4, M4-9) - Généralités
- NF E51-775-13, NF EN 16798-13 (septembre 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 13 : calcul des systèmes de refroidissement (Module M4-8) – Génération
- FD E51-775-14, FD CEN/TR 16798-14 (octobre 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 14 : interprétation des exigences de l'EN 16798-13 - Calcul des systèmes de refroidissement (Module M4-8) - Génération
- NF E51-775-7, NF EN 16798-7 (mars 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 7 : méthodes de calcul pour la détermination des débits d'air dans les bâtiments y compris les infiltrations (Modules M5-5)
- NF E51-775-5-1, NF EN 16798-5-1 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-1 : méthodes de calcul des besoins énergétiques des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 1 : distribution et génération
- NF E51-775-5-2, NF EN 16798-5-2 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-2 : méthodes de calcul pour les besoins énergétiques des systèmes de ventilation (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 2 : distribution et génération
- NF EN 15116 (juin 2008) : Ventilation dans les bâtiments - Poutres froides - Essais et évaluation des poutres froides actives (Indice de classement : E51-753) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15665 (juin 2009) : Ventilation des bâtiments - Détermination des critères de performance pour les systèmes de ventilation résidentielle (Indice de classement : E51-759) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-775-17, NF EN 16798-17 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 17 : lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Module M4-11, M5-11, M6-11, M7-11)
- NF EN 15239 (août 2007) : Ventilation des bâtiments - Performance énergétique des bâtiments - Lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation (Indice de classement : E51-761) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-766 (septembre 2010) : Ventilation des bâtiments - Éléments de calcul complémentaires des débits des conduits collectifs shunt en ventilation naturelle (Indice de classement : E51-766) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Bâtiments existants

- NF EN 13410 (octobre 2001) : Appareils de chauffage à rayonnement utilisant les combustibles gazeux - Exigences de ventilation des locaux à usage non domestique (Indice de classement : E31-410) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation - 97.100.20 - Appareils de chauffage à gaz
- NF EN 13142 (avril 2013) : Ventilation des bâtiments - Composants/produits pour la ventilation des logements - Caractéristiques de performances exigées et optionnelles (Indice de classement : E51-728) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-729-1, NF EN 13141-1 (janvier 2019) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 1 : dispositifs de transfert d'air montés en extérieur et en intérieur

- NF EN 13141-2 (septembre 2010) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 2 : bouches d'air d'évacuation et d'alimentation (Indice de classement : E51-729-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-4 (août 2011) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 4 : ventilateurs utilisés dans les systèmes de ventilation des logements (Tirage 2 (2012-02-01)) (Indice de classement : E51-729-4) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-5 (février 2005) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 5 : extracteurs statiques et dispositifs de sortie en toiture (Indice de classement : E51-729-5) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-6 (février 2015) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 6 : kits pour systèmes de ventilation par extraction pour logement individuel (Indice de classement : E51-729-6) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-7 (janvier 2011) : Ventilation des bâtiments - Essais de performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 7 : essais de performance des centrales doubles flux (y compris la récupération de chaleur) pour les systèmes de ventilation mécaniques prévus pour des logements individuels (Indice de classement : E51-729-7) - 27.220 - Récupération de la chaleur. Isolation thermique - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-8 (août 2014) : Ventilation des bâtiments - Essais des performances des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 8 : essais des performances des bouches de soufflage et d'extraction (y compris la récupération de chaleur) pour les systèmes de ventilation mécanique non raccordés prévus pour une pièce (Indice de classement : E51-729-8) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-10 (juin 2008) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 10 : bouche d'extraction d'air hygroréglable (Indice de classement : E51-729-10) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 13141-11 (septembre 2015) : Ventilation des bâtiments - Essais de performance des composants/produits pour la ventilation des logements - Partie 11 : unités de ventilation par insufflation (Indice de classement : E51-729-11) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15780 (décembre 2011) : Ventilation des bâtiments - Réseaux de conduits - Propreté des systèmes de ventilation (Indice de classement : E51-738) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-775-3, NF EN 16798-3 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 3 : pour bâtiments non résidentiels - Exigences de performances pour les systèmes de ventilation et de climatisation (Modules M5-1, M5-4)
- NF E51-775-7, NF EN 16798-7 (mars 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 7 : méthodes de calcul pour la détermination des débits d'air dans les bâtiments y compris les infiltrations (Modules M5-5)
- NF E51-775-5-1, NF EN 16798-5-1 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-1 : méthodes de calcul des besoins énergétiques des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 1 : distribution et génération
- NF E51-775-5-2, NF EN 16798-5-2 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-2 : méthodes de calcul pour les besoins énergétiques des systèmes de ventilation (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 2 : distribution et génération

- NF EN 15116 (juin 2008) : Ventilation dans les bâtiments - Poutres froides - Essais et évaluation des poutres froides actives (Indice de classement : E51-753) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15665 (juin 2009) : Ventilation des bâtiments - Détermination des critères de performance pour les systèmes de ventilation résidentielle (Indice de classement : E51-759) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-775-17, NF EN 16798-17 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 17 : lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Module M4-11, M5-11, M6-11, M7-11)
- NF EN 15239 (août 2007) : Ventilation des bâtiments - Performance énergétique des bâtiments - Lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation (Indice de classement : E51-761) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-766 (septembre 2010) : Ventilation des bâtiments - Éléments de calcul complémentaires des débits des conduits collectifs shunt en ventilation naturelle (Indice de classement : E51-766) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Eclairage des locaux

Bâtiments neufs

- NF EN 15251 (août 2007) : Critères d'ambiance intérieure pour la conception et évaluation de la performance énergétique des bâtiments couvrant la qualité de l'air intérieur, la thermique, l'éclairage et l'acoustique (Indice de classement : E51-762) - 13.040.20 - Air ambiant - 13.180 - Ergonomie - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF X90-012-1, NF EN 15193-1 (mai 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Exigences énergétiques pour l'éclairage - Partie 1 : spécifications, module M9

Bâtiments existants

- NF EN 15251 (août 2007) : Critères d'ambiance intérieure pour la conception et évaluation de la performance énergétique des bâtiments couvrant la qualité de l'air intérieur, la thermique, l'éclairage et l'acoustique (Indice de classement : E51-762) - 13.040.20 - Air ambiant - 13.180 - Ergonomie - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF X90-012-1, NF EN 15193-1 (mai 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Exigences énergétiques pour l'éclairage - Partie 1 : spécifications, module M9

Utilisation des énergies renouvelables

Bâtiments neufs

- NF P52-617-4-3, NF EN 15316-4-3 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-3 : systèmes de génération de chaleur, systèmes solaires thermiques et systèmes photovoltaïques, Module M3-8-3, M8-8-3, M11-8-3
- NF EN 15316-4-6 (août 2008) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des exigences énergétiques et des rendements de systèmes - Partie 4-6 : systèmes de génération de chaleur, systèmes photovoltaïques (Indice de classement : P52-617-4-6) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN ISO 11855-4 (septembre 2015) : Conception de l'environnement des bâtiments - Conception, dimensionnement, installation et contrôle des systèmes intégrés de chauffage et de refroidissement par rayonnement - Partie 4 : dimensionnement et calculs relatifs au chauffage adiabatique et à la puissance frigorifique pour systèmes thermoactifs (TABS) (Indice de classement : P52-620-4) - 91.040.01 - Bâtiments en

général - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Bâtiments existants

- NF P52-617-4-3, NF EN 15316-4-3 (juin 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Méthode de calcul des besoins énergétiques et des rendements des systèmes - Partie 4-3 : systèmes de génération de chaleur, systèmes solaires thermiques et systèmes photovoltaïques, Module M3-8-3, M8-8-3, M11-8-3
- NF EN 15316-4-6 (août 2008) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des exigences énergétiques et des rendements de systèmes - Partie 4-6 : systèmes de génération de chaleur, systèmes photovoltaïques (Indice de classement : P52-617-4-6) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
- NF EN ISO 11855-4 (septembre 2015) : Conception de l'environnement des bâtiments - Conception, dimensionnement, installation et contrôle des systèmes intégrés de chauffage et de refroidissement par rayonnement - Partie 4 : dimensionnement et calculs relatifs au chauffage adiabatique et à la puissance frigorifique pour systèmes thermoactifs (TABS) (Indice de classement : P52-620-4) - 91.040.01 - Bâtiments en général - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

Autres usages

- NF EN ISO 25745-1 (novembre 2012) : Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 1 : mesurage de l'énergie et vérification (Indice de classement : P82-270-1) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN ISO 25745-2 (juin 2015) : Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 2 : calcul énergétique et classification des ascenseurs (Indice de classement : P82-270-2) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques
- NF EN ISO 25745-3 (juin 2015) : Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 3 : calcul énergétique et classification des escaliers mécaniques et trottoirs roulants (Indice de classement : P82-270-3) - 91.140.90 - Ascenseurs. Escaliers mécaniques

24 – isolation thermique

Prescriptions générales liées à la conception thermique des bâtiments

Performance thermique et hygrothermique des bâtiments

- NF EN 14500 (juillet 2008) : Fermetures et stores - Confort thermique et lumineux - Méthodes d'essai et de calcul (Tirage 2 (2008-12-01)) (Indice de classement : P25-516) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14501 (décembre 2005) : Fermetures et stores - Confort thermique et lumineux - Caractérisation des performances et classification (Indice de classement : P25-517) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF P50-731, NF EN ISO 6946 (juillet 2017) : Composants et parois de bâtiments - Résistance thermique et coefficient de transmission thermique - Méthodes de calcul
- NF P50-736, NF EN ISO 13370 (juillet 2017) : Performance thermique des bâtiments - Transfert de chaleur par le sol - Méthodes de calcul
- NF P50-737-1, NF EN ISO 10077-1 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 1 : généralités
- NF P50-737-2, NF EN ISO 10077-2 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 2 : méthode numérique pour les encadrements
- NF P50-738, NF EN ISO 13786 (juillet 2017) : Performance thermique des composants de bâtiment - Caractéristiques thermiques dynamiques - Méthodes de calcul
- NF P50-739, NF EN ISO 13789 (juillet 2017) : Performance thermique des bâtiments - Coefficients de transfert de chaleur par transmission et par renouvellement d'air - Méthode de calcul
- NF EN ISO 13791 (novembre 2012) : Performance thermique des bâtiments - Calcul des températures intérieures en été d'un local sans dispositif de refroidissement - Critères généraux et procédures de validation (Indice de classement : P50-751) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 12567-1 (janvier 2001) : Isolation thermique des fenêtres et portes - Détermination de la transmission thermique par la méthode à la boîte chaude - Partie 1 : fenêtres et portes complètes (Indice de classement : P50-753-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 12567-2 (mars 2006) : Isolation thermique des fenêtres et portes - Détermination de la transmission thermique par la méthode à la boîte chaude - Partie 2 : fenêtres de toit et autres fenêtres en saillie (Indice de classement : P50-753-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 9972 (octobre 2010) : Performance thermique des bâtiments - Détermination de la perméabilité à l'air des bâtiments - Méthode de pressurisation par ventilateur (Indice de classement : P50-759) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 13788 (avril 2013) : Performance hygrothermique des composants et parois de bâtiments - Température superficielle intérieure permettant d'éviter l'humidité superficielle critique et la condensation dans la masse - Méthodes de calcul (Indice de classement : P50-766) - 17.200.01 - Thermodynamique en général - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P50-767, NF EN ISO 12569 (novembre 2017) : Performance thermique des bâtiments et des matériaux - Détermination du débit d'air spécifique dans les bâtiments - Méthode de dilution de gaz traceurs

- NF P50-771-1, NF EN ISO 52022-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 1 : méthode de calcul simplifiée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF P50-771-3, NF EN ISO 52022-3 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 3 : Méthode de calcul détaillée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF EN ISO 15927-1 (juillet 2004) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 1 : moyennes mensuelles des éléments météorologiques simples (Tirage 2 (2004-07-01)) (Indice de classement : P50-772-1) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-2 (décembre 2009) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 2 : données horaires pour le dimensionnement de la charge de refroidissement (Indice de classement : P50-772-2) - 07.060 - Géologie. Météorologie. Hydrologie - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-4 (janvier 2006) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 4 : données horaires pour l'évaluation du besoin énergétique annuel de chauffage et de refroidissement (Indice de classement : P50-772-4) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-5 (avril 2005) : Performance hydrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 5 : données pour la charge calorifique de conception pour le chauffage des locaux + Amendement A1 (septembre 2012) (Indice de classement : P50-772-5) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 15927-6 (décembre 2007) : Performance hygrothermique des bâtiments - Calcul et présentation des données climatiques - Partie 6 : écarts de température cumulés (degrés-jour) (Indice de classement : P50-772-6) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P50-785-1, NF EN ISO 52016-1 (juillet 2017) : Performance énergétiques des bâtiments - Besoins d'énergie pour le chauffage et le refroidissement, les températures intérieures et les chaleurs sensible et latente - Partie 1 : méthodes de calcul
- NF P50-774, NF EN ISO 12631 (juillet 2017) : Performance thermique des façades-rideaux - Calcul du coefficient de transmission thermique
- NF EN 12412-2 (mai 2004) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Détermination du coefficient de transmission thermique par la méthode de la boîte chaude - Partie 2 : encadrements (Indice de classement : P50-775-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 12412-4 (mars 2004) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Détermination du coefficient de transmission thermique par la méthode de la boîte chaude - Partie 4 : coffres de volets roulants (Indice de classement : P50-775-4) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 23993 (juin 2012) : Produits isolants thermiques pour l'équipement du bâtiment et les installations industrielles - Détermination de la conductivité thermique utile (Indice de classement : P50-776) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- XP P50-777 (décembre 2011) : Performances thermiques des bâtiments - Parois vitrées associées ou non à des protections mobiles - Détermination du facteur de transmission solaire et lumineuse (Indice de classement : P50-777) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 15026 (avril 2008) : Performance hygrothermique des composants et parois de bâtiments - Évaluation du transfert d'humidité par simulation numérique (Indice de classement : P50-778) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 10456 (juin 2008) : Matériaux et produits pour le bâtiment - Propriétés hygrothermiques - Valeurs utiles tabulées et procédures pour la détermination des

- valeurs thermiques déclarées et utiles (Tirage 2 (2010-01-01)) (Indice de classement : P75-110) - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 9229 (septembre 2007) : Isolation thermique - Vocabulaire (Indice de classement : P75-226) - 01.040.27 - Ingénierie de l'énergie et de la transmission de la chaleur (Vocabulaires) - 27.220 - Récupération de la chaleur. Isolation thermique
 - NF EN 410 (avril 2011) : Verre dans la construction - Détermination des caractéristiques lumineuses et solaires des vitrages (Indice de classement : P78-457) - 81.040.20 - Verre dans la construction
 - NF EN 13187 (juillet 1999) : Performance thermique des bâtiments - Détection qualitative des irrégularités thermiques sur les enveloppes de bâtiments - Méthode infrarouge (Indice de classement : X10-023) - 19.100 - Essais non destructifs - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments

Détermination des ponts thermiques

- NF P50-731, NF EN ISO 6946 (juillet 2017) : Composants et parois de bâtiments - Résistance thermique et coefficient de transmission thermique - Méthodes de calcul
- NF P50-732, NF EN ISO 10211 (juillet 2017) : Ponts thermiques dans les bâtiments - Flux thermiques et températures superficielles - Calculs détaillés
- NF P50-736, NF EN ISO 13370 (juillet 2017) : Performance thermique des bâtiments - Transfert de chaleur par le sol - Méthodes de calcul

Matériaux et produits d'isolation

Définition

- NF P75-101 (octobre 1983) : Isolants thermiques destinés au bâtiment - Définition (Indice de classement : P75-101) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique

Spécification des produits isolants thermiques

Isolants à base de mousses plastiques alvéolaires

- NF P75-404, NF EN 13163+A2 (janvier 2017) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en polystyrène expansé (EPS) - Spécification
- NF EN 13164+A1 (mars 2015) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en mousse de polystyrène extrudé (XPS) - Spécification (Indice de classement : P75-405) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 13165 (décembre 2012) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en mousse rigide de polyuréthane (PU) - Spécification + Amendement A1 (mars 2015) + Amendement A2 (août 2016) (Indice de classement : P75-406) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 13166 (décembre 2012) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en mousse phénolique (PF) - Spécification + Amendement A1 (mars 2015) + Amendement A2 (juillet 2016) (Indice de classement : P75-407) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 13499 (janvier 2004) : Produits isolants thermiques pour bâtiments - Systèmes composites d'isolation thermique par l'extérieur à base de polystyrène expansé (ETICS) - Spécification (Indice de classement : P75-425) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 16069 (janvier 2013) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en mousse de polyéthylène (PEF) - Spécification + Amendement A1 (mars 2015) (Indice de classement : P75-462) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique

Isolants à base de minéraux

- DTU 27.1 (NF P15-202-1-1) (août 2019) Travaux de bâtiment - Revêtements par projection pneumatique de fibres minérales de laitier avec liant - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
- DTU 27.1 (NF P15-202-1-2) (août 2019) Travaux de bâtiment - Revêtements par projection pneumatique de fibres minérales de laitier avec liant - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- DTU 27.1 (NF P15-202-2) (août 2019) Travaux de bâtiment - Revêtements par projection pneumatique de fibres minérales de laitier avec liant - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF B20-001 (août 1988) : Produits isolants à base de fibres minérales - Vocabulaire (Indice de classement : B20-001) - 01.040.91 - Bâtiment et matériaux de construction (Vocabulaires) - 59.060.30 - Fibres minérales et métalliques - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 13162+A1 (mai 2015) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en laine minérale (MW) - Spécification (Indice de classement : P75-403) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 13167+A1 (avril 2015) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en verre cellulaire (CG) - Spécification (Indice de classement : P75-408) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 13169+A1 (mars 2015) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en panneaux de perlite expansée (EPB) - Spécification (Indice de classement : P75-410) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 13500 (janvier 2004) : Produits isolants thermiques pour bâtiments - Systèmes composites d'isolation thermique par l'extérieur (ETICS) à base de laine minérale - Spécification (Indice de classement : P75-426) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 14063-1 (avril 2005) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Isolation thermique formée en place à base de granulats légers d'argile expansée - Partie 1 : spécification des produits en vrac avant la mise en place (Tirage 2 (2007-01-01)) (Indice de classement : P75-430-1) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 14063-2 (août 2013) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - produits à base de granulats légers d'argile expansée formés en place destinés aux applications du bâtiment - Partie 2 : spécification relative aux produits installés (Indice de classement : P75-430-1) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF P75-431-1, NF EN 14064-1 (octobre 2018) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Isolation thermique formée en place à base de laine minérale (MW) - Partie 1 : spécifications des produits en vrac avant l'installation
- NF EN 14064-2 (avril 2010) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Isolation thermique formée sur chantier à base de laine minérale (MW) - Partie 2 : spécification des produits installés (Indice de classement : P75-431-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 14316-1 (avril 2005) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Isolation thermique formée en place à base de produits de perlite expansée (EP) - Partie 1 : spécification de produits liés et en vrac avant la mise en place (Indice de classement : P75-442-1) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 14316-2 (août 2007) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Isolation thermique formée en place à base de produits de Perlite expansée (EP) - Partie 2 : spécification des produits mis en place (Indice de classement : P75-442-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 14317-1 (avril 2005) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits d'isolation thermique à base de vermiculite exfoliée formés en place - Partie 1 : spécifications relatives aux produits en vrac ou agglomérés avant mise en œuvre (Indice de classement : P75-443-1) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique

- NF EN 14317-2 (novembre 2007) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits d'isolation thermique à base de vermiculite exfoliée (EV) formés en place - Partie 2 : spécification des produits mis en place (Indice de classement : P75-443-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique

Isolants à base végétale ou animale

- NF B57-052 (novembre 1973) : Liège - Agglomérés expansés purs thermiques - Caractéristiques, échantillonnage et emballage (Indice de classement : B57-052) - 79.100 - Liège et produits en liège - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF B57-054 (avril 1979) : Liège - Agglomérés expansés purs - Supports d'étanchéité non porteurs - Essais et spécifications (Indice de classement : B57-054) - 79.100 - Liège et produits en liège - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF B57-055 (novembre 1977) : Liège - Aggloméré composé pour sous-couche isolante de parquets à coller - Caractéristiques (Indice de classement : B57-055) - 79.100 - Liège et produits en liège - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF EN 13168+A1 (mars 2015) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en laine de bois (WW) - Spécification (Indice de classement : P75-409) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 13171+A1 (mars 2015) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en fibres de bois (WF) - Spécification (Indice de classement : P75-412) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF EN 13170+A1 (mars 2015) : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en liège expansé (ICB) - Spécification (Indice de classement : P75-414) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique

Isolants et compléments d'isolation à base de produits réfléchissants

- NF EN 16012+A1 (avril 2015) : Isolation thermique des bâtiments - Produits d'isolation réfléchissants - Détermination de la performance thermique déclarée (Indice de classement : P75-228) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique

Déclarations environnementales et sanitaires sur les produits

- NF P01-010 (décembre 2004) : Qualité environnementale des produits de construction - Déclaration environnementale et sanitaire des produits de construction (Indice de classement : P01-010) - 13.020.40 - Pollution, maîtrise de la pollution et protection de l'environnement - 91.060.01 - Éléments de construction en général - 91.100.01 - Matériaux de construction en général

Isolation thermique des toitures et des combles

Mise en œuvre de l'isolation thermique des toitures inclinées par type d'élément de couverture

- NF DTU 40.21 P1-1 (octobre 2013) : Travaux de bâtiment - Couverture en tuiles de terre cuite à emboîtement ou à glissement à relief - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P31-202-1-1)
- NF DTU 40.21 P1-2 (octobre 2013) : Travaux de bâtiment - Couverture en tuiles de terre cuite à emboîtement ou à glissement à relief - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P31-202-1-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- NF DTU 40.21 P2 (octobre 2013) : Travaux de bâtiment - Couverture en tuiles de terre cuite à emboîtement ou à glissement à relief - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P31-202-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite

- DTU 40.22 (NF P31-201-1) (mai 1993) : Couverture en tuiles canal de terre cuite - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (décembre 1996) + Amendement A2 (janvier 1999) + Amendement A3 (septembre 2001) + Amendement A4 (octobre 2010) (Indice de classement : P31-201-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- DTU 40.22 (NF P31-201-2) (mai 1993) : Couverture en tuiles canal de terre cuite - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P31-201-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- DTU 40.23 (NF P31-204-1) (septembre 1996) : Couverture en tuiles plates de terre cuite - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (septembre 2001) + Amendement A2 (septembre 2007) (Indice de classement : P31-204-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- DTU 40.23 (NF P31-204-2) (septembre 1996) : Couverture en tuiles plates de terre cuite - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P31-204-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite
- DTU 40.24 (NF P31-207-1) (mai 1993) : Couverture en tuiles en béton à glissement et à emboîtement longitudinal - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (février 1999) + Amendement A2 (juin 2001) (Indice de classement : P31-207-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- DTU 40.24 (NF P31-207-2) (mai 1993) : Couverture en tuiles en béton à glissement et à emboîtement longitudinal - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P31-207-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- DTU 40.241 (DTU P31-205/CCT) (juin 1990) : Couvertures en tuiles planes en béton à glissement et à emboîtement longitudinal - Cahier des clauses techniques + Erratum (octobre 1990) + Modificatif 1 (juin 1997) + Modificatif 2 (décembre 2000) (Indice de classement : P31-205) - 91.060.20 - Toitures - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- DTU 40.25 (DTU P31-206/CCT) (décembre 1984) : Couverture en tuiles plates en béton - Cahier des clauses techniques + Erratum (mai 1985) + Modificatif 1 (juin 1997) + Erratum (avril 2000) + Modificatif 2 (décembre 2000) (Indice de classement : P31-206) - 91.060.20 - Toitures - 91.100.30 - Béton et produits en béton
- DTU 40.35 (NF P34-205-1) (mai 1997) : Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (juin 2006) (Indice de classement : P34-205-1) - 91.060.20 - Toitures
- DTU 40.35 (NF P34-205-2) (mai 1997) : Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P34-205-2) - 91.060.20 - Toitures
- DTU 40.36 (NF P34-206-1) (mai 1993) : Couverture en plaques nervurées d'aluminium prélaqué ou non - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P34-206-1) - 91.060.20 - Toitures
- DTU 40.36 (NF P34-206-2) (mai 1993) : Couverture en plaques nervurées d'aluminium prélaqué ou non - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P34-206-2) - 91.060.20 - Toitures

Écrans de sous-toiture

- NF EN 13859-2 (juillet 2014) : Feuilles souples d'étanchéité - Définitions et caractéristiques des écrans souples - Partie 2 : écrans souples pour murs extérieures (Tirage 2 (2014-07-01)) (Indice de classement : P84-139) - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité
- NF EN 13859-1 (juillet 2014) : Feuilles souples d'étanchéité - Définitions et caractéristiques des écrans souples - Partie 1 : écrans souples de sous toiture pour couverture en petits éléments discontinus (Indice de classement : P84-147-1) - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité
- NF EN 14964 (janvier 2007) : Écrans rigides de sous-toiture pour pose en discontinu - Définitions et caractéristiques (Indice de classement : P37-500) - 91.060.20 - Toitures

Isolation thermique des toitures-terrasses

Mise en œuvre des isolants thermiques suivant le type d'élément porteur

Maçonnerie

- DTU 20.12 (NF P10-203-1) (septembre 1993) : Maçonnerie des toitures et d'étanchéité - Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Erratum (février 1994) + Amendement A1 (juillet 2000) + Amendement A2 (novembre 2007) (Indice de classement : P10-203-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.30 - Maçonneries
- DTU 20.12 (NF P10-203-2) (septembre 1993) : Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P10-203-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.080.30 - Maçonneries
- DTU 43.1 (NF P84-204-1-1) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Etanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (septembre 2007) (Indice de classement : P84-204-1-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- DTU 43.1 (NF P84-204-1-2) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Etanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) + Amendement A1 (septembre 2007) (Indice de classement : P84-204-1-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- DTU 43.1 (NF P84-204-2) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Etanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales + Amendement A1 (septembre 2007) (Indice de classement : P84-204-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- DTU 43.1 (FD P84-204-3) (septembre 2004) : Travaux de bâtiment - Etanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 3 : Guide à l'intention du Maître d'Ouvrage + Amendement A1 (août 2007) (Indice de classement : P84-204-3) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- NF P84-204 (novembre 2004) : DTU 43.1 - Travaux de bâtiment - Étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P84-204) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau

Bois massif et panneaux dérivés du bois

- NF DTU 43.4 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Toitures en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtements d'étanchéité - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P84-207-1-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- NF DTU 43.4 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Toitures en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtements d'étanchéité - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P84-207-1-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- NF DTU 43.4 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Toitures en éléments porteurs en bois et panneaux dérivés du bois avec revêtement d'étanchéité - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS) (Indice de classement : P84-207-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau

Tôle d'acier nervurée

- DTU 43.3 P1-1/A1 (décembre 2012) Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des toitures en tôles d'acier nervurées avec revêtement d'étanchéité - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (CCT)
- DTU 43.3 P1-2/A1 (décembre 2012) Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des toitures en tôles d'acier nervurées avec revêtement d'étanchéité - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM)
- NF DTU 43.3 P2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des toitures en tôles d'acier nervurées avec revêtement d'étanchéité - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS) (Indice de classement : P84-206-2) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau

Caractéristiques et fixation des isolants

- NF P30-313 (juillet 2004) : Travaux de couverture - Détermination de la résistance caractéristique d'assemblage - Méthode d'essai d'arrachement des fixations de l'isolant ou du revêtement d'étanchéité sur l'élément porteur (Indice de classement : P30-313) - 91.060.20 - Toitures
- NF P30-317 (novembre 2006) : Travaux de couverture et de bardage - Éléments de fixation - Revêtements d'étanchéité et isolants-supports fixés mécaniquement - Méthode d'essai conventionnelle de la caractéristique "solide au pas" des fixations (Indice de classement : P30-317) - 91.060.20 - Toitures
- NF EN 13970 (avril 2005) : Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles bitumeuses utilisées comme pare-vapeur - Définitions et caractéristiques + Amendement A1 (mars 2007) (Indice de classement : P84-145) - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité
- NF EN 13984 (mai 2013) : Feuilles souples d'étanchéité - Feuilles plastiques et élastomères utilisées comme pare-vapeur - Définitions et caractéristiques (Indice de classement : P84-146) - 91.100.50 - Liants. Matériaux d'étanchéité

Isolation thermique des menuiseries extérieures et des parois vitrées

Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures

- NF DTU 36.5 P1-1 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 1-1 : Cahiers des clauses techniques types (Indice de classement : P20-202-1-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF DTU 36.5 P1-2 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGCM) (Tirage 2 (2010-05-01)) (Indice de classement : P20-202-1-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF DTU 36.5 P2 (avril 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P20-202-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- FD DTU 36.5 P3 (octobre 2010) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des fenêtres et porte extérieures - Partie 3 : mémento de choix en fonction de l'exposition (Indice de classement : P20-202-3) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

Performance thermique des fenêtres, portes, fermetures et façades légères

- NF EN 14500 (juillet 2008) : Fermetures et stores - Confort thermique et lumineux - Méthodes d'essai et de calcul (Tirage 2 (2008-12-01)) (Indice de classement : P25-516) - 91.060.50 - Portes et fenêtres
- NF EN 14501 (décembre 2005) : Fermetures et stores - Confort thermique et lumineux - Caractérisation des performances et classification (Indice de classement : P25-517) - 91.060.50 - Portes et fenêtres

- NF P50-731, NF EN ISO 6946 (juillet 2017) : Composants et parois de bâtiments - Résistance thermique et coefficient de transmission thermique - Méthodes de calcul
- NF P50-737-1, NF EN ISO 10077-1 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 1 : généralités
- NF P50-737-2, NF EN ISO 10077-2 (juillet 2017) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Calcul du coefficient de transmission thermique - Partie 2 : méthode numérique pour les encadrements
- NF EN ISO 12567-1 (janvier 2001) : Isolation thermique des fenêtres et portes - Détermination de la transmission thermique par la méthode à la boîte chaude - Partie 1 : fenêtres et portes complètes (Indice de classement : P50-753-1) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN ISO 12567-2 (mars 2006) : Isolation thermique des fenêtres et portes - Détermination de la transmission thermique par la méthode à la boîte chaude - Partie 2 : fenêtres de toit et autres fenêtres en saillie (Indice de classement : P50-753-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF P50-774, NF EN ISO 12631 (juillet 2017) : Performance thermique des façades-rideaux - Calcul du coefficient de transmission thermique
- NF EN 12412-2 (mai 2004) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Détermination du coefficient de transmission thermique par la méthode de la boîte chaude - Partie 2 : encadrements (Indice de classement : P50-775-2) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 12412-4 (mars 2004) : Performance thermique des fenêtres, portes et fermetures - Détermination du coefficient de transmission thermique par la méthode de la boîte chaude - Partie 4 : coffres de volets roulants (Indice de classement : P50-775-4) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments

Vitrages isolants

- NF P50-771-1, NF EN ISO 52022-1 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 1 : méthode de calcul simplifiée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- NF P50-771-3, NF EN ISO 52022-3 (juillet 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Propriétés thermiques, solaires et lumineuses des composants et éléments du bâtiment - Partie 3 : Méthode de calcul détaillée des caractéristiques solaires et lumineuses pour les dispositifs de protection solaire combinés à des vitrages
- XP P50-777 (décembre 2011) : Performances thermiques des bâtiments - Parois vitrées associées ou non à des protections mobiles - Détermination du facteur de transmission solaire et lumineuse (Indice de classement : P50-777) - 81.040.20 - Verre dans la construction - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments
- NF EN 410 (avril 2011) : Verre dans la construction - Détermination des caractéristiques lumineuses et solaires des vitrages (Indice de classement : P78-457) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 674 (septembre 2011) : Verre dans la construction - Détermination du coefficient de transmission thermique, U - Méthode de l'anneau de garde (Indice de classement : P78-458) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF EN 673 (avril 2011) : Verre dans la construction - Détermination du coefficient de transmission thermique, U - Méthode de calcul (Indice de classement : P78-460) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF P78-471, NF EN 1279-1 (juillet 2017) : Verre dans la construction - Vitrage isolant - Partie 1 : généralités, description du système, règles de substitution, tolérances et qualité visuelle
- NF P78-472, NF EN 1279-2 (juillet 2018) : Verre dans la construction - Vitrage isolant - Partie 2 : méthode d'essai de longue durée et exigences en matière de pénétration d'humidité

- NF P78-473, NF EN 1279-3 (juillet 2017) : Verre dans la construction - Vitrage isolant - Partie 3 : méthode d'essai à long terme pour le débit de fuite et prescriptions pour les tolérances de concentration en gaz
- NF P78-474, NF EN 1279-4 (juillet 2017) : Verre dans la construction - Vitrage isolant - Partie 4 : méthodes d'essai des propriétés physiques des composants et inserts
- NF EN 1279-5+A2 (juillet 2010) : Verre dans la construction - Vitrage isolant préfabriqué scellé - Partie 5 : évaluation de la conformité (Indice de classement : P78-475) - 81.040.20 - Verre dans la construction
- NF P78-476, NF EN 1279-6 (juillet 2018) : Verre dans la construction - Vitrage isolant - Partie 6 : contrôle de production en usine et essais périodiques

Isolation thermique des parois verticales

Perméabilité à la pluie des murs de façade

- NF DTU 20.1 P3 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 3 : Guide pour le choix des types de murs de façades en fonction du site + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries

Isolation rapportée par l'intérieur

Cloisons de doublage

- (DTU 25.31) NF P72-202-1-1, NF DTU 25.31 P1-1 (avril 2017) DTU 25.31 Ouvrages en carreaux de plâtre - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
- (DTU 25.31) NF P72-202-1-2, NF DTU 25.31 P1-2 (avril 2017) DTU 25.31 Ouvrages en carreaux de plâtre - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- (DTU 25.31) NF P72-202-2, NF DTU 25.31 P2 (avril 2017) DTU 25.31 - Travaux de bâtiment - Ouvrages en carreaux de plâtre - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF DTU 25.41 P1-1 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Tirage 3 (2016-04-01)) (Indice de classement : P72-203-1-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.41 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P72-203-1-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.41 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à face cartonnées - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P72-203-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 20.1 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2009-01-01)) + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P10-202-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries

- NF DTU 20.1 P3 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 3 : Guide pour le choix des types de murs de façades en fonction du site + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P4 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 4 : Règles de calcul et dispositions constructives minimales + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-4) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries

Complexes isolants

- NF DTU 25.42 P1-1 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P72-204-1-1) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.42 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P72-204-1-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 91.180 - Finitions intérieures
- NF DTU 25.42 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P72-204-2) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier - 91.180 - Finitions intérieures
- NF EN 14509 (novembre 2013) : Panneaux sandwichs autoportants, isolants, double peau à parements métalliques - Produits manufacturés - Spécifications (Tirage 2 (2015-07-01)) (Indice de classement : P34-900) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF P72-602, NF EN 14496 (juillet 2017) : Adhésifs à base de plâtre pour complexes d'isolation thermique/acoustique en plaques de plâtre et isolant - Définitions, exigences et méthodes d'essai

Isolation répartie

- NF DTU 20.1 P1-1 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-1) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P1-2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2009-01-01)) + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P2 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P10-202-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P3 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 3 : Guide pour le choix des types de murs de façades en fonction du site + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries
- NF DTU 20.1 P4 (octobre 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs - Partie 4 : Règles de calcul et dispositions constructives minimales + Amendement A1 (juillet 2012) (Indice de classement : P10-202-4) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.080.30 - Maçonneries

Isolation des constructions à ossature bois

- NF DTU 31.2 P1-1 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT)
- NF DTU 31.2 P1-2 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM)
- NF DTU 31.2 P2 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (CCS)

Isolation thermique par l'extérieur

Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique

- NF DTU 41.2 P1-1 (août 2015) : Travaux de bâtiment - Revêtements extérieurs en bois - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P65-210-1-1) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général - 91.060.20 - Toitures - 91.200 - Techniques de construction
- NF DTU 41.2 P2 (août 2015) : Travaux de bâtiment - Revêtements extérieurs en bois - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P65-210-2) - 79.060.01 - Panneaux à base de bois en général - 91.060.20 - Toitures - 91.200 - Techniques de construction

Isolation thermique des planchers bas

Mise en œuvre de l'isolation thermique sous dallage

- DTU 13.3 (NF P11-213-1) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 1 : cahier des clauses techniques des dallages à usage industriel ou assimilés + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-1) - 91.080.40 - Structures en béton
- DTU 13.3 (NF P11-213-2) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 2 : cahier des clauses techniques des dallages à usage autre qu'industriel ou assimilés + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-2) - 91.080.40 - Structures en béton
- DTU 13.3 (NF P11-213-3) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 3 : cahier des clauses techniques des dallages de maisons individuelles + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-3) - 91.080.40 - Structures en béton
- DTU 13.3 (NF P11-213-4) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 4 : cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P11-213-4) - 91.080.40 - Structures en béton

Mise en œuvre de l'isolation thermique sous chape et sous carrelage

- NF DTU 26.2 P1-1 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (mai 2015) (Indice de classement : P14-201-1-1) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton
- NF DTU 26.2 P1-2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux + Amendement A1 (mai 2015) (Indice de classement : P14-201-1-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton
- NF DTU 26.2 P2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Marchés privés - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types + Amendement A1 (mai 2015) (Indice de classement : P14-201-2) - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers - 91.080.40 - Structures en béton

- NF DTU 52.1 P1-1 (novembre 2010) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol scellés - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P61-202-1-1) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF DTU 52.1 P1-2 (novembre 2010) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sols scellés - Partie 1-2 : Cahier des critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P61-202-1-2) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF DTU 52.1 P2 (novembre 2010) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol scellés - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P61-202-2) - 91.100.15 - Matériaux et produits minéraux - 91.100.25 - Produits de construction en terre cuite - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles - 91.100.23 - Carreaux et dalles en céramique
- NF DTU 52.10 P1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P61-203-1-1) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF DTU 52.10 P1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P61-203-1-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF DTU 52.10 P2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 2 : Cahier des clauses administratives types (Indice de classement : P61-203-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles

Isolation thermique des bâtiments frigorifiques et des locaux à ambiance régulée

- DTU 45.1 (NF P75-401-1) (octobre 2001) : Travaux de bâtiment - Isolation thermique des bâtiments frigorifiques et des locaux à ambiance régulée - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P75-401-1) - 27.200 - Technologie frigorifique - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments - 97.130.20 - Appareils de réfrigération commerciaux
- DTU 45.1 (NF P75-401-2) (octobre 2001) : Travaux de bâtiment - Marchés privés - Isolation thermique des bâtiments frigorifiques et des locaux à ambiance régulée - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P75-401-2) - 27.200 - Technologie frigorifique - 91.120.10 - Isolation thermique des bâtiments - 97.130.20 - Appareils de réfrigération commerciaux

25 - confort acoustique et lutte contre le bruit

Généralités

- P05-100 (septembre 1991) : Conditions d'usage normal d'un logement (Indice de classement : P05-100) - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation

Acoustique de certains locaux

- NF P90-207 (octobre 1992) : Salles sportives - Acoustique (Indice de classement : P90-207) - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique - 97.220.30 - Équipements de sports d'intérieur
- NF S31-080 (janvier 2006) : Acoustique - Bureaux et espaces associés - Niveaux et critères de performances acoustiques par type d'espace (Indice de classement : S31-080) - 13.140 - Bruit et ses effets sur l'homme
- NF EN ISO 17624 (juin 2005) : Acoustique - Lignes directrices pour la réduction du bruit dans les bureaux et locaux et travail au moyen d'écrans acoustiques (Indice de classement : S31-169) - 13.140 - Bruit et ses effets sur l'homme - 17.140.20 - Bruit émis par les machines et matériel - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique
- NF EN ISO 11690-1 (janvier 1997) : Acoustique - Pratique recommandée pour la conception de lieux de travail à bruit réduit contenant des machines - Partie 1 : Stratégies de réduction du bruit (Indice de classement : S31-600-1) - 13.140 - Bruit et ses effets sur l'homme - 17.140.20 - Bruit émis par les machines et matériel
- NF EN ISO 11690-2 (janvier 1997) : Acoustique - Pratique recommandée pour la conception de lieux de travail à bruit réduit contenant des machines - Partie 2 : Moyens de réduction du bruit (Indice de classement : S31-600-2) - 13.140 - Bruit et ses effets sur l'homme - 17.140.20 - Bruit émis par les machines et matériel
- NF EN ISO 11690-3 (juin 1999) : Acoustique - Pratique recommandée pour la conception de locaux de travail à bruit réduit contenant des machines - Partie 3 : propagation du son et prévision du bruit dans les locaux de travail (Indice de classement : S31-600-3) - 13.140 - Bruit et ses effets sur l'homme

Caractéristiques acoustiques de certains ouvrages

- DTU 27.1 (NF P15-202-1-1) (août 2019) Travaux de bâtiment - Revêtements par projection pneumatique de fibres minérales de laitier avec liant - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types
- DTU 27.1 (NF P15-202-1-2) (août 2019) Travaux de bâtiment - Revêtements par projection pneumatique de fibres minérales de laitier avec liant - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux
- DTU 27.1 (NF P15-202-2) (août 2019) Travaux de bâtiment - Revêtements par projection pneumatique de fibres minérales de laitier avec liant - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF DTU 35.1 P1-1 (février 2015) : Travaux de bâtiment - Cloisons démontables - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P24-802-1-1) et par NF DTU 35.1 P1-2 (février 2015) : Travaux de bâtiment - Cloisons démontables - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P24-802-1-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF DTU 35.1 P2 (février 2015) : Travaux de bâtiment - Cloisons démontables - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P24-802-2) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades
- NF DTU 52.10 P1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P61-203-1-1) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles

- NF DTU 52.10 P1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P61-203-1-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF DTU 52.10 P2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé - Partie 2 : Cahier des clauses administratives types (Indice de classement : P61-203-2) - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique - 97.150 - Revêtements de sol non-textiles
- NF DTU 58.1 P1-1 (juin 2019) : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus modulaires - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types
- NF B57-050 (mars 1973) : Liège - Aggloméré pur absorbant acoustique en dalles - Caractéristiques (Indice de classement : B57-050) - 79.100 - Liège et produits en liège - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF B57-051 (mars 1973) : Liège - Aggloméré composé absorbant acoustique en dalles - Caractéristiques (Indice de classement : B57-051) - 79.100 - Liège et produits en liège - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique
- NF P19-800, NF EN 13369 (avril 2018) : Règles communes pour les produits préfabriqués en béton
- NF EN 15318 (mars 2008) : Conception et exécution des ouvrages en carreaux de plâtre (Indice de classement : P72-700) - 91.100.10 - Ciment. Plâtre. Chaux. Mortier
- NF EN ISO 14163 (juillet 1999) : Acoustique - Lignes directrices pour la réduction du bruit au moyen de silencieux (Indice de classement : S31-660) - 17.140.01 - Mesurage acoustique et atténuation du bruit en général

Calcul et mesurage acoustique des bâtiments

- NF S31-004-1, NF EN ISO 12354-1 (août 2017) : Acoustique du bâtiment - Calcul de la performance acoustique des bâtiments à partir de la performance des éléments - Partie 1 : isolement acoustique aux bruits aériens entre des locaux
- NF S31-004-2, NF EN ISO 12354-2 (août 2017) : Acoustique du bâtiment - Calcul de la performance acoustique des bâtiments à partir de la performance des éléments - Partie 2 : isolement au bruit de choc entre locaux
- NF S31-004-3, NF EN ISO 12354-3 (août 2017) : Acoustique du bâtiment - Calcul de la performance acoustique des bâtiments à partir de la performance des éléments - Partie 3 : isolement aux bruits aériens venus de l'extérieur
- NF S31-004-4, NF EN ISO 12354-4 (août 2017) : Acoustique du bâtiment - Calcul de la performance acoustique des bâtiments à partir de la performance des éléments - Partie 4 : transmission du bruit intérieur à l'extérieur
- NF EN 12354-5 (septembre 2013) : Acoustique du bâtiment - Calcul des performances acoustiques des bâtiments à partir des performances des éléments - Partie 5 : niveaux sonores dus aux équipements du bâtiment (Tirage 2 (2013-09-01)) (Indice de classement : S31-004-5) - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique
- NF EN 12354-6 (août 2004) : Acoustique du bâtiment - Calcul de la performance acoustique des bâtiments à partir de la performance des éléments - Partie 6 : Absorption acoustique des pièces et espaces fermés (Indice de classement : S31-004-6) - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique
- NF S31-010 (décembre 1996) : Acoustique - Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement - Méthodes particulières de mesurage (Tirage 2 (2009-01-01)) + Amendement A1 (décembre 2008) + Amendement A2 (décembre 2013) (Indice de classement : S31-010) - 13.140 - Bruit et ses effets sur l'homme - 17.140.01 - Mesurage acoustique et atténuation du bruit en général.
- NF EN ISO 717-2 (mai 2013) : Acoustique - Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction - Partie 2 : protection contre le bruit de

- choc (Indice de classement : S31-032-2) - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique
- NF EN ISO 16283-1 (mai 2014) : Acoustique - Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction - Partie 1 : isolation des bruits aériens (Tirage 2 (2014-08-01)) (Indice de classement : S31-283-1) - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique
 - NF S31-283-1/A1, NF EN ISO 16283-1/A1 (décembre 2017) : Acoustique - Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction - Partie 1 : isolation des bruits aériens - Amendement 1
 - NF EN ISO 16283-3 (avril 2016) : Acoustique - Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction - Partie 3 : isolation des bruits de façades (Indice de classement : S31-283-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique
 - NF EN ISO 10052 (septembre 2005) : Acoustique - Mesurages in situ de l'isolement aux bruits aériens et de la transmission des bruits de choc ainsi que du bruit des équipements - Méthode de contrôle + Amendement A1 (mars 2012) (Indice de classement : S31-077) - 17.140.20 - Bruit émis par les machines et matériel - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique - 91.140.01 - Installations dans les bâtiments en général
 - NF S31-088 (juillet 2014) : Acoustique - Caractérisation et mesurage du bruit dû au trafic ferroviaire (Indice de classement : S31-088) - 13.140 - Bruit et ses effets sur l'homme - 17.140.30 - Bruit émis par les moyens de transport.
 - NF EN ISO 11821 (juin 1997) : Acoustique - Mesurage de l'atténuation acoustique in situ d'un écran amovible (Indice de classement : S31-650) - 17.140.01 - Mesurage acoustique et atténuation du bruit en général
 - NF S31-120 (décembre 2018) : Acoustique - Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement - Influence du sol et des conditions météorologiques

Bruits liés à certains équipements techniques

- NF E51-711 (décembre 2007) : Composants de ventilation mécanique contrôlée (VMC) - Bouches d'extraction pour VMC-Gaz - Caractéristiques et aptitude à la fonction (Indice de classement : E51-711) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-713 (octobre 2005) : Composants de ventilation mécanique contrôlée (VMC) - Bouches d'extraction pour VMC - Caractéristiques et aptitude à la fonction (Indice de classement : E51-713) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 806-2 (novembre 2005) : Spécifications techniques relatives aux installations d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Conception (Tirage 2 (2014-11-01)) (Indice de classement : P41-020-2) - 91.140.60 - Systèmes de fourniture d'eau
- NF EN 15450 (janvier 2009) : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Conception des systèmes de chauffage par pompe à chaleur (Indice de classement : P52-619) - 27.080 - Pompes à chaleur - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central

Nuisances sonores liées à l'environnement extérieur

- NF EN 14759 (novembre 2005) : Fermetures - Isolation acoustique vis-à-vis des bruits aériens - Présentation de la performance (Indice de classement : P25-460) - 91.060.50 - Portes et fenêtres - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique
- NF P90-207 (octobre 1992) : Salles sportives - Acoustique (Indice de classement : P90-207) - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique - 97.220.30 - Équipements de sports d'intérieur
- NF EN ISO 717-1 (mai 2013) : Acoustique - Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction - Partie 1 : isolement aux bruits aériens (Indice de classement : S31-032-1) - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique

- NF EN ISO 16283-1 (mai 2014) : Acoustique - Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction - Partie 1 : isolation des bruits aériens (Tirage 2 (2014-08-01)) (Indice de classement : S31-283-1) - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique
- NF S31-283-1/A1, NF EN ISO 16283-1/A1 (décembre 2017) : Acoustique - Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction - Partie 1 : isolation des bruits aériens - Amendement 1
- NF EN ISO 16283-3 (avril 2016) : Acoustique - Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction - Partie 3 : isolation des bruits de façades (Indice de classement : S31-283-3) - 91.060.10 - Murs. Cloisons. Façades - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique
- NF EN ISO 10052 (septembre 2005) : Acoustique - Mesurages in situ de l'isolement aux bruits aériens et de la transmission des bruits de choc ainsi que du bruit des équipements - Méthode de contrôle + Amendement A1 (mars 2012) (Indice de classement : S31-077) - 17.140.20 - Bruit émis par les machines et matériel - 91.120.20 - Acoustique dans le bâtiment. Isolation acoustique - 91.140.01 - Installations dans les bâtiments en général
- NF S31-088 (juillet 2014) : Acoustique - Caractérisation et mesurage du bruit dû au trafic ferroviaire (Indice de classement : S31-088) - 13.140 - Bruit et ses effets sur l'homme - 17.140.30 - Bruit émis par les moyens de transport.
- NF S31-130 (décembre 2008) : Acoustique - Cartographie du bruit en milieu extérieur - Élaboration des cartes et représentation graphique (Indice de classement : S31-130) - 17.140.30 - Bruit émis par les moyens de transport.
- NF EN ISO 11821 (juin 1997) : Acoustique - Mesurage de l'atténuation acoustique in situ d'un écran amovible (Indice de classement : S31-650) - 17.140.01 - Mesurage acoustique et atténuation du bruit en général
- NF S31-120 (décembre 2018) : Acoustique - Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement - Influence du sol et des conditions météorologiques

26 – qualité de l'air intérieur

Audit et surveillance de la qualité de l'air

- NF EN 15251 (août 2007) : Critères d'ambiance intérieure pour la conception et évaluation de la performance énergétique des bâtiments couvrant la qualité de l'air intérieur, la thermique, l'éclairage et l'acoustique (Indice de classement : E51-762) + Annexe B (informative) Base des critères pour la qualité de l'air intérieur et les débits de ventilation- 13.040.20 - Air ambiant - 13.180 - Ergonomie - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF ISO 16814 (juin 2010) : Conception de l'environnement des bâtiments - Qualité de l'air intérieur - Méthodes d'expression de la qualité de l'air intérieur pour une occupation humaine (Indice de classement : P01-042) - 13.040.20 - Air ambiant - 91.040.01 - Bâtiments en général
- NF X43-001 (août 1982) : Qualité de l'air - Vocabulaire (Indice de classement : X43-001) - 01.040.13 - Environnement et protection de la santé. Sécurité (Vocabulaires) - 13.040.01 - Qualité de l'air en général
- XP X43-401 (décembre 1998) : Qualité de l'air - Audit de la qualité de l'air dans les locaux non industriels - Bâtiments à usage de bureaux et locaux similaires (Indice de classement : X43-401) - 13.040.30 - Air des lieux de travail
- XP X43-403 (décembre 1999) : Qualité de l'air - Audit de la qualité de l'air dans les locaux non industriels - Bâtiments à usage d'habitation et locaux similaires (Indice de classement : X43-403) - 13.040.20 - Air ambiant
- XP X43-405 (février 2006) : Qualité de l'air - Audit de la qualité de l'air dans les piscines (Tirage 2 (2007-05-01)) (Indice de classement : X43-405) - 13.040.20 - Air ambiant - 97.220.10 - Installations sportives
- XP X43-407 (mars 2006) : Qualité de l'air - Audit de la qualité de l'air dans les locaux non industriels - Bâtiments à usage d'enseignement (Indice de classement : X43-407) - 13.040.20 - Air ambiant

Composés organiques volatils (COV)

- NF P01-010 (décembre 2004) : Qualité environnementale des produits de construction - Déclaration environnementale et sanitaire des produits de construction (Indice de classement : P01-010) - 13.020.40 - Pollution, maîtrise de la pollution et protection de l'environnement - 91.060.01 - Éléments de construction en général - 91.100.01 - Matériaux de construction en général
- XP X43-403 (décembre 1999) : Qualité de l'air - Audit de la qualité de l'air dans les locaux non industriels - Bâtiments à usage d'habitation et locaux similaires (Indice de classement : X43-403) - 13.040.20 - Air ambiant

Amiante

Repérage et évaluation

- NF EN ISO 16000-7 (septembre 2007) : Air intérieur - Partie 7 : Stratégie d'échantillonnage pour la détermination des concentrations en fibres d'amiante en suspension dans l'air (Indice de classement : X43-404-7) - 13.040.20 - Air ambiant
- NF X46-020 (août 2017) : Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie
- GA X46-033 (août 2012) : Guide d'application de la norme NF EN ISO 16000-7 - Stratégie d'échantillonnage pour la détermination des concentrations en fibres d'amiante en suspension dans l'air (Indice de classement : X46-033) - 13.040.20 - Air ambiant
- GA X46-034 (août 2009) : Guide d'application de la norme NF X 46-020:2008 pour la réalisation des repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les

immeubles bâtis dans le cadre de la mission vente (Indice de classement : X46-034)
13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 91.010.10 - Aspects légaux -
91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique

Confinement et retrait

- NF X46-010 (août 2012) : Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises - Exigences générales (Tirage 2 (2012-10-01)) (Indice de classement : X46-010) 03.120.20 - Certification des produits et des entreprises. Évaluation de la conformité - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique.
- NF X46-011 (décembre 2014) : Travaux de traitement de l'amiante - Modalités d'attribution et de suivi des certificats des entreprises (Indice de classement : X46-011) - 03.120.20 - Certification des produits et des entreprises. Évaluation de la conformité - 13.100 - Sécurité professionnelle. Hygiène industrielle - 13.300 - Protection contre les matières dangereuses
- NF X46-021 (août 2010) : Traitement de l'amiante dans les immeubles bâtis - Examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante - Mission et méthodologie (Indice de classement : X46-021) 13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.100.60 - Matériaux d'isolation thermique et acoustique

Plomb dans les revêtements

- NF X46-030 (avril 2008) : Diagnostic plomb - Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb (Indice de classement : X46-030) 13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 87.040 - Peintures et vernis - 91.010.10 - Aspects légaux
- NF X46-031 (avril 2008) : Diagnostic plomb - Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb (Indice de classement : X46-031) 13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 87.040 - Peintures et vernis - 91.010.10 - Aspects légaux
- NF X46-032 (avril 2008) : Diagnostic plomb - Méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol (Indice de classement : X46-032) 13.300 - Protection contre les matières dangereuses - 87.040 - Peintures et vernis - 91.010.10 - Aspects légaux. Radon
- NF ISO 11665-8 (janvier 2013) : Mesurage de la radioactivité dans l'environnement - Air : radon 222 - Partie 8 : méthodologies appliquées aux investigations initiales et complémentaires dans les bâtiments (Indice de classement : M60-771) 13.280 - Protection contre les rayonnements - 17.240 - Mesurage des rayonnements
- NF X46-040 (février 2011) : Traitement du radon dans les immeubles bâtis - Référentiel de diagnostic technique relatif à la présence de radon dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie (Indice de classement : X46-040) 13.280 - Protection contre les rayonnements - 91.010.10 - Aspects légaux

Monoxyde de carbone

- NF EN 50291-1 NF C23-591-1, NF EN 50291-1 (avril 2018) : Détecteurs de gaz - Appareils électriques pour la détection de monoxyde de carbone dans les locaux à usage domestique - Partie 1 : méthodes d'essai et exigences de performances
- NF EN 50291-2 (août 2019) : Appareils électriques pour la détection de monoxyde de carbone dans les locaux à usage domestique - Partie 2 : appareils électriques en fonctionnement continu et en installation fixe dans les véhicules de loisir et locaux similaires incluant les embarcations de loisir - Méthodes d'essai supplémentaires et exigences d'aptitude à la fonction

Installations de ventilation

- NF DTU 68.3 P1-1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-1 : Règles générales de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-1) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P1-1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : Ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF P50-413-1-1-2/A1, NF DTU 68.3 P1-1-2/A1 (novembre 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types
- NF DTU 68.3 P1-1-3 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-3 : Ventilation mécanique contrôlée gaz - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-3) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P1-2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF E51-713 (octobre 2005) : Composants de ventilation mécanique contrôlée (VMC) - Bouches d'extraction pour VMC - Caractéristiques et aptitude à la fonction (Indice de classement : E51-713) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 12599 (décembre 2012) : Ventilation des bâtiments - Procédures d'essai et méthodes de mesure pour la réception des installations de conditionnement d'air et de ventilation (Indice de classement : E51-724) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- FD CEN/TR 14788 (août 2006) : Ventilation des bâtiments - Conception et dimensionnement des systèmes de ventilation résidentiels (Indice de classement : E51-735) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF EN 15780 (décembre 2011) : Ventilation des bâtiments - Réseaux de conduits - Propreté des systèmes de ventilation (Indice de classement : E51-738) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-739, NF EN 14134 (février 2019) : Ventilation des bâtiments - Mesure de la performance et vérifications des systèmes de ventilation résidentiels
- NF E51-775-3, NF EN 16798-3 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 3 : pour bâtiments non résidentiels - Exigences de performances pour les systèmes de ventilation et de climatisation (Modules M5-1, M5-4)
- NF E51-775-7, NF EN 16798-7 (mars 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 7 : méthodes de calcul pour la détermination des débits d'air dans les bâtiments y compris les infiltrations (Modules M5-5)
- NF E51-775-5-1, NF EN 16798-5-1 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-1 : méthodes de calcul des besoins énergétiques des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 1 : distribution et génération
- NF E51-775-5-2, NF EN 16798-5-2 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 5-2 : méthodes de calcul pour les besoins énergétiques des systèmes de ventilation (Modules M5-6, M5-8, M6-5, M6-8, M7-5, M7-8) - Méthode 2 : distribution et génération

- NF E51-775-17, NF EN 16798-17 (août 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Ventilation des bâtiments - Partie 17 : lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation et de conditionnement d'air (Module M4-11, M5-11, M6-11, M7-11)
- NF EN 15239 (août 2007) : Ventilation des bâtiments - Performance énergétique des bâtiments - Lignes directrices pour l'inspection des systèmes de ventilation (Indice de classement : E51-761) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF E51-766 (septembre 2010) : Ventilation des bâtiments - Éléments de calcul complémentaires des débits des conduits collectifs shunt en ventilation naturelle (Indice de classement : E51-766) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF X46-040 (février 2011) : Traitement du radon dans les immeubles bâtis - Référentiel de diagnostic technique relatif à la présence de radon dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie (Indice de classement : X46-040) + Annexe C (informative) Ventilation des bâtiments 13.280 - Protection contre les rayonnements - 91.010.10 - Aspects légaux

VMC-gaz

- NF DTU 68.3 P1-1-1 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-1 : Règles générales de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-1) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P1-1-2 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : Ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF P50-413-1-1-2/A1, NF DTU 68.3 P1-1-2/A1 (novembre 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-2 : ventilation mécanique contrôlée autoréglable simple flux - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types
- NF DTU 68.3 P1-1-3 (juin 2013) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-1-3 : Ventilation mécanique contrôlée gaz - Règles de calcul, dimensionnement et mise en œuvre - Cahier des clauses techniques types (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-1-3) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P1-2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Tirage 2 (2013-06-01)) (Indice de classement : P50-413-1-2) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF DTU 68.3 P2 (avril 2017) : Travaux de bâtiment - Installations de ventilation mécanique - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types
- NF E51-711 (décembre 2007) : Composants de ventilation mécanique contrôlée (VMC) - Bouches d'extraction pour VMC-Gaz - Caractéristiques et aptitude à la fonction (Indice de classement : E51-711) - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation

27 – éclairage

Eclairage des lieux de travail

- NF C71-121 (mai 1993) : Méthode simplifiée de prédétermination des éclairagements dans les espaces clos et classification correspondante des luminaires (Tirage 2 (1995-10-01)) (Indice de classement : C71-121) - 13.180 - Ergonomie - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF X35-102 (décembre 1998) : Conception ergonomique des espaces de travail en bureaux (Indice de classement : X35-102) - 13.180 - Ergonomie
- NF X35-103 (juin 2013) : Ergonomie - Principes d'ergonomie visuelle applicables à l'éclairage des lieux de travail (Indice de classement : X35-103) - 13.180 - Ergonomie - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN ISO 9241-6 (février 2000) : Exigences ergonomiques pour travail de bureau avec terminaux à écrans de visualisation (TEV) - Partie 6 : Guide général relatif à l'environnement de travail (Indice de classement : X35-122-6) + Annexe A (informative) Eclairage - 13.180 - Ergonomie - 35.180 - Terminaux et autres équipements périphériques des technologies de l'information - 35.240.20 - Applications des TI en bureautique
- NF X90-002, NF EN 12665 (juin 2018) : Lumière et éclairage - Termes de base et critères pour la spécification des exigences en éclairage
- NF EN 12464-1 (juillet 2011) : Lumière et éclairage - Éclairage des lieux de travail - Partie 1 : lieux de travail intérieurs (Indice de classement : X90-003-1) - 13.180 - Ergonomie - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN 12464-2 (mars 2014) : Lumière et éclairage - Éclairage des lieux de travail - Partie 2 : lieux de travail extérieurs (Indice de classement : X90-003-2) - 13.180 - Ergonomie - 91.160.10 - Éclairage intérieur
- NF EN 13032-1+A1 (mai 2012) : Lumière et éclairage - Mesure et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires - Partie 1 : mesurage et format de données (Indice de classement : X90-011-1) - 13.180 - Ergonomie - 17.180.20 - Couleurs et mesurage de lumière - 29.140.01 - Lampes en général - 91.160.01 - Éclairage en général
- NF X90-011-2, NF EN 13032-2 (novembre 2017) : Lumière et éclairage - Mesure et présentation des données photométriques des lampes et luminaires - Partie 2 : Présentation des données utilisées dans les lieux de travail intérieurs et extérieurs
- NF EN 13032-3 (décembre 2007) : Lumière et éclairage - Mesure et présentation des caractéristiques photométriques des lampes et luminaires - Partie 3 : présentation des données pour l'éclairage de sécurité des lieux de travail (Indice de classement : X90-011-3) - 17.180.20 - Couleurs et mesurage de lumière - 91.160.01 - Éclairage en général
- NF X90-011-4, NF EN 13032-4+A1 (juin 2019) : Lumière et éclairage - Mesure et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires - Partie 4 : lampes, modules et luminaires LED

Eclairage des ERP

- NF X90-005, NF EN 12193 décembre 2018) : Lumière et éclairage - Éclairage des installations sportives

Eclairage de sécurité

- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) (Indice de

- classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF EN 60598-2-22 (décembre 2014) : Luminaires - Partie 2-22 : exigences particulières - Luminaires pour éclairage de secours (Tirage 3 (2016-06-01)) (Indice de classement : C71-000-2-22) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur
 - NF C71-800 (décembre 2000) : Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les ERP, ERT soumis à réglementation (Tirage 2 (2001-02-01)) (Indice de classement : C71-800) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
 - NF C71-801 (décembre 2000) : Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'ambiance dans les ERP, ERT soumis à réglementation (Tirage 2 (2001-02-01)) (Indice de classement : C71-801) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
 - UTE C71-802 (avril 2001) : Guide pratique - Luminaires d'éclairage de sécurité alimentés par source centralisée - (L.S.C.) (Indice de classement : C71-802U) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur
 - UTE C71-802 F1 (septembre 2005) : Fiche d'interprétation n°71-802-F1 du guide UTE C71-802 d'avril 2001 (Indice de classement : C71-802UF1) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur
 - UTE C71-802 F2 (juillet 2006) : Fiche d'interprétation n°71-802-F2 du guide UTE C71-802 d'avril 2001 (Indice de classement : C71-802UF2) - 13.200 - Prévention des accidents et des catastrophes - 29.140.40 - Luminaires - 91.160.10 - Éclairage intérieur
 - UTE C71-804 (août 2006) : Guide pratique - Éclairage de sécurité par blocs autonomes dans les établissements recevant du public comportant des locaux à sommeil ne disposant pas d'éclairage de remplacement (Indice de classement : C71-804U) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
 - NF C71-805 (décembre 2000) : Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour bâtiments d'habitation soumis à réglementation (Indice de classement : C71-805) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
 - NF EN 62034 (décembre 2012) : Systèmes automatiques d'essai pour éclairage de sécurité sur batteries (Tirage 2 (2013-03-01)) (Indice de classement : C71-820-1) - 29.140.50 - Installations d'éclairage - 91.160.10 - Éclairage intérieur
 - NF EN 50172 (décembre 2004) : systèmes d'éclairage de sécurité (Indice de classement : C71-822) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
 - NF C71-830 (août 2003) : Maintenance des blocs autonomes d'éclairage de sécurité BAES et BAEH (Tirage 2 (2003-12-01)) (Indice de classement : C71-830) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
 - NF EN 1838 (septembre 2013) : Eclairagisme - Eclairage de secours (Indice de classement : X90-004) - 91.160.10 - Éclairage intérieur
 - NF EN 13032-3 (décembre 2007) : Lumière et éclairage - Mesurage et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires - Partie 3 : présentation des données pour l'éclairage de sécurité des lieux de travail (Indice de classement : X90-011-3) - 17.180.20 - Couleurs et mesurage de lumière - 91.160.01 - Éclairage en général

Installations des appareils d'éclairage

- UTE C15-559 (novembre 2006) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installation d'Éclairage en Très Basse Tension (Indice de classement : C15-559U) - 29.140.50 - Installations d'éclairage - 91.160.01 - Éclairage en général
- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) (Indice de

classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Exigences énergétiques pour l'éclairage des locaux

- NF EN 15251 (août 2007) : Critères d'ambiance intérieure pour la conception et évaluation de la performance énergétique des bâtiments couvrant la qualité de l'air intérieur, la thermique, l'éclairage et l'acoustique (Indice de classement : E51-762) - 13.040.20 - Air ambiant - 13.180 - Ergonomie - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central - 91.140.30 - Systèmes de ventilation et de climatisation
- NF X90-012-1, NF EN 15193-1 (mai 2017) : Performance énergétique des bâtiments - Exigences énergétiques pour l'éclairage - Partie 1 : spécifications, module M9

Dispositifs d'éclairage pour l'accessibilité des personnes handicapées

- NF P82-100, NF EN 81-70 (mai 2018) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 70 : accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap
- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité

Travaux d'éclairage public

- NF C14-100 F2 (avril 2012) : Fiche d'interprétation n° 14-100F2 de la norme NF C14-100 de février 2008 (Indice de classement : C14-100/F2) - 29.020 - Électrotechnique en général - 29.240.01 - Réseaux de transport et de distribution de courant en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C17-200 (septembre 2016) : Installations d'éclairage extérieur (Indice de classement : C17-200) - 29.260.10 - Installations électriques pour usage externe - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants
- UTE C17-202 (janvier 2017) : Installations d'éclairage extérieur - Installations d'illumination temporaire par guirlandes, motifs lumineux ou luminaires
- AFNOR C17-205 (septembre 2017) : Installations électriques extérieures - Détermination des sections des conducteurs et choix des dispositifs de protection
- XP X90-013 (mars 2011) : Nuisances lumineuses extérieures - Méthodes de calcul et de contrôle (Indice de classement : X90-013) - 17.180.20 - Couleurs et mesurage de lumière - 91.160.20 - Éclairage extérieur des bâtiments - 93.080.30 - Installations et équipements routiers

28 - salubrité et habitabilité des locaux

- FD P05-101 (septembre 2003) : Guide pour l'élaboration de notices de surveillance et d'entretien des immeubles collectifs de logements ou de bureaux (Indice de classement : P05-101) - 91.040.20 - Bâtiments pour le commerce et l'industrie - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation
- FD P05-102 (septembre 2003) : Guide pour l'élaboration de notices de surveillance et d'entretien d'une maison individuelle ou d'une construction assimilable (Indice de classement : P05-102) - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation

29 - termites et insectes xylophages

- NF DTU 31.2 P1-1 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT)
- NF DTU 31.2 P1-2 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM)
- NF DTU 31.2 P2 (mai 2019) : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (CCS)
- DTU 51.3 (NF P63-203-2) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales (Indice de classement : P63-203-2) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.30 - Plafonds. Planchers. Escaliers
- NF EN 335 (mai 2013) : Durabilité du bois et des matériaux à base de bois - Classes d'emploi : définitions, application au bois massif et aux matériaux à base de bois (Indice de classement : B50-100) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF EN 350-2 (juillet 1994) : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois - Durabilité naturelle du bois massif - Partie 2 : Guide de la durabilité naturelle du bois et de l'imprégnabilité d'essences de bois choisies pour leur importance en Europe (Indice de classement : B50-103-2) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF EN 351-1 (septembre 2007) : Durabilité du bois et des produits à base de bois - Bois massif traité avec produit de préservation - Partie 1 : classification des pénétrations et rétentions des produits de préservation (Indice de classement : B50-105-1) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.020 - Procédés technologiques du bois
- NF EN 351-2 (septembre 2007) : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois - Bois massif traité avec produit de préservation - Partie 2 : guide d'échantillonnage pour l'analyse du bois traité avec un produit de préservation (Indice de classement : B50-105-2) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.020 - Procédés technologiques du bois
- NF B50-105-3 (octobre 2014) : Durabilité du bois et des produits à base de bois - Bois massif traité avec produit de préservation - Partie 3 : performances de préservation des bois et attestation de traitement - Adaptation à la France métropolitaine et aux DOM (Indice de classement : B50-105-3) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF P03-200 (mai 2016) : Agents de dégradation biologique du bois - Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis et sur les ouvrages : Modalités générales (Indice de classement : P03-200) - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.020 - Procédés technologiques du bois - 91.010.10 - Aspects légaux - 91.120.99 - Autres normes relatives à la protection extérieure et intérieure des bâtiments
- NF P03-201 (février 2016) : Diagnostic technique - État du bâtiment relatif à la présence de termites (Indice de classement : P03-201) 91.010.10 - Aspects légaux - 91.040.01 - Bâtiments en général - 91.120.99 - Autres normes relatives à la protection extérieure et intérieure des bâtiments
- FD P20-651 (juin 2011) : Durabilité des éléments et ouvrages en bois (Indice de classement : P20-651) - 79.040 - Bois, grumes à sciages et bois sciés
- NF P23-305 (décembre 2014) : Menuiseries en bois - Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres, portes extérieures et ensembles menuisés en bois (septembre 1997) (Indice de classement : P23-305) - 79.080 - Bois semi-manufacturés - 91.060.50 - Portes et fenêtres

- NF P23-305/A1 (juin 2017) : Menuiseries en bois - Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres, portes extérieures et ensembles menuisés en bois
- FD X40-501 (novembre 2005) : Protection - Les termites - Protection des constructions contre l'infestation par les termites (Indice de classement : X40-501) - 07.080 - Biologie. Botanique. Zoologie - 71.100.50 - Produits de protection du bois - 79.020 - Procédés technologiques du bois - 91.120.99 - Autres normes relatives à la protection extérieure et intérieure des bâtiments

30 - aménagements extérieurs

Aires de jeux

Equipements

- NF EN 14877 (octobre 2013) : Sols synthétiques pour installations de sport en plein air - Spécification (Indice de classement : P90-141) - 97.220.10 - Installations sportives
- AC P90-205 (avril 2010) : Qualité des sols des salles d'activités physiques dans les écoles maternelles (Indice de classement : P90-205) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF S52-400 (avril 2005) : Équipements de jeux - Points de fixation des matériels sportifs à leurs supports - Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai (Indice de classement : S52-400) - 97.200.40 - Aires de jeux - 97.220.01 - Installations et équipements sportifs en général
- NF EN 1176-7 (juillet 2008) : Équipements et sols d'aires de jeux - Partie 7 : guide d'installation, contrôle, maintenance et utilisation (Indice de classement : S54-201-7) - 97.200.40 - Aires de jeux
- FD CEN/TR 16467 (juin 2013) : Équipements d'aires de jeux accessibles à tous les enfants (Indice de classement : S52-211) - 11.180.01 - Aides pour les invalides ou handicapés en général - 97.200.40 - Aires de jeux

Hygiène des bacs à sable

- FD S54-206 (septembre 1998) : Hygiène des bacs à sable - Aménagement, conception et entretien des bacs à sable (Indice de classement : S54-206) - 97.200.40 - Aires de jeux

Aires de stationnement

- NF C15-100-07 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Titre 7 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux + Mise à jour (juin 2005) + Amendement A1 (août 2008) + Amendement A2 (novembre 2008) + Amendement A3 (février 2010) + AC2 (novembre 2012) + Amendement A4 (mai 2013) (Indice de classement : C15-100-07) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100 F15 (juillet 2010) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F15 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100/F15) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100 F17 (novembre 2010) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F17 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100/F17) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100 F22 (décembre 2011) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F22 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100/F22) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF C15-100 F23 (janvier 2012) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F23 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100/F23) - 29.020 - Électrotechnique en général - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- NF P91-100 (mai 1994) : Parcs de stationnement accessibles au public - Règles d'aptitude à la fonction - Conception et dimensionnement (Indice de classement : P91-100) - 91.040.99 - Autres bâtiments - 91.090 - Structures extérieures
- NF P91-120 (avril 1996) : Dimensions des constructions - Parcs de stationnement à usage privatif - Dimensions minimales des emplacements et des voies (Indice de classement : P91-120) - 91.040.99 - Autres bâtiments - 91.090 - Structures extérieures

- UTE C15-755 (février 2005) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installations électriques d'origines différentes dans un même local et dont les exploitations sont placées sous des responsabilités différentes (Indice de classement : C15-755U) - 29.260.99 - Autres matériels électriques pour conditions particulières - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-755 F1 (juillet 2010) : Fiche d'interprétation n° F1 à la norme UTE C15-755 de février 2005 (Indice de classement : C15-755UF1) - 29.260.99 - Autres matériels électriques pour conditions particulières - 91.140.50 - Systèmes de fourniture d'électricité
- UTE C15-722 (juillet 2012) : Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Installations d'alimentation de véhicules électriques ou hybrides rechargeables par socles de prises de courant - Également édité sous la référence UTE C17-222 (Indice de classement : C15-722U) - 29.120.30 - Prises de courant, prolongateurs, connecteurs - 43.120 - Véhicules routiers électriques
- NF C17-200 (septembre 2016) : Installations d'éclairage extérieur (Indice de classement : C17-200) - 29.260.10 - Installations électriques pour usage externe - 93.080.40 - Éclairage public et matériels correspondants

Voirie et réseaux divers (VRD)

- NF P03-001 (octobre 2017) : Marchés privés - Cahiers types - Cahier des clauses administratives générales applicable aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés
- NF P03-100 (septembre 1995) : Critères généraux pour la contribution du contrôle technique à la prévention des aléas techniques dans le domaine de la construction (Indice de classement : P03-100) - 91.010.30 - Aspects techniques
- NF P85-220-4, NF EN 15651-4 (avril 2017) : Mastics pour joints pour des usages non structuraux dans les constructions immobilières et pour chemins piétonniers - Partie 4 : mastics pour chemins piétonniers
- NF P85-220-5, NF EN 15651-5 (avril 2017) : Mastics pour joints pour des usages non structuraux dans les constructions immobilières et pour chemins piétonniers - Partie 5 : évaluation et vérification de la constance des performances, du marquage et de l'étiquetage
- NF EN 124-1 (octobre 2015) : Dispositifs de couronnement et de fermeture pour les zones de circulation utilisées par les piétons et les véhicules - Partie 1 : définitions, classification, principes généraux de conception, exigences de performances et méthodes d'essai (Indice de classement : P98-311-1) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées - 93.080.30 - Installations et équipements routiers
- NF EN 124-2 (octobre 2015) : Dispositifs de couronnement et de fermeture pour les zones de circulation utilisées par les piétons et les véhicules - Partie 2 : dispositifs de couronnement et de fermeture en fonte (Indice de classement : P98-311-2) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées - 93.080.30 - Installations et équipements routiers
- NF EN 124-3 (octobre 2015) : Dispositifs de couronnement et de fermeture pour les zones de circulation utilisées par les piétons et les véhicules - Partie 3 : dispositifs de couronnement et de fermeture en acier ou alliage d'aluminium (Indice de classement : P98-311-3) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées - 93.080.30 - Installations et équipements routiers
- NF EN 124-4 (octobre 2015) : Dispositifs de couronnement et de fermeture pour les zones de circulation utilisées par les piétons et les véhicules - Partie 4 : dispositifs de couronnement et de fermeture en béton armé d'acier (Indice de classement : P98-311-4) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées - 93.080.30 - Installations et équipements routiers
- NF EN 124-5 (octobre 2015) : Dispositifs de couronnement et de fermeture pour les zones de circulation utilisées par les piétons et les véhicules - Partie 5 : dispositifs de couronnement et de fermeture en matériaux composites (Indice de classement : P98-

- 311-5) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées - 93.080.30 - Installations et équipements routiers
- NF EN 124-6 (octobre 2015) : Dispositifs de couronnement et de fermeture pour les zones de circulation utilisées par les piétons et les véhicules - Partie 6 : dispositifs de couronnement et de fermeture en polypropylène (PP), polyéthylène (PE) ou polychlorure de vinyle non plastifié (PVC-U) (Indice de classement : P98-311-6) - 93.030 - Systèmes externes d'évacuation des eaux usées - 93.080.30 - Installations et équipements routiers
 - NF P98-331 (février 2005) : Chaussées et dépendances - Tranchées : ouverture, remblayage, réfection (Indice de classement : P98-331) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain - 93.080.10 - Construction des routes
 - NF P98-332 (février 2005) : Chaussées et dépendances - Règles de distance entre les réseaux enterrés et règles de voisinage entre les réseaux et les végétaux (Indice de classement : P98-332) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain - 93.080.10 - Construction des routes
 - NF P98-335 (mai 2007) : Chaussées urbaines - Mise en œuvre des pavés et dalles en béton, des pavés en terre cuite et des pavés et dalles en pierre naturelle (Tirage 2 (2007-06-01)) (Indice de classement : P98-335) - 93.080.20 - Matériaux de construction des routes

Espaces verts

- DTU 13.3 (NF P11-213-3) (mars 2005) : Dallages - Conception, calcul et exécution - Partie 3: cahier des clauses techniques des dallages de maisons individuelles + Amendement A1 (mai 2007) (Indice de classement : P11-213-3) - 91.080.40 - Structures en béton
- DTU 43.1 (NF P84-204-1-1) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Etanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (septembre 2007) (Indice de classement : P84-204-1-1) - 91.060.20 - Toitures - 91.120.30 - Étanchéité à l'eau
- NF P98-331 (février 2005) : Chaussées et dépendances - Tranchées : ouverture, remblayage, réfection (Indice de classement : P98-331) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain - 93.080.10 - Construction des routes
- NF P98-332 (février 2005) : Chaussées et dépendances - Règles de distance entre les réseaux enterrés et règles de voisinage entre les réseaux et les végétaux (Indice de classement : P98-332) - 93.020 - Travaux de terrassement. Excavation. Fondation. Travaux en souterrain - 93.080.10 - Construction des routes

Sécurité des piscines

Qualité de l'air

- XP X43-405 (février 2006) : Qualité de l'air - Audit de la qualité de l'air dans les piscines (Tirage 2 (2007-05-01)) (Indice de classement : X43-405) - 13.040.20 - Air ambiant - 97.220.10 - Installations sportives

Dispositifs de sécurité

- NF P90-306 (octobre 2007) : Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif - Barrières de protection et moyens d'accès au bassin - Exigences de sécurité et méthodes d'essai (Indice de classement : P90-306) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF P90-307-1 (avril 2009) : Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif - Systèmes d'alarmes - Partie 1 : exigences de sécurité et méthodes d'essai pour les systèmes de détection périmétrique par faisceaux

- optiques, les systèmes de détection d'immersion, et les systèmes de détection périmétrique par faisceaux optiques solidaires d'un obstacle (Indice de classement : P90-307-1) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF P90-307-2 (novembre 2005) : Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif - Systèmes d'alarmes - Partie 2 : exigences de sécurité et méthodes d'essai pour les systèmes d'alarme à balayage par faisceaux optiques (Indice de classement : P90-307-2) - 97.220.10 - Installations sportives
 - NF P90-308 (décembre 2013) : Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif - Couvertures de sécurité et dispositifs d'accrochage - Exigences de sécurité et méthodes d'essai (Tirage 2 (2014-02-01)) (Indice de classement : P90-308) - 97.220.10 - Installations sportives
 - NF P90-309 (octobre 2007) : Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif - Abris (structures légères et/ou vérandas) de piscines - Exigences de sécurité et méthodes d'essai + Amendement A1 (avril 2009) (Indice de classement : P90-309) - 97.220.10 - Installations sportives
 - BP P90-315 (octobre 2008) : Éléments de protection pour piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif - Installation (Indice de classement : P90-315) - 97.220.10 - Installations sportives
 - NF EN 13451-1 (novembre 2011) : Équipement de piscine - Partie 1 : exigences générales de sécurité et méthodes d'essai (Indice de classement : S52-388-1) - 97.220.10 - Installations sportives
 - NF EN 13451-2 (février 2016) : Équipement de piscine - Partie 2 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires propres aux échelles verticales, aux échelles à inclinaison et aux mains courantes (Indice de classement : S52-389-2) - 97.220.10 - Installations sportives
 - NF EN 13451-3+A1 (mars 2016) : Équipement de piscine - Partie 3 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires propres aux pièces d'aspiration et de refoulement et aux équipements de loisirs aquatiques disposant d'introduction et d'extraction d'eau/d'air (Indice de classement : S52-388-3) - 97.220.10 - Installations sportives
 - NF S52-388-10, NF EN 13451-10 (mars 2014) : Équipement de piscine - Partie 10 : exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires propres aux plates-formes de plongeon, aux plongeurs et à l'équipement associé

Mise en œuvre

- NF EN 16582-1 (octobre 2015) : Piscines privées à usage familial - Partie 1 : exigences générales et de sécurité et méthodes d'essai (Indice de classement : P90-316-1) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF EN 16582-2 (octobre 2015) : Piscines privées à usage familial - Partie 2 : exigences spécifiques et de sécurité et méthodes d'essai pour piscines enterrées (Indice de classement : P90-316-2) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF EN 16582-3 (octobre 2015) : Piscines privées à usage familial - Partie 3 : exigences spécifiques et de sécurité et méthodes d'essai pour piscines hors sol (Indice de classement : P90-316-3) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF EN 16582-1 (octobre 2015) : Piscines privées à usage familial - Partie 1 : exigences générales et de sécurité et méthodes d'essai (Indice de classement : P90-316-1) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF EN 16582-2 (octobre 2015) : Piscines privées à usage familial - Partie 2 : exigences spécifiques et de sécurité et méthodes d'essai pour piscines enterrées (Indice de classement : P90-316-2) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF EN 16582-3 (octobre 2015) : Piscines privées à usage familial - Partie 3 : exigences spécifiques et de sécurité et méthodes d'essai pour piscines hors sol (Indice de classement : P90-316-3) - 97.220.10 - Installations sportives

- NF EN 16713-1 (avril 2016) : Piscines privées à usage familial - Systèmes de distribution d'eau - Partie 1 : systèmes de filtration - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P90-331-1) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF P90-320 (décembre 2009) : Piscines - Terminologie (Indice de classement : P90-320) - 01.040.97 - Équipement ménager et commercial. Loisirs. Sports (Vocabulaires) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF T54-802 (avril 2010) : Plastiques - Liners pour piscines enterrées confectionnés à partir de membranes en poly(chlorure de vinyle) plastifié (PVC-P) - Guide pour la pose, le remplacement, l'exploitation et l'entretien (Indice de classement : T54-802) - 83.140.10 - Films et feuilles - 97.220.10 - Installations sportives
- NF T54-804 (juin 2019) : Plastiques - Membranes armées en poly(chlorure de vinyle) plastifié (PVC-P) pour piscines - Guide pour la pose, le remplacement, l'exploitation et l'entretien
- AC P90-321 (mars 2011) : Piscines privées à usage familial - Règles générales de tolérances de cotes et d'aspect sur les bassins et margelles de piscines (Indice de classement : P90-321) - 97.220.10 - Installations sportives
- AC P90-322 (février 2009) : Piscines privées à usage familial - Terrassement (Indice de classement : P90-322) - 97.220.10 - Installations sportives
- AC P90-323 (mars 2011) : Piscines privées à usage familial - Les margelles et les plages (Indice de classement : P90-323) - 97.220.10 - Installations sportives
- NF EN 16713-1 (avril 2016) : Piscines privées à usage familial - Systèmes de distribution d'eau - Partie 1 : systèmes de filtration - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P90-331-1) et par NF EN 16713-2 (avril 2016) : Piscines privées à usage familial - Systèmes de distribution d'eau - Partie 2 : systèmes de circulation - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P90-331-2) - 97.220.10 - Installations sportives
- AC P90-325 (décembre 2010) : Piscines privées à usage familial - Le réseau hydraulique (Indice de classement : P90-325) - 97.220.10 - Installations sportives

31 - maintenance et entretien du bâtiment

- NF ISO 15686-1 (juillet 2011) : Bâtiments et biens immobiliers construits - Conception prenant en compte la durée de vie - Partie 1 : principes généraux et cadre (Indice de classement : P00-004-1) - 91.040.01 - Bâtiments en général
 - FD P05-101 (septembre 2003) : Guide pour l'élaboration de notices de surveillance et d'entretien des immeubles collectifs de logements ou de bureaux (Indice de classement : P05-101) - 91.040.20 - Bâtiments pour le commerce et l'industrie - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation
 - FD P05-102 (septembre 2003) : Guide pour l'élaboration de notices de surveillance et d'entretien d'une maison individuelle ou d'une construction assimilable (Indice de classement : P05-102) - 91.040.30 - Bâtiments d'habitation
 - NF P03-700 (décembre 2002) : Bâtiment - Marchés privés - Qualité des services associés aux prestations de travaux de bâtiment dans les marchés privés (Indice de classement : P03-700) - 03.080.30 - Services aux consommateurs - 91.010.20 - Aspects contractuels
 - NF EN 15232 (août 2012) : Performance énergétique des bâtiments - Impact de l'automatisation, de la régulation et de la gestion technique (Indice de classement : P52-703) - 91.140.10 - Systèmes de chauffage central
 - NF X60-000 (avril 2016) : Maintenance industrielle - Fonction maintenance (Indice de classement : X60-000) - 03.080.10 - Services industriels
 - GA X60-026 (novembre 2010) : Maintenance - Guide de gestion de la maintenance d'un patrimoine immobilier (GMAO) (Indice de classement : X60-026) - 03.080.10 - Services industriels - 91.040.01 - Bâtiments en général
-

**Annexe 2 à l'arrêté n° 2020-1287/GNC du 18 août 2020
listant les normes applicables en Nouvelle-Calédonie dans les secteurs
du bâtiment, des travaux publics et du génie civil**

Sommaire

1 – cadre général de la construction	
2 – diagnostics.....	
3 – prévention des risques naturels et technologiques	
Inondation	
Sismique	
4 – maçonnerie gros œuvre.....	
Béton coulé en œuvre	
Fondations et soutènements	
Sols et terrassements	
Fondations profondes	
Tirants d'ancrage.....	
Fondations superficielles.....	
Chapes, dalles, planchers	
Procédés de planchers	
Planchers réversibles, chauffants, rayonnants.....	
Éléments de béton préfabriqué	
Éléments de structures.....	
Murs en panneaux préfabriqués	
Planchers	
Dalles de toitures-terrasses.....	
Escaliers	
Maçonnerie de petits éléments	
Pose traditionnelle : produits et mise en œuvre.....	
Mortiers-colles	
Pose à joints minces : produits et mise en œuvre.....	
Mortiers-colles	
Généralités.....	
Atrerie-fumisterie.....	
Conduits de cheminée et de raccordements	
Installations d'assainissement non collectif (ANC).....	
Enduits extérieurs d'imperméabilisation.....	
Enduit monocouche d'imperméabilisation.....	
Sécurité incendie.....	
Perméabilité à l'air de l'enveloppe	
Transferts d'humidité à travers les parois.....	
5 – structures métalliques	
Matériaux et produits	
Règles de calcul.....	
Exécution des structures métalliques	
6 – structures en bois Matériaux et produits	
Règles de calcul.....	
Exécution des structures en bois	
7 – âtrerie et fumisterie.....	
Conduits de cheminée et de raccordement	
8 – façades et bardages.....	
Prescriptions communes	
Façades porteuses.....	
Façades légères	
Façades rideaux, semi-rideaux et panneaux.....	

Façades en verre	
Façades en verre extérieur collé	
Façades en verre extérieur attaché	
Installations en verre trempé et stabilisateurs en verre collé	
Façades légères en éléments de remplissage	
Vérandas à structure aluminium	
Revêtements extérieurs de façade	
Enduits extérieurs d'imperméabilisation	
Enduits extérieurs de façade	
Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique	
Vêtages et vêtures	
Systèmes d'isolation thermique des façades par l'extérieur	
Généralités	
Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique	
Vêtages et vêtures	
Système d'isolation thermique extérieure par enduit	
9 – étanchéité	
Conception, règles de calcul	
Etanchéité des toitures	
Eléments porteurs	
Maçonnerie	
Béton cellulaire	
Bois massif et panneaux dérivés du bois	
Tôle d'acier nervurée	
Panneaux isolants	
Revêtement d'étanchéité	
Produits et mise en œuvre	
Terrasses et toitures végétalisées	
Etanchéité des planchers intermédiaires et parois verticales	
Etanchéité des parkings	
Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique	
Évacuation des eaux pluviales	
Accessoires de toitures	
Capteurs solaires	
Systèmes photovoltaïques	
Fenêtres de toit	
Récupération et utilisation des eaux de pluie	
10 – menuiserie, miroiterie, serrurerie	
Fenêtres, portes-fenêtres	
Caractéristiques communes	
Choix du matériau	
Fenêtres bois	
Fenêtres PVC	
Fenêtres métalliques	
Choix du matériau	
Portes	
Caractéristiques communes	
Choix du matériau	
Portes en PVC	
Destination des portes	
Portes extérieures	
Fermetures pare-flammes et coupe-feu	
Quincaillerie	
Etanchéité	
Accessibilité handicapés	
Volets et stores	

Caractéristiques communes.....	
Volets roulants et coffres.....	
Portes de garages, portes commerciales et industrielles, portails.....	
Caractéristiques des produits.....	
Vérandas	
Vérandas à structure aluminium.....	
Vitrages et vitrerie.....	
Mise en œuvre	
Propriétés des vitrages.....	
Verres	
Verres de sécurité	
Produits de recouvrement.....	
Accessibilité handicapés	
Confort thermique et acoustique	
Performances acoustiques	
Performances thermiques	
Sécurité.....	
Sécurité incendie	
Garde-corps	
Résistance à l'effraction	
11 – plâtrerie et enduits de plâtre	
Ouvrages en plaques de plâtre	
Mise en œuvre	
Produits.....	
12 – revêtements sols et murs	
Carrelage.....	
Classements et certifications	
Sols.....	
Murs	
Colles à carrelage	
Carreaux céramiques.....	
Revêtements de sol industriels	
Pose collée.....	
Pose collée sur murs intérieurs en rénovation	
Pose collée sur sols intérieurs.....	
Pose collée sur sols intérieurs dans locaux P4 et P4S	
Supports muraux	
Autres enduits.....	
Classement des locaux en fonction de l'humidité des parois	
Supports en sol	
Chapes fluides à base de sulfate de calcium	
Planchers en béton.....	
Autres supports, enduits, sous-couches.....	
Planchers chauffants.....	
Matériaux	
Colles à carrelage	
Carreaux et dalles céramiques.....	
Étanchéité sous carrelage	
SEL - Système d'Étanchéité Liquide.....	
Protection à l'eau sous carrelage.....	
Prescriptions pour les cuisines collectives	
Revêtements de sol.....	
Hygiène et sécurité	
Revêtements à base de bois.....	
Parquet stratifié et lambris.....	
Textiles.....	

PVC - Sols souples	30
Sols en résines coulées	30
Sols industriels	30
Enduits de sols	30
Dispositions particulières aux revêtements muraux	31
Exigences	31
Classement UPEC	31
13 – réseaux d'eau	31
Réseaux d'eau intérieurs	31
Conception des réseaux d'eau sanitaire	31
Organisation	31
Protection contre la pollution	32
Dimensionnement.....	32
Principes généraux de mise en œuvre	32
Mise en œuvre des canalisations	32
Mise en service et livraison	32
Mise en œuvre selon le type de matériau	32
Cuivre	32
Acier	32
Matériaux de synthèse	33
Flexibles de raccordement.....	33
Production d'eau chaude sanitaire.....	33
Appareils à combustion.....	33
Appareils électriques	33
Energie solaire.....	33
Robinetterie de bâtiment et équipements annexes	34
Robinetterie de réglage et de sécurité	34
Dispositifs de protection contre la pollution	34
Surpresseurs	34
Purgeurs de gaz	35
Rubans chauffants	35
Robinetterie et appareils sanitaires.....	35
Robinetterie sanitaire.....	35
Eviers.....	35
Lavabos	35
Baignoires et douches.....	35
Bidets.....	36
WC et urinoirs	36
Evacuation des eaux à l'intérieur du bâtiment.....	36
Produits.....	36
Organisation des réseaux.....	36
Mise en œuvre du cuivre	36
Mise en œuvre de la fonte	36
Mise en œuvre des matériaux de synthèse	36
Hygiène, santé et sécurité.....	36
Qualité de l'eau - Systèmes et procédés de traitement de l'eau	36
Qualité des matériaux en contact avec l'eau (plomb, cuivre, nickel...)	37
Sécurité - Dispositifs anti-brûlures.....	37
Lutte contre la corrosion et l'entartrage.....	37
Protection contre la légionellose	38
Entretien, réparation et maintenance.....	38
Réseaux d'eau extérieurs et d'assainissement	39
Contrôle des installations	39
Canalisations, tuyauteries et matériaux	39
Récupération et utilisation des eaux de pluie	39
14 - installations électriques et de communication	39

Equipements de chauffage électrique	
Chauffage par effet Joule	
Exigences de conformité	
Sécurité des travaux à proximité des réseaux en service	
15 – installations de gaz	
Installations domestiques de gaz individuelles ou collectives	
Sécurité des travaux à proximité des réseaux en service	
Ventilation du logement et évacuation des produits de combustion	
Évacuation des produits de combustion	
VMC-Gaz	
16 – Chauffage – ventilation – climatisation	
Installations de chauffage des locaux	
Exigences relatives aux installations de chauffage	
Aération et ventilation des locaux	
Exigences acoustiques	
Installations de ventilation	
Installations de ventilation	
VMC Gaz	
Traitement de l'air et climatisation	
Systèmes de climatisation	
Prescriptions communes	
Systèmes thermodynamiques réversibles	
Solutions de climatisation alternatives	
17 – accessibilité handicapés	
Bâtiments d'habitation	
18 – sécurité incendie	
Dispositions applicables aux bâtiments d'habitation	
Dispositions constructives	
Dispositions applicables aux bâtiments accueillant des travailleurs	
Règles d'aménagement	
19- sécurité des circulations (ascenseurs, escaliers, garde-corps...)	
Garde-corps	
Ascenseurs et monte-charges	
Bâtiments d'habitation	
Entretien, maintenance, contrôle technique	
20 - performance énergétique et thermique des bâtiments	
Exigences applicables par type d'élément du bâtiment	
Perméabilité à l'air de l'enveloppe	
Bâtiments neufs	
Bâtiments existants	
21 – isolation thermique	
Prescriptions générales liées à la conception thermique des bâtiments	
Performance thermique et hygrothermique des bâtiments	
Détermination des ponts thermiques	
Matériaux et produits d'isolation	
Spécification des produits isolants thermiques	
Isolants à base végétale ou animale	
Isolants et compléments d'isolation à base de produits réfléchissants	
Certifications	
Déclarations environnementales et sanitaires sur les produits	
Isolation thermique des toitures et des combles	
Généralités	
Mise en œuvre de l'isolation thermique des toitures inclinées par type d'élément de couverture	
Écrans de sous-toiture	
Isolation thermique des toitures-terrasses	

Généralités.....	
Mise en œuvre des isolants thermiques suivant le type d'élément porteur	
Maçonnerie.....	
Béton cellulaire	
Tôle d'acier nervurée.....	
Caractéristiques et fixation des isolants	
Isolation thermique des menuiseries extérieures et des parois vitrées.....	
Vitrages isolants	
Isolation thermique des parois verticales.....	
Généralités.....	
Isolation rapportée par l'intérieur	
Cloisons de doublage	
Complexes isolants.....	
Isolation répartie.....	
Isolation des constructions à ossature bois.....	
Isolation thermique par l'extérieur.....	
Généralités.....	
Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique	
Vêtages et vêtures.....	
Système d'isolation thermique extérieure par enduit	
Mise en œuvre de l'isolation thermique avec plancher à entrevous	
22 - confort acoustique et lutte contre le bruit.....	
Généralités	
Caractéristiques acoustiques de certains ouvrages	
Amiante	
Repérage et évaluation	
Confinement et retrait.....	
Radon.....	
Installations de ventilation.....	
VMC-gaz	
24 - aménagements extérieurs	
Voirie et réseaux divers (VRD)	
25 - maintenance et entretien du bâtiment.....	

1 – cadre général de la construction

- Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (arrêté du 27 décembre 2016) composé de 3 Fascicules:
 - Fascicule 1 : Dispositions générales entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020
 - Fascicule 2 : Guide technique des travaux V3 en vigueur au 1^{er} janvier 2019

2 – diagnostics

- Guide de propositions de solutions techniques pour réduire la concentration en radon dans les bâtiments existants et dans les bâtiments neufs (Cahiers du CSTB, Cahier 3143, août 1999)
- Norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle Calédonie (décembre 2019)

3 – prévention des risques naturels et technologiques

Inondation

- Inondations : guide d'évaluation de la vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis de l'inondation (Guide DGUHC, novembre 2005)
- Inondations : guide de remise en état des bâtiments (CSTB Guide MEEDDM, mars 2010)
- Référentiel de travaux de prévention du risque d'inondation dans l'habitat existant (Ministère de l'égalité des Territoires et du Logement Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie juin 2012)

Sismique

- GS 2 : Stabilité en zones sismiques - Systèmes de bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis technique (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3725, janvier 2013)
- GS 3 : CPT Planchers - Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé en oeuvre ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en oeuvre (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3718_V2, avril 2018)
- GS 3 : Planchers - Cahier des prescriptions communes aux procédés de planchers - Titre 3 (1^{ère} partie) Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolées en béton précontraint (Cahiers du CSTB, Cahier 2892, V2 avril 2018)
- GS 6 + 2 : Vitrages extérieurs attachés (VEA) faisant l'objet d'un Avis Technique - Conditions générales de conception, de fabrication et de mise en oeuvre (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3574-V2, janvier 2012)
- GS 7 : Règles pour la mise en oeuvre en zones sismiques des systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3699_V3, mars 2014)

4 – maçonnerie gros œuvre

Béton coulé en œuvre

Fondations et soutènements

Sols et terrassements

Fondations profondes

Sans objet

Tirants d'ancrage

- Tirants d'ancrage - Recommandations pour la conception, le calcul, l'exécution et le contrôle. (Comité Français de Mécanique des Sols et de Géotechnique (CFMS) Recommandations T.A. 95, septembre 1995) (nb : mise à jour prévue en 2020)

Fondations superficielles

- Marque QB02-04 Eléments de structures linéaires en béton (mars 2019)

Chapes, dalles, planchers

Procédés de planchers

- GS 3 : CPT Planchers - Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé en œuvre ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en œuvre (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3718_V2, avril 2018)
- GS 3 : Cahier des prescriptions techniques communes aux procédés de planchers collaborant (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3730_V2, octobre 2014)
- Marque QB03 Plaques profilées pour planchers collaborants acier béton (mars 2017)

Planchers réversibles, chauffants, rayonnants

- GS 14 : Planchers réversibles à eau basse température - Cahier des Prescriptions Techniques sur la conception et la mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3164, octobre 1999)
- GS 14 : Chauffage par plancher rayonnant électrique - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3606-V3, février 2013)

Eléments de béton préfabriqué

Eléments de structures

- GS 3 : CPT "Structures" - Cahier des prescriptions techniques communes applicables aux structures réalisées à partir de composants en béton précontraint par pré-tension - Titre I : règles générales de conception et de calcul (Cahiers du CSTB, décembre 1990)
- Marque QB02-04 Eléments de structures linéaires en béton (mars 2019)
- Marque QB02-02 Prédalles (mars 2019)
- Marque QB02-03 Dalles alvéolées (mars 2019)

Murs en panneaux préfabriqués

- GS 3 : Cahier des prescriptions techniques communes aux procédés de murs à coffrage intégré (e-Cahiers du CSTB, cahier 3690_V2, juillet 2014)
- Marque NF548 Murs composites avec ou sans isolant et murs sandwiches (novembre 2019)

Planchers

- GS 2 : Dalles de planchers et marches d'escalier en verre - Conditions générales de conception, fabrication et mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3448, mars 2003)
- GS 14 : Chauffage par plancher rayonnant électrique - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3606-V3, février 2013)
- GS 3 : CPT Planchers - Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé en oeuvre ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en oeuvre (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3718_V2, avril 2018)
- Marque NF384 : Dalles alvéolées en béton armé et en béton précontraint
- Marque NF394 : Eléments de structure linéaire en béton armé et béton précontraint
- Marque NF396 : Prédalles pour planchers en béton armé et précontraint
- Marque NF547 Entrevous en polystyrène expansé et entrevous légers de coffrage simple (janvier 2019)
- Marque QB02-01 Poutrelles en béton précontraint (mars 2019)
- Marque QB02-02 Prédalles (mars 2019)
- Marque QB02-03 Dalles alvéolées (mars 2019)
- Marque QB02-04 Eléments de structures linéaires en béton (mars 2019)
- Marque QB3 Plaques profilées pour planchers collaborants acier béton (mars 2017)

Dalles de toitures-terrasses

- Marque NF394 : Eléments de structure linéaire en béton armé et béton précontraint
- Marque QB02-01 Poutrelles en béton précontraint (mars 2019)
- Marque QB02-02 Prédalles (mars 2019)
- Marque QB02-03 Dalles alvéolées (mars 2019)
- Marque QB02-04 Eléments de structures linéaires en béton (mars 2019)
- Marque QB3 Plaques profilées pour planchers collaborants acier béton (mars 2017)

Escaliers

- GS 2 : Dalles de planchers et marches d'escalier en verre - Conditions générales de conception, fabrication et mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3448, mars 2003)

Maçonnerie de petits éléments

Pose traditionnelle : produits et mise en œuvre

Mortiers-colles

- Certification CSTB QB11-04 Mortiers de montage à joint mince pour petits éléments de maçonnerie

Pose à joints minces : produits et mise en œuvre

Mortiers-colles

- Certification CSTB QB11-04 Mortiers de montage à joint mince pour petits éléments de maçonnerie

Généralités

- Marque QB07 Murs en maçonnerie et éléments connexes (juin 2019)

Atrerie-fumisterie

Conduits de cheminée et de raccords

- Travaux de fumisterie - Dimensionnement des conduits de fumée - Abaques de dimensionnement tenant compte de la norme européenne de calcul EN 13384-1 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3590, février 2007)
- GS 14 : Cahier des Prescriptions Techniques communes - Systèmes individuels d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion - 1^{ère} partie : Systèmes raccordés à des appareils à circuit de combustion étanche à gaz de débit calorifique inférieur ou égal à 85 kW (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3592_V2, septembre 2014)
- GS 14 : Systèmes individuels d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion - 2^{ème} partie : Systèmes raccordés à des chaudières fioul à circuit de combustion étanche de débit calorifique inférieur ou égal à 85 kW - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3593, mars 2007)
- GS 14 : Systèmes individuels d'évacuation des produits de combustion, raccordés à des appareils à gaz, à circuit de combustion non étanche, de débit calorifique inférieur ou égal à 1 MW - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3627, mai 2008)
- GS 14 : Systèmes individuels d'évacuation des produits de combustion, raccordés à des chaudières fioul, à circuit de combustion non étanche, de débit calorifique inférieur ou égal à 1 MW - Cahier des prescriptions techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3628, mai 2008)
- Appareils individuels de chauffage/production d'eau chaude sanitaire gaz ou fioul et systèmes d'évacuation des produits de combustion et d'amenée d'air - Guide de préconisations des solutions performantes dans l'habitat (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3648, décembre 2008)

Installations d'assainissement non collectif (ANC)

- Assainissement non collectif : Règles et bonnes pratiques à l'intention des installateurs (plan d'action national sur l'assainissement non collectif septembre 2016)

Enduits extérieurs d'imperméabilisation

Enduit monocouche d'imperméabilisation

- Marque QB11-03 Mortiers d'enduit monocouche (février 2019)

Sécurité incendie

Perméabilité à l'air de l'enveloppe

Transferts d'humidité à travers les parois

- Evaluer les risques de condensation : Calcul de transports d'humidité et de chaleur Règles de mise en œuvre associées (CSTB Guide technique, septembre 2009)
- Perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments - Généralités et sensibilisation (Centre d'Études Techniques de l'Équipement octobre 2006)
- Guide de l'étanchéité à l'air des combles perdus ou aménagés (Syndicat National des Fabricants d'isolants en Laines Minérales Manufacturées septembre 2010)

- Etanchéité à l'air : dispositions constructives - Memento de conception et de mise en œuvre à l'attention des concepteurs, artisans et entreprises du bâtiment (novembre 2010)
- GS 20 : Guide technique spécialisé pour la construction d'un dossier de demande d'Avis Technique : systèmes d'étanchéité à l'air des parois de bâtiment (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3710_V2, novembre 2015)

5 – structures métalliques

Matériaux et produits

- GS 3 : Planchers à tôles métalliques profilées (bacs acier) - Méthode générale d'essai et principes de dimensionnement des bacs pour leur justification en phase de montage (Cahiers du CSTB, Cahier 2074, avril 1986)

Règles de calcul

Exécution des structures métalliques

- Balcons et coursives métalliques rapportés (Guide Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012, mai 2013)

6 – structures en bois Matériaux et produits

Règles de calcul

Exécution des structures en bois

- Systèmes constructifs à ossature bois - Maîtrise des performances thermiques - Neuf (Recommandation professionnelle Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012, mars 2013)
- Guide de réhabilitation des maisons individuelles - Rénover avec le bois (FCBA mai 2013)

7 – âtrerie et fumisterie

Conduits de cheminée et de raccordement

- Travaux de fumisterie - Dimensionnement des conduits de fumée - Abaques de dimensionnement tenant compte de la norme européenne de calcul EN 13384-1 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3590, février 2007)

- GS 14 : Cahier des Prescriptions Techniques communes - Systèmes individuels d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion - 1^{ère} partie : Systèmes raccordés à des appareils à circuit de combustion étanche à gaz de débit calorifique inférieur ou égal à 85 kW (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3592_V2, septembre 2014)
- GS 14 : Systèmes individuels d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion - 2^{ème} partie : Systèmes raccordés à des chaudières fioul à circuit de combustion étanche de débit calorifique inférieur ou égal à 85 kW - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3593, mars 2007)
- GS 14 : Systèmes individuels d'évacuation des produits de combustion, raccordés à des appareils à gaz, à circuit de combustion non étanche, de débit calorifique inférieur ou égal à 1 MW - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3627, mai 2008)
- GS 14 : Systèmes individuels d'évacuation des produits de combustion, raccordés à des chaudières fioul, à circuit de combustion non étanche, de débit calorifique inférieur ou égal à 1 MW - Cahier des prescriptions techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3628, mai 2008)
- Appareils individuels de chauffage/production d'eau chaude sanitaire gaz ou fioul et systèmes d'évacuation des produits de combustion et d'amenée d'air - Guide de préconisations des solutions performantes dans l'habitat (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3648, décembre 2008)

8 – façades et bardages

Prescriptions communes

- Norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle Calédonie (décembre 2019)

Façades porteuses

Façades légères

Façades rideaux, semi-rideaux et panneaux

- GS 2 : Critères de traditionalité des façades rideaux, semi-rideaux et panneaux à ossature en acier - Note d'information 3 (Cahiers du CSTB, Cahier 3120, avril 1999)
- GS 2 : Cahier des prescriptions techniques de conception des stores vénitiens intégrés entre vitrages non scellés (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3677-V2, juillet 2013)
- Marque QB36 Matières souples (janvier 2018)

Façades en verre

Façades en verre extérieur collé

- GS 2 + 6 : Vitrages extérieurs collés - Cahier des prescriptions techniques (Cahiers du CSTB, Cahier 3488-V2, mars 2011)
- Guide d'Agrément Technique Européen n° 002 - Systèmes de vitrages extérieurs collés (VEC) - Partie 1 : Systèmes calés et non calés (Cahiers du CSTB, Cahier 3222, mai 2000)
- Guide d'Agrément Technique Européen n° 002 - Systèmes de vitrages extérieurs collés (VEC) - Partie 2 : Support de collage en aluminium thermolaqué (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3433, novembre 2002)

Façades en verre extérieur attaché

- GS 6 + 2 : Vitrages extérieurs attachés (VEA) faisant l'objet d'un Avis Technique - Conditions générales de conception, de fabrication et de mise en œuvre (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3574-V2, janvier 2012)

Installations en verre trempé et stabilisateurs en verre collé

- Règles de conception et de mise en œuvre des installations en verre trempé (Règles FFPV, novembre 2004)
- Règles de conception, de mise en œuvre et de collage des stabilisateurs en verre sur chantier (Règles FFPV, novembre 2019)

Façades légères en éléments de remplissage

- Classement EdR des éléments de remplissage de façades légères faisant l'objet d'un Avis Technique (Cahiers du CSTB, Cahier 2102, septembre 1986)
- GS 2 : Eléments de remplissage (EdR) de façades légères faisant l'objet d'un Avis Technique - Conditions générales de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3075, octobre 1998)
- GS 2 : Eléments de remplissage (EdR) de façades légères, étanches de la famille "CB-E", perméants de la famille "CB-P" - Conditions générales de fabrication et caractéristiques des procédés faisant l'objet d'un Avis Technique (Cahiers du CSTB, Cahier 3076, octobre 1998)

Vérandas à structure aluminium

- Règles d'homologation des systèmes de vérandas à ossatures aluminium (CSTB V2 mars 2012)
- Règles professionnelles Vérandas à structure aluminium (Règles SNFA, juillet 2011)
- Vérandas - Entretien, maintenance (Règles SNFA, janvier 2005)
- Marque QB36 Matières souples (janvier 2018)

Revêtements extérieurs de façade

Enduits extérieurs d'imperméabilisation

- Guide pratique Mise en œuvre des *enduits* minéraux sur supports neufs et anciens (CSTP novembre 2009)

Enduits extérieurs de façade

- QB12 Treillis en fibres de verre pour enduits de façade (mai 2017)

Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique

- GS 2 : Panneaux translucides alvéolaires en PVC - Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 2642, mars 1993)
- GS 2 : Définitions, exigences et critères de traditionalité applicables aux bardages rapportés - Note d'information 6 (Cahiers du CSTB, Cahier 3251_V2, décembre 2017)
- GS 2 : Exigences applicables aux façades légères à ossature en bois ou en métal comportant en revêtement extérieur une peau de bardage - Note d'information 7 (Cahiers du CSTB, Cahier 3450, mars 2003)
- GS 2 : Modalités des essais de résistance à la charge due au vent sur les systèmes de bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information 8 - Révision n° 1 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3517, février 2005)

- GS 2 : Résistance aux chocs des bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information n° 11 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3546_V2, février 2008)
- GS 2 : Ossature bois et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un avis technique ou d'un constat de traditionalité - Règles générales de conception et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3316_V2, décembre 2010)
- GS 2 : Ossature métallique et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un avis technique ou d'un constat de traditionalité - Conditions générales de conception et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3194, février 2000) + Modificatif 1 version 2 (Cahier 3586-V2, avril 2009)
- GS 2 : Note d'information n° 9 - Modalités des essais de résistance à la charge due au vent sur les systèmes de bardages translucides en polycarbonate (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3489, novembre 2003)
- GS 2 : Note d'information n° 5 - Révision n° 2 - Modalités des essais de chocs de performance sur les bardages rapportés, vêtures et vêtages (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3534, décembre 2005)
- GS 2 : Note d'information n° 13 - Règles de transposition pour la mise en œuvre en zones sismiques des procédés de bardage rapporté sous Avis Technique à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 22 octobre 2010. (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3691_V2, mai 2012)
- GS 2 : Les méthodes de dimensionnement aux états limites des ouvrages de bardage et de couverture en panneaux sandwichs faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3731, mars 2013)
- GS 2 : Note d'information n° 14 - Actions climatiques à prendre en compte pour le dimensionnement aux états limites des ouvrages de bardage et de couverture en panneaux sandwichs faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3732, mars 2013)
- GS 2 : Stabilité en zones sismiques - Systèmes de bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis technique (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3725, janvier 2013)
- GS 16 : Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des revêtements applicables sur les murs réalisés à l'aide de procédés à base de blocs coffrages en polystyrène expansé faisant l'objet d'un Avis Technique (Bulletin Avis techniques 263-2, octobre 1985)
- Détermination sur chantier de la résistance à l'état limite ultime d'une fixation mécanique sur supports de bardage rapporté (e-Cahiers du CSTB, Cahier 1661_V2, février 2011)
- Recommandations professionnelles bardages en acier protégé et en acier inoxydable (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012, juillet 2014)
- Marque QB15 Bardages rapportés, vêtures et vêtages, habillages de sous-toiture (février 2018)
- Marque QB42 Panneaux sandwich (octobre 2018)

Vêtages et vêtures

- GS 2 : Modalités des essais de résistance à la charge due au vent sur les systèmes de bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information 8 - Révision n° 1 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3517, février 2005)
- GS 2 : Résistance aux chocs des bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information n° 11 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3546_V2, février 2008)
- Marque QB15 Bardages rapportés, vêtures et vêtages, habillages de sous-toiture (février 2018)

Systèmes d'isolation thermique des façades par l'extérieur

Généralités

- Classement reVETIR des systèmes d'isolation thermique des façades par l'extérieur (Cahiers du CSTB, Cahier 2929, décembre 1996)
- GS 7 : Conditions générales d'emploi des systèmes d'isolation thermique des façades par l'extérieur faisant l'objet d'un Avis Technique (Cahiers du CSTB, Cahier 1833, mars 1983)
- Marque QB42 Panneaux sandwich (octobre 2018)

Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique

- GS 2 : Panneaux translucides alvéolaires en PVC - Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 2642, mars 1993)
- GS 2 : Exigences applicables aux façades légères à ossature en bois ou en métal comportant en revêtement extérieur une peau de bardage - Note d'information 7 (Cahiers du CSTB, Cahier 3450, mars 2003)
- GS 2 : Modalités des essais de résistance à la charge due au vent sur les systèmes de bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information 8 - Révision n° 1 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3517, février 2005)
- GS 2 : Résistance aux chocs des bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information n° 11 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3546_V2, février 2008)
- GS 2 : Ossature bois et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un avis technique ou d'un constat de traditionnalité - Règles générales de conception et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3316_V2, décembre 2010)
- GS 2 : Ossature métallique et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un avis technique ou d'un constat de traditionnalité - Conditions générales de conception et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3194, février 2000) + Modificatif 1 version 2 (Cahier 3586-V2, avril 2009)
- GS 2 : Note d'information n° 9 - Modalités des essais de résistance à la charge due au vent sur les systèmes de bardages translucides en polycarbonate (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3489, novembre 2003)
- GS 2 : Note d'information n° 5 - Révision n° 2 - Modalités des essais de chocs de performance sur les bardages rapportés, vêtures et vêtages (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3534, décembre 2005)
- GS 2 : Note d'information n° 13 - Règles de transposition pour la mise en œuvre en zones sismiques des procédés de bardage rapporté sous Avis Technique à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 22 octobre 2010. (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3691_V2, mai 2012)
- GS 2 : Les méthodes de dimensionnement aux états limites des ouvrages de bardage et de couverture en panneaux sandwichs faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3731, mars 2013)
- GS 2 : Note d'information n° 14 - Actions climatiques à prendre en compte pour le dimensionnement aux états limites des ouvrages de bardage et de couverture en panneaux sandwichs faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3732, mars 2013)
- GS 2 : Stabilité en zones sismiques - Systèmes de bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis technique (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3725, janvier 2013)
- GS 16 : Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des revêtements applicables sur les murs réalisés à l'aide de procédés à base de blocs coffrages en polystyrène expansé faisant l'objet d'un Avis Technique (Bulletin Avis techniques 263-2, octobre 1985)
- Détermination sur chantier de la résistance à l'état limite ultime d'une fixation mécanique sur supports de bardage rapporté (e-Cahiers du CSTB, Cahier 1661_V2, février 2011)

- Recommandations professionnelles bardages en acier protégé et en acier inoxydable (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012, juillet 2014)
- Marque QB42 Panneaux sandwich (octobre 2018)

Vêtages et vêtures

- GS 2 : Résistance aux chocs des bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information n° 11 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3546_V2, février 2008)
- GS 2 : Modalités des essais de résistance à la charge due au vent sur les systèmes de bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information 8 - Révision n° 1 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3517, février 2005)

Système d'isolation thermique extérieure par enduit

- GS 7 : Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé - Cahier des Prescriptions Techniques d'emploi et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3035_V3, septembre 2018)
- GS 7 : Définition des caractéristiques des treillis en fibres de verre utilisés dans les systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3204_V2, janvier 2012)
- GS 7 : Isolation thermique des façades par l'extérieur - Définition des caractéristiques des profilés PVC destinés à la fixation des systèmes d'isolation thermique extérieure (Cahiers du CSTB, Cahier 2866, février 1996) + Modificatif 1 (Cahier 3006, décembre 1997)
- GS 7 : Règles pour la mise en œuvre en zones sismiques des systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3699_V3, mars 2014)
- GS 7 : Détermination de la résistance au vent des systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant fixés mécaniquement par chevilles (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3701, janvier 2012)
- GS 7 : Détermination de la résistance au vent des systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé fixés mécaniquement par profilés (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3702, janvier 2012)
- Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant : principes de mise en œuvre autour des baies en liaison avec une fenêtre ou une porte extérieure (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3709_V2, juin 2015)
- GS 7 : Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé : conditions de mise en œuvre de bandes filantes pour protection incendie (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3714_V2, février 2017)
- GS 16 : Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des revêtements applicables sur les murs réalisés à l'aide de procédés à base de blocs coffrages en polystyrène expansé faisant l'objet d'un Avis Technique (Bulletin Avis techniques 263-2, octobre 1985)

9 – étanchéité

Conception, règles de calcul

- Guide des toitures-terrasses et toitures avec revêtements d'étanchéité en climat de montagne (e-Cahiers du CSTB, Cahier 2267-2, septembre 1988)
- Evaluer les risques de condensation : Calcul de transports d'humidité et de chaleur Règles de mise en œuvre associées (CSTB Guide technique, septembre 2009)

Étanchéité des toitures

Éléments porteurs

Maçonnerie

- GS 5 : Supports de systèmes d'étanchéité de toitures dans les départements d'outre-mer (DOM) - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3644, octobre 2008)
- Conception de l'isolation thermique des toitures-terrasses et toitures inclinées avec étanchéité (Recommandations professionnelles CSFE, mai 2012)
- Conception de l'isolation thermique des toitures avec étanchéité et éléments porteurs en maçonnerie (Recommandations professionnelles CSFE, juin 2017)
- Recommandations professionnelles toitures-terrasses avec étanchéité : jonctions avec parois verticales enterrées (Recommandations professionnelles CSFE, juin 2015)
- Recommandations professionnelles mise en œuvre des systèmes d'étanchéité liquide en France d'outre-mer (Recommandations professionnelles CSFE, mai 2015)
- Règles travaux d'étanchéité à l'eau par application de SEL pour les dalles parking (Recommandations professionnelles CSFE, février 2014)
- Travaux des toitures-terrasses plates ou inclinées en climats tropicaux (Règles professionnelles CSFE, juillet 2007)
- Travaux d'étanchéité réalisés par application de systèmes d'étanchéité liquide sur planchers extérieurs en maçonnerie tropicaux (Règles professionnelles CSFE, septembre 1999)

Béton cellulaire

- GS 5 + 3 : Dalles de toiture en béton cellulaire autoclavé armé - Conditions générales d'emploi (Cahiers du CSTB, Cahier 2192, octobre 1987) + Erratum (mars 1988)

Bois massif et panneaux dérivés du bois

- Travaux des toitures-terrasses plates ou inclinées en climats tropicaux (Règles professionnelles CSFE, juillet 2007)
- Marque NF057 Bardeaux bituminés (mai 2018)
- Marque QB38 Écrans souples pare-pluie (octobre 2018)

Tôle d'acier nervurée

- GS 5 : Panneaux isolants non porteurs supports d'étanchéité mis en œuvre sur éléments porteurs en tôles d'acier nervurées dont l'ouverture haute de nervure est supérieure à 70 mm - Cahier des Prescriptions Techniques communes minimales pour la conception et la réalisation de toitures avec isolation sur ces éléments porteurs (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3537-V2, janvier 2009)
- GS 5 : Supports de systèmes d'étanchéité de toitures dans les départements d'outre-mer (DOM) - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3644, octobre 2008)
- Le point sur - L'étanchéité des toitures métalliques (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3633, juin 2008)

Panneaux isolants

- GS 5 : Panneaux isolants non porteurs supports d'étanchéité mis en œuvre sur éléments porteurs en tôles d'acier nervurées dont l'ouverture haute de nervure est supérieure à 70 mm - Cahier des Prescriptions Techniques communes minimales pour la conception et la réalisation de toitures avec isolation sur ces éléments porteurs (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3537-V2, janvier 2009)

- GS 5 : Résistance au vent des isolants, supports de systèmes d'étanchéité de toitures - Cahier des Prescriptions Techniques concernant la délivrance et l'application des Documents Techniques d'Application (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3564, juin 2006)
- GS 5 : Eléments permettant la détermination des valeurs Rcs et ds afin de définir ces valeurs dans un Document Technique d'Application du GS n°5 sur un isolant associé à une étanchéité de toiture-terrasse (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3230-V2, novembre 2007)
- GS 5 : Panneaux isolants supports d'étanchéité à base de laine minérale - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3684, octobre 2010)
- GS 5 - Cahier des Prescriptions Techniques communes de mise en œuvre - Ponts thermiques intégrés courants des toitures métalliques étanchées (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3688, janvier 2011)
- Guide technique des toitures étanchées - Répertoire des essais applicables aux systèmes d'étanchéité (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3669_V2, septembre 2015)
- Guide technique UEAtc pour l'agrément des systèmes isolants supports d'étanchéité des toitures plates et inclinées (e-Cahiers du CSTB, Cahier 2662-V2, juillet 2010)
- Conception de l'isolation thermique des toitures-terrasses et toitures inclinées avec étanchéité et élément porteur en maçonnerie (Recommandations professionnelles CSFE, juin 2017)
- Isolation thermique par l'extérieur des parois enterrées avec revêtement d'étanchéité (Recommandations professionnelles CSFE, février 2011)
- Marque QB42 Panneaux sandwich (octobre 2018)

Revêtement d'étanchéité

Produits et mise en œuvre

- Guide d'Agrément Technique Européen n° 005 - Kits d'étanchéité de toitures par application liquide (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3587, décembre 2006)
- Guide d'Agrément Technique Européen n° 006 - Systèmes de feuilles souples d'étanchéité de toitures fixés mécaniquement (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3408, mai 2002)
- Guide technique UEAtc pour l'agrément des systèmes d'étanchéité de toiture en PVC (polychlorure de vinyle) non armés, armés et/ou sous-facés (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3539, janvier 2006)
- Guide technique UEAtc pour l'agrément des systèmes d'étanchéité de toiture en EPDM (caoutchouc-éthylène-propylène-diène) non armés, armés et/ou sous-facés (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3540, janvier 2006)
- Guide technique UEAtc pour l'agrément des systèmes d'étanchéité de toiture en polyoléfines flexibles (FPO) non armés, armés et/ou sous-facés (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3541, janvier 2006)
- Guide technique UEAtc pour l'agrément des systèmes d'étanchéité de toiture en feuilles de bitume polymère polypropylène atactique (APP) ou styrène-butadiène-styrène (SBS) armées (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3542, janvier 2006)
- GS 5 : Etanchéités de toitures par membranes monocouches synthétiques en PVC-P non compatible avec le bitume faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un document d'application - Cahier des prescriptions techniques communes de mise en œuvre (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3502, avril 2004)
- GS 5 : Résistance au vent des systèmes d'étanchéité de toitures fixés mécaniquement - Cahier des Prescriptions Techniques concernant la délivrance et l'application des Documents Techniques d'Application (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3563, juin 2006)
- Classement FIT des étanchéités de toitures (e-Cahiers du CSTB, Cahier 2358-V2, mars 2008)
- Guide des toitures-terrasses et toitures avec revêtements d'étanchéité en climat de montagne (e-Cahiers du CSTB, Cahier 2267-2, septembre 1988)

- Guide technique des toitures étanchées - Répertoire des essais applicables aux systèmes d'étanchéité (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3669_V2, septembre 2015)
- GS 5 : Systèmes d'étanchéité liquide de toitures inaccessibles et accessibles aux piétons et au séjour faisant l'objet d'un Document Technique d'Application - Cahier des Prescriptions Techniques (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3680, septembre 2010)
- Recommandations professionnelles toitures-terrasses avec étanchéité : jonctions avec parois verticales enterrées (Recommandations professionnelles CSFE, juin 2015)

Terrasses et toitures végétalisées

- GS 5 : Etanchéités de toitures par membranes monocouches synthétiques en PVC-P non compatible avec le bitume faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un document d'application - Cahier des prescriptions techniques communes de mise en œuvre (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3502, avril 2004)
- Le point sur - Terrasses et toitures végétalisées (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3603, juin 2007)
- Règles professionnelles pour la conception et la réalisation des terrasses et toitures végétalisées (Règles professionnelles CSFE, novembre 2007)
- GS 5 : Systèmes d'étanchéité liquide de toitures inaccessibles et accessibles aux piétons et au séjour faisant l'objet d'un Document Technique d'Application - Cahier des Prescriptions Techniques (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3680, septembre 2010)
- Recommandations professionnelles toitures-terrasses avec étanchéité : jonctions avec parois verticales enterrées (Recommandations professionnelles CSFE, juin 2015)

Etanchéité des planchers intermédiaires et parois verticales

- Règles professionnelles SEL concernant les travaux d'étanchéité à l'eau réalisés par application de systèmes d'étanchéité liquide sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux intérieurs humides (Règles APSEL, mars 2010)
- GS 3 : CPT Planchers - Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé en œuvre ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en œuvre (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3718_V2, avril 2018)
- L'isolation thermique par l'extérieur des parois enterrées avec revêtement d'étanchéité (Recommandations professionnelles CSFE, octobre 2010)
- Recommandations professionnelles toitures-terrasses avec étanchéité : jonctions avec parois verticales enterrées (Recommandations professionnelles CSFE, juin 2015)
- Recommandations professionnelles mise en œuvre des systèmes d'étanchéité liquide en France d'outre-mer (Recommandations professionnelles CSFE, mai 2015)

Etanchéité des parkings

- Travaux d'étanchéité à l'eau réalisés par application de Systèmes d'Étanchéité Liquide sur les rampes de parking (Règles professionnelles CSFE, mai 2012)
- Règles travaux d'étanchéité à l'eau par application de SEL pour les dalles parking (Recommandations professionnelles CSFE, février 2014)

Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique

- GS 2 : Panneaux translucides alvéolaires en PVC - Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 2642, mars 1993)

- GS 2 : Définitions, exigences et critères de traditionalité applicables aux bardages rapportés - Note d'information 6 (Cahiers du CSTB, Cahier 3251_V2, décembre 2017)
- GS 2 : Exigences applicables aux façades légères à ossature en bois ou en métal comportant en revêtement extérieur une peau de bardage - Note d'information 7 (Cahiers du CSTB, Cahier 3450, mars 2003)
- GS 2 : Note d'information n° 9 - Modalités des essais de résistance à la charge due au vent sur les systèmes de bardages translucides en polycarbonate (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3489, novembre 2003)
- GS 2 : Modalités des essais de résistance à la charge due au vent sur les systèmes de bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information 8 - Révision n° 1 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3517, février 2005)
- GS 2 : Note d'information n° 5 - Révision n° 2 - Modalités des essais de chocs de performance sur les bardages rapportés, vêtures et vêtages (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3534, décembre 2005)
- GS 2 : Résistance aux chocs des bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information n° 11 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3546_V2, février 2008)
- GS 2 : Ossature bois et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un avis technique ou d'un constat de traditionnalité - Règles générales de conception et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3316_V2, décembre 2010)
- GS 2 : Ossature métallique et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un avis technique ou d'un constat de traditionnalité - Conditions générales de conception et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3194, février 2000) + Modificatif 1 version 2 (Cahier 3586-V2, avril 2009)
- GS 2 : Note d'information n° 13 - Règles de transposition pour la mise en œuvre en zones sismiques des procédés de bardage rapporté sous Avis Technique à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 22 octobre 2010. (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3691_V2, mai 2012)
- GS 2 : Les méthodes de dimensionnement aux états limites des ouvrages de bardage et de couverture en panneaux sandwichs faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3731, mars 2013)
- GS 2 : Note d'information n° 14 - Actions climatiques à prendre en compte pour le dimensionnement aux états limites des ouvrages de bardage et de couverture en panneaux sandwichs faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3732, mars 2013)
- GS 2 : Stabilité en zones sismiques - Systèmes de bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis technique (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3725, janvier 2013)
- GS 16 : Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des revêtements applicables sur les murs réalisés à l'aide de procédés à base de blocs coffrages en polystyrène expansé faisant l'objet d'un Avis Technique (Bulletin Avis techniques 263-2, octobre 1985)
- Détermination sur chantier de la résistance à l'état limite ultime d'une fixation mécanique sur supports de bardage rapporté (e-Cahiers du CSTB, Cahier 1661_V2, février 2011)
- Systèmes constructifs à ossature bois - Maîtrise des performances thermiques - Neuf (Recommandation professionnelle Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012, mars 2013)
- Recommandations professionnelles bardages en acier protégé et en acier inoxydable (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012, juillet 2014)
- NF249 Plaques profilées en fibres ciment (juillet 2019)
- Marque QB17 Ardoises en fibres-ciment (juin 2017)
- Marque QB42 Panneaux sandwich (octobre 2018)

Évacuation des eaux pluviales

- GS 5 + 14 : Systèmes d'évacuation des eaux pluviales par effet siphonide - Cahier des Prescriptions Techniques communes minimales pour la conception et la réalisation des installations (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3600, mai 2007)

Accessoires de toitures

Capteurs solaires

- GS 5 : Règles générales de mise en œuvre de capteurs solaires indépendants sur toitures-terrasses ou toitures inclinées revêtues d'une étanchéité (Cahiers du CSTB, Cahier 1613, novembre 1979)
- GS 14 : Détermination des efforts dus aux charges climatiques sur un capteur et sur sa couverture transparente (Cahiers du CSTB, Cahier 1611, novembre 1979)
- GS 14 : Capteurs solaires plans à circulation de liquide faisant l'objet d'un Avis Technique - Cahier des Prescriptions Techniques (Cahiers du CSTB, Cahier 1827, février 1983)
- GS 14 : Capteurs solaires à tubes sous vide à circulation de liquide faisant l'objet d'un Avis Technique - Cahier des Prescriptions Techniques (Cahiers du CSTB, Cahier 1828, février 1983)
- Recommandations professionnelles mise en œuvre traditionnelle de capteurs solaires rapportés sur revêtement d'étanchéité en toiture-terrasse (Recommandations professionnelles CSFE, mars 2011)
- Norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle Calédonie (décembre 2019)

Systèmes photovoltaïques

- Spécifications techniques relatives à la protection des personnes et des biens dans les installations photovoltaïques raccordées au réseau BT ou HTA (janvier 2012)
- Recommandations professionnelles mise en œuvre de procédés d'étanchéité photovoltaïque avec modules souples (Recommandations professionnelles CSFE, septembre 2009)
- Norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle Calédonie (décembre 2019)

Fenêtres de toit

- Marque QB04 Fenêtres pour toit en pente (août 2015)

Récupération et utilisation des eaux de pluie

- Systèmes d'utilisation de l'eau de pluie dans le bâtiment - Règles et bonnes pratiques à l'attention des installateurs (août 2009)

10 – menuiserie, miroiterie, serrurerie

Fenêtres, portes-fenêtres

Caractéristiques communes

- GS 6 : Disposition d'usinage des entailles destinées à recevoir les entrées d'air des profilés de fenêtres (Cahiers du CSTB, Cahier 3376, octobre 2001)
- GS 6 : Cahier des charges des seuils de portes-fenêtres et portes extérieures (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3706, mars 2012)
- Certification CSTBat - Menuiseries extérieures non traditionnelles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (V_5 août 2015)
- Marque QB36 Matières souples (janvier 2018)
- Marque QB44 Renforts acier pour produits de la baie (septembre 2019)
- Marque QB48 Service pose de fenêtres (juillet 2019)

Choix du matériau

Fenêtres bois

- Certification CSTBat - Menuiseries extérieures non traditionnelles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (V_5 août 2015)

Fenêtres PVC

- GS 6 : Fenêtres en PVC faisant l'objet d'un Avis Technique - Conditions générales de fabrication et d'autocontrôle en usine (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3625, avril 2008)
- Certification CSTBat - Menuiseries extérieures non traditionnelles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (V_5 août 2015)
- Marque NF126 : Profilés de fenêtres en PVC (janvier 2019)
- Marque NF220 : Menuiseries et blocs-baies PVC associée à la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED (octobre 2011)
- Marque NF202P Fenêtres et Blocs Baies PVC (octobre 2011)
- Marque QB33-02 Profilés revêtus (profilés laqués et profilés plaxés) (octobre 2019)
- Marque QB34 Composition vinylique et sa fabrication pour profilé de fenêtres en PVC (novembre 2018)

Fenêtres métalliques

- Certification CSTBat - Menuiseries extérieures non traditionnelles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (V_5 août 2015)
- Marque NF216 Homologation de gamme de menuiseries aluminium RPT (juillet 2008)
- Marque NF202A Fenêtres et Blocs Baies aluminium à rupture de pont thermique (octobre 2011)
- Marque QB49 Profilés aluminium à rupture de pont thermique (Juin 2019)

Choix du matériau

Portes

Caractéristiques communes

- GS 6 : Cahier des charges des seuils de portes-fenêtres et portes extérieures (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3706, mars 2012)
- Marque QB36 Matières souples (janvier 2018)

Choix du matériau

Portes en PVC

- Marque NF220 : Menuiseries et blocs-baies PVC associée à la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED (octobre 2011)
- Marque QB33-02 Profilés revêtus (profilés laqués et profilés plaxés) (octobre 2019)

Destination des portes

Portes extérieures

- Marque NF412 : Portes extérieures PVC, aluminium, acier et composites (septembre 2012)

Fermetures pare-flammes et coupe-feu

- Règle APSAD R16 Fermetures coupe-feu (Règles APSAD, août 2007)

Quincaillerie

- Fabrication et recommandations de mise en œuvre des huisseries, bâtis et cadres métalliques en tôles d'acier fabriqués industriellement, et destinés aux portes intérieures en bois (Règles professionnelles Huisseries métalliques, décembre 2012)

Étanchéité

Accessibilité handicapés

- GS 6 : Cahier des charges des seuils de portes-fenêtres et portes extérieures (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3706, mars 2012)

Volets et stores

Caractéristiques communes

- Marque NF202 : Fermetures (V5 octobre 2018)
- Marque NF220 : Menuiseries et blocs-baies PVC associée à la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED (octobre 2011)

Volets roulants et coffres

- Conditions générales de mise en œuvre des fermetures certifiées NF Fermetures (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3676, mai 2011)

Portes de garages, portes commerciales et industrielles, portails

Caractéristiques des produits

- Document technique APSAD D63 Devantures de magasins - Guide de protection (Règles APSAD, juillet 2000)

- Marque NF421 : Portes de garage - Habitat individuel (V3 décembre 217)

Vérandas

Vérandas à structure aluminium

- Règles d'homologation des systèmes de vérandas à ossatures aluminium (CSTB V2 mars 2012)
- Règles professionnelles Vérandas à structure aluminium (Règles SNFA, juillet 2011)
- Vérandas - Entretien, maintenance (Règles SNFA, janvier 2005)

Vitrages et vitrerie

Mise en œuvre

- GS 6 : Feuillure à verre des menuiseries extérieures - Méthode de détermination de la hauteur utile (Cahiers du CSTB, Cahier 3298, novembre 2000)
- GS 6 : Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des vitrages isolants faisant l'objet d'un Avis Technique (Bulletin Avis techniques 249-2, mai 1984)
- Vitrage organique en PC ou en PMMA - Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre - Note d'information n° 3 - Révision n° 1 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3641, septembre 2008)

Propriétés des vitrages

- GS 2 : Méthode d'essai de choc sur verrière - Note d'information n° 4 (Cahiers du CSTB, Cahier 3228 juin 2000)
- GS 6 : Conditions climatiques à considérer pour le calcul des températures maximales et minimales des vitrages - Critères sur vitrages isolants et vitrages feuilletés - Note d'information 1 (Cahiers du CSTB, Cahier 3242, août 2000)

Verres

- Guide technique UEAtc - Verres à couche (Cahiers du CSTB, Cahier 3427, octobre 2002)

Verres de sécurité

- Document technique APSAD D63 Devantures de magasins - Guide de protection (Règles APSAD, juillet 2000)

Produits de recouvrement

- Marque QB33-01 Produits de recouvrement (laques et films de plaxage) (octobre 2019)

Accessibilité handicapés

- Principes constructifs pour l'accessibilité des balcons, des loggias et des terrasses (septembre 2008)
- Carnets de détails pour l'accessibilité des balcons, des loggias et des terrasses dans les constructions neuves (juin 2010)
- Accessibilité des dispositifs de manœuvre des fenêtres (décembre 2010)

- Conditions générales de mise en œuvre des fermetures certifiées NF Fermetures (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3676, mai 2011)
- GS 6 : Cahier des charges des seuils de portes-fenêtres et portes extérieures (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3706, mars 2012)

Confort thermique et acoustique

Performances acoustiques

- Pas de texte

Performances thermiques

- Norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle Calédonie (décembre 2019)

Sécurité

Sécurité incendie

Fermetures pare-flammes et coupe-feu

- Règle APSAD R16 Fermetures coupe-feu (Règles APSAD, août 2007)

Garde-corps

- GS 2 : Garde-corps non traditionnels en produits verriers encastrés en pied - Note d'information 2 (Cahiers du CSTB, Cahier 3034_V3, mai 2019)

Résistance à l'effraction

- Document technique APSAD D63 Devantures de magasins - Guide de protection (Règles APSAD, juillet 2000)

11 – plâtrerie et enduits de plâtre

Ouvrages en plaques de plâtre

Mise en œuvre

- Marque QB06 Systèmes de traitements des joints entre plaques de plâtre (janvier 2018)

Produits

- Marque NF081 Plaques de plâtre (septembre 2018)
- NF411 Eléments d'ossature métalliques pour plaques de plâtre (septembre 2019)
-

12 – revêtements sols et murs

Carrelage

Classements et certifications

Sols

- GS 12 : Revêtements de sol - Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3782_V2, juin 2018)
- Certification CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED des enduits de sol - Document de référence (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3640-V2, novembre 2012)

Murs

- Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3567, mai 2006)
- Marque QB11-03 Mortiers d'enduit monocouche (février 2019)

Colles à carrelage

- Marque QB11-01 Colles à carrelage (février 2019)
- Certification "CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED" des colles à carrelage - Document de référence (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3522-V3, mai 2011)

Carreaux céramiques

- Revêtements de sol céramiques - Spécifications techniques pour le classement UPEC (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3778_V2, juillet 2018)
- Marque QB32 Carreaux céramiques pour revêtements de sol

Revêtements de sol industriels

- Evaluation performancielle des sols industriels - Classement performanciel - P/MC - Référentiel technique (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3562, mars 2007)

Pose collée

Pose collée sur murs intérieurs en rénovation

- Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles - en rénovation de murs intérieurs dans les locaux EB+ privatif au plus - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3528_V3, mai 2011)

Pose collée sur sols intérieurs

Pose collée sur sols intérieurs en travaux neufs

- GS 13 : Revêtements de sols intérieurs en carreaux céramiques de grand format et de format oblong collés au moyen de mortiers-colles dans les locaux P3 au plus en travaux neufs - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3666_V3, septembre 2018)
- Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles - en travaux neufs sur chape fluide à base de sulfate de calcium - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3527-V3, mai 2011)

Pose collée sur sols intérieurs en rénovation

- Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles - en rénovation de sols intérieurs dans les locaux classés P3 au plus - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3529-V4, novembre 2012)

Pose collée sur sols intérieurs dans locaux P4 et P4S

Pose collée sur sols intérieurs dans locaux P4 et P4S en travaux neufs

- Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles - en travaux neufs dans les locaux P4 et P4S. - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3526-V4, juillet 2013)
- GS 12 : Revêtements de sol - Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3782_V2, juin 2018)
- Revêtements de sol céramiques - Spécifications techniques pour le classement UPEC (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3778_V2, juillet 2018)

Pose collée sur sols intérieurs dans locaux P4 et P4S en rénovation

- Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles - en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P4 et P4S - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3530-V4, juillet 2013)
- GS 12 : Revêtements de sol - Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3782_V2, juin 2018)
- Revêtements de sol céramiques - Spécifications techniques pour le classement UPEC (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3778_V2, juillet 2018)

Supports muraux

Autres enduits

- Marque QB11-03 Mortiers d'enduit monocouche (février 2019)

Classement des locaux en fonction de l'humidité des parois

- Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3567, mai 2006)

Supports en sol

Chapes fluides à base de sulfate de calcium

- GS 13 : Chapes fluides à base de sulfate de calcium - Cahier de Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3578-V4, mars 2019)

Planchers en béton

- GS 3 : CPT Planchers - Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé en oeuvre ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en oeuvre (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3718_V2, avril 2018)

Autres supports, enduits, sous-couches

- Marque QB14 Sous-couches acoustiques minces (avril 2017)
- Marque QB13 Dalles à plots ou plaques rainurées pour plancher chauffant et
- Certification ACERMI CT 06 - Détermination du classement sous-couche isolante sous chape ou dalle flottante et sous carrelage (octobre 2013)

- Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs - Cahier des prescriptions techniques (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3634-V2, novembre 2012)
- Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - Cahier des Prescriptions Techniques (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3635-V2, novembre 2012)
- Cahier des charges de l'Office des asphaltes - Fascicule 8/9 - Sols industriels, chapes flottantes et revêtements spéciaux (janvier 2009)
- Cahier des charges de l'Office des asphaltes - Fascicule 10 - Cahier des prescriptions administratives et techniques communes aux asphaltes coulés (2012)

Planchers chauffants

- GS 14 : Planchers réversibles à eau basse température - Cahier des Prescriptions Techniques sur la conception et la mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3164, octobre 1999)
- GS 14 : Planchers rayonnants électriques - Synthèse des solutions techniques compatibles (revêtements de sol et colles associées) - Note d'information 1 (Cahiers du CSTB, Cahier 3308, décembre 2000)
- GS 14 : Chauffage par plancher rayonnant électrique - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3606-V3, février 2013)

Matériaux

Colles à carrelage

- Marque QB11-01 Colles à carrelage (février 2019)
- Certification "CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED" des colles à carrelage - Document de référence (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3522-V3, mai 2011)

Carreaux et dalles céramiques

- Revêtements de sol céramiques - Spécifications techniques pour le classement UPEC (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3778_V2, juillet 2018)
- Marque QB32 Carreaux céramiques pour revêtements de sol

Étanchéité sous carrelage

SEL - Système d'Étanchéité Liquide

- Règles professionnelles SEL concernant les travaux d'étanchéité réalisés par application de systèmes d'étanchéité liquide sur planchers extérieurs en maçonnerie dominant des parties non closes du bâtiment (Règles APSEL, septembre 1999)
- Règles professionnelles SEL concernant les travaux d'étanchéité à l'eau réalisés par application de systèmes d'étanchéité liquide sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux intérieurs humides (Règles APSEL, mars 2010)
- Recommandations professionnelles mise en œuvre des systèmes d'étanchéité liquide en France d'outre-mer (Recommandations professionnelles CSFE, mai 2015)

Protection à l'eau sous carrelage

- Marque QB11-05 Systèmes de protection à l'eau sous carrelage (février 2019)

Prescriptions pour les cuisines collectives

Revêtements de sol

- Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles - en travaux neufs dans les locaux P4 et P4S. - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3526-V4, juillet 2013)
- Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles - en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P4 et P4S - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3530-V4, juillet 2013)
- Guide technique - Systèmes de revêtement de sol non traditionnels destinés à l'emploi dans les cuisines collectives (Cahiers du CSTB, Cahier 3484, octobre 2003)
- GS 12 : Revêtements de sol - Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3782_V2, juin 2018)
- Revêtements de sol céramiques - Spécifications techniques pour le classement UPEC (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3778_V2, juillet 2018)

Hygiène et sécurité

Sans objet

Revêtements à base de bois

Parquet stratifié et lambris

- GS 14 : Planchers rayonnants électriques - Synthèse des solutions techniques compatibles (revêtements de sol et colles associées) - Note d'information 1 (Cahiers du CSTB, Cahier 3308, décembre 2000)
- GS 14 : Chauffage par plancher rayonnant électrique - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3606-V3, février 2013)
- Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3642, septembre 2008)
- Marque BQ26 Systèmes de revêtements de sol stratifiés (septembre 2019)

Textiles

- GS 12 : Guide pour la rénovation des revêtements de sol : 1 - Cas d'un nouveau revêtement textile collé ou tendu (Cahiers du CSTB, Cahier 2055-1, février 1986) + Annexe 2 Acoustique des planchers rénovés
- GS 12 : Guides pour la rénovation des revêtements de sol - Modificatif 1 (Cahiers du CSTB, Cahier 3170, novembre 1999)
- GS 12 : Revêtements de sol textiles en dalles plombantes amovibles utilisées dans le bâtiment - Cahier des Prescriptions Techniques de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 2193, octobre 1987)
- GS 14 : Planchers rayonnants électriques - Synthèse des solutions techniques compatibles (revêtements de sol et colles associées) - Note d'information 1 (Cahiers du CSTB, Cahier 3308, décembre 2000)
- GS 14 : Chauffage par plancher rayonnant électrique - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3606-V3, février 2013)
- Guide technique - Guide de maintenance des revêtements de sol textiles pour locaux à usage collectif (Cahiers du CSTB, cahier 3428, octobre 2002)
- Marque QB27 Moquettes touffetées et tissées en lés (février 2019)
- Marque QB31 Revêtements de sol textiles (février 2019)

PVC - Sols souples

- GS 12 : Guide pour la rénovation des revêtements de sol : 2 - cas d'un nouveau revêtement plastique collé (Cahiers du CSTB, Cahier 2055-2, février 1986)
- GS 12 : Guides pour la rénovation des revêtements de sol - Modificatif 1 (Cahiers du CSTB, Cahier 3170, novembre 1999)
- GS 12 : Revêtements de sol linoléum collés - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3703, mars 2012)
- GS 14 : Planchers rayonnants électriques - Synthèse des solutions techniques compatibles (revêtements de sol et colles associées) - Note d'information 1 (Cahiers du CSTB, Cahier 3308, décembre 2000)
- GS 14 : Chauffage par plancher rayonnant électrique - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3606-V3, février 2013)
- Marque QB30 Revêtements de sol résilients (janvier 2019)

Sols en résines coulées

- Guide technique - Systèmes de revêtement de sol non traditionnels destinés à l'emploi dans les cuisines collectives (Cahiers du CSTB, Cahier 3484, octobre 2003)
- Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles - en rénovation de sols intérieurs dans les locaux classés P3 au plus - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3529-V4, novembre 2012)
- GS 14 : Chauffage par plancher rayonnant électrique - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3606-V3, février 2013)
- Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - Cahier des Prescriptions Techniques (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3635-V2, novembre 2012)
- Systèmes de revêtements de sol stratifiés posés flottants - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3642, septembre 2008)
- GS 12 : Exécution des revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse - Rénovation - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3716, août 2012)

Sols industriels

- Guide technique - Systèmes de revêtement de sol non traditionnels destinés à l'emploi dans les cuisines collectives (Cahiers du CSTB, Cahier 3484, octobre 2003)
- Pose collée de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles - en travaux neufs dans les locaux P4 et P4S. - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3526-V4, juillet 2013)
- Evaluation performancielle des sols industriels - Classement performanciel - P/MC - Référentiel technique (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3562, mars 2007)
- Guide technique : Sols à usage industriel - Aide à la conception et au choix - Classement I/MC des locaux - Classement performanciel P/MC des revêtements et des couches d'usure incorporées (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3577-V3, janvier 2010)

Enduits de sols

- Certification CERTIFIE CSTB CERTIFIED des enduits de sol - Document de référence (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3640-V2, novembre 2012)

- Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs - Cahier des prescriptions techniques (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3634-V2, novembre 2012)
- Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - Cahier des Prescriptions Techniques (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3635-V2, novembre 2012)
- Marque QB11-02 Enduits de sol (février 2019)

Dispositions particulières aux revêtements muraux

- GS 16 : Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des revêtements applicables sur les murs réalisés à l'aide de procédés à base de blocs coffrages en polystyrène expansé faisant l'objet d'un Avis Technique (Bulletin Avis techniques 263-2, octobre 1985)
- Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3567, mai 2006)

Exigences

Classement UPEC

- GS 12 : Revêtements de sol - Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3782_V2, juin 2018)
- Revêtements de sol céramiques - Spécifications techniques pour le classement UPEC (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3778_V2, juillet 2018)

13 – réseaux d'eau

Réseaux d'eau intérieurs

Conception des réseaux d'eau sanitaire

Organisation

- Guide technique sur l'eau dans les établissements de santé (CSTB juillet 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Avant-propos et sommaire (Guide CSTB, octobre 2004)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 1 : Cadre réglementaire et normatif (Guide CSTB, octobre 2004)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 2 : Organisation et conception des réseaux (Guide CSTB, octobre 2004)

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 3 : Branchements et interconnexions (Guide CSTB, octobre 2004)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Annexes (Guide CSTB, octobre 2004)

Protection contre la pollution

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 5 : Règles de protection dans les réseaux intérieurs (Guide CSTB, octobre 2004)

Dimensionnement

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 2 : Organisation et conception des réseaux (Guide CSTB, octobre 2004)

Principes généraux de mise en œuvre

Mise en œuvre des canalisations

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 6 : Mise en œuvre des canalisations (Guide CSTB, octobre 2004)

Mise en service et livraison

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 7 : Mise en service et livraison des réseaux (Guide CSTB, octobre 2004)

Mise en œuvre selon le type de matériau

Cuivre

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 6 : Mise en œuvre des canalisations (Guide CSTB, octobre 2004)
- Marque QB08 Canalisations de distribution ou d'évacuation des eaux (novembre 2018)

Acier

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 6 : Mise en œuvre des canalisations (Guide CSTB, octobre 2004)
- Marque QB08 Canalisations de distribution ou d'évacuation des eaux (novembre 2018)

Matériaux de synthèse

- GS 14 + 15 : Systèmes de canalisations à base de tubes en matériaux de synthèse : tubes semi-rigides en couronnes - Cahier des Prescriptions Techniques communes de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 2808-V2, novembre 2011)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 6 : Mise en œuvre des canalisations (Guide CSTB, octobre 2004)
- Marque NF055 : Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide (novembre 2019)
- Marque QB08 Canalisations de distribution ou d'évacuation des eaux (novembre 2018)
- Marque QB16 Adhésifs pour canalisations thermoplastiques (mai 2016)
- Marque NF390 Systèmes de canalisations plastiques pour la rénovation des réseaux d'assainissement (août 2019)

Flexibles de raccordement

- Marque QB10 Flexibles de raccordement (janvier 2019)

Production d'eau chaude sanitaire

Appareils à combustion

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 4 : Schémas d'installation des équipements des réseaux intérieurs (Guide CSTB, octobre 2004)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 4 : Réseaux collectifs - Procédures de maintenance préventive (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 7 : Réseaux privatifs - Guide de maintenance des installations d'eau froide et chaude sanitaire (Guide CSTB, septembre 2005)

Appareils électriques

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 4 : Schémas d'installation des équipements des réseaux intérieurs (Guide CSTB, octobre 2004)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 4 : Réseaux collectifs - Procédures de maintenance préventive (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 7 : Réseaux privatifs - Guide de maintenance des installations d'eau froide et chaude sanitaire (Guide CSTB, septembre 2005)

Energie solaire

- GS 5 : Recommandations générales de mise en œuvre de capteurs solaires semi-incorporés, incorporés ou intégrés sur une couverture par éléments discontinus (Cahiers du CSTB, Cahier 1612, novembre 1979)

- GS 5 : Règles générales de mise en œuvre de capteurs solaires indépendants sur toitures-terrasses ou toitures inclinées revêtues d'une étanchéité (Cahiers du CSTB, Cahier 1613, novembre 1979)
- GS 5 : Règles générales de mise en œuvre de capteurs solaires indépendants sur une couverture par éléments discontinus (Cahiers du CSTB, Cahier 1614, novembre 1979)
- GS 14 : Détermination des efforts dus aux charges climatiques sur un capteur et sur sa couverture transparente (Cahiers du CSTB, Cahier 1611, novembre 1979)
- GS 14 : Capteurs solaires plans à circulation de liquide faisant l'objet d'un Avis Technique - Cahier des Prescriptions Techniques (Cahiers du CSTB, Cahier 1827, février 1983)
- GS 14 : Capteurs solaires à tubes sous vide à circulation de liquide faisant l'objet d'un Avis Technique - Cahier des Prescriptions Techniques (Cahiers du CSTB, Cahier 1828, février 1983)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 4 : Schémas d'installation des équipements des réseaux intérieurs (Guide CSTB, octobre 2004)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 4 : Réseaux collectifs - Procédures de maintenance préventive (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 7 : Réseaux privatifs - Guide de maintenance des installations d'eau froide et chaude sanitaire (Guide CSTB, septembre 2005)
- Marque QB39 Procédés solaires (octobre 2017)

Robinetterie de bâtiment et équipements annexes

Robinetterie de réglage et de sécurité

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 4 : Réseaux collectifs - Procédures de maintenance préventive (Guide CSTB, septembre 2005)
- Marque NF079 : Robinetterie de réglage et de sécurité (mars 2019)
- Marque NF076 Composants sanitaires (octobre 2019)
- Marque NF197 Robinetterie-Fontainerie Hydraulique (juillet 2017)

Dispositifs de protection contre la pollution

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 5 : Règles de protection dans les réseaux intérieurs (Guide CSTB, octobre 2004)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 6 : Procédures de maintenance des dispositifs de protection anti-retour (Guide CSTB, septembre 2005)
- Marque NF045 : Antipollution des installations d'eau (juillet 2017)

Surpresseurs

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 4 : Schémas d'installation des équipements des réseaux intérieurs (Guide CSTB, octobre 2004)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 4 : Réseaux collectifs - Procédures de maintenance préventive (Guide CSTB, septembre 2005)
- Marque NF197 Robinetterie-Fontainerie Hydraulique (juillet 2017)

Purgeurs de gaz

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 4 : Réseaux collectifs - Procédures de maintenance préventive (Guide CSTB, septembre 2005)

Rubans chauffants

- GS 14 + 15 : Rubans chauffants - Cahier des Prescriptions Techniques communes de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 2782, février 1995)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 4 : Réseaux collectifs - Procédures de maintenance préventive (Guide CSTB, septembre 2005)

Robinetterie et appareils sanitaires

Robinetterie sanitaire

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 5 : Règles de protection dans les réseaux intérieurs (Guide CSTB, octobre 2004)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 4 : Réseaux collectifs - Procédures de maintenance préventive (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 7 : Réseaux privatifs - Guide de maintenance des installations d'eau froide et chaude sanitaire (Guide CSTB, septembre 2005)
- Marque NF077 : Robinetterie sanitaire (avril 2019)
- Marque NF076 Composants sanitaires (octobre 2019)
- Marque NF197 Robinetterie-Fontainerie Hydraulique (juillet 2017)

Eviers

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 4 : Réseaux collectifs - Procédures de maintenance préventive (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 7 : Réseaux privatifs - Guide de maintenance des installations d'eau froide et chaude sanitaire (Guide CSTB, septembre 2005)
- Marque NF017 : Appareils sanitaires (décembre 2018)

Lavabos

- Marque NF017 : Appareils sanitaires

Baignoires et douches

- Marque NF017 : Appareils sanitaires
- Marque NF116 : Plaques en matières acryliques (octobre 2017)
- Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs (juillet 2012)

- Guide des salles d'eau accessibles à usage individuel dans les bâtiments d'habitation (juillet 2012)

Bidets

- Marque NF017 : Appareils sanitaires

WC et urinoirs

- Marque NF017 : Appareils sanitaires
- Marque NF076 : Composants sanitaires (octobre 2019)
- Marque NF240 : Abattants de WC (décembre 2018)
- Marque NF076 Composants sanitaires (octobre 2019)

Evacuation des eaux à l'intérieur du bâtiment

Produits

- Marque NF442 Assainissement gravitaire en matériaux thermoplastiques (novembre 2019)

Organisation des réseaux

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 2 : Organisation et conception des réseaux (Guide CSTB, octobre 2004)
- Marque QB09 Assainissement (juillet 2017)

Mise en œuvre du cuivre

- Marque QB08 Canalisations de distribution ou d'évacuation des eaux (novembre 2018)

Mise en œuvre de la fonte

- Marque NF016 : Canalisations en fonte pour évacuation et assainissement (mars 2019)

Mise en œuvre des matériaux de synthèse

- Marque NF055 : Tubes et raccords en PVC non plastifié rigide (novembre 2019)
- Marque QB08 Canalisations de distribution ou d'évacuation des eaux (novembre 2018)

Hygiène, santé et sécurité

Qualité de l'eau - Systèmes et procédés de traitement de l'eau

- GS 19 : Procédés de traitement des eaux chaudes sanitaires par addition de produits - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3613, février 2008)
- Guide technique sur l'eau dans les établissements de santé (juillet 2005)

- Dispositifs de traitement thermique de l'eau potable - Instruction technique (Cahiers du CSTB, Cahier 1815, décembre 1982)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 4 : Schémas d'installation des équipements des réseaux intérieurs (Guide CSTB, octobre 2004)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 4 : Réseaux collectifs - Procédures de maintenance préventive (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 7 : Réseaux privatifs - Guide de maintenance des installations d'eau froide et chaude sanitaire (Guide CSTB, septembre 2005)
- Marque NF406 : Appareils de traitement d'eau (octobre 2017)
- Marque QB22 Traitement des eaux dans le bâtiment (avril 2019)

Qualité des matériaux en contact avec l'eau (plomb, cuivre, nickel...)

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 4 : Réseaux collectifs - Procédures de maintenance préventive (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 5 : Procédures d'actions correctives et curatives (Guide CSTB, septembre 2005)

Sécurité - Dispositifs anti-brûlures

- Guide technique sur l'eau dans les établissements de santé (CSTB juillet 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 2 : Organisation et conception des réseaux (Guide CSTB, octobre 2004)
- Marque NF079 : Robinetterie de réglage et de sécurité

Lutte contre la corrosion et l'entartrage

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 2 : Organisation et conception des réseaux (Guide CSTB, octobre 2004)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 4 : Schémas d'installation des équipements des réseaux intérieurs (Guide CSTB, octobre 2004)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 4 : Réseaux collectifs - Procédures de maintenance préventive (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 5 : Procédures d'actions correctives et curatives (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Annexes (Guide CSTB, septembre 2005)

Protection contre la légionellose

Généralités

- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 1 : Guide technique de conception et de mise en œuvre - Chapitre 2 : Organisation et conception des réseaux (Guide CSTB, octobre 2004)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 5 : Procédures d'actions correctives et curatives (Guide CSTB, septembre 2005)
- Legionella and the prevention of legionellosis / OMS (janvier 2007)
- Health aspects of plumbing / OMS (janvier 2006)
- Maîtrise du risque de développement des légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire - Défaillances et préconisations (Guide technique CSTB, janvier 2012)
- Etablissements de tourisme : éléments pour la gestion du risque de prolifération de légionelles dans les réseaux (CSTB juillet 2008)
- Risque lié aux légionelles : Guide d'investigation et d'aide à la gestion (Haut Conseil de la Santé Publique juillet 2013)
- Systèmes collectifs de brumisation d'eau : Prévention de la légionellose obligations et bonnes pratiques à mettre en œuvre (Guide pratique Ministère des solidarités et de la santé janvier 2018)

Entretien, réparation et maintenance

- Guide technique sur l'eau dans les établissements de santé (juillet 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Avant-propos et sommaire (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 1 : Généralités (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 2 : Réseaux collectifs - Responsabilités et compétences (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 3 : Réseaux collectifs - Management de la maintenance (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 4 : Réseaux collectifs - Procédures de maintenance préventive (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 5 : Procédures d'actions correctives et curatives (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 6 : Procédures de maintenance des dispositifs de protection anti-retour (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Chapitre 7 : Réseaux privatifs - Guide de maintenance des installations d'eau froide et chaude sanitaire (Guide CSTB, septembre 2005)
- Réseaux d'eau destinée à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Guide technique de maintenance - Annexes (Guide CSTB, septembre 2005)
- Marque QB24 Réseau d'eau dans le bâtiment (juillet 2019)

Réseaux d'eau extérieurs et d'assainissement

Contrôle des installations

- Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (arrêté du 27 décembre 2016) composé de 3 Fascicules:
 - Fascicule 1 : Dispositions générales entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020
 - Fascicule 2 : Guide technique des travaux V3 en vigueur au 1^{er} janvier 2019

Canalisations, tuyauteries et matériaux

- GS 17 : Tubes en PVC pour évacuation enterrée (TEE) - Cahier des Prescriptions Techniques communes (Cahiers du CSTB, Cahier 2852, novembre 1995)
- Marque NF442 Assainissement gravitaire en matériaux thermoplastiques (novembre 2019)

Récupération et utilisation des eaux de pluie

- Systèmes d'utilisation de l'eau de pluie dans le bâtiment - Règles et bonnes pratiques à l'attention des installateurs (août 2009)

14 - installations électriques et de communication

Equipements de chauffage électrique

Chauffage par effet Joule

- GS 14 : Chauffage par plancher rayonnant électrique - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3606-V3, février 2013)
- GS 14 : Plafond électrique chauffant - PEC 12/93 Equipements de chauffage électrique installés en plafond - Cahier des Prescriptions Techniques communes (Cahiers du CSTB, Cahier 2799, avril 1995) + Modificatif 1 (Cahier 2990, octobre 1997)
- GS 14 : Chauffage par "Plafond Rayonnant Modulaire" (PRM) - Cahier des Prescriptions Techniques communes - CPT PRM 3671/10 (Cahiers du CSTB, Cahier 3671, février 2010)
- GS 14 + 9 : Chauffage par "Plafond rayonnant Plâtre" (PRP) - Cahier des Prescriptions Techniques Communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3636-V2, novembre 2009)

Exigences de conformité

Sécurité des travaux à proximité des réseaux en service

- Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (arrêté du 27 décembre 2016) composé de 3 Fascicules:
 - Fascicule 1 : Dispositions générales entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020
 - Fascicule 2 : Guide technique des travaux V3 en vigueur au 1^{er} janvier 2019

15 - installations de gaz

Installations domestiques de gaz individuelles ou collectives

Sécurité des travaux à proximité des réseaux en service

- Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (arrêté du 27 décembre 2016) composé de 3 Fascicules:
 - Fascicule 1 : Dispositions générales entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020
 - Fascicule 2 : Guide technique des travaux V3 en vigueur au 1^{er} janvier 2019

Ventilation du logement et évacuation des produits de combustion

Evacuation des produits de combustion

- Travaux de fumisterie - Dimensionnement des conduits de fumée - Abaques de dimensionnement tenant compte de la norme européenne de calcul EN 13384-1 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3590, février 2007)
- GS 14 : Systèmes individuels d'évacuation des produits de combustion, raccordés à des appareils à gaz, à circuit de combustion non étanche, de débit calorifique inférieur ou égal à 1 MW - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3627, mai 2008)
- GS 14 : Systèmes 3CE (Conduits collectifs pour chaudières étanches) en tirage naturel - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3520-V2, novembre 2010)
- GS 14 : Cahier des Prescriptions Techniques communes - Systèmes individuels d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion - 1^{ère} partie : Systèmes raccordés à des appareils à circuit de combustion étanche à gaz de débit calorifique inférieur ou égal à 85 kW (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3592_V2, septembre 2014)
- GS 14 : Systèmes individuels d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion - 2^{ème} partie : Systèmes raccordés à des chaudières fioul à circuit de combustion étanche de débit calorifique inférieur ou égal à 85 kW - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3593, mars 2007)
- GS 14 : Systèmes individuels d'évacuation des produits de combustion, raccordés à des chaudières fioul, à circuit de combustion non étanche, de débit calorifique inférieur ou égal à 1 MW - Cahier des prescriptions techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3628, mai 2008)
- Appareils individuels de chauffage/production d'eau chaude sanitaire gaz ou fioul et systèmes d'évacuation des produits de combustion et d'amenée d'air - Guide de préconisations des solutions performantes dans l'habitat (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3648, décembre 2008)

VMC-Gaz

- Appareils individuels de chauffage/production d'eau chaude sanitaire gaz ou fioul et systèmes d'évacuation des produits de combustion et d'amenée d'air - Guide de préconisations des solutions performantes dans l'habitat (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3648, décembre 2008)

16 - Chauffage - ventilation - climatisation

Installations de chauffage des locaux

Exigences relatives aux installations de chauffage

Aération et ventilation des locaux

Installations de ventilation

- Marque QB37 Ventilation hygroréglable (juillet 2018)
- GS 14 : Systèmes de ventilation mécanique contrôlée simple flux hygroréglable - Cahier des Prescriptions Techniques Communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3615_V4, février 2018)

VMC Gaz

- Appareils individuels de chauffage/production d'eau chaude sanitaire gaz ou fioul et systèmes d'évacuation des produits de combustion et d'amenée d'air - Guide de préconisations des solutions performantes dans l'habitat (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3648, décembre 2008)

Exigences acoustiques

Lutte contre le bruit dans certains locaux

- Exemples de solutions acoustiques - Réglementation Acoustique 2000 (Guide DGUHC, Solution acoustique 2002-001, mai 2002) + Annexe E (informative) Critères d'évaluation du bruit dans quelques espaces et bâtiment
- RTAA DOM LOGEMENTS NEUFS - Fiche d'application : Protection contre les bruits intérieurs au bâtiment (V2 août 2016)
- RTAA DOM LOGEMENTS NEUFS - Fiche d'application : Détermination de l'isolation acoustique minimal des bâtiments d'habitation contre les bruits extérieurs (V2 août 2016)

Installations de ventilation

Installations de ventilation

- GS 14 : Systèmes de ventilation mécanique contrôlée simple flux hygroréglable - Cahier des Prescriptions Techniques Communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3615_V4, février 2018)
- VMC simple flux en habitat individuel - Conception et dimensionnement, installation et mise en service, entretien et maintenance - Rénovation (Recommandation professionnelle Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012, février 2013)
- VMC simple flux en habitat collectif - Conception et dimensionnement, installation et mise en service, entretien et maintenance - Rénovation (Recommandation professionnelle Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012, février 2013)
- Marque QB37 Ventilation hygroréglable (juillet 2018)
- Norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle Calédonie (décembre 2019)

VMC Gaz

- Appareils individuels de chauffage/production d'eau chaude sanitaire gaz ou fioul et systèmes d'évacuation des produits de combustion et d'amenée d'air - Guide de

préconisations des solutions performantes dans l'habitat (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3648, décembre 2008)

Traitement de l'air et climatisation

Systemes de climatisation

Prescriptions communes

- Norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle Calédonie (décembre 2019)

Systemes thermodynamiques réversibles

- GS 14 : Planchers réversibles à eau basse température - Cahier des Prescriptions Techniques sur la conception et la mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3164, octobre 1999)

Solutions de climatisation alternatives

- Guide technique - Systemes de climatisation à faible consommation d'énergie - Guide de faisabilité et de pré-dimensionnement (Cahiers du CSTB, Cahier 3454, avril 2003)

17 – accessibilité handicapés

Bâtiments d'habitation

- Principes constructifs pour l'accessibilité des balcons, des loggias et des terrasses (septembre 2008)
- Carnets de détails pour l'accessibilité des balcons, des loggias et des terrasses dans les constructions neuves (juin 2010)
- Accessibilité des dispositifs de manœuvre des fenêtres (décembre 2010)
- Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs (juillet 2012)
- Guide des salles d'eau accessibles à usage individuel dans les bâtiments d'habitation (juillet 2012)
- Marque QB28 Produits pour l'accessibilité et l'autonomie (octobre 2017)

18 – sécurité incendie

Dispositions applicables aux bâtiments d'habitation

Dispositions constructives

- Guide technique - Guide de l'isolation thermique par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie (Cahiers du CSTB, Cahier 3231, juin 2000)

Dispositions applicables aux bâtiments accueillant des travailleurs

Règles d'aménagement

- Guide technique - Guide de l'isolation thermique par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie (Cahiers du CSTB, Cahier 3231, juin 2000)

19- sécurité des circulations (ascenseurs, escaliers, garde-corps...)

Garde-corps

- GS 2 : Garde-corps non traditionnels en produits verriers encastrés en pied - Note d'information 2 (Cahiers du CSTB, Cahier 3034_V3, mai 2019)

Ascenseurs et monte-charges

Bâtiments d'habitation

- Sécurité des ascenseurs - Fiches pratiques de la concurrence et de la consommation actualisé en juin 2012 (DGCCRF juin 2012)

Entretien, maintenance, contrôle technique

- Sécurité des ascenseurs - Fiches pratiques de la concurrence et de la consommation actualisé en juin 2012 (DGCCRF juin 2012)

20 - performance énergétique et thermique des bâtiments

Exigences applicables par type d'élément du bâtiment

Perméabilité à l'air de l'enveloppe

Bâtiments neufs

- Evaluer les risques de condensation : Calcul de transports d'humidité et de chaleur Règles de mise en œuvre associées (CSTB Guide technique, septembre 2009)
- Perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments - Généralités et sensibilisation (Centre d'Études Techniques de l'Équipement octobre 2006)
- Guide de l'étanchéité à l'air des combles perdus ou aménagés (Syndicat National des Fabricants d'isolants en Laines Minérales Manufacturées septembre 2010)
- Etanchéité à l'air : dispositions constructives - Memento de conception et de mise en œuvre à l'attention des concepteurs, artisans et entreprises du bâtiment (novembre 2010)

Bâtiments existants

- Etanchéité à l'air : dispositions constructives - Memento de conception et de mise en œuvre à l'attention des concepteurs, artisans et entreprises du bâtiment (novembre 2010)
- Perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments - Généralités et sensibilisation (Centre d'Études Techniques de l'Équipement octobre 2006)
- Evaluer les risques de condensation : Calcul de transports d'humidité et de chaleur Règles de mise en œuvre associées (CSTB Guide technique, septembre 2009)

21 – isolation thermique

Prescriptions générales liées à la conception thermique des bâtiments

Performance thermique et hygrothermique des bâtiments

- Evaluer les risques de condensation : Calcul de transports d'humidité et de chaleur Règles de mise en œuvre associées (CSTB Guide technique, septembre 2009)
- Systèmes constructifs à ossature bois - Maîtrise des performances thermiques - Neuf (Recommandation professionnelle Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012, mars 2013)
- Norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle Calédonie (décembre 2019)

Détermination des ponts thermiques

- Mise en œuvre des rupteurs de ponts thermiques sous Avis Techniques - Neuf (Guide Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012, février 2013)

Matériaux et produits d'isolation

- Norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle Calédonie (décembre 2019)

Spécification des produits isolants thermiques

Isolants à base végétale ou animale

- GS 20 : Guide technique spécialisé pour la constitution d'un dossier de demande d'Avis Technique : Isolants à base de fibres végétales ou animales - Produits isolants destinés à l'isolation thermique par l'intérieur (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3713_V2, mars 2018)

Isolants et compléments d'isolation à base de produits réfléchissants

- GS 20 : Performances des produits minces réfléchissants opaques utilisés dans l'enveloppe des bâtiments - Note d'information n° 1 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3507, juillet 2004)

Certifications

- Marque NF220 : Menuiseries et blocs-baies PVC associée à la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED (octobre 2011)
- Marque NF202 : Fermetures (V5 octobre 2018)
- Marque QB13 Dalles à plots ou plaques rainurées pour plancher chauffant et rafraîchissant (février 2019)
- Marque QB14 Sous-couches acoustiques minces (avril 2017)
- Marque QB23 Isolant en polyuréthane projeté in-situ (octobre 2019)
- Certification CSTBat - Entrevous de coffrage simple - Partie 1 : Polystyrène expansé
- Certification CSTBat - Entrevous de coffrage simple - Partie 2 : autres matériaux (sauf béton et terre cuite)
- Certification ACERMI Référentiel général (juillet 2018)
- Certification ACERMI RP 01 - Produits manufacturés en laine minérale (juin 2013)
- Certification ACERMI RP 02 - Produits manufacturés en polystyrène expansé (septembre 2014)
- Certification ACERMI RP 03 - Produits manufacturés en polystyrène extrudé (mars 2013)
- Certification ACERMI RP 04 - Produits manufacturés en mousse rigide de polyuréthane (septembre 2014)
- Certification ACERMI RP 05 - Produits manufacturés en mousse phénolique (septembre 2014)
- Certification ACERMI RP 06 - Produits manufacturés en verre cellulaire (mars 2013)
- Certification ACERMI RP 07 - Produits manufacturés en laine de bois (juillet 2018)
- Certification ACERMI RP 08 - Produits manufacturés en perlite expansée (mars 2013)
- Certification ACERMI RP 09 - Produits manufacturés en liège expansé (mars 2013)
- Certification ACERMI RP 10 - Produits manufacturés en fibre de bois (mars 2013)
- Certification ACERMI RP 11 - Produits manufacturés à base de fibres végétales ou animales (septembre 2014)
- Certification ACERMI RP 12 - Produits réfléchissants (septembre 2014)
- Certification ACERMI RP 13 - Produits en vrac à base de laine minérale (mars 2015)
- Certification ACERMI RP 14 - Produits en vrac à base de cellulose (juillet 2018)
- Certification ACERMI RP 15 - Produits projetés à base de laine minérale et liant (septembre 2014)
- Certification ACERMI RP 17 - Produits manufacturés en panneaux sandwichs autoportants (juillet 2018)
- Certification ACERMI RP 18 - Complexes d'isolation thermique en plaques de plâtre et isolants (janvier 2019)

Déclarations environnementales et sanitaires sur les produits

- Les déclarations environnementales de produits en Europe et dans le monde - Etude technico-économique (Recherche - Expertise CSTB, juin 2012)

Isolation thermique des toitures et des combles

Généralités

- Impact de l'isolation thermique de la toiture sur le confort d'été d'un logement (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3601, juin 2007)
- Mise en œuvre des procédés d'isolation thermique rapportée en planchers de greniers et combles perdus faisant l'objet d'un Avis Technique, Document Technique

- d'Application ou Constat de Traditionnalité (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3647, novembre 2008)
- GS 20 : Isolation thermique des combles - Isolation en laine minérale faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un Constat de Traditionnalité - Cahier de Prescriptions Techniques communes de mise en œuvre des procédés d'isolation thermique de combles (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3560-V2, juin 2009)
 - GS 20 : Procédés d'isolation par soufflage d'isolant en vrac faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application - Cahier des Prescriptions Techniques communes de mise en œuvre des procédés d'isolation thermique de combles par soufflage d'isolant en vrac (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3693_V2, juin 2015)
 - Règles de conception des toitures-terrasses, balcons et coursives étanchés sur éléments porteurs en maçonnerie munis de procédés de rupteurs de ponts thermiques faisant l'objet d'un Avis Technique (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3794, février 2018)
 - Norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle Calédonie (décembre 2019)

Mise en œuvre de l'isolation thermique des toitures inclinées par type d'élément de couverture

- Couvertures en plaques profilées en fibres-ciment faisant l'objet d'un Document Technique d'Application - Cahier des Prescriptions Techniques communes d'exécution (Cahiers du CSTB, Cahier 3297_V2_P1, mars 2014)
- Couvertures en plaques profilées en fibres-ciment support de tuiles canal faisant l'objet d'un Document Technique D'application - Adaptabilité des tuiles aux plaques profilées en fibres-ciment (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3297_P2_V4, octobre 2018)

Écrans de sous-toiture

- Marque QB25 Ecrans souples de sous-toiture (janvier 2018)

Isolation thermique des toitures-terrasses

Généralités

- Norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle Calédonie (décembre 2019)

Mise en œuvre des isolants thermiques suivant le type d'élément porteur

Maçonnerie

- Règles de conception des toitures-terrasses, balcons et coursives étanchés sur éléments porteurs en maçonnerie munis de procédés de rupteurs de ponts thermiques faisant l'objet d'un Avis Technique (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3794, février 2018)

Béton cellulaire

- GS 5 + 3 : Dalles de toiture en béton cellulaire autoclavé armé - Conditions générales d'emploi (Cahiers du CSTB, Cahier 2192, octobre 1987) + Erratum (mars 1988)

Tôle d'acier nervurée

- GS 5 : Panneaux isolants non porteurs supports d'étanchéité mis en œuvre sur éléments porteurs en tôles d'acier nervurées dont l'ouverture haute de nervure est supérieure à 70 mm - Cahier des Prescriptions Techniques communes minimales pour la conception et la réalisation de toitures avec isolation sur ces éléments porteurs (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3537-V2, janvier 2009)
- GS 5 - Cahier des Prescriptions Techniques communes de mise en œuvre - Ponts thermiques intégrés courants des toitures métalliques étanchées (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3688, janvier 2011)

Caractéristiques et fixation des isolants

- GS 5 : Résistance au vent des isolants, supports de systèmes d'étanchéité de toitures - Cahier des Prescriptions Techniques concernant la délivrance et l'application des Documents Techniques d'Application (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3564, juin 2006)
- GS 5 : Eléments permettant la détermination des valeurs Rcs et ds afin de définir ces valeurs dans un Document Technique d'Application du GS n°5 sur un isolant associé à une étanchéité de toiture-terrace (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3230-V2, novembre 2007)
- Guide technique des toitures étanchées - Répertoire des essais applicables aux systèmes d'étanchéité (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3669_V2, septembre 2015)
- GS 5 : Panneaux isolants supports d'étanchéité à base de laine minérale - Cahier des Prescriptions Techniques communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3684, octobre 2010)
- GS 5 - Cahier des Prescriptions Techniques communes de mise en œuvre - Ponts thermiques intégrés courants des toitures métalliques étanchées (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3688, janvier 2011)
- Guide technique UEAtc pour l'agrément des systèmes isolants supports d'étanchéité des toitures plates et inclinées (e-Cahiers du CSTB, Cahier 2662-V2, juillet 2010)

Isolation thermique des menuiseries extérieures et des parois vitrées

Vitrages isolants

- GS 6 : Conditions climatiques à considérer pour le calcul des températures maximales et minimales des vitrages - Critères sur vitrages isolants et vitrages feuilletés - Note d'information 1 (Cahiers du CSTB, Cahier 3242, août 2000)

Isolation thermique des parois verticales

Généralités

- Norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle Calédonie (décembre 2019)

Isolation rapportée par l'intérieur

Cloisons de doublage

- GS 20 : Isolation thermique de murs par l'intérieur : procédés d'isolation par insufflation d'isolant en vrac faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application - Cahier des Prescriptions Techniques communes de mise en

œuvre des procédés d'isolation thermique de murs par insufflation d'isolant en vrac (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3723, novembre 2012)

- GS 20 : Isolation thermique des murs par l'intérieur : procédés d'isolation à l'aide de produits manufacturés à base de fibres végétales ou animales faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application - Cahier des Prescriptions Techniques communes de mise en œuvre des procédés d'isolation thermique de murs à l'aide de produits manufacturés à base de fibres végétales ou animales (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3728, décembre 2012)

Complexes isolants

- GS 2 : Panneaux sandwichs isolants à parements métalliques - Conditions générales de conception et fabrication (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3501, mars 2004)

Isolation répartie

- GS 7 : Isolation thermique par remplissage de murs à double paroi - Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des procédés faisant l'objet d'un avis technique (Bulletin Avis techniques 272-2, septembre 1986)

Isolation des constructions à ossature bois

- GS 2 + 7 : Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant appliqués sur parois de constructions à ossature en bois - Dispositions communes aux Groupes Spécialisés n° 2 et n° 7 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3729_V2, décembre 2014)

Isolation thermique par l'extérieur

Généralités

- Classement reVETIR des systèmes d'isolation thermique des façades par l'extérieur (Cahiers du CSTB, Cahier 2929, décembre 1996)
- GS 7 : Conditions générales d'emploi des systèmes d'isolation thermique des façades par l'extérieur faisant l'objet d'un Avis Technique (Cahiers du CSTB, Cahier 1833, mars 1983)
- Entretien et rénovation de systèmes d'isolation thermique extérieure (Règles professionnelles ETICS, janvier 2010)
- L'isolation thermique par l'extérieur des parois enterrées avec revêtement d'étanchéité (Recommandations professionnelles CSFE, octobre 2010)
- Norme sur la performance énergétique des bâtiments de Nouvelle Calédonie (décembre 2019)

Procédés de bardage rapporté sur ossature bois et ossature métallique

- GS 2 : Ossature bois et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un avis technique ou d'un constat de traditionnalité - Règles générales de conception et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3316_V2, décembre 2010)
- GS 2 : Ossature métallique et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un avis technique ou d'un constat de traditionnalité - Conditions générales de conception et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3194, février 2000) + Modificatif 1 version 2 (Cahier 3586-V2, avril 2009)
- GS 2 : Panneaux translucides alvéolaires en PVC - Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 2642, mars 1993)

- GS 2 : Exigences applicables aux façades légères à ossature en bois ou en métal comportant en revêtement extérieur une peau de bardage - Note d'information 7 (Cahiers du CSTB, Cahier 3450, mars 2003)
- GS 2 : Modalités des essais de résistance à la charge due au vent sur les systèmes de bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information 8 - Révision n° 1 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3517, février 2005)
- GS 2 : Résistance aux chocs des bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information n° 11 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3546_V2, février 2008)
- GS 2 : Définitions, exigences et critères de traditionalité applicables aux bardages rapportés - Note d'information 6 (Cahiers du CSTB, Cahier 3251_V2, décembre 2017)
- GS 2 : Note d'information n° 9 - Modalités des essais de résistance à la charge due au vent sur les systèmes de bardages translucides en polycarbonate (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3489, novembre 2003)
- GS 2 : Note d'information n° 5 - Révision n° 2 - Modalités des essais de chocs de performance sur les bardages rapportés, vêtures et vêtages (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3534, décembre 2005)
- GS 2 : Note d'information n° 13 - Règles de transposition pour la mise en œuvre en zones sismiques des procédés de bardage rapporté sous Avis Technique à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 22 octobre 2010. (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3691_V2, mai 2012)
- GS 2 : Les méthodes de dimensionnement aux états limites des ouvrages de bardage et de couverture en panneaux sandwichs faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3731, mars 2013)
- GS 2 : Note d'information n° 14 - Actions climatiques à prendre en compte pour le dimensionnement aux états limites des ouvrages de bardage et de couverture en panneaux sandwichs faisant l'objet d'un Document Technique d'Application (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3732, mars 2013)
- GS 2 : Stabilité en zones sismiques - Systèmes de bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis technique (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3725, janvier 2013)
- GS 16 : Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des revêtements applicables sur les murs réalisés à l'aide de procédés à base de blocs coffrages en polystyrène expansé faisant l'objet d'un Avis Technique (Bulletin Avis techniques 263-2, octobre 1985)
- Détermination sur chantier de la résistance à l'état limite ultime d'une fixation mécanique sur supports de bardage rapporté (e-Cahiers du CSTB, Cahier 1661_V2, février 2011)
- Recommandations professionnelles bardages en acier protégé et en acier inoxydable (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012, juillet 2014)

Vêtages et vêtures

- GS 2 : Résistance aux chocs des bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information n° 11 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3546_V2, février 2008)
- GS 2 : Modalités des essais de résistance à la charge due au vent sur les systèmes de bardages rapportés, vêtures et vêtages - Note d'information 8 - Révision n° 1 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3517, février 2005)

Système d'isolation thermique extérieure par enduit

- GS 7 : Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé - Cahier des Prescriptions Techniques d'emploi et de mise en œuvre (Cahiers du CSTB, Cahier 3035_V3, septembre 2018)
- GS 7 : Définition des caractéristiques des treillis en fibres de verre utilisés dans les systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3204_V2, janvier 2012)

- GS 7 : Isolation thermique des façades par l'extérieur - Définition des caractéristiques des profilés PVC destinés à la fixation des systèmes d'isolation thermique extérieure (Cahiers du CSTB, Cahier 2866, février 1996) + Modificatif 1 (Cahier 3006, décembre 1997)
- GS 7 : Règles pour la mise en œuvre en zones sismiques des systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3699_V3, mars 2014)
- GS 7 : Détermination de la résistance au vent des systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant fixés mécaniquement par chevilles (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3701, janvier 2012)
- GS 7 : Détermination de la résistance au vent des systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé fixés mécaniquement par profilés (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3702, janvier 2012)
- GS 6 + 7 Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant : principes de mise en œuvre autour des baies en liaison avec une fenêtre ou une porte extérieure (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3709_V2, juin 2015)
- GS 7 : Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé : conditions de mise en œuvre de bandes filantes pour protection incendie (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3714_V2, février 2017)
- GS 16 : Conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des revêtements applicables sur les murs réalisés à l'aide de procédés à base de blocs coffrages en polystyrène expansé faisant l'objet d'un Avis Technique (Bulletin Avis techniques 263-2, octobre 1985)
- GS 2 + 7 : Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant appliqués sur parois de constructions à ossature en bois - Dispositions communes aux Groupes Spécialisés n° 2 et n° 7 (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3729_V2, décembre 2014)

Mise en œuvre de l'isolation thermique avec plancher à entrevous

- GS 3 : CPT Planchers - Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé en œuvre ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en œuvre (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3718_V2, avril 2018)

22 - confort acoustique et lutte contre le bruit

Généralités

- Exemples de solutions acoustiques - Réglementation Acoustique 2000 (Guide DGUHC, Solution acoustique 2002-001, mai 2002) + Annexe E (informatif) Critères d'évaluation du bruit dans quelques espaces et bâtiment

Caractéristiques acoustiques de certains ouvrages

- GS 12 : Guide pour la rénovation des revêtements de sol : 1 - Cas d'un nouveau revêtement textile collé ou tendu (Cahiers du CSTB, Cahier 2055-1, février 1986) + Annexe 2 Acoustique des planchers rénovés
- GS 12 : Guide pour la rénovation des revêtements de sol : 2 - cas d'un nouveau revêtement plastique collé (Cahiers du CSTB, Cahier 2055-2, février 1986)
- 23 – qualité de l'air intérieur

Amiante

Repérage et évaluation

- Guide technique - Flocages à base d'amiante - Aide à la programmation et au choix des travaux, à destination des propriétaires et maîtres d'ouvrage (Cahiers du CSTB, Cahier 3223, mai 2000)

Confinement et retrait

- GS 7 : Procédés d'encapsulation des flocages fibreux par imprégnation ou revêtement - Reconnaissance des flocages fibreux (Cahiers du CSTB, Cahier 3036, avril 1998)
- GS 7 : Traitement des flocages et calorifugeages fibreux à base d'amiante - Terminologie (Cahiers du CSTB, Cahier 3103, février 1999)
- GS 7 : Procédés d'encapsulation des flocages fibreux à base d'amiante par imprégnation ou revêtement - Classes d'exposition aux chocs (Cahiers du CSTB, Cahier 3141, juin 1999)
- Guide technique - Flocages à base d'amiante - Aide à la programmation et au choix des travaux, à destination des propriétaires et maîtres d'ouvrage (Cahiers du CSTB, Cahier 3223, mai 2000)

Radon

- Guide de propositions de solutions techniques pour réduire la concentration en radon dans les bâtiments existants et dans les bâtiments neufs (Cahiers du CSTB, Cahier 3143, août 1999)

Installations de ventilation

- Marque QB37 Ventilation hygro-réglable (juillet 2018)
- GS 14 : Systèmes de ventilation mécanique contrôlée simple flux hygro-réglable - Cahier des Prescriptions Techniques Communes (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3615_V4, février 2018)

VMC-gaz

- Appareils individuels de chauffage/production d'eau chaude sanitaire gaz ou fioul et systèmes d'évacuation des produits de combustion et d'amenée d'air - Guide de préconisations des solutions performantes dans l'habitat (e-Cahiers du CSTB, Cahier 3648, décembre 2008)

24 - aménagements extérieurs

Voirie et réseaux divers (VRD)

- Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (arrêté du 27 décembre 2016) composé de 3 Fascicules:
 - Fascicule 1 : Dispositions générales entrée en vigueur le 1er janvier 2020
 - Fascicule 2 : Guide technique des travaux V3 en vigueur au 1er janvier 2019

25 - maintenance et entretien du bâtiment

- Les contrats de partenariat : guide méthodologique (mars 2011)
- Règles Vérandas - Entretien, maintenance (Règles SNFA, janvier 2005)

—————

Arrêté n° 2020-1289/GNC du 18 août 2020 fixant la nomenclature des activités de la construction prévue par la délibération n° 63 du 18 février 2020 portant sur les conditions d'exercice des métiers de la construction

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code civil applicable à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2019-4 du 5 février 2019 relative à la responsabilité et à l'assurance de la construction en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2020-4 du 30 janvier 2020 relative à la mise en œuvre de l'obligation d'assurer dans le secteur de la construction en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 409 du 18 mars 2019 portant sur l'assurance de la construction ;

Vu la délibération n° 63 du 18 février 2020 portant sur les conditions d'exercice des métiers de la construction ;

Vu la délibération n° 4 du 5 juin 2019 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2019-91D/GNC du 9 juillet 2019 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2019-8270/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8276/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8440/GNC-Pr du 9 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Les activités exercées par les professionnels de la construction mentionnées à l'article 1^{er} de la délibération n° 63 du 18 février 2020 susvisée, sont les suivantes :

- Architecte ;
- Bureau d'études géotechniques ;
- Ingénierie, études techniques dans le domaine de la construction ;
- Construction ou réhabilitation de bâtiments résidentiels et non résidentiels ;
- Construction d'installations de réseaux pour fluides ;
- Construction de lignes électriques et de télécommunications ;
- Construction ou entretien d'ouvrages d'art ;
- Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation ;
- Travaux de finition, à l'exception des activités de nettoyage de nouveaux bâtiments après leur construction et de remise en état des lieux après travaux ;
- Autres travaux de construction spécialisés ;
- Amiante : analyses, essais et inspections techniques ;

- Travaux de désamiantage.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
THIERRY SANTA

*Le membre du gouvernement
chargé des constructions publiques,
du patrimoine immobilier, du logement et de
l'urbanisme, de la fonction publique, de la
transformation numérique et de
l'évaluation des politiques publiques,*
VAIMU'A MULIAVA

*Le membre du gouvernement
chargé du budget et des finances,
des assurances, de droit civil et du
droit commercial, des questions monétaires,
du suivi des grands projets et de la francophonie,
et des relations avec le congrès, les provinces et
les communes de la Nouvelle-Calédonie,*
YOANN LECOURIEUX

Arrêté n° 2020-1291/GNC du 18 août 2020 portant procédure d'agrément et listant les catégories d'agrément des contrôleurs techniques de la construction et du génie civil en Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2020-5 du 30 janvier 2020 relative à l'expertise en assurance construction et au contrôleur technique ;

Vu la délibération n° 409 du 18 mars 2019 portant sur l'assurance de la construction en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 65 du 18 février 2020 relative au contrôle technique de la construction et du génie civil en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 115 du 24 mars 2016 relative aux normes de construction applicables en Nouvelle-Calédonie et à la création d'un comité technique d'évaluation dans le domaine du bâtiment, des travaux publics et du génie civil modifiée le 23 janvier 2020 ;

Vu la délibération n° 4 du 5 juin 2019 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2019-91D/GNC du 9 juillet 2019 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2019-8270/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8276/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8440/GNC-Pr du 9 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Le présent arrêté définit la procédure d'agrément des contrôleurs techniques de la construction et du génie civil en Nouvelle-Calédonie ainsi que la liste des catégories d'agrément conformément à l'article 7 de la délibération n° 65 du 18 février 2020 susvisée.

Article 2 : Les demandes d'agrément sont accompagnées d'un dossier comportant les indications et pièces suivantes :

1. Identité du demandeur :

- les noms, prénoms, nationalité et domicile du demandeur ou, si la demande émane d'une personne morale, sa nature, son siège, sa nationalité, son objet et les noms, prénoms, nationalité et domicile de chacun des administrateurs et des membres du personnel de direction ;
- l'extrait Kbis ou Lbis, ou selon les situations, l'avis d'inscription au RIDET ou le certificat d'inscription au répertoire des métiers.

2. Déclarations sur l'honneur et engagements :

- une déclaration sur l'honneur du demandeur de ne pas avoir été condamné pour des faits contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ;
- une déclaration sur l'honneur du demandeur de n'avoir été l'auteur de faits ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation au cours des dix années précédant la date de demande d'agrément ;
- une déclaration sur l'honneur du demandeur de ne pas avoir été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction en application du titre II du livre VI du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie au cours des dix années précédant la date de demande d'agrément ;
- l'engagement du demandeur de porter à la connaissance de l'administration toute modification des renseignements figurant au dossier de la demande avant la fin du mois suivant lesdites modifications ;
- l'engagement du demandeur de n'exercer aucune activité de conception, d'exécution ou d'expertise d'un ouvrage sur lequel il exerce une mission de contrôle technique ;
- l'engagement du demandeur de respecter la charte de déontologie des contrôleurs techniques de la construction ;
- l'engagement du demandeur de faire du contrôle technique de la construction son activité principale.

3. Niveau de qualification et expérience professionnelle :

- la justification de la compétence théorique et de l'expérience pratique de la personne physique ou dans le cas d'une personne morale du personnel de direction ;
- la présentation de l'organisation interne de la direction technique et notamment en matière d'autocontrôle des processus internes et des règles d'assistance aux services opérationnels chargés effectivement du contrôle et les critères d'embauche ou d'affectation des agents.

La compétence technique exigée pour la délivrance de l'agrément se prouve par la possession des qualifications professionnelles suivantes :

Pour une personne physique ou le personnel d'encadrement opérationnel de la direction technique d'une personne morale :

- une formation de base sanctionnée par un diplôme de niveau d'études postsecondaires en bâtiment ou génie civil, en rapport avec le domaine de l'agrément, d'une durée d'au moins quatre ans, ou d'une durée équivalente à temps partiel, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent et, le cas échéant, certifiant qu'il a suivi avec succès la formation professionnelle requise en plus du cycle d'études postsecondaires, et une expérience pratique d'au moins trois ans dûment prouvée dans la conception, la réalisation, le contrôle technique ou l'expertise de constructions mettant en jeu des technologies similaires à celles couvertes par l'activité envisagée ;

- ou une expérience pratique de six ans dans les domaines susmentionnés.

Pour ce qui est du personnel d'exécution d'une personne morale, qui doit être lié par contrat de travail avec le contrôleur agréé :

- une formation de base attestée par un certificat sanctionnant un cycle d'études secondaires technique ou professionnel, adapté au domaine d'activité envisagée et une pratique d'au moins trois ans dans la conception, la réalisation, le contrôle technique ou l'expertise de constructions mettant en jeu des technologies similaires à celles couvertes par l'activité envisagée ;

- ou une expérience pratique de six ans dans les domaines susmentionnés.

A défaut d'une pratique suffisante, le personnel d'exécution doit agir sous la supervision directe et permanente d'une personne de qualification confirmée.

Le personnel d'exécution ne peut agir et, le cas échéant, signer un document relatif à une mission de contrôle technique que par délégation d'un des dirigeants ou d'un des membres du personnel d'encadrement opérationnels susvisés.

• le cas échéant, la liste des agréments administratifs dont bénéficie le demandeur dans le domaine de la construction et la référence des missions de contrôle technique de la construction qu'il a exercées antérieurement ;

• les catégories d'agrément sollicitées conformément à la liste mentionnée à l'article 10 ci-après ;

• un exemple de rapport-type pour chaque catégorie d'agrément sollicitée.

En outre, lorsque la demande émane d'une personne morale :

• le plan de système qualité interne de l'entreprise ;

• le système de management de la qualité reconnu, avec l'attestation de certification, qui devra être renouvelée sur la durée de l'agrément.

4. Assurances de responsabilité civile :

• une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant l'activité concernée sur le territoire de Nouvelle-Calédonie.

Dans le cas où les documents constitutifs des dossiers de demande sont rédigés dans une autre langue que le français, une traduction devra nécessairement être jointe. Cette traduction doit être effectuée par un traducteur assermenté.

Article 3 : Le service instructeur affecte un numéro d'enregistrement à la demande formulée et en délivre un récépissé dans un délai de quinze (15) jours à compter de son dépôt ou de sa réception.

Dans le délai de deux (2) mois à compter de la date de délivrance du récépissé, le service instructeur s'assure que le dossier est complet :

- si le dossier est complet, le service instructeur notifie cet état au demandeur ;
- si le dossier est incomplet, le service instructeur notifie cet état au demandeur, dans le délai de deux (2) mois à compter de la date de délivrance du récépissé, en sollicitant les informations manquantes. A défaut de demande complémentaire dans les délais impartis, le dossier est réputé complet.

Le demandeur dispose d'un délai de deux (2) mois francs à compter de la réception de la demande d'informations complémentaires pour les transmettre au service instructeur. A défaut, la demande d'agrément est déclarée sans suite.

A compter de la date de réception des éléments manquants, le service instructeur dispose d'un délai d'un (1) mois pour se prononcer sur le caractère complet de la demande.

- o si le dossier est complet, le service instructeur procède à sa transmission auprès de la commission d'agrément des contrôleurs et notifie cet état au demandeur ;
- o si le dossier est incomplet, le service instructeur notifie au demandeur le rejet de sa demande.

Le délai d'instruction est fixé à six (6) mois francs à compter de la notification de la complétude du dossier, ou après expiration du délai laissé au service instructeur pour effectuer sa demande d'informations complémentaires.

Durant ce délai d'instruction, le service instructeur transmet les dossiers de demande à la commission d'agrément pour avis.

A défaut d'instruction du dossier de demande d'agrément dans le délai imparti, l'avis de la commission d'agrément est réputé défavorable et le dossier est transmis par le service instructeur, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

A compter de la réception de l'avis de la commission technique d'agrément, et dans un délai de deux (2) mois maximum, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie notifie sa décision à l'intéressé et la publie au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie. Toute décision défavorable sera motivée.

A l'expiration de ce délai, le silence gardé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : La procédure d'instruction du dossier s'effectue selon les étapes suivantes :

1. Dépôt du dossier et délivrance d'un récépissé par le service instructeur ;

2. Examen par le service instructeur de la complétude du dossier sous deux (2) mois francs ;

3. Le cas échéant, demande de complément dans les deux (2) mois francs après la date de délivrance du récépissé ;

4. Transmission des éléments demandés dans un délai de deux (2) mois francs par le demandeur à compter de la date de réception de la demande d'informations complémentaires. A défaut, déclaration sans suite de la demande ;

5. Transmission du dossier une fois complet par le service instructeur à la commission d'agrément ;

6. Examen du dossier par la commission d'agrément ;

7. En cas de différence substantielle entre les qualifications professionnelles du demandeur et celles requises pour exercer l'activité de contrôleur technique en construction, la commission d'agrément des contrôleurs techniques, après un premier échange de vues hors la présence du prestataire concerné, convoque le demandeur en lui notifiant une date d'audition à trente (30) jours minimum, convocation ayant pour effet de suspendre le délai global d'instruction. Cette audition permet au demandeur de démontrer qu'il possède les connaissances et compétences requises. Le lendemain de la date d'audition, le délai global d'instruction recommence à courir.

Après l'audition du candidat et hors sa présence la commission délibère sur les suites à donner à la demande. En cas d'absence à l'audition du prestataire concerné dûment convoqué, la commission délibère valablement.

8. La commission technique émet un avis. Tout avis défavorable sera motivé.

Le silence gardé par la commission au-delà du délai global d'instruction vaut avis défavorable et sera acté par le service instructeur.

9. Transmission de l'avis au demandeur par tous moyens, dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission d'agrément des contrôleurs techniques, valablement réunie ayant pour effet de clore le délai global d'instruction.

10. Transmission de l'avis au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Dans un délai de deux (2) mois francs à compter de la réception de l'avis de la commission, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie notifie sa décision à l'intéressé et la publie au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie. Toute décision défavorable sera motivée.

A l'expiration de ce délai, le silence gardé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : Le demandeur qui sollicite la modification ou le renouvellement de son agrément peut présenter un dossier simplifié, se référant au dossier précédent. Ce dossier simplifié doit comprendre au moins tous les éléments nouveaux intervenus depuis l'agrément ou l'autorisation antérieure et, dans le cas d'une demande de modification, les éléments détaillés justifiant cette demande.

En outre, il doit produire dans son dossier, sur demande du service instructeur, une information détaillée sur le volume et les

conditions de son activité pendant la période précédente d'agrément.

Article 6 : Les décisions d'octroi, de modification, de renouvellement, de suspension et de retrait d'agrément sont prises par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifiées aux intéressés.

Sauf mention contraire dans l'acte de notification, l'agrément est réputé attribué pour une période de cinq (5) années maximum à compter de la date de notification.

Article 7 : Chaque contrôleur technique de la construction agréé adresse, au plus tard au 31 mars de chaque année, au service instructeur, un rapport d'activité sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente et comportant notamment les renseignements suivants :

- activité annuelle globale du contrôleur (la liste des opérations contrôlées les plus importantes et les plus significatives, les types de missions relevant du contrôle technique, le volume de missions effectuées en Homme Jour) ;
- état des effectifs (chiffre et évolution éventuelle) en identifiant le personnel de direction, le personnel d'encadrement opérationnel et le personnel d'exécution ;
- indication des améliorations que le contrôleur technique estime avoir apportées à l'exercice de son activité, notamment dans l'organisation de la qualité du contrôle ;
- description sommaire, assortie de commentaires, des sinistres et malfaçons relevés sur des ouvrages qu'il a contrôlés dans les délais couverts par les garanties assurantielles en vigueur, dès lors que ces sinistres ou malfaçons ont conduit à une mise en jeu significative de la responsabilité du contrôleur technique ;
- mention des opérations pour lesquelles le contrôleur a fait appel soit à la sous-traitance, soit à des consultants de haute qualification.

Article 8 : Sur la base des informations fournies par les contrôleurs techniques et ses propres investigations, la commission d'agrément mentionnée au chapitre II de la délibération n°65 du 18 février 2020 s'efforce d'éclairer le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sur les aspects liés au contrôle technique de la construction :

- statistiques approchées sur le nombre et l'importance des type de contrôles réalisés dans les ouvrages contrôlés et appréciation en conséquence de l'évolution, toutes choses égales par ailleurs, de la qualité des constructions ;
 - évaluation, sur échantillon représentatif, du coût du contrôle.
- La commission précitée peut, en outre, procéder ou faire procéder à des investigations dans les différents domaines relevant de la réglementation et notamment :
- enquêtes particulières sur la structure et la situation de tel ou tel contrôleur ;
 - examens détaillés des conditions d'exécution de missions particulières de contrôle.

La commission précitée diligente, autant que de besoin, toutes investigations utiles sur la situation de chacun des contrôleurs techniques, notamment celles relatives aux questions d'incompa-

tibilité éventuelle ainsi qu'aux problèmes de statut, d'indépendance et de compétence professionnelle mentionnés ci-avant.

La commission précitée dresse une synthèse annuelle de ses travaux. Ce rapport est adressé par son président au service instructeur dans le premier trimestre de l'année suivante.

Article 9 : Une base de données des anomalies ou non-conformités de toute nature relevées au cours des missions de contrôle technique est tenue sous la responsabilité du gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

Elle est renseignée par le contrôleur technique à l'occasion de toute mission.

La base de données est analysée par l'organisation nationale de référence qui restitue, à partir de ces données anonymes, afin de disposer de :

- Une vision rigoureuse de la nature des non-conformités constatées ;
- Une analyse quantitative et qualitative des non-conformités les plus fréquentes, ayant pour objectif de préparer des mesures d'anticipation ;
- Une analyse des potentialités de sinistres liées aux évolutions techniques et performantielles ;
- L'identification des pathologies potentielles qui pourraient être amenées par de nouveaux modes constructifs ou des évolutions réglementaires ou normatives.

Article 10 : L'agrément demandé doit être entendu de manière totale et non partielle sur le périmètre et la nature des missions confiées dans chacune des catégories visées :

- A.1 : Tous ouvrages du bâtiment pour toutes missions de contrôle : totalité des bâtiments.
- B.1 : Ouvrages de bâtiment : installations électriques, électromécaniques, téléphoniques, informatiques, de domotique, anti-effraction et anti-vol.
- B.2 : Ouvrages de bâtiment : installations thermiques, de chauffage, climatisation, ventilation.
- B.3 : Ouvrages de bâtiment : installations sanitaires ; stockage et distribution des fluides : eau, gaz, tous gaz médicaux et fluides spécialisés.
- B.4 : Ouvrages de bâtiment : dispositions constructives et d'équipement pour l'isolation thermique et la performance énergétique des bâtiments ;
- B.5 : Ouvrages de bâtiment : dispositions constructives et d'équipement pour l'isolation phonique à l'égard du bruit extérieur et du bruit intérieur.
- B.6 : Ouvrages de bâtiment : dispositions constructives et d'équipement ayant trait à la protection de l'environnement, à l'hygiène, à la santé, à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, au transport de brancards.
- C : Tous ouvrages de génie civil pour toutes missions de contrôle.
- D.1 : Ouvrages de génie civil, pour toutes missions de contrôle : infrastructures terrestres non hydrauliques et non destinées au transport des fluides, courants et ondes ; sont inclus les grands ouvrages urbains relevant des mêmes spécialités ainsi que les équipements associés à ces infrastructures.
- D.2 : Ouvrages de génie civil, pour toutes missions de contrôle : infrastructures hydrauliques et maritimes non

urbaines ; infrastructures de transport des fluides, courants et ondes ; sont inclus les grands ouvrages urbains relevant des mêmes spécialités, ainsi que les équipements associés à ces infrastructures.

- D.3 : Ouvrages de génie civil, pour toutes missions de contrôle : tous ouvrages de génie civil non inclus dans les rubriques D1, D2 et D4 (infrastructures et équipements urbains notamment).
- D.4 : Ouvrages de génie civil, pour toutes missions de contrôle : génie civil industriel.
- E : Analyse réglementaire ou contractuelle des conditions de maîtrise du risque incendie, vérification de la conformité au niveau des dispositions constructives des bâtiments au regard de l'analyse faite et de la réglementation en vigueur (ERP et/ou code du Travail) : tous ouvrages et installations.

Article 11 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
THIERRY SANTA

*Le membre du gouvernement
chargé des constructions publiques,
du patrimoine immobilier, du logement et de
l'urbanisme, de la fonction publique, de la
transformation numérique et de
l'évaluation des politiques publiques,*
VAIMU'A MULIAVA

*Le membre du gouvernement
chargé du budget et des finances,
des assurances, de droit civil et du
droit commercial, des questions monétaires,
du suivi des grands projets et de la francophonie,
et des relations avec le congrès, les provinces et
les communes de la Nouvelle-Calédonie,*
YOANN LECOURIEUX

Arrêté n° 2020-1293/GNC du 18 août 2020 fixant la procédure de demande, de modification et de prolongation d'agrément provisoire de matériaux et procédés de construction en Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 115 du 24 mars 2016 relative aux normes de construction applicables en Nouvelle-Calédonie et à la création d'un comité technique d'évaluation dans le domaine du bâtiment, des travaux publics et du génie civil ;

Vu la délibération n° 60 du 14 janvier 2020 modifiant la délibération n° 115 du 24 mars 2016 ;

Vu la délibération modifiée n° 2019-91D/GNC du 9 juillet 2019 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2019-8270/GNC-Pr du 5 juillet constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8276/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2019-8440/GNC-Pr du 9 juillet 2019 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Section 1 – Dispositions générales

Article 1^{er} : Le présent arrêté fixe la procédure de demande, de modification et de prolongation de l'agrément provisoire de matériaux et procédés de construction en Nouvelle-Calédonie mentionnée à l'article 50 de la délibération modifiée n° 115 du 24 mars 2016 susvisée.

Peuvent faire l'objet d'un agrément provisoire, sous réserve de la production d'un dossier de demande conforme aux exigences du présent arrêté, les matériaux et procédés fabriqués, transformés ou importés en Nouvelle-Calédonie à compter de la date d'entrée en vigueur de la délibération n° 60 du 14 janvier 2020 susvisée.

L'agrément provisoire, sa modification ou sa prolongation sont délivrés par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Article 2 : La demande d'agrément provisoire peut concerner un ou plusieurs matériaux, un ou plusieurs procédés, provenant de centres de production déterminés, défini par une marque commerciale et relevant des mêmes normes.

Article 3 : Les matériaux et procédés concernés sont précisément identifiés afin d'éviter toute confusion avec des matériaux et procédés analogues.

L'identification des matériaux est assurée par une fiche produit qui en définit les caractéristiques.

Les caractéristiques de la fiche produit sont définies et transmises par le service instructeur du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

L'identification des procédés de construction est établie par une fiche descriptive détaillant les principes sur lesquels ils sont fondés ainsi que les étapes de leur mise en œuvre.

Section 2 – Dossier de demande d'agrément provisoire

Article 4 : Le dossier de demande d'agrément provisoire comprend les pièces suivantes :

- une demande d'agrément provisoire rédigée selon le modèle joint en annexe A du présent arrêté, précisant notamment :

o éventuellement, les normes et textes de référence applicables au matériau ou procédé ;

o la liste des matériaux ou procédés pour lesquels l'agrément est demandé. La dénomination utilisée est celle du marquage CE, qui matérialise l'engagement du fabricant sur sa conformité aux exigences fixées par la réglementation communautaire européenne, si elle existe ou celle de la norme de référence. ;

o un engagement du demandeur à transmettre tout élément utile à l'élaboration d'un référentiel technique adapté aux matériaux ou procédés visés par sa demande ;

- une fiche de renseignements généraux établie selon le modèle joint en annexe B ;

- les fiches produits et les fiches descriptives des procédés de construction définies à l'article 3 du présent arrêté ;

- tout élément établissant la fabrication ou l'utilisation du matériau ou du procédé par le demandeur avant la date définie à l'article 1^{er} du présent arrêté ;

- le cas échéant, l'attestation d'une compagnie d'assurance agréée en Nouvelle-Calédonie justifiant l'absence de sinistralité du demandeur depuis une durée minimale de cinq (5) ans ;

- le cas échéant, les références et expériences sur l'utilisation de ce matériau par les différents professionnels du secteur de la construction en Nouvelle-Calédonie.

Lorsque des pièces du dossier de demande sont rédigées dans une autre langue que le français, une traduction par un traducteur assermenté est nécessairement jointe.

Article 5 : Le dossier de demande est transmis au service instructeur du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui procède à l'examen de sa complétude conformément à l'article 13 de la délibération modifiée n° 115 du 24 mars 2016 susvisée.

A compter de sa complétude, le service instructeur assure le traitement du dossier.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie notifie sa décision au demandeur par lettre recommandée avec accusé de réception ou signature contre décharge.

Section 3 – Durée de l'agrément provisoire obtenu

Article 6 : L'agrément provisoire est accordé pour une durée maximale de trois ans, non renouvelable, sous réserve des dispositions prévues à l'article 7 du présent arrêté.

Au cours de cette période provisoire, le demandeur peut prendre soit l'initiative de l'élaboration d'un référentiel technique en vue de son approbation avant le terme de l'agrément provisoire, soit sollicite la reconnaissance d'une certification par la Nouvelle-Calédonie pour le matériau ou le procédé considéré.

Article 7 : Si, à l'issue de la période de validité de l'agrément provisoire, le référentiel technique concerné, bien que validé par la commission technique compétente, n'est pas publié, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie accordera une prolongation exceptionnelle de l'agrément provisoire jusqu'à la publication du référentiel technique.

Section 4 – Modalités de modification de l'agrément provisoire obtenu

Article 8 : Toute demande de modification du périmètre de l'agrément est déposée auprès du service instructeur du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui rend un avis.

La demande est établie selon le modèle joint en annexe C du présent arrêté.

La demande de modification ne modifie pas les délais de validité de l'agrément provisoire initialement accordé.

Le défaut de demande de modification peut entraîner la suspension ou le retrait de l'agrément accordé conformément aux articles 18 et 19 de la délibération modifiée n° 115 du 24 mars 2016 susvisée.

Article 9 : Le demandeur est tenu d'informer le service instructeur du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de toute cessation ou suspension totale ou partielle de l'activité concernée par son agrément.

Section 5 – Conditions d'utilisation de l'agrément provisoire

Article 10 : Toute référence à un agrément provisoire comporte la mention « provisoire » et indique la date de fin de validité dudit agrément.

Les références à l'agrément sont indiquées sur les devis, les mémoires techniques, les bons de livraison et les factures.

La référence à l'agrément désigne sans ambiguïté les matériaux, les procédés ou les produits concernés.

Article 11 : Les fiches produits et la décision d'agrément des matériaux et procédés sont des documents communicables à toute personne qui en fait la demande.

Le service instructeur assure la confidentialité des documents transmis à l'occasion d'une demande d'agrément provisoire.

Article 12 : Le président du gouvernement reçoit délégation de pouvoir à l'effet de prendre les arrêtés mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté.

La présente délégation de pouvoir est donnée pour une période d'un an. Elle devient caduque lors d'un changement de gouvernement ou de modification d'attribution des secteurs.

Le président du gouvernement rend compte aux membres du gouvernement, dans un rapport d'activité, des actes pris en vertu de cette délégation lorsque la délégation a expiré ou est devenue caduque.

Article 13 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
THIERRY SANTA*

*Le membre du gouvernement
chargé des constructions publiques,
du patrimoine immobilier, du logement et de
l'urbanisme, de la fonction publique, de la
transformation numérique et de
l'évaluation des politiques publiques,
VAIMU'A MULIAVA*

*Le membre du gouvernement
chargé du budget et des finances,
des assurances, de droit civil et du
droit commercial, des questions monétaires,
du suivi des grands projets et de la francophonie,
et des relations avec le congrès, les provinces et
les communes de la Nouvelle-Calédonie,
YOANN LECOURIEUX*

**Annexes à l'arrêté n° 2020-1293/GNC du 18 août 2020
fixant la procédure de demande, de modification et de prolongation d'agrément
provisoire de matériaux et procédés de construction en Nouvelle-Calédonie**

**Annexe A MODELE DE LETTRE DE DEMANDE POUR L'AGREMENT
PROVISOIRE**

Gouvernement de la Nouvelle Calédonie
DAPM

Objet : Demande d'agrément provisoire au titre de l'article 50 de la délibération modifiée n° 115 du 24 mars 2016

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de demander l'agrément provisoire sur le(s) Matériau (x) suivant(s) : (la liste peut être jointe en annexe) fabriqué(s) dans l'unité de fabrication suivante (indiquer l'unité de fabrication).

J'atteste que ces matériaux sont commercialisés en Nouvelle-Calédonie antérieurement à la date de publication du présent arrêté, et en l'occurrence depuis le (indiquer la date) .

Je déclare connaître et accepter l'ensemble des exigences liées à la réglementation dans le cadre de l'agrément provisoire de mes matériaux. Je m'engage à les respecter pendant toute la durée de l'agrément.

J'ai connaissance que l'agrément provisoire a une durée maximale de 3 ans.

Je demande la reconnaissance de la certification (indiquer le nom de la certification) par la Nouvelle Calédonie et je m'engage à faire certifier les matériaux ou procédés de construction objets de l'agrément provisoire pendant la durée de validité de celui-ci

Ou

Je demande l'élaboration d'un référentiel technique sur les matériaux ou procédés de construction objets de l'agrément provisoire et m'engage à :

- Transmettre au service instructeur tous les éléments utiles à l'élaboration du référentiel technique ;
- Participer à l'ensemble des travaux qui seront entrepris pour établir ce référentiel technique ;
- Demander un agrément pour l'ensemble des matériaux ou procédés de construction, selon ce référentiel, pendant la durée de validité de l'agrément provisoire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Date – cachet – signature du représentant légal du fabricant.

Pièces jointes :

- Fiche de renseignements généraux
- Fiches produits de l'ensemble des matériaux pour lesquels l'agrément est demandé
- Preuve de fabrication avant la date définie à l'article 1er de l'arrêté *fixant la procédure de demande, de modification et de prolongation d'agrément provisoire de matériaux et procédés de construction en Nouvelle-Calédonie.*
- Attestation d'une compagnie d'assurance agréée en Nouvelle-Calédonie permettant de justifier l'absence de sinistralité relative à ce matériau (optionnel)
- Références et expériences sur l'utilisation de ce matériau par les différents acteurs du secteur de la construction en Nouvelle-Calédonie (optionnel).

**Annexe B MODELE DE FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX
POUR L'AGREMENT PROVISOIRE****FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX****FABRICANT :**Raison sociale :
.....Adresse :
.....

Tél. :

N° RIDET : Code APE :

Télécopie : Mel :

Nom et qualité du représentant légal :
.....Nom et qualité du correspondant en charge de l'agrément (si différent) :
.....

Tél. : Mel :

UNITE DE FABRICATION (si différent du fabricant) :Adresse :
.....

Tél. :

Télécopie : Mel :

Nom et qualité du correspondant en charge de l'agrément (si différent) :
.....

Tél. : Mel :

A L'ECHEANCE DE MON AGREMENT PROVISOIRE, JE PREVOIS D'OBTENIR:

- Un agrément
 Une certification

PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI DE L'AGREMENT PROVISOIRE :

Nom et qualité du correspondant :

Tél. : Mel :

Date – cachet – signature du représentant légal du fabricant.

Pièces jointes :

- KBIS
 RIDET

**Annexe C MODELE DE LETTRE DE DEMANDE DE MODIFICATION DE
L'AGREMENT PROVISOIRE**

Gouvernement de la Nouvelle Calédonie
DAPM

Objet : Demande de modification de l'agrément provisoire
Réf : Matériaux agréés par l'arrêté n°

Monsieur le Directeur,

Etant titulaire d'un agrément pour les matériaux suivants : (la liste peut être jointe en annexe) fabriqué(s) dans l'unité de fabrication suivante (indiquer l'unité de fabrication), par l'arrêté cité en objet, j'ai l'honneur de demander la modification de cet agrément au titre de l'article 7 de l'arrêté *fixant la procédure de demande, de modification et de prolongation d'agrément provisoire de matériaux et procédés de construction en Nouvelle-Calédonie.*:

Une modification de l'extension du périmètre de l'agrément

Vous trouverez ci-joint la liste des matériaux concernés par la demande de modification.

Ces matériaux relèvent de la norme (indiquer la norme) approuvée par la Nouvelle Calédonie dans l'arrêté(indiquer la référence de l'arrêté).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Date – cachet – signature du représentant légal du fabricant.

Pièces Jointes :

Fiches produits

<p style="text-align: center;">MESURES NOMINATIVES <i>(Extraits)</i></p>

Arrêté n° 2020-1191/GNC du 11 août 2020 portant nomination de M. Camille Kupisz en qualité de directeur des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM)

Article 1^{er} : A compter du 15 août 2020, M. Camille Kupisz est nommé en tant que directeur des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie, pour une durée de six mois.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement
et par délégation
AURÉLIA LOZACH
Chef du service de légistique et de diffusion du droit

**Ces ouvrages sont disponibles au service de l'imprimerie
Centre administratif Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer – 98800 Nouméa**

NOUVELLE-CALÉDONIE

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES

1, rue de la République
B.P. 13
98845 NOUMEA Cedex
Tél. : (687) 26 53 00 - Fax (687) 27 64 97
email : douanes.nc@offratel.nc

LIVRE I - LE CODE DES DOUANES ET ANNEXES

LIVRE II - LES DISPOSITIFS D'EXONERATIONS A L'IMPORTATION

LIVRE III - LA REGLEMENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR ET LE PROGRAMME ANNUEL DES IMPORTATIONS

JANVIER 2008

Fascicule complet : 6 200 F CFP

**CODE
DE PROCEDURE CIVILE
DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE**

920 F CFP



**STATUT GENERAL
DES FONCTIONNAIRES
DES CADRES
TERRITORIAUX**

Mis à jour Mars 2008
Prix 500 F CFP

**STATUT GENERAL
DES
FONCTIONNAIRES
DES
COMMUNES DE NC
ET DE LEURS
ETABLISSEMENTS
PUBLICS**

Mise à jour Septembre 2003
Prix 500 F CFP

TARIF DES ABONNEMENTS

JONC

6 mois	1 an
10 900 F CFP	20 500 F CFP

JONC

“COMPTES RENDUS DES DEBATS DU CONGRES”

6 mois	1 an
2 000 F CFP	3 900 F CFP

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion : 950 F CFP la ligne jusqu'à 10 lignes,
16 500 F CFP la demi page au-delà de 10 lignes,
33 500 F CFP la page au-delà d'une demi page.

Insertion de déclaration d'association : 9 500 F CFP.

Les abonnements et sommes dues à divers titres sont **payables d'avance** au Régisseur de la caisse de recettes de l'imprimerie administrative.

Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du :

TRESOR PUBLIC
Compte CCP NOUMEA 201-07N

Téléphone : (687) 25 60 13
Fax : (687) 25 60 21
Adresse Internet : <http://www.juridoc.gouv.nc>
E-mail : jonc.sia@gouv.nc